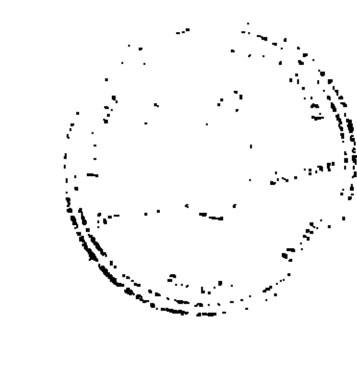




Le Monde

QUARANTE ET UNIÈME ANNÉE – N° 12391 – 4 F — Fondateur : Hubert Beuve-Méry — Directeur : André Laurens — JEUDI 29 NOVEMBRE 1984

La fausse sortie de Yasser Arafat

La démission spectaculaire de M. Yasser Arafat puis le retrait en triomphe de celle-ci n'ont pas fait illusion. Le président de l'OLP, très populaire parmi les Palestiniens, surtout dans les *territoires* occupés *par* Israël, devait de toute façon être reconduit dans ses fonctions par le Conseil national palestinien *(CNP)* – le *« Parlement »* palestinien, – dont les travaux, plutôt ternes, touchent à leur fin à Amman sans avoir été beaucoup troublés par l'explosion d'une bombe près de l'hôtel où logeait le chef de l'OLP.

Face à ses adversaires de tous bords, le dirigeant palestinien cherchait de toute évidence à se faire plébisciter après avoir renforcé sa position et celle de sa propre organisation, le Fatah, principale composante de l'OLP et largement majoritaire au sein du CNP.

La démission de M. Yasser Arafat n'avait pas surpris les observateurs : elle était quasiment inévitable, compte tenu des attaques personnelles dont il fut l'objet depuis sa visite « inopinée » au président Moubarak, au Caire, en décembre 1983, après son départ forcé de Tripoli du Liban.

La rencontre d'un chef de commandos et du président du seul Etat arabe ayant conclu la paix avec Israël avait suscité une tempête de protestations et d'injures. Traité de « Sadate palestinien », ou dénoncé comme un « traître » par la Syrie et ses protégés parmi les fedayins, accusé par ses opposants d'avoir violé les résolutions du CNP et critiqué par ses propres camarades au sein du comité central du Fatah, M. Yasser Arafat aura finalement reculé pour mieux rebondir. En convoquant à Amman la dix-septième session du CNP malgré les objections de huit organisations de fedayins d'obédience syrienne ou non et en obtenant le quorum requis, il a confirmé avec éclat la position dominante de son organisation au sein de l'OLP. Il ne lui restait plus qu'à démontrer qu'il demeurait le chef incontesté de la résistance palestinienne.

M. Yasser Arafat et la plupart de ses partisans ne souhaitent pas pour autant le divorce avec l'ensemble des organisations de l'opposition. Ils font une distinction entre celles qui sont *inféodées* à Damas – l'Alliance nationaliste – et celles qui, tout en étant favorables à certaines thèses syriennes, conservent leur autonomie. Il s'agit des membres de l'Alliance démocratique, dans laquelle figurent le Front démocratique de M. Nayef Hawatmeh, le Front populaire de M. Georges Habache et le Parti communiste palestinien. Bien que ces derniers aient boycotté les assises d'Amman, on sait qu'ils sont déterminés à poursuivre le dialogue avec le Fatah.

Les dirigeants du Fatah ont déjà décidé, au cours de la réunion d'Amman, d'exclure des rangs de leur « Parlement » ceux qui ont participé, aux côtés de l'armée syrienne, au combat mené à Tripoli en 1983 contre les loyalistes. Il s'agit essentiellement de M. Ahmed Jibril, le chef du Front populaire-Commandement général, accusé de « crime de sang ».

Cependant, les résolutions finales qui devraient être adoptées par le CNP ont été conçues pour éviter une rupture définitive avec la Syrie, considérée encore comme une « alliée stratégique ». Mais il est tout autant probable que l'infléchissement palestinien en faveur des thèses de la Jordanie et de l'Egypte sera accentué, au fur et à mesure que se dessinera sur la scène internationale un projet de règlement négocié au Proche-Orient.

Paris-Damas : la mise au net

Les présidents Assad et Mitterrand ont précisé leurs positions sur le terrorisme et le Liban

De notre envoyé spécial

Damas. – M. Mitterrand a achevé, le mercredi 28 novembre, sa visite en Syrie en tenant une conférence de presse en compagnie du président Assad. Le dernier tête-à-tête des chefs d'Etat avait eu lieu mardi.

Au cours de sa conférence de presse, M. Mitterrand s'est déclaré satisfait de son voyage, qui a pris *« un tour utile et heureux »*, sans que personne *« ait renoncé à ses choix fondamentaux »*. Il s'agit, a-t-il dit encore, d' *« une mise au net de toute une série de positions pour voir si elles pourraient se rejoindre sur certains points dans la fidélité à nos principes réciproques »*.

M. Mitterrand, qui a exposé longuement ses positions connues sur le Proche-Orient, s'est aussi exprimé sur le terrorisme, affirmant : *« Je suis hostile, et c'est une litote, à toute forme de terrorisme qui frappe aveuglément des innocents. Le reste est d'ordre militaire. »* De son côté, le président Assad a nié toute responsabilité dans des actes de terrorisme qui auraient été commis en France.

JACQUES AMALRIC.

(Lire la suite page 3.)

La Nouvelle-Calédonie coupée en deux

Dix jours après les premiers incidents survenus lors des élections territoriales, la Nouvelle-Calédonie demeure coupée en deux.

Tandis que le calme règne à Nouméa, contrôlée par les Européens, *la situation devient de plus en plus* préoccupante pour les Blancs isolés dans la zone de brousse, contrôlée par les indépendantistes. Sur la côte est, la ville de Thio, où se trouve notre envoyé spécial, est totalement coupée du reste de la Grande Terre.

L'avenir du territoire devait être discuté, ce mercredi *après-midi*, à *l'Assemblée nationale*, à l'occasion d'une intervention de M. Valéry Giscard d'Estaing auquel M. Laurent Fabius se proposait de répliquer.

Dans Thio encerclée

De notre envoyé spécial

Thio. – Cela ressemble fort à un dimanche à la campagne. Dans les rues sans voitures, des villageois en short, blancs et noirs mêlés, disputent un tarot à même le trottoir. Contremaîtres et ouvriers des mines de nickel promènent leur chien tranquillement, le long des pavillons en bois. Où est donc l'état de siège dont frissonne Nouméa ? Où sont les milices armées, l'angoisse, la pénurie de pain ? Certes, Thio est isolée hermétiquement du reste de la Calédonie par les barrages des indépendantistes. Mais, pour l'instant, elle le supporte plutôt bien.

La visite commence pourtant mal. La route directe de Nouméa est coupée par un barrage infranchissable. Même le laissez-passer dûment signé par M. Eloi Machoro, responsable indépendantiste, et contresigné par M. Jean-Marie Tjibaou, président du gouvernement provisoire mis en place par le Front de libération nationale kanaque et socialiste (FLNKS), ne semble pas émouvoir la quinzaine de gardiens hostiles. *« Nous avons des ordres »*, marmonnent-ils en regardant par terre, selon l'habitude canaque.

Il faut donc faire le détour par Canala, au prix de deux heures d'une piste à rendre l'âme. Autre barrage de branchages. Celui-ci est plus organisé. Un « responsable » déchiffre longuement nos laissez-passer. Puis il disparaît pour en référer à un mystérieux *« comité provisoire d'occupation »*.

« Le travail des journalistes doit servir à faire connaître notre lutte au niveau international », précise le texte du laissez-passer.

DANIEL SCHNEIDERMANN.

(Lire la suite page 12.)

Deux interviews au « Monde »

Mme Simone Veil considère que le libéralisme est actuellement « un fourre-tout »

Lire page 14

M. Edmond Maire critique les thèses de M. Chevènement sur l'école

Lire page 15

Dans « le Monde des arts et des spectacles »

Cinéma : les Gremlins débarquent

Lire pages 21 et 22

ARGENTINE, URUGUAY, CHILI...

Démocratie chérie

par MARCEL NIEDERGANG

Après l'Argentine, l'Uruguay. Le désastre des Malouines et la crise économique ont contraint les généraux argentins à céder le pouvoir aux civils. Après onze années d'une dictature tatillonne et sinistre, les militaires uruguayens se sont à leur tour résignés, non sans mauvaise grâce et grande lenteur, à la mise en route d'un processus qui a logiquement abouti dimanche à la victoire à l'élection présidentielle du libéral Julio Sanguinetti. Justice est faite.

Les Uruguayens qui donnaient, il y a seulement deux décennies, le bon exemple de la démocratie et du progrès social aux autres nations de ce qu'on appelle le cône sud de l'Amérique, ont retrouvé leur dignité et leur joie de vivre. Presque oubliés du monde pendant cette longue nuit d'oppression et d'humiliation, recroquevillés dans leur honte entre les deux géants, argentin et brésilien, dominés par les militaires, ils accèdent enfin – eux aussi – à la « reconnaissance » de l'opinion internationale.

Cet Uruguay marginalisé, silencieux, torturé, a été submergé dimanche par l'allégresse de la liberté retrouvée et exprimée. Par ce même délire, joie et pleurs mêlés, qui avait jeté les foules de Montevideo *dans les rues à l'annonce de la* libération de Paris en 1944. Par la même marée humaine, qui avait fait un triomphe au général de Gaulle lors de sa visite officielle en 1964.

Les miracles sont exceptionnels dans l'histoire des peuples. Le rétablissement des libertés civiques et démocratiques en Uruguay – comme en Argentine – s'explique en partie par l'incapacité des militaires à affronter une crise économique et financière d'une ampleur sans précédent. La lassitude l'a emporté sur la volonté de s'accrocher au pouvoir chez les centurions balourds et sans grande imagination de la *« bande orientale » de l'Uruguay*.

En outre, ce petit pays, qui avait justement conquis le titre de « Suisse de l'Amérique du Sud » dans les années heureuses, et trop insouciantes, de l'Etat-providence lié à la prospérité économique de l'après-guerre, a toujours été influencé par les « vents » venus d'Argentine, à travers le rio de La Plata. Le coup d'Etat de 1976 à Buenos-Aires a aidé les militaires uruguayens à renforcer leur emprise à Montevideo. Mêmes causes, mêmes effets.

Les chefs de l'armée argentine voulaient nettoyer le pays de la « chienlit » péroniste, et du terrorisme d'extrême gauche.

(Lire la suite page 6.)

AU JOUR LE JOUR

Drogue

C'est une drogue licite et en vente partout. On peut – habituellement – se la procurer par tous les temps, pour quelques francs, dans des dizaines de milliers de points de vente. Qu'elle vienne à manquer, et l'on prend conscience du rôle qu'elle tient dans nos vies.

Son usage, dit-on, agit sur l'esprit, stimule l'intelligence et la curiosité, échauffe l'imagination. Certains en jugent l'abus irritant et dangereux, mais quand elle fait défaut l'état de manque ne tarde pas à s'installer. Frustration, irritabilité, insomnie. Plus de tabac, pas de Monde *: la vie est dure, parfois, pour les toxicomanes.*

BRUNO FRAPPAT.

La Grande-Bretagne au centre du jeu pétrolier

L'épreuve de force engagée depuis la mi-octobre pour la défense des prix mondiaux du pétrole entre l'OPEP et les compagnies pétrolières, notamment américaines, a pris un tour nouveau.

Dans une interview accordée le dimanche 25 novembre au *Sunday Times* britannique, Cheikh Zadi Yamani, ministre saoudien du pétrole, a lancé une mise en garde, assurant que l'Occident pourrait connaître une *« interruption réelle »* de ses livraisons de pétrole avant la fin de l'année. Mettant en cause la responsabilité des compagnies américaines, M. Yamani a assuré que la demande, le mois prochain, excédera largement l'offre. *« Une réelle panique pourrait s'emparer du marché. La situation est très alarmante, très risquée »*, a-t-il ajouté.

I. – *Otage de l'OPEP*

par VÉRONIQUE MAURUS

« Nous pensons que les compagnies pétrolières et le Royaume-Uni ont un intérêt commun à maintenir la stabilité des prix mondiaux du pétrole. Une baisse prématurée des prix de la Compagnie nationale des pétroles britannique (BNOC) (1) *pourrait représenter une perte de revenus évitable pour nous tous* (...). *Pour ces raisons, je recherche le soutien de votre compagnie pour qu'elle évite d'exercer sur la BNOC des pressions à la baisse de ses prix au cours des quelques semaines à venir. »*

C'était le 31 juillet dernier. Sur le marché libre, les cours menaçaient de s'effondrer. Dans le télex adressé à Esso, Shell, BP, Mobil et les autres, le ministre britannique de l'énergie demandait aide et soutien.

Shocking... mais efficace. Le *Financial Times* avait beau s'indigner que le gouvernement de Sa Gracieuse Majesté ait tenté d'agir *« directement, bien que clandestinement »* comme un *« quatorzième membre de l'OPEP »*, le but recherché était atteint : les prix officiels, bien qu'alors supérieurs de quelque 10 % aux cours du marché, demeuraient inchangés. Mieux : au terme de ce qu'un analyste financier n'hésite plus à qualifier aujourd'hui de *« vaste exercice de relations publiques »*, doublé d'interventions directes – mais discrètes – sur les marchés libres, la tendance se renversait brutalement, et les cours regagnaient en quelques jours la moitié du terrain perdu en deux mois.

Cet épisode mérite d'être rappelé, car, depuis lors, la Grande-Bretagne a craqué. En annonçant, à la surprise générale, le 17 octobre, une baisse de 4,5 % de son prix officiel, elle a, aussitôt imitée par le Nigéria, maillon faible de l'OPEP, déclenché une redoutable mécanique, qui avait, en 1983, contraint l'organisation à réduire ses prix de 5 dollars par baril.

Pourquoi le gouvernement britannique, après s'être à ce point engagé, moins de trois mois auparavant, pour soutenir les prix mondiaux, au risque d'apparaître comme un allié de l'OPEP, a-t-il si brutalement changé son fusil d'épaule ?

Accident ? C'est la thèse officielle. La Grande-Bretagne aurait, selon cette explication, été placée devant le fait accompli par la décision de la compagnie nationale norvégienne Statoil, rendue publique la veille, d'aligner ses propres tarifs sur les cours du marché. Elle n'est crue qu'à demi dans les milieux pétroliers. Sans doute les deux pays, qui exploitent des champs voisins et produisent un pétrole de qualité exactement similaire, sont-ils tenus d'harmoniser leurs politiques de prix.

(Lire la suite page 38.)

(1) Compagnie nationale des pétroles britannique chargée d'écouler environ 57 % du brut produit en mer du Nord et de fixer en accord avec les compagnies le prix officiel.

Le Monde

commentaires

INVITÉS

Dessin de CAGNAT.

Tenants du libéralisme et défenseurs de l'Etat s'opposent avec passion en France au nom de grands principes dont chacun des deux camps revendique apparemment l'exclusivité. La « langue de bois » du discours politique conduit ainsi à donner une vision schématique et souvent caricaturale de la position des uns et des autres. Les partisans de la « solution libérale » accusent leurs adversaires de s'en remettre au tout-Etat et laissent croire, par contraste, qu'ils prônent, eux, la non-intervention absolue des pouvoirs publics. Les adeptes de la « solution étatique » affirment avec non moins de conviction que l'Etat n'a rien à voir avec la bureaucratie et mettent au défi leurs contradicteurs d'aller jusqu'au bout de leurs idées. Des liens entre libéralisme et étatisme, entre Etat et bureaucratie, entre dirigisme et « reaganisme », nos invités, Christian Goux, Jacqueline Grapin, Jacques Ellul, tentent, chacun à sa manière, de présenter une image plus conforme à la réalité.

Défense et illustration de l'Etat

par CHRISTIAN GOUX *

LORSQU'EN 1977 un ancien ministre de Georges Pompidou et de Valéry Giscard d'Estaing, homme de lettres de surcroît, publia un livre qui passait en revue les défauts majeurs de notre peuple, on crut avoir enfin découvert le mal absolu de la France, la source de tous nos tracas : l'Etat.

Ce n'est pas la première fois dans notre histoire que familles de pensée, intellectuels en quête d'explications fracassantes ou corporations en mal de bouc émissaire s'imaginent avoir trouvé la cause principale des difficultés du moment. La III[e] République naissante avait déniché les jésuites, le gouvernement de Vichy les francs-maçons, la nouvelle droite brandit la « menace barbare ». Mais désormais nos exégètes veulent aller plus loin et ne font plus dans la nuance : en désignant l'Etat, ils ont nommé le pouvoir « d'en haut ». Ils savent qu'une telle démarche ne peut que les rendre sympathiques aux yeux de l'opinion.

Or, sauf à rester au niveau des abstractions et des invectives, l'Etat n'est pas un appareil tout-puissant servant à broyer le citoyen sans défense. C'est un système complexe, mis en place chez nous au cours des sept derniers siècles selon un processus patient qui se conjugue à chaque étape avec la grandeur et l'organisation de notre pays.

L'Etat, dès le début, fut un puissant facteur d'égalité. Parallèlement, sauf lorsqu'il est confisqué par une classe, un clan ou un parti, comme cela s'est produit et existe encore sous bien des cieux, l'Etat est la personnification globale de la nation, représenté par ceux qui le servent pour le profit de chacun et de tous. Loin de clamer *« l'Etat notre oppresseur »*, il faudrait dire : *« L'Etat, c'est nous, les Français. »*

L'attaque en règle contre l'Etat est le produit de confusions entretenues, dont l'intention n'est pas innocente. Ces confusions, sources de malentendus, sont innombrables. Cinq parmi les plus graves doivent être dénoncées.

La première concerne ce qu'il est convenu d'appeler l' « hypertrophie de l'Etat » — c'est-à-dire une fonction publique vorace et envahissante, « nomenklatura » française stérilisant la richesse du pays. Répondons ceci : au fil des siècles, en plus de sa fonction souveraine — manifestation d'une volonté politique transcendant les intérêts privés, recherche d'un consensus face aux conflits catégoriels ou locaux, expression de la permanence par opposition au caractère instable du quotidien, affirmation et défense du territoire face aux menaces extérieures, — les pouvoirs publics ont été amenés à organiser et sans doute à rationaliser la société. Dans quelle anarchie vivrions-nous — il suffit d'observer les Etats-nations artificiels ou plus récents — si cet effort systématique n'avait pas été commencé aussi tôt et poursuivi sans faille ?

La deuxième confusion a trait à certaines craintes, voire certains « fantasmes » qui se sont cristallisés depuis l'arrivée de la gauche aux affaires. Elles portent notamment sur les « libertés » — terme vague s'il en fût qui permet d'ameuter toutes les couches de la population. En somme, « le mal français » traditionnel serait aggravé par l'étatisation rampante menée depuis 1981...

La troisième confusion tend à nous faire croire que l'Etat étouffe ou empêche l'initiative privée. Le principe de la subordination du politique à l'économique est un des traits fondamentaux de la doctrine libérale. A partir de ce primat, l'Etat n'est plus qu'une *« association volontaire de propriétaires »* (John Locke) qui ne connaît que des *« intérêts personnels »* (Adam Smith). Pour les néo-libéraux, cette fonction strictement mercantile s'accompagne d'une définition minimale des fonctions de l'Etat qui doit se contenter de corriger les conséquences imprévues de l'action des agents économiques pour contribuer au meilleur fonctionnement du marché. En bref, l'Etat ne peut être l'Etat que s'il consent à être le serviteur et le porte-béquilles du capitalisme.

Dans la réalité française, loin d'étouffer les initiatives économiques privées, la puissance publique les favorise et bien souvent y supplée, car les candidats au risque économique sont beaucoup moins nombreux en France que dans les autres pays industrialisés.

Quatrième point : la confusion entre Etat et administration. C'est la plus excusable. L'Etat n'a pas su toujours tracer lui-même la limite. Pourtant les esprits les plus avertis savent bien que le développement de la fonction publique a coïncidé avec l'industrialisation et la croissance des années 1950-1960, qui a suscité l'existence d'une « technocratie » désireuse d'investir alors tous les leviers de l'Etat. Il est vrai que l'administration est d'autant plus redoutable qu'elle est de grande qualité, le rôle omnipotent du fonctionnaire se doublant de celui d'un spécialiste consciencieux, mais qui, par nature, n'a pas vocation à situer le fonctionnement de son administration dans l'ensemble de la marche du pays. Constatons que la restauration du pouvoir politique local par la décentralisation est en train de ramener l'administration au rôle qui n'aurait jamais dû cesser d'être le sien : celui de serviteur de l'Etat.

La dernière confusion est plus subtile. Elle tend à mettre à la charge de l'Etat les contraintes multiples nées de la société industrielle, de la vie urbaine éclatée et hypertechnique. L'Etat, dans ce cas, se trouve curieusement au cœur d'une querelle où il fait figure de souffre-douleur. C'est la querelle de l'individu et de la « société » marchande, de l'individu et du progrès.

De toute façon, c'est dans les pays ultra-industrialisés, au libéralisme sans frein, que l'individu est le plus broyé. Les Français ont la chance de vivre dans une société *dédramatisée*, fortement organisée, où le système très perfectionné du *Welfare State* n'a entamé ni l'art de vivre ni la possibilité d'épanouissement individuel que d'autres systèmes dans le monde n'ont pas su préserver à ce point. Même si l'Etat est un peu trop présent — mais n'est-ce pas aussi parce qu'il a à répondre à une demande permanente des Français ? — son mariage avec notre individualisme correspond au caractère propre de notre peuple.

⁂

Ne nous trompons pas d'époque ni de querelle. L'Etat contemporain, en France plus qu'ailleurs, a besoin de notre coopération. Il ne puise pas en lui-même sa seule puissance. Il doit en chercher la source dans l'appui et le concours de ses citoyens.

Tel est l'Etat, non pas monstre froid, assoiffé de puissance, mais structure vivante que la nation a su, au cours des siècles, améliorer pour son propre bénéfice et contre ses propres débordements. Il est temps de concevoir avec lui le destin harmonieux de notre peuple. Faute de quoi, le rejet de l'Etat signifierait alors tragiquement le refus de vivre ensemble, l'incapacité à bâtir des projets communs, voire simplement à se tolérer.

* Président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, député PS du Var.

Le dirigisme à l'américaine

par JACQUELINE GRAPIN *

UNE nouvelle mystification s'est répandue dans la vie politique française, où l'on fait comme si l'extraordinaire redressement de la puissance américaine était dû à une génération spontanée, explicable seulement par l'effacement des pouvoirs et des institutions. Comme si le laissez-faire, laissez-créer était devenu le nouveau credo d'une société rendue à son état primitif de capitalisme sauvage.

Le ras-le-bol d'une partie de l'intelligentsia économique parisienne à l'égard du « socialisme à la française », au lieu de s'annoncer clairement en s'appliquant à son objet, s'exprime indirectement à travers l'analyse d'un prétendu « reaganisme », modèle d'un libéralisme salvateur, dont les modalités sont pour le moins surprenantes pour ceux qui connaissent la réalité de la compétition économique aux Etats-Unis.

Cette démarche non seulement passe à côté de l'analyse de nos propres problèmes, ceux d'un centralisme bureaucratique mal vécu, mais aussi du grand bouleversement qui a eu lieu aux Etats-Unis depuis deux ans. Elle repose sur une idée de l'Amérique qui est celle des années 70. Cette Amérique-là n'existe plus. Il y a eu plus de faillites en 1982 qu'en 1933, année tournant de la grande crise de 1929. Sur la destruction d'une grande partie de son industrie, l'Amérique a reconstruit un appareil productif entièrement neuf dont la moyenne d'âge est plus jeune que celle du Japon (qu'on songe au nôtre...)

Grâce à un courant d'investissements sans précédent dans toute l'histoire économique des Etats-Unis, ceux-ci sont entrés avec quinze ans d'avance sur tous les autres pays dans la société post-industrielle. Les trois quarts de leur population active travaillent maintenant dans le traitement de l'information et les services. Seulement 22 % restent dans l'industrie et 3 % dans l'agriculture. Au cours d'un seul mois — mai 1984 — plus d'emplois ont été créés outre-Atlantique que dans l'ensemble des pays de la Communauté européenne au cours des six dernières années.

Même si l'aspect conjoncturel de cette reprise n'échappe à personne, il n'en reste pas moins que les bases ont été jetées de la puissance économique et militaire des Etats-Unis jusqu'à la fin de ce siècle, quelles que soient les vicissitudes à venir du système politique américain.

Tout cela ne s'est pas fait tout seul. Et nous serions mieux avisés de tenter de percevoir la réalité de ce qui nous attend plutôt que de chercher le bouc émissaire de nos propres difficultés, soit là-bas dans un dollar d'autant plus fort que nous sommes faibles, soit ici dans un Etat qui, en s'effaçant, ne résoudrait pas plus nos multiples problèmes qu'il ne l'a fait en s'imposant.

Lorsqu'on analyse le régime américain, il faut citer, outre le « président Soleil », M. Reagan, dont l'apologie, même ironique, dans un pays comme la France est assez surprenante, au moins deux autres hommes : M. Paul Volcker, le président de la Réserve fédérale, et M. Caspar Weinberger, le maître du Pentagone. L'un commande le système du crédit et de la monnaie ; l'autre domine le système militaro-industriel. Au sommet, tout en veillant au moral de la population par un spectacle permanent, le chef de l'exécutif domine la politique fiscale, prévenant les rebuffades du pouvoir législatif, qui n'a jamais été aussi faible depuis la seconde guerre mondiale. Le reste suit.

Il n'est pas nécessaire d'avoir passé des années à l'Institut d'études politiques de Paris pour savoir que les éléments d'une politique de dirigisme moderne sont ainsi réunis. Le discours actuel sur le libéralisme ne peut que faire rire (jaune) les malheureux responsables français des industries de pointe et leurs collègues européens qui essaient depuis des années de pénétrer les grands marchés publics américains dans le cadre de la « compétition » que leur imposent les commissions de l'administration. Si, depuis trente ans, les Etats-Unis ont vendu à leurs alliés sept fois plus de matériels de défense qu'ils n'en ont acheté, ce n'est pas seulement parce que les Européens sont désordonnés et maladroits : les entreprises américaines dépensent chaque année pour la recherche et le développement trois fois plus que toutes leurs concurrentes européennes réunies, et une très grande partie de ces dépenses est financée directement ou indirectement par l'Etat américain à travers les commandes militaires.

Les négociateurs européens au GATT, à Genève, qui passent leur temps à opposer aux négociateurs d'outre-Atlantique une analyse approfondie du système américain lorsque ceux-ci dénoncent les subventions européennes, doivent éprouver une impression surréaliste devant l'analyse superficielle qu'on fait actuellement de ce système en France.

L'essentiel n'est pas de savoir si l'Etat possède ou non les entreprises, mais comment elles sont gérées, quels qu'en soient les propriétaires. Nombre de très grandes entreprises américaines, si elles ne sont pas « nationalisées », sont socialisées dans la mesure où elles appartiennent à des propriétaires anonymes souvent émanant d'investisseurs institutionnels (compagnies d'assurances, caisses de retraite, etc.). La différence essentielle entre nos deux systèmes ne tient pas aux régimes de propriété, mais aux critères de gestion. Seuls les forts sont soutenus. Les faibles sont parfois aidés, mais jamais encouragés.

Si l'Etat français ne traitait qu'avec les entreprises en bonne santé, ou qui font les meilleures propositions quelle que soit leur taille, et si tout patron était assuré de son renvoi lorsqu'il obtient de mauvais résultats, la révolution serait beaucoup plus profonde dans nos habitudes que si les banques et les grandes entreprises étaient dénationalisées. C'est cette révélation que le faux débat en cours tente d'escamoter. Car elle remet en question l'échelle des valeurs sur laquelle vit notre société depuis la monarchie catholique : un régime de privilèges qui renie la loi du plus fort ; mais qui la subit.

* Directeur général du groupe d'édition auteur de *Forteresse América* (Grasset).

Réponse à...

... Dominique Strauss-Kahn

La dictature administrative

par JACQUES ELLUL *

IL m'est impossible de ne pas réagir à la lecture de l'important article de M. Strauss-Kahn « Moins de bureaucratie, plus d'Etat » *(le Monde* du 10 novembre). Mais il me faut en premier lieu attester mon entier accord avec lui lorsqu'il affirme que le discours de la droite sur « moins d'Etat » au profit du « libéralisme » est un discours inacceptable. J'irai même plus loin que lui : c'est un discours hypocrite et mensonger. Il faut en effet se rappeler que, historiquement, c'est pendant la période du libéralisme économique que progressivement l'Etat s'est constitué en puissance organisatrice, et que progressivement ont été augmentés les pouvoirs de l'Etat, et ses moyens d'action. Mais ce n'était pas une croissance « doctrinale », c'était une croissance de fait et de pratique.

Mais je voudrais exprimer alors un double désaccord avec M. Strauss-Kahn. D'abord au sujet de l'opposition qu'il établit entre Etat et bureaucratie. L'Etat, c'est très bien, l'Etat a accompli de grandes œuvres positives que l'auteur énumère complaisamment, et ce dont on souffre ce n'est pas de l'excès d'Etat mais de la bureaucratie. Ici je dirai que nous sommes en plein idéalisme et dans une abstraction qui me rappelle celle de mes professeurs de droit en 1930 quand ils parlaient de l'Etat, cette personnalité abstraite et bienfaisante, obéissant scrupuleusement au droit, et que l'on appelait « Etat de droit ».

Malheureusement, cet Etat n'a qu'un tort, c'est de ne pas exister. L'Etat n'est rien d'autre qu'un personnel politique agissant au travers de multiples administrations. L'Etat n'agit pas miraculeusement et par ses vertus spirituelles. Toutes les œuvres bénéfiques citées par l'auteur n'existent que dans la mesure où une administration a pris en charge telle ou telle intervention, a mené à bien tel projet. Certes, tout le monde sait qu'administration n'est pas bureaucratie ! Mais c'est un faux savoir et une illusion. Il n'existe pas, sauf chez Courteline, d'opposition entre les deux. Toute administration fonctionne à l'aide d'un personnel, de circulaires, de règlements, de dossiers, de classements, d'archives, de hiérarchie, de décisions emboîtées les unes dans les autres, de mainmise sur les initiatives, de secret, d'empiétements sur les intérêts des particuliers, d'arbitraire quand celui-ci est nécessaire pour faire aboutir un projet... et tout cela, c'est la bureaucratie.

La mode consiste à opposer une bureaucratie pesante, lente, inefficace à une administration qui serait efficiente et rapide. Malheureusement nous avons souvent fait l'expérience d'administrations d'exception, ou de missions qui précisément avaient pour objectif d'être rapides et efficientes, et le résultat a été une augmentation de l'arbitraire, moins de respect des intérêts des citoyens et une considérable aggravation du secret.

« Plus d'Etat » est d'ailleurs dans cet article allié à la croyance dans la modernisation, dans l'excellence du progrès technique et de l'efficacité. Or, cela, c'est en réalité l'établissement de la dictature administrative. Et ce n'est pas le partage entre les domaines du marché et de l'Etat qui peut me rassurer. En réalité, dans ce double jeu, c'est toujours et forcément l'administration qui sera l'arbitre, qui départagera les ressorts et qui combinera les interventions.

Pour bien apprécier, il faut d'abord comprendre que le maximum d'efficacité collective coïncide exactement avec le minimum de pouvoir et d'initiative du simple citoyen, de la « base ». Avoir plus d'Etat pour des raisons pragmatiques est dans la logique de la société technicienne. Dès lors, quand je dis, depuis si longtemps et fortement, « guerre à l'Etat », ce n'est en rien dans la perspective du libéralisme économique de droite, mais c'est en fonction d'une autre conception, à laquelle l'auteur ne fait pas allusion, et c'est la conception anarchiste et libertaire.

Il est vrai que ces derniers temps on a vu paraître à ce sujet un nouveau mensonge, c'est la proclamation par les plus réactionnaires d'être « libéral-libertaire ». Les deux termes sont inconciliables. Le libéralisme a été historiquement le moyen pour confisquer l'aspiration à la liberté, que seuls les libertaires ont maintenue avec vérité. Mais le prix paraît si grand pour gagner cette liberté que l'on s'est contenté à moindres frais. La liberté comporte une dimension qui n'a aucune commune mesure avec les cotes, même bien taillées, entre un Etat idéal et un marché lui aussi idéal. Il faut savoir ce que l'on choisit. Mais on n'a pas le droit de se maintenir dans l'illusion et d'en nourrir les autres.

* Professeur à l'université de Bordeaux-I.

Le Monde

étranger

LA VISITE DU PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE EN SYRIE

Paris-Damas : la mise au net

(Suite de la première page.)

Le président Assad a également affirmé que la Syrie n'avait jamais été embarrassée par la défense, par la France, *« de ses relations et de ses intérêts particuliers au Liban »*, à condition que cette action soit *« française, et française seulement »*. M. Mitterrand, enfin, a précisé qu'aucune invitation n'avait été adressée au président Assad pour qu'il se rende en France, mais que la question serait étudiée plus tard. Mardi soir, on avait tendance à pousser quelques soupirs de soulagement dans la délégation française. Après un début de parcours émaillé de nombreux incidents (lire page 3) « l'opération Damas » se terminait honorablement. Le second entretien en tête à tête entre les deux présidents, prévu initialement pour une heure, avait duré près de cinq heures. M. Michel Vauzelle, porte-parole de l'Elysée, n'a pas manqué d'insister sur ce point, laissant entendre qu'à lui seul il valait le déplacement.

Prudent, il a cependant ajouté qu'il était un peu tôt pour dire si la normalisation des rapports franco-syriens serait durable. M. Vauzelle n'ignore pas, en effet, que le président Assad adore la palabre et qu'une conversation de quatre ou cinq heures n'a rien d'exceptionnel pour lui. Elle peut simplement signifier... qu'on a parlé.

Selon le porte-parole de l'Elysée, trois grands sujets ont été élaborés au cours d'une conversation frappée du sceau de la *« franchise »*. Le Liban, en général, et le problème de l'évacuation du sud, en particulier ; les relations d'Israël avec ses voisins ; le conflit Iran-Irak.

Rien dans les propos du porte-parole ne permet de penser que d'importants progrès ont été accomplis pour réduire les divergences *franco-syriennes sur tous ces sujets*. Chacun connaîtrait cependant mieux, aujourd'hui, les positions de l'autre, ce qui est la moindre des choses. *« L'époque où l'on se comprenait moins bien est révolue »*, a affirmé M. Vauzelle. Il a ajouté que, de part et d'autre, avait été exprimée *« la volonté de trouver un équilibre nécessaire à la paix, un équilibre aussi bien mondial que régional »*. Il apparaît, toutefois, que cette notion d'équilibre n'a pas la même signification pour M. Mitterrand que pour le président Assad.

– A PROPOS DU LIBAN : M. Vauzelle a affirmé que la France avait reconnu le rôle certain de la Syrie dans ce pays et que l'importance du rôle de la France avait été reconnue par la Syrie. Le premier point n'est guère contestable : par le seul fait de se rendre en Syrie moins d'un an après l'évacuation du contingent français de Beyrouth sous la pression syrienne, M. Mitterrand a reconnu le caractère prédominant de la présence de Damas au Liban.

La seconde affirmation, en revanche, est plus ambiguë. La Syrie, en effet, a toujours prétendu limiter pratiquement au domaine culturel l'influence française au Liban. Rien ne permet d'affirmer, aujourd'hui, que le président Assad ait accepté d'élargir cette conception. Quant aux négociations sur l'évacuation du sud du Liban, il est clair que les Syriens y sont favorables, même s'ils sont bien décidés à ne jamais le dire publiquement. Le dialogue avec Israël à ce sujet passait jusqu'à présent par l'intermédiaire des Etats-Unis. La France peut-elle jouer un rôle à la veille de la venue à Paris de *M. Shimon Pérès ? Là non plus, rien* ne permet encore de l'affirmer, même si Paris est prêt à augmenter son contingent de la FINUL.

– AU CHAPITRE GÉNÉRAL DES RELATIONS ISRAÉLO-ARABES, M. Mitterrand a poliment rejeté la seule demande précise formulée par le président Assad : le lancement d'une initiative européenne en vue d'obtenir la convocation d'une conférence internationale sous l'égide de l'ONU et avec la participation des Etats-Unis et de l'URSS. Cette demande figure en bonne place dans le discours prononcé, lundi soir, par le président Assad, qui s'est aussi déclaré *« en droit d'attendre »* que Paris *« comprenne mieux notre cause et soutienne notre droit à récupérer les territoires et les droits arabes usurpés »*.

Pour M. Mitterrand, la France n'est pas hostile au principe d'une conférence internationale, mais il faut auparavant *« réunir patiemment les conditions de sa réussite »*, la condition majeure étant que *« l'accord se trouve d'abord dans la région même »*, c'est-à-dire que les pays arabes arrivent à définir une position commune, ce qui n'est pas pour demain.

Discrétion sur le terrorisme

M. Mitterrand, à ce stade, a-t-il soulevé le problème du terrorisme syrien conformément à ce qu'on laissait entendre à Paris la semaine dernière ? *« Les problèmes du passé n'ont pas été évoqués »*, a simplement affirmé M. Vauzelle avant de nuancer sa réponse. Remarquons que le président Assad ne s'était pas gêné pour justifier le recours au terrorisme au nom de la *« résistance pour la libération »*, lundi soir, le limitant toutefois *« aux territoires libanais »* occupés par Israël *« à la Cisjordanie, à la bande de Gaza et au Golan »*. Le président Assad n'a cité nommément ni Israël ni Jérusalem. Dans sa réponse, M. Mitterrand s'était contenté de faire une vague allusion à la nécessité d'*« assurer la protection des droits de l'homme partout où nous le pouvons »*, phrase ambiguë qui peut aussi s'appliquer au statut particulier imposé aux juifs syriens.

Toujours selon M. Vauzelle, le problème des Palestiniens a été évoqué à ce chapitre. Il serait étonnant que le président Assad ait modifié à cette occasion sa position à l'égard de M. Yasser Arafat dont on devait apprendre, quelques heures plus tard, la démission On juge ici cette démission comme une *« astuce tactique »*.

– LE CONFLIT IRAN-IRAK : les conversations n'ont donné lieu, semble-t-il, à aucun rapprochement tant les positions française et syrienne sont divergentes. Il est évident, cependant, que la seule présence de M. Mitterrand à Damas module quelque peu le traditionnel appui français à l'Irak. Quant au soutien syrien à l'Iran, il reste lié à la conjoncture. Damas ne cache pas, en effet, sa méfiance fondamentale à l'égard du khomeinysme et de sa contagion non pas en Syrie où les Chiites sont très peu nombreux, mais au Liban où cette communauté est en passe de devenir incontrôlable et de rendre aléatoire un éventuel accord sur l'évacuation du sud.

Ce premier bilan, on le voit, est assez maigre, même si on tient compte des questions purement bilatérales qui ont porté, pour l'essentiel, sur les échanges culturels et commerciaux. La France est notamment intéressée par la construction de la seconde tranche d'une centrale thermique mais elle est en concurrence très serrée avec la Suisse.

La question de l'opportunité du voyage de M. Mitterrand risque d'être posée pendant longtemps encore, même si, comme il l'a déclaré mardi après-midi en s'adressant à la communauté française de Syrie, *« je pense que ce voyage sera utile »* et que *« la situation de la France sera meilleure qu'elle ne l'était auparavant »*.

Une seule chose est sûre : M. Mitterrand connaît enfin personnellement le président Assad dont *« la personnalité »*, a-t-il curieusement déclaré lundi, joue un grand rôle dans le monde. Reste à savoir si des liens personnels peuvent avoir une quelconque influence sur un homme de cette trempe. Bien des précédents ne permettent pas d'être optimiste.

JACQUES AMALRIC.

La concurrence de M. Rifaat El Assad

De notre envoyé spécial

Damas. – *« Le voyage ne sera pas facile »*, disait-on à l'Elysée, quelques jours avant qu'il ne commence. La prévision était justifiée, mais peut-être insuffisante. Le séjour de M. Mitterrand à Damas aura été, en effet, sans arrêt en concurrence avec le retour inopiné, dans la nuit de dimanche à lundi, de M. Rifaat El Assad, le turbulent frère du président syrien qui vivait en exil depuis six mois, tantôt en Suisse, tantôt en France.

Dès l'aube, lundi, Damas fut réveillée par une fantasia à la libanaise déclenchée par les partisans du vice-président de retour qui reprenaient soudain espoir. Rafales en tous genres, concerts de klaxon, défilés impromptus, saluaient le retour du « héros », au grand dam, sans aucun doute, des chefs militaires qui lui sont hostiles. Nouveau coup de théâtre, quelques heures plus tard, lorsque le protocole syrien annonça à l'ambassade de France que les trois vice-présidents – dont Rifaat, qui a été confirmé dans ses fonctions par un décret présidentiel le 10 novembre dernier – accompagneraient le président Assad pour accueillir M. Mitterrand à l'aéroport. Il fallait voir là, selon tous les observateurs, la preuve ultime de la réhabilitation de M. Rifaat El Assad. Mais l'épisode suivant ne confirma pas cette analyse puisque aucun des vice-présidents ne parut finalement à l'aéroport. Le président Assad aurait finalement craint que les partisans de son frère ne manifestent trop bruyamment leur joie sur le trajet du cortège...

Dans la soirée de lundi, on put enfin voir Rifaat. Il était, en effet, présent au dîner offert en l'honneur de M. Mitterrand, en compagnie des deux autres vice-présidents dont l'un au moins, l'ancien ministre des affaires étrangères, M. Abdel'halim Khaddam, est un de ses ennemis intimes. La scène méritait d'être vue : au cours de la réception précédant le dîner, chaque vice-président, entouré de ses fidèles, tournait ostensiblement le dos à son rival. Un peu plus tard, les protagonistes prenaient place à la table d'honneur. Rifaat était à la gauche de M. Lang. Le moins qu'on puisse dire, c'est que l'ancien chef des brigades de défense n'avait pas perdu son appétit puisqu'il se faisait servir systématiquement trois portions de chaque plat.

Quelles conclusions tirer de ce retour du frère prodigue que l'on présente généralement comme plus pro-occidental que la plupart de ses adversaires politiques ? Pour les meilleurs observateurs de la scène de Damas, c'est que finalement la solidarité entre les deux frères alaouites a prévalu, même si Rifaat se voit imposer une période de probation. Le ministre de la défense, le général Tlass, n'affirmait-il pas naguère que jamais Rifaat ne remettrait les pieds en Syrie ? Le même général était d'ailleurs absent au dîner de lundi, mais il recevait, a-t-on expliqué ensuite, le commandant en chef des forces armées libyennes, le général Abou Bakr Younes Jaber. Pourquoi parler de période de probation ? D'abord, parce que Rifaat a perdu, pendant son exil, une bonne partie de son fer de lance : estimées à 50 000 hommes, ses brigades de défense (commandées par son gendre) en compteraient aujourd'hui au maximum 18 000, au minimum 10 000 ; on ignore ensuite quel sera exactement son statut et ses attributions, même si le décret du 10 novembre lui attribue la supervision des affaires de sécurité. Autre précision : Rifaat, qui craint d'être assassiné, aurait obtenu de son frère l'attribution d'une garde personnelle de 3 000 hommes. La chose pourra surprendre en Europe, mais elle relève ici de la coutume, et tous les hommes qui comptent se voient ainsi attribuer des *« anges gardiens »* au prorata de leur influence.

La suite du feuilleton Rifaat serait proche, puisque le Baas devrait tenir enfin son congrès un peu après la mi-décembre et que l'on y débattra sans doute, en termes codés, du problème de la succession du président Assad.

Les mésaventures de la presse

Autre événement, qui peut être lié au précédent et a contribué à éclipser quelque peu le voyage de M. Mitterrand : les entraves inadmissibles mises par les autorités syriennes à la liberté de l'information. Deux épisodes principaux à ce chapitre : le premier a eu lieu, dimanche dernier, lorsque les journalistes chargés de « couvrir » la visite présidentielle furent retenus plus de cinq heures à l'aéroport après toute une série d'incidents tragi-comiques (*le Monde* du 27 novembre).

Le second remonte à lundi, lorsque la télévision syrienne censura la retransmission vers la France d'un reportage réalisé par les envoyés spéciaux d'Antenne 2. Les deux affaires firent grand bruit dans le petit monde de la caravane présidentielle, mais là n'est pas l'essentiel du voyage de M. Mitterrand. Souhaitons cependant qu'à l'avenir les services compétents tiennent plus compte des risques de bavure lors des déplacements dans des pays « difficiles ».

J. A.

Le français « langue d'élite »

Les premiers contacts entre la France et le Levant remontent à l'époque des Croisades. Les premiers missionnaires européens *s'établirent en Syrie à partir du* treizième siècle. Les carmes et les capucins fondèrent leurs premiers établissements à Alep (1627), longtemps après l'arrivée des dominicains à Damas (1230). Les lazaristes et les jésuites suivirent, d'abord à Alep (1627), puis à Damas (1643), au Hauran (1881) et à Homs (1882).

Sous le Mandat français (1920-1943), la langue française connut un développpement spectaculaire. La presse de langue française eut particulièrement son heure de gloire avec *les Echos de Syrie* (1928-1945) et *la Voix de Syrie*. En revanche, la production littéraire francophone est postérieure à 1900. Elle fut longtemps formée d'essais et de chroniques de militants anti-ottomans luttant pour la cause arabe et nationale. L'histoire littéraire, juridique et religieuse, a suscité des plumes talentueuses, tel Edmond Rabbath (né à Alep, en 1904) et Joseph Chelhod, chercheur et ethnologue du monde arabe. René Khawwam (Alep, 1917) poursuit une œuvre de traducteur et de romancier à Paris (*Djordjos*, 1977), tandis que Simon Jargy (né en 1920), installé en Suisse, se consacre à l'étude de la poésie populaire, de la musique et également des religions.

Trois noms se détachent encore de l'aventure francophone en Syrie : Vahé Katcha (Damas, 1928), Arménien, auteur de récits de violence parfois adaptés à l'écran (*Œil pour œil*, 1955) ; il mène en France une carrière de romancier (*l'Hameçon*, 1957, *le Repas des fauves*, 1960) ; Chérif Khaznadar (Alep, 1940), qui étudia le théâtre en France, retourna en Syrie et y adapta des œuvres européennes, avant de s'installer définitivement en France ; *il a dirigé la Maison de* la culture de Rennes et a été ensuite nommé par M. Jack Lang, ministre de la culture, à la tête de la nouvelle Maison des cultures du monde, lancée à Paris, en 1982 ; Kamal Ibrahim (Lattaquié, 1942), est le poète syrien de langue française le plus représentatif de la nouvelle génération. Etabli en France depuis 1968, agrégé de philosophie, il a écrit des romans (*le Voyage de cent mètres*, 1979), un recueil de nouvelles et des poèmes. Le journaliste Edouard Saab (1921-1976) qui fut longtemps correspondant du *Monde* à Beyrouth où il fut tué en exerçant son métier en 1975, a, pour sa part, laissé notamment un essai politique qui fait toujours autorité (*la Syrie, ou la révolution dans la rancœur*, 1970).

La jeune génération francophone comprend un juriste, Jacques Hakim, deux poètes, Ghassan Tahhan et Faïz Makdisi (1949), un publiciste, Louis Farés et deux romanciers intimistes, Colette Khouri et Gilbert Tarrab (*les Désabusés de Beyrouth*, 1962). Désormais, après la nationalisation des écoles privées (1967), le français est redevenu une langue étrangère, sans doute privilégiée, mais plus que jamais langue d'élite, des salons damascènes et alépins. L'enseignement est donné en français dans quelques établissements nationaux, mais les élèves apprenant le français comme première langue étrangère ne représentent que 20 % des effectifs scolarisés.

ABDALLAH NAAMAN.

SE RÉCLAMANT DU DJIHAD ISLAMIQUE

Sept Libanais qui préparaient un attentat contre l'ambassade américaine à Rome ont été arrêtés

De notre correspondant

Rome. – Sept Libanais qui préparaient un attentat contre l'ambassade américaine à Rome ont été arrêtés à la fin de la semaine dernière, a annoncé, le mardi 27 novembre, la police italienne. Un commando se réclamant, selon la police, du Djihad islamique prévoyait de faire sauter l'ambassade à l'aide d'un camion chargé d'explosifs, selon le même scénario que pour l'attentat d'avril 1983 à Beyrouth.

C'est l'arrestation, le 18 novembre, à l'aéroport de Zurich, d'un jeune Libanais en partance pour Rome, transportant 2 kilos d'explosif, qui a mis la police italienne en alerte. Elle a fini par localiser sept jeunes Libanais, officiellement étudiants à l'université de Rome et vivant dans deux appartements de la banlieue de la capitale.

Dans ces appartements, la police a découvert, outre de la propagande khomeiniste, un plan détaillé de l'ambassade américaine, située via Veneto, sur lequel figuraient les portes, les postes de garde, les appareils de surveillance par télévision, etc. Une flèche indiquait l'entrée du garage réservé aux « marines » qui gardent l'ambassade. C'est dans ce garage que devait être lancé un camion chargé d'explosifs conduit par un commando-suicide.

Les jeunes Libanais arrêtés, qui se refusent à toute collaboration avec la police, vivaient à Rome depuis plus d'un an, mais se rendaient périodiquement au Proche-Orient. La police a établi qu'ils recevaient d'importantes sommes d'argent sur leurs comptes bancaires.

L'organisation Djihad (Guerre sainte) est notamment à l'origine de l'attentat contre l'ambassade américaine à Beyrouth en 1983, qui provoqua une quarantaine de morts et plus de cent blessés. Le 23 octobre, ce sont les commandements des forces américaines et françaises à Beyrouth qui ont été visés : deux cent trente-neuf « marines » et cinquante-huit parachutistes français ont été tués. Le 12 décembre 1983, un attentat a été commis contre l'ambassade américaine au Koweït et le 20 septembre 1983 à nouveau contre celle de Beyrouth.

PHILIPPE PONS.

A TRAVERS LE MONDE

Bolivie

- LA COB LANCE UN ORDRE DE GRÈVE GÉNÉRALE ILLIMITÉE. – La Centrale ouvrière bolivienne (COB) a lancé, mardi 27 novembre, un ordre de grève générale illimitée, qui avait été suspendu la semaine dernière par le comité exécutif du syndicat. La COB s'est, en outre, prononcé pour des manifestations de rues contre les décisions économiques prises par le gouvernement Siles Zuazo. – *(AFP, Reuter.)*

Egypte

- SUSPENSION DES COURS A EL AZHAR. – Les cours ont été suspendus pour deux semaines à l'université islamique d'Al Azhar, à la suite de manifestations estudiantines qui s'y sont déroulées le dimanche 25 novembre. Une centaine d'étudiants qui réclamaient notamment l'application de la *chari'a* (jurisprudence islamique) ont été arrêtés par les forces de l'ordre, qui ont pris d'assaut le campus. – *(Corresp.)*

Nicaragua

- CENSURE DES HOMELIES DE L'ARCHEVEQUE DE MANAGUA. – Mgr Obando y Bravo, archevêque de Managua, a annoncé que ses homélies dominicales seraient désormais soumises à la censure du gouvernement, qui estime qu'elles pourraient contenir des *« propos défavorables aux sandinistes »*. – *(AP.)*

PROCHE-ORIENT

Les États-Unis et l'Irak ont rétabli leurs relations diplomatiques

De notre correspondant

Washington. — Attendu depuis plusieurs mois et officiellement annoncé lundi 26 novembre, le rétablissement des relations diplomatiques entre l'Irak et les Etats-Unis consacre deux évolutions de fond au Proche-Orient. Longtemps resté totalement neutre dans l'interminable guerre entre Bagdad et Téhéran, Washington marque d'abord un soutien plus net au régime de M. Saddam Hussein.

Malgré l'affaire des otages et la répulsion qu'inspire le khomeinisme aux Américains, ce rapprochement avait été longtemps freiné par l'espoir qu'entretenaient les Etats-Unis de pouvoir reprendre un jour langue avec Téhéran après la disparition de l'imam Khomeiny. L'implication de l'Iran tenue pour certaine à Washington dans les attentats anti-américain du Liban, le sentiment de plus en plus fort surtout que le khomeinisme ne s'éteindra pas automatiquement avec son fondateur ont finalement eu d'autant plus aisément raison de cet espoir que M. Saddam Hussein, quels que soient son radicalisme et ses liens avec Moscou, constitue aujourd'hui un indispensable rempart contre la déstabilisation du Golfe.

Il y a trois ans déjà, l'administration américaine avait retiré l'Irak de la liste des pays qu'elle regarde comme soutenant le terrorisme, ce qui avait permis la reprise d'échanges commerciaux et l'octroi de crédits d'une valeur globale de 1,6 milliard de dollars. En janvier dernier, Washington avait fait savoir aux États du Golfe qu'une défaite de l'Iran serait considérée comme « nécessaire aux intérêts américains » et le rétablissement des relations diplomatiques rompues par Bagdad en 1967 au lendemain de la guerre des Dix jours était en préparation depuis.

La Maison Blanche a pris soin de déclarer lundi, après que le vice-premier ministre irakien, M. Tariq Aziz, se fut entretenu avec M. Reagan, que ce développement « *positif* » ne « *modifiait en rien la position de neutralité des Etats-Unis* » dans la guerre du Golfe, mais la modification n'en est pas moins patente. Rompues en 1979, les relations avec l'Iran ne sont, elles, pas en passe d'être rétablies. Washington a désormais clairement choisi son camp, même s'il n'est pour l'instant pas question que l'Irak, largement approvisionné par l'URSS et par la France, reçoivent des fournitures d'armes américaines.

Seconde évolution : ce prochain échange d'ambassadeurs symbolise le ralliement de fait de l'Irak — qui demeure étroitement allié à l'URSS — au groupe des Etats arabes dits « modérés ». La Syrie (autre alliée de l'URSS) soutenant l'Iran, Bagdad hier regardée comme la capitale arabe la plus radicalement hostile à Israël s'était déjà rapprochée de la Jordanie et de l'Egypte. Compte tenu du rapprochement parallèle entre ces deux pays et l'OLP de M. Arafat, un nouvel axe se dessine ainsi au Proche-Orient favorable à des degrés divers à un dialogue avec Washington. Ce mouvement, bien qu'il soit logiquement accompagné d'un certain durcissement de ton au Caire et à Amman, ne peut évidemment que satisfaire les Etats-Unis dans la mesure où il leur fait reprendre pied dans la région après leur débâcle libanaise.

Sa contrepartie est que les pays arabes seront désormais mieux à même de faire entendre leur voix à Washington. C'est là la raison pour laquelle ce rétablissement des relations diplomatiques avec Bagdad n'a été entouré d'aucune publicité excessive par la Maison-Blanche dont un porte-parole s'est empressé de déclarer qu'il « *n'affectait pas les relations* (des Etats-Unis) *avec Israël qui demeurent plus fortes que jamais* ».

Dernier élément : ce rapprochement américano-irakien souligne aussi que le gouvernement de M. Reagan, après avoir systématiquement refusé que l'URSS soit associée à la recherche d'un règlement proche-oriental, tend de plus en plus à accepter cette idée. M. Shultz l'avait laissé entendre en septembre dernier à New-York et après s'être entretenu avec le secrétaire d'Etat le 1er septembre en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, M. Tariq Aziz était allé à Moscou pour rendre compte aux dirigeants soviétiques de l'accord de principe qui s'est concrétisé lundi.

Rien ne laisse penser que le Kremlin, qui craint autant que la Maison Blanche une défaite irakienne devant l'Iran, s'y soit montré hostile.

BERNARD GUETTA.

Liban

Un nouveau plan de sécurité est entré en application

L'aviation israélienne a bombardé, mardi 27 novembre, trois positions palestiniennes du Front populaire de libération de la Palestine (FPLP) et du « colonel » Abou Moussa, chef du mouvement dissident du Fatah, situées près du village de Bar-Elias, dans le nord de la plaine libanaise de la Bekaa, contrôlée par l'armée syrienne. Le raid a fait sept morts et dix blessés, selon un premier bilan. D'autre part, la DCA syrienne a riposté en tirant sur les F-15 et F-16 israéliens, sans toutefois les atteindre. Il s'agissait de la première intervention de l'armée de l'air israélienne au Liban depuis le 10 septembre.

De notre correspondant

Beyrouth. — Un énième plan de sécurité est entré, sans heurts, en application lundi 26 novembre dans le Grand-Beyrouth. En pratique, bien que théoriquement militaire, il ne constitue rien de plus qu'un gage de bonne volonté de la part des divers pouvoirs s'exerçant dans chacun des secteurs de la ville. La milice chiite Amal et le PSP (druze) ont en particulier accepté que le maintien de l'ordre soit dévolu à l'armée à Beyrouth-Ouest. Il est cependant évident que l'autorité s'exercera au nom de l'Etat mais pour le compte des chefs des milices concernées.

A Beyrouth-Est, (secteur chrétien), les choses, pour être moins aléatoires du fait que le Parti phalangiste et sa milice, les Forces libanaises, sont passées progressivement sous la férule du président Gemayel, ne sont pas fondamentalement différentes. Le nouveau plan de sécurité améliore les conditions de passage intersecteurs en en minimisant les risques sans les éliminer et devrait diminuer l'anarchie sévissant à Beyrouth-Ouest dont se plaint amèrement la population, notamment sa fraction sunnite, qui supporte mal et le désordre et la domination chiite par le biais d'Amal. Dans ce double domaine, le plan de sécurité est bien accueilli par les Beyrouthins de tous bords. Mais ils sont aussi sans illusion.

Sur le fond, en effet, rien n'est changé. L'armée patrouille, certes, et multiplie les barrages de contrôle à travers le Grand-Beyrouth. Mais ce sont les mêmes brigades qui opèrent : la cinquième (*grosso modo* chrétienne) à Beyrouth-Est, la sixième (musulmane à dominante chiite) à Beyrouth-Ouest et la troisième (mixte, islamo-chrétienne) dans le centre ville, zone tampon inhabitée où les soldats n'ont à intervenir ni contre un camp ni contre l'autre.

Renforcées (notamment en matériel pour la sixième) ou pas, ces brigades demeurent ce qu'elles étaient : tributaires des camps politico-communautaires dont elles procèdent. Le plan de sécurité est donc à la merci de la bonne volonté de toutes les parties. Or Damas a dû déployer des efforts pour parvenir à ce consensus minimal au sein du gouvernement libanais. De plus, si la coopération du chef d'Amal, Me Nabih Berri, paraît solidement acquise, dans la phase actuelle, au président Gemayel, celle de M. Walid Joumblatt, le dirigeant druze, l'est beaucoup moins. Si M. Berri est soucieux d'assurer la réouverture de la route du Sud, du moins de ses quarante premiers kilomètres non occupés par Israël, M. Joumblatt est manifestement réticent à ce sujet et ce sont ses miliciens qui contrôlent essentiellement cette route.

Le plan de sécurité comporte deux autres étapes : le 2 décembre, déploiement de l'armée sur la route côtière jusqu'au fleuve Awali, au sud, et jusqu'à Tripoli comprise, au nord ; le 9 décembre, réouverture de la route internationale Beyrouth-Damas, ce qui suppose la pacification du front de Souk-el-Gharb, où se font face l'armée et les druzes.

Premier signe de blocage : le MUI (Mouvement de l'unification islamique), qui contrôle Tripoli, a expressément refusé l'entrée de l'armée. Vingt chrétiens ont été pris en otages dans cette ville lundi. Là, le plan de sécurité est mal parti...

Le *statu quo* donne matière à satisfaction à la population de Beyrouth dans l'immédiat, mais le scepticisme continue de régner concernant l'avenir. Une nouvelle période de turbulences se profile à l'horizon, en cas de retrait partiel et unilatéral israélien, qui créerait un vide dans le Liban du Sud. On voit mal à Beyrouth comment sortir de l'impasse. On est y convaincu que le gouvernement israélien ne laissera pas traîner au-delà de deux mois la négociation du Nakoura.

LUCIEN GEORGE.

Israël

EN VOULANT S'ADRESSER A L'OLP A AMMAN

Un député arabe du Parti travailliste déclenche une tempête politique à Jérusalem

De notre correspondant

Jérusalem. — L'initiative spectaculaire prise par le seul député arabe membre du Parti travailliste israélien, M. Abdel Wahab Darousha, soulève une tempête politique dans le pays. Ce parlementaire a, en effet, quitté Israël, mardi soir 27 novembre, avec l'intention de s'adresser au Conseil national palestinien réuni à Amman. Son geste suscite un vif embarras au sein du Parti travailliste et une franche indignation chez les dirigeants du Likoud, son partenaire gouvernemental.

C'est l'hebdomadaire de gauche *Koteret Rashit* qui a révélé l'affaire, le député arabe lui ayant réservé la primeur de son projet de voyage : « *Je me rends à Amman*, a déclaré M. Darousha au magazine, *en espérant que mon geste provoquera un changement dans l'opinion publique israélienne et modifiera la position du gouvernement. Je pense que l'OLP est maintenant prête à dialoguer avec Israël. La réunion d'Amman marque un tournant.* »

La direction travailliste a aussitôt condamné cette initiative personnelle. Le premier ministre, M. Shimon Pérès, a fait savoir qu'il n'en avait pas été informé. Le secrétaire général du parti, M. Uzi Baram, tout en blâmant la décision de M. Darousha, a souligné qu'il aurait été beaucoup plus choqué si elle avait été prise par un parlementaire juif. « *Il faut*, a-t-il dit, *prendre en compte la sensibilité nationale de cet élu.* »

Dans les rangs du Likoud, on ne s'embarrasse pas de telles nuances. Son chef, M. Itzhak Shamir, s'est dit « *outragé* » et a réclamé « *une réplique cinglante et immédiate* ». Plusieurs députés demandent la levée de l'immunité parlementaire de M. Darousha, afin que l'Etat juif puisse engager contre lui des poursuites judiciaires pour « *contact avec l'ennemi* » et « *entrée illégale dans un pays ennemi* ». Ces crimes sont passibles d'une peine maximale de quinze ans de prison.

En attendant, les collègues de M. Darousha s'efforcent surtout, mercredi matin, de retrouver sa trace. L'élu avait été vu, mardi après-midi, à Jérusalem, avant son départ présumé pour la Jordanie *via* Chypre. « *Nous savons qu'il a quitté le pays, mais nous ne savons pas où il se trouve* », déclarait M. Rafi Edri, chef du groupe parlementaire travailliste. Certains doutaient même, ici, que M. Darousha, porteur d'un passeport israélien, soit autorisé à entrer en Jordanie. On qualifiait son geste d'« *impulsif* », en le mettant au compte d'une certaine naïveté.

Selon la télévision israélienne, Mme Raimonda Tawil, directrice de l'Agence palestinienne de presse basée à Jérusalem-Est, a joué un rôle d'intermédiaire en prêtant son concours à la préparation de ce voyage. La journaliste a catégoriquement démenti cette information, tout en saluant le « *courage* » de M. Darousha.

L'initiative du parlementaire travailliste, si elle était menée à son terme, risquerait naturellement de faire monter la tension au sein du gouvernement d'unité nationale. M. Darousha, quarante-deux ans, est un musulman originaire d'un petit village proche de Nazareth. Cet ancien inspecteur d'académie tenu pour un modéré accomplit son premier mandat parlementaire.

Un autre député arabe a été élu sur une liste du Bloc travailliste en juillet dernier, mais il appartient au Mapam, aile gauche du front, qui a rompu, en septembre, son alliance de parti avec M. Pérès.

JEAN-PIERRE LANGELLIER.

COMMUNIQUENT:

RAISON



AMÉRIQUES

Démocratie chérie

(Suite de la première page.)

Ceux de l'armée uruguayenne avaient décidé de régler leur compte, par tous les moyens, aux Tupamaros. Mais bien des libéraux et de vrais démocrates — comme Zelmar Michelini pour ne citer qu'un seul nom symbolique — ont payé de leur vie la collaboration totale entre les polices secrètes argentine et uruguayenne. La restauration inéluctable d'un régime constitutionnel en Argentine — après l'affront subi par l'armée aux Malouines — a accéléré le rétablissement des institutions démocratiques en Uruguay, tant il est vrai que les deux nations, malgré la disproportion des rapports de forces, sont interdépendantes.

La forteresse chilienne

Ce n'est pas vrai du Chili, où le général Pinochet apparaît, en principe, encore plus isolé dans le cône sud au lendemain des élections générales uruguayennes. La chute du bastion uruguayen n'implique pas nécessairement une relance de l'assaut contre la forteresse « autoritaire » chilienne. Pour Pinochet, le retournement de la situation en Uruguay n'est qu'une péripétie. Et l'armée chilienne, solide, de tradition prussienne, est d'abord préoccupée par ses rapports géostratégiques avec l'Argentine et avec le Pérou.

Le traité « de paix et d'amitié » signé entre le Chili et l'Argentine, à l'instigation du Vatican, et ratifié dimanche à Buenos-Aires par « une consultation populaire », suscite la grogne de la très aristocratique et très traditionnelle marine chilienne. Celle-ci estime que le Chili ne sort pas gagnant de ce compromis.

Dans son ensemble, l'armée chilienne aurait plutôt tendance à serrer les rangs autour de Pinochet, face à une Argentine, rivale et démocratique, plutôt qu'à imiter l'exemple du voisin de l'est. En revanche, les opposants chiliens, majoritaires mais divisés, sont, bien évidemment, encouragés à se battre encore plus et encore mieux, par ce qui apparaît comme un nouveau retour du « balancier démocratique » en Amérique latine. Ils savent que même l'administration Reagan, qui exprimait, il n'y a pas si longtemps, sa préférence dans le continent pour les « autocrates modérés » est lassée de ce général Pinochet qui s'accroche à son « trône ». Ils savent aussi que Washington n'a pas — pas encore — trouvé le candidat de rechange « idéal » pour remplacer le vainqueur de Salvador Allende.

Mais il est exact que — formellement, du moins — la « démocratie » n'a cessé de marquer des points depuis quatre ans en Amérique latine. Les militaires péruviens, convaincus eux aussi de leur impuissance face à la crise économique et aux pressions de la société civile, ont passé la main en 1980. En Bolivie, les civils sont revenus aux affaires en 1982. La junte équatorienne avait, discrètement, donné déjà le bon exemple en 1979. Et l'alternance démocratique a fonctionné sans heurts cette année dans ce pays andin. Le Venezuela, la Colombie, le Mexique sont avec des nuances, des particularismes et parfois des réserves, des democraties latino-américaines respectables.

La montée des périls

Le Brésil, première puissance du sous-continent, est nettement engagé dans un processus de restauration des institutions démocratiques, processus qui doit se confirmer en janvier 1985 par l'élection au suffrage indirect d'un président de la République. Le Paraguay, la plus ancienne dictature d'Amérique latine (le général Stroessner est au pouvoir depuis trois décennies), est « influencé » par le Brésil comme l'Uruguay l'est par l'Argentine. On peut, ou non, en tirer des conclusions « positives », car le Paraguay est un cas très particulier.

Bien des réserves également dans les Caraïbes et en Amérique centrale, le secteur « le plus chaud » de toute l'Amérique latine. Il y a longtemps que la « démocratie directe » à la cubaine n'est plus un « modèle » même pour les révolutionnaires latino-américains, à la seule exception des sandinistes qui viennent cependant d'organiser des élections générales que l'on aurait mauvaise grâce à juger moins « bonnes » que celles du Salvador au printemps.

Réserves, et pourtant ! Le Honduras a un régime « civil » même si le poids de l'armée reste prépondérant. Le Salvador a voté malgré la guerre et Duarte est un président bien élu. Le Panama a franchi non sans difficultés l'épreuve des élections en mai 1984, mais son président « Nicky » Barletta est un homme de qualité et la force de défense (ancienne garde nationale) — hier toute-puissante, se tient tranquille dans ses casernes. Le Costa-Rica est une vraie démocratie, et, de surcroît, sans armée. Même le Guatemala des militaires a esquissé un timide pas vers une amorce de « libéralisation » sans renoncer il est vrai à la « liquidation » de la guérilla.

Formellement, et globalement, le tableau est décidément très satisfait. Démocratie, démocratie chérie... Les ombres sont d'une autre nature. C'est tout le sous-continent qui est frappé par une crise cataclysmique et lourde de périls. Dettes extérieures à la limite de l'insupportable (plusieurs pays sont déjà de fait en situation de cessation de paiements), chômage, inflation galopante, insécurité généralisée et en hausse rapide, marginalisation accélérée des secteurs les plus défavorisés des populations, mouvements de guérilla endémique ou échappant à toute analyse logique, comme celui du Sentier lumineux au Pérou qui déconcerte totalement les autoritéset l'opinion, course absurde aux armements pourtant « justifiée » par de vieux conflits de frontières ou des « craintes » historiques, ravages provoqués par la corruption ou par les mafias de la drogue et de la contrebande...

Oui, ce tableau-là est bien sombre, et bien réel. Depuis quatre ans, la « montée » démocratique est très largement une conséquence du refus des militaires de continuer à assumer toutes les responsabilités à l'heure de tous les dangers. Décidément, la satisfaction doit être nuancée et tempérée. En toute l'Amérique latine a plus que jamais besoin de la compréhension et de la solidarité réelle des nations industrualisées.

MARCEL NIEDERGANG.

Chili

La « protesta » du 27 novembre a échoué

De notre correspondant

Santiago-du-Chili. — La journée de protestation organisée mardi 27 novembre par l'opposition est pratiquement passée inaperçue. L'ensemble des formations politiques (Alliance démocratique, Bloc socialiste et Mouvement démocratique populaire), le Commandement national des travailleurs, et la Fédération des étudiants du Chili réunis au sein du « Commandement national de la protesta », habituellement incapables de présenter un front commun, s'étaient cette fois mis d'accord pour appeler les Chiliens à protester les 27 et 28 novembre contre *« la dictature »*, *« la terreur »* et pour réclamer le rétablissement immédiat de la démocratie.

La première journée devait être « active » : assemblées sur les lieux de travail, grève du zèle, meetings au centre de la ville, « Cacerolazo », etc. Le 28, en revanche, le pays devait « s'immobiliser ».

Le scénario habituel des journées de protestation s'est répété mardi mais force est de constater que les acteurs étaient rares. La protesta avait pourtant commencé bruyamment. Une série d'explosions avait en effet secoué la capitale dans la nuit de lundi à mardi. Une bombe avait même éclaté à une centaine de mètres du palais présidentiel. Mais Santiago présentait aux premières heures de la matinée son aspect habituel. Les transports en commun fonctionnaient normalement et les commerçants avaient ouvert leur boutique. Les dirigeants de l'Alliance démocratique, assurait-on, allaient braver l'état de siège et manifester sur la place d'Armes. On les vit en effet sur les marches de la cathédrale chanter l'hymne national et... déguerpir à l'arrivée des premiers carabiniers.

Les habitants des quartiers pauvres de Santiago ont manifesté pacifiquement. Ils se sont contentés de taper sur des casseroles et d'allumer des cierges...

Selon l'opposition, cet échec s'expliquerait par la présence de l'armée dans les rues de la capitale. *« Santiago est occupée militairement »*, a déclaré le président de l'Alliance démocratique, M. Ricardo Lagos. Cette affirmation est exagérée. Des camions de l'armée ont, certes, patrouillé toute la journée, et des soldats ont été placés aux points « chauds ». Mais ce déploiement n'avait rien de spectaculaire. Il n'était pas rare de voir des soldats tranquillement assis à l'ombre d'un arbre tandis que des enfants jouaient tout près d'eux et qu'un peu plus loin des couples se roulaient dans l'herbe.

JACQUES DESPRÈS.

LES AUTORITÉS RETIRENT LES ACCRÉDITATIONS DE TOUS LES JOURNALISTES ÉTRANGERS

Santiago-du-Chili *(AFP)*. — Le gouvernement chilien a retiré, mardi, leurs accréditations aux correspondants étrangers présents au Chili. Plus de deux cents correspondants d'Europe, des Etats-Unis et d'Amérique latine se trouvent actuellement au Chili.

Le retrait des accréditations a été notifié personnellement à chaque journaliste étranger par une note de la Division nationale de communication sociale (DINACOS), qui leur a par ailleurs enjoint de se présenter à ses bureaux.

L'Association des correspondants étrangers au Chili a annoncé qu'elle va tenir une réunion extraordinaire pour analyser cette *« situation délicate et sans précédent »*.

Uruguay

M. Sanguinetti veut former un gouvernement d'union nationale

Montevideo *(AFP)*. — Le nouveau président constitutionnel de l'Uruguay, le libéral Julio Sanguinetti, a annoncé lundi 26 novembre, son intention de former un gouvernement d'union nationale pour tenter de sortir les Uruguayens de la crise et assurer l'avenir de la démocratie qui a vu à nouveau le jour dimanche à Montevideo après onze ans de dictature militaire.

Les Uruguayens se sont réveillés en démocratie lundi avec un nouveau président, M. Julio Sanguinetti, et un vice-président, M. Enrique Tarigo, mais sans connaître réellement la nouvelle carte politique de leur pays ni la composition du futur Parlement et des conseils départementaux.

Le Parti Colorado (libéral) et son candidat présidentiel ont gagné, mais la répartition des quelque 2 millions de voix ne sera connue avec exactitude que plus tard. Le pourcentage d'abstentions semble avoir été faible.

Selon toute vraisemblance, les libéraux n'auront recueilli guère plus de 40 % des suffrages, ce qui a amené M. Sanguinetti, dans sa première déclaration dans la nuit de dimanche à lundi, à confirmer qu'il formerait *« un grand gouvernement d'entente nationale »*.

La nouvelle équipe gouvernementale qui sera mise en place le 1ᵉʳ mars prochain comprendra, selon des sources bien informées, des membres des deux autres grands partis, le parti Blanco (nationaliste de centre-gauche) et la coalition de gauche Front élargi.

La situation que doivent relever les libéraux constitue en effet un redoutable défi de l'avis de tous les observateurs. En onze ans de dictature, l'Uruguay a été plongé dans une crise économique aiguë. La dette extérieure a plus que sextuplé, la récession frappe tous les secteurs, le chômage touche 15 % de la population active, le PIB a baissé de 10 % et le salaire réel s'est effondré de 50 %.

M. Sanguinetti aura donc besoin de tout le soutien politique et populaire nécessaire pour mener son plan de redressement à bien. Il consiste, disent les spécialistes, en une série de mesures qui doivent surtout conduire *« à un juste dosage de l'intervention et du protectionnisme de l'Etat »* dans les secteurs de l'industrie aptes à provoquer la réactivation de l'économie.

Contrairement à ses principaux adversaires dans la course à la présidence, le nouveau chef de l'Etat est favorable à un accord avec les banques et le Fonds monétaire international pour permettre à l'Uruguay d'honorer sa dette extérieure (5,1 milliards de dollars).

M. Sanguinetti entend également restructurer les forces armées pour les *« replacer dans leur cadre professionnel propre »* et les réduire afin qu'elles soient mieux adaptées aux besoins de défense nationale. Le rôle du président uruguayen a été déterminant dans l'accord négocié qui a amené les militaires à accepter de rendre le pouvoir aux civils.

Les mesures envisagées dans l'accord qui touchent la sécurité de l'Etat et qui seront provisoirement laissées en place une fois les militaires retournés à leurs casernes *« n'engagent nullement l'avenir »*, a estimé M. Sanguinetti. Les militaires, selon lui, resteront confinés *« à des tâches essentiellement professionnelles »*.

Un plébiscite sur ces mesures doit être organisé en novembre 1985 pour permettre aux Uruguayens de se prononcer sur l'opportunité de les inclure dans la Constitution. Une proposition similaire avait été rejetée lors d'une consultation populaire en 1980, ce qui a marqué le début du déclin du régime militaire.

Un centriste

De notre envoyé spécial

Montevideo. — Un centriste, disent ses amis. *« Le candidat des Américains et de l'armée »*, affirment ses adversaires. M. Julio Maria Sanguinetti est, de son propre aveu, un modéré. Il a été le maître d'œuvre des négociations avec les militaires. Le rétablissement sans heurt, sans menace putschiste, de la démocratie, il y a largement contribué.

Est-il, pour autant, le candidat de l'armée ou un *« continuiste »*, comme le criaient avant le scrutin les militants de gauche du Front élargi ? Depuis le coup d'Etat de juin 1973, qui a consacré l'intervention des militaires dans le gouvernement du pays, il n'a cessé de militer dans l'opposition. Ministre dans les gouvernements colorados de droite de MM. Pacheco Areco et Juan Maria Bordaberry, il a rompu avec ce dernier quand le Parlement a été dissous et que les militaires sont passés de la lutte contre la guérilla à une chasse cruelle, barbare, aux *« communistes »*.

Ce centriste veut être le président de tous les Uruguayens. Cela exclut, selon ses proches, toute attitude « revancharde » à l'égard des officiers impliqués dans la répression.

Avant tout, M. Sanguinetti se veut réaliste. Il refuse les solutions démagogiques et les formules à l'emporte-pièce. Les forces de sécurité ont doublé leurs effectifs pendant le régime militaire : il y a un soldat ou un policier pour quarante-trois habitants ! M. Sanguinetti est d'accord pour en réduire le nombre, mais *« progressivement »*.

Les blancos et le Front élargi demandent la nationalisation ou l'étatisation des banques : M. Sanguinetti s'y refuse, estimant qu'un contrôle de l'Etat est plus efficace qu'une appropriation. Il oppose, à cet égard, le réalisme des socialistes espagnols à la politique coûteuse, dogmatique, des socialistes français.

La réforme agraire demandée par les Blancos ? Il a vu, au Pérou, le désastre que provoquent les réformes quand elles remplacent les paysans par des bureaucrates.

Sur l'amnistie, même prudence : les colorados refusent qu'elle soit générale et illimitée, comme le demandent les autres formations. Ils heurtent sur ce point la sensibilité générale et se contredisent eux-mêmes, puisqu'ils préconisent la *« pacification »*. On dit que leur électorat, qui est âgé, n'accepterait pas volontiers de passer l'éponge sur les délits reprochés aux Tupamaros encore en prison — bien qu'ils aient déjà payé d'un prix inhumain la guérilla menée il y a déjà une quinzaine d'années.

Né en 1936, M. Sanguinetti a été ministre pour la première fois à trente-trois ans. Dans le gouvernement Bordaberry, il a été, à l'éducation nationale, un ministre controversé, car il a fait adopter une loi répressive contre les étudiants, dont les militaires se sont servi par la suite pour museler l'Université. C'est un point sur lequel il a refusé, plus tard, de se déjuger.

Au sein de son parti, il est, là encore, au centre : la droite y est représentée par M. Pacheco Areco — l'autre candidat colorado à la présidence, — et la gauche, par les sociaux-démocrates du courant « batlliste indépendant », qui veulent redonner au parti la teneur socialisante du grand président colorado Batlle y Ordonez, lequel fut au début du siècle un précurseur en matière de législation sociale et de contrôle de l'économie.

M. Sanguinetti a promis que, même si son parti avait la majorité au Parlement, il gouvernerait en concertation avec les autres forces politiques. La concertation a déjà commencé. Elle a abouti, dans plusieurs domaines (rétablissement de l'autonomie universitaire, réorganisation de la sécurité sociale, politique agraire), à un large accord entre blancos, colorados et frontistes.

C. V.

Le Monde

5, RUE DES ITALIENS,
75427 PARIS CEDEX 09
C.C.P. 4207-23 PARIS
Télex MONDPAR 650572 F
Tél. : 246-72-23

Edité par la S.A.R.L. *le Monde*

Gérant :
André Laurens,
directeur de la publication.

Anciens directeurs :
Hubert Beuve-Méry (1944-1969)
Jacques Fauvet (1969-1982)

Durée de la société :
cinquante ans à compter du 10 décembre 1944.

Capital social :
500.000 F

Principaux associés de la société :
Société civile
« Les Rédacteurs du *Monde* »,
MM. André Laurens, *gérant*,
et Hubert Beuve-Méry, *fondateur*.

Directeur de la rédaction :
Thomas Ferenczi.

Imprimerie du « Monde » 5, r. des Italiens PARIS-IXᵉ

OJD 1983

Commission paritaire des journaux et publications, nº 57 437
ISSN : 0395-2037

ABONNEMENTS

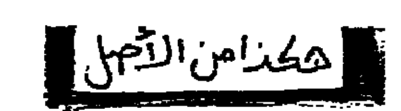
	3 mois	6 mois	9 mois	12 mois
FRANCE	341 F	685 F	859 F	1080 F
TOUS PAYS ÉTRANGERS PAR VOIE NORMALE	661 F	1 245 F	1 819 F	2 360 F
ÉTRANGER (par messageries)				
I. — BELGIQUE-LUXEMBOURG PAYS-BAS	381 F	685 F	979 F	1 240 F
II. — SUISSE, TUNISIE	454 F	830 F	1 197 F	1 530 F

Par voie aérienne : tarif sur demande.
Les abonnés qui paient par chèque postal (trois volets) voudront bien joindre ce chèque à leur demande.
Changements d'adresse définitifs ou provisoires (deux semaines ou plus) : nos abonnés sont invités à formuler leur demande une semaine au moins avant leur départ. Joindre la dernière bande d'envoi à toute correspondance.

Veuillez avoir l'obligeance de rédiger tous les noms propres en capitales d'imprimerie.

PRIX DE VENTE A L'ÉTRANGER

Algérie, 3 DA ; Maroc, 4,20 dir. ; Tunisie, 380 m. ; Allemagne, 1,70 DM ; Autriche, 17 sch. ; Belgique, 28 fr. ; Canada, 1,20 $; Côte-d'Ivoire, 300 F CFA ; Danemark, 7,50 kr. ; Espagne, 110 pes. ; E.-U., 1 $; G.-B., 55 p. ; Grèce, 65 dr. ; Irlande, 85 p. ; Italie, 1 600 L. ; Liban, 500 P. ; Libye, 0,350 DL ; Luxembourg, 28 f. ; Norvège, 8,00 kr. ; Pays-Bas, 1,75 fl. ; Portugal, 85 esc. ; Sénégal, 300 F CFA ; Suède, 7,75 kr. ; Suisse, 1,50 f. ; Yougoslavie, 110 nd.



AFRIQUE

République sud-africaine

Pretoria « regrette » la divulgation du plan de paix angolais par Luanda

De notre correspondant en Afrique australe

Johannesburg. – La divulgation par les autorités angolaises de leur plan en vue d'un règlement des tensions en Afrique australe a provoqué une certaine amertume de Pretoria. M. « Pik » Botha, ministre des affaires étrangères, a *« regretté »*, dimanche 26 novembre, que *« les Angolais aient fait tout leur possible pour rendre publiques »* les propositions présentées à l'Afrique du Sud par l'intermédiaire des Etats-Unis lors des négociations qui ont eu lieu au début du mois aux îles du Cap-Vert.

Ces propositions et les contre-propositions avancées par Pretoria devaient, en principe, rester secrètes.

M. Botha s'est interrogé sur *« la capacité du gouvernement de Luanda à conduire des négociations sérieuses »* et a confirmé les divergences sur un calendrier du retrait des troupes cubaines d'Angola, ainsi que sur certaines modalités d'application.

Selon l'agence angolaise de presse Angop, le plan de Luanda comporte quatre phases principales qui lient notamment le retrait des soldats de La Havane à celui des troupes de Pretoria de Namibie (*le Monde* du 24 novembre). Elles impliquent un accord entre l'Angola, Cuba, l'Afrique du Sud et la SWAPO (Organisation du peuple du sud-ouest africain), pour *« apporter l'indépendance à la Namibie et garantir la sécurité et l'intégrité territoriale de l'Angola »*, a indique Angop.

Dans un premier temps, l'Afrique du Sud achèverait de retirer ses troupes du Sud angolais et devrait s'engager à appliquer la résolution 435 de l'ONU (plan d'accession à l'indépendance de la Namibie), ainsi qu'à signer un cessez-le-feu avec la SWAPO. De son côté, l'Angola s'engagerait à retirer les troupes cubaines de son territoire.

Ensuite, dès l'application de la résolution 435 et l'arrivée en Namibie des forces de l'ONU, qui remplaceront les troupes sud-africaines, les soldats cubains commenceraient à évacuer le Sud angolais jusqu'au nord du seizième parallèle. Puis, au bout de deux ans, il ne devrait plus y avoir aucun militaire de La Havane en dessous du treizième parallèle.

Le retrait des Cubains devrait être achevé dans un délai de trois ans, à l'exception d'environ 10 000 hommes chargés de la protection de Luanda et des champs pétrolifères de l'enclave de Cabinda. Le président angolais, M. Dos Santos, a communiqué ce plan au début de la semaine dernière à M. Javier Perez de Cuellar, secrétaire général de l'ONU. Un plan qui comporte également deux exigences de taille pour Pretoria : la réduction à 1 500 hommes de ses troupes en Namibie et l'arrêt du soutien à l'UNITA.

La presse sud-africaine a révélé dimanche la teneur des contre-propositions de Pretoria à propos desquelles M. « Pik » Botha a déclaré *« qu'il n'avait pas d'autre choix que de les confirmer »* après *« la très large publicité donnée par le gouvernement angolais à ses propositions »*.

L'avenir de l'UNITA

Pour le régime sud-africain, toutes les troupes cubaines doivent quitter l'Angola dans un délai de douze semaines après le début de la mise an application de la résolution 435 : 12 000 en six semaines, 8 000 après neuf semaines, et le reste au bout de douze semaines. Aucune autre troupe ne peut les remplacer et le nombre des conseillers des pays de l'Est ne pourra pas dépasser ce qu'il était en 1978.

L'Angola doit, d'autre part, s'engager à contrôler les activités de la SWAPO et à mettre en place une commission chargée de veiller à la sécurité sur la frontière angolo-namibienne.

Le retrait cubain doit également être contrôlé par une commission conjointe qui pourrait circuler dans tout le pays et l'Angola doit fournir une description détaillée du déploiement des forces cubaines.

Actuellement, les soldats de M. Fidel Castro sont au nombre de 25 000 à 30 000. L'Afrique du Sud et les Etats-Unis ont lié l'indépendance de la Namibie à leur retrait. La récente tournée en Afrique australe de M. Chester Crocker, secrétaire d'Etat adjoint américain chargé des affaires africaines, avait pour but de rapprocher les points de vue de Pretoria et de Luanda.

La révélation – prématurée pour les Sud-Africains – de la position angolaise, la mise en cause de la bonne volonté du gouvernement de M. Dos Santos et les divergences entre les plans de paix illustrent, une nouvelle fois, les faibles chances d'aboutir prochainement à un règlement des conflits dans cette partie du monde.

De plus, Pretoria n'a pas fait officiellement état de sa position en ce qui concerne l'UNITA. Pour Luanda, l'avenir des maquisards de M. Jonas Savimbi doit faire partie d'une solution globale qui passe par le démantèlement de cette rébellion.

Cependant, pour la première fois, l'Angola accepte publiquement de lier le retrait des troupes cubaines à l'indépendance de la Namibie et se place sur le même terrain que les Américains et les Sud-Africains. Ce qui pourrait faire croire à un progrès si Pretoria a le réel désir de donner l'indépendance à la Namibie comme son gouvernement ne cesse de le répéter. Cependant, neuf mois après la signature des accords de Lusaka, le 16 février dernier, entre l'Angola et l'Afrique du Sud, les troupes sud-africaines sont toujours dans le Sud angolais alors que le désengagement devrait être achevé depuis fin mars.

MICHEL BOLE-RICHARD.

Tunisie

Grève générale au centre phosphatier de Metlaoui

De notre correspondant

Tunis. – Le centre phosphatier de Metlaoui, dans le Sud-Ouest tunisien, qui compte environ soixante mille habitants, a été en partie paralysé, lundi 26 novembre, par une grève générale. Le mouvement, auquel se sont associés nombre de commerçants, a été déclenché par solidarité avec les quelques cinq mille mineurs qui protestent contre la décision de transfert de la direction de la mine à Gafsa, chef-lieu de la région distant de 50 kilomètres, explique-t-on à la centrale ouvrière, l'UGTT. Les membres du bureau syndical de la mine observent d'ailleurs depuis samedi une grève de la faim.

A la direction de l'UGTT à Tunis, on précise que depuis près de trois ans l'attention des autorités a été attirée à plusieurs reprises sur les dangers d'un tel transfert qui va inévitablement nuire à l'évolution économique et sociale de la ville. A l'origine, déclarent les syndicalistes, ce sont les bureaux de la direction générale de la compagnie Sfax-Gafsa, installés à Tunis, qui devaient être transférés dans les locaux récemment aménagés à Gafsa, dans le cadre de la politique de décentralisation, et non ceux de la direction régionale de Metlaoui.

La tension qui vient ainsi de surgir dans une région de tout temps particulièrement sensible (où environ quatorze mille mineurs travaillent à l'extraction du phosphate) vient alourdir un climat social déjà tendu et qui a vu les grèves se multiplier depuis l'été (*le Monde* du 31 octobre).

MICHEL DEURE.

Les pirates qui avaient détourné un Boeing somalien se sont rendus aux autorités éthiopiennes

Les trois pirates de l'air qui avaient détourné, le samedi 24 novembre, sur l'aéroport d'Addis-Abeba, un Boeing-707 de Somali Airlines, se sont rendus, le mardi 27 novembre, aux autorités éthiopiennes qui leur ont garanti l'asile politique.

Le ministre éthiopien des affaires étrangères a déclaré que les cent huit passagers et membres d'équipage à bord, qui sont sains et saufs, ont été placés *« sous la protection des autorités éthiopiennes »*. Quatre d'entre eux auraient demandé le droit d'asile.

L'Italie a joué un rôle dans les tractations avec les pirates de l'air, trois officiers somaliens rebelles qui auraient obtenu la « vie sauve » pour sept jeunes Somaliens condamnés à mort par Mogadiscio.

Les pirates avaient aussi demandé la libération de quatorze prisonniers politiques détenus par le régime du général Syaad Barré. Ce dernier est confronté à une opposition armée plus active, notamment dans le nord du pays, où de nombreux incidents ont eu lieu ces derniers mois et où Mogadiscio aurait imposé un couvre-feu.



AFRIQUE

Algérie

Le président Chadli installe un Haut Conseil de l'information pour « dynamiser » la presse

De notre correspondant

Alger. — Le président Chadli a installé, dimanche 25 novembre, un Haut Conseil de l'information qui comprend le président de l'Assemblée populaire nationale, le responsable de secrétariat permanent du comité central, le premier ministre, les ministres de l'information, des affaires étrangères, des PTT, de la culture, le secrétaire général du ministère de la défense nationale et le secrétaire général de la présidence de la République. La mission de ce conseil est double.

Il s'agit, d'une part, de *« valoriser le métier de journaliste, développer l'information nationale sous toutes ses formes et dans toutes les régions du pays »*, d'autre part, de *« protéger les différentes composantes du groupe social, et notamment la jeunesse, contre toute information portant atteinte à l'identité et aux valeurs nationales »*.

Il faut attendre la mise en place ultérieure d'une commission comprenant les directeurs des principaux organes d'information et de hauts responsables du parti et de l'Etat, chargée de l'application des décisions du Conseil pour se faire une idée sur la portée pratique de cette initiative. Celle-ci, avec ses ambiguïtés, révèle en tout cas l'intérêt que le pouvoir porte actuellement à l'information.

Depuis le dernier congrès du FLN fin 1983, un débat est ouvert au sein des instances dirigeantes sur la place qu'il convient de donner à la presse étrangère et sur la conduite à tenir en matière d'information nationale. L'importation des journaux étrangers est facile à contrôler. Des quotidiens venant de différents pays arabes ont fait leur apparition à Alger cette année. En revanche, le quota des journaux français a diminué. Mais beaucoup d'Algériens écoutent les radios françaises et aussi Medi 1, la station franco-marocaine de Tanger (*le Monde* daté 28-29 octobre). Certains voudraient des contrôles renforcés ; d'autres pensent, au contraire qu'il faut lutter contre l'attirance vers les médias étrangers en rendant la presse nationale plus crédible et plus dynamique.

L'agence Algérie Presse Service écrit que l'information est devenue *« un secteur stratégique »*. Évoquant *« l'invasion sournoise et pernicieuse »* de l'étranger que la technologie moderne permet, l'agence officielle estime que *« le seul bouclier à l'agression »* est l'élaboration d'une *« information de qualité, objective, efficace et militante »*. Les autorités, à commencer par le ministre de l'information, entré en janvier au bureau politique, savent que l'arrivée dans les foyers algériens de programmes de télévision élaborés outre-Méditerranée et transmis par satellite appartient non au domaine de la science-fiction, mais au futur immédiat. On ne sait comment elles entendent concilier *« objectivité »* et *« militantisme »*, mais il est clair qu'elles vont donner aux médias algériens plus de moyens que par le passé.

Une amélioration a déjà été apportée à l'impression et à la mise en pages des principaux journaux, tous placés sous le contrôle du ministère de l'information. Il existe en Algérie un quotidien national en arabe et deux quotidiens régionaux également en langue nationale. Leurs ventes cumulées restent inférieures à celle du seul *El Moudjahid*, le journal en français, qui annonce un tirage supérieur à 350 000 exemplaires. Un effort est cependant entrepris pour renforcer la presse en arabe, notamment par la création de quelques périodiques.

Tirant à près de 180 000 exemplaires, l'hebdomadaire en français *Algérie Actualité* demeure le plus lisible des médias algériens. Tout en apportant sa propre contribution aux articles injurieux pour le correspondant du *Monde* parus ces derniers mois en Algérie, l'hebdomadaire est parti récemment en guerre contre l'usage généralisé de la langue de bois. Invoquant la volonté de la direction politique, il assure que *« la médiocrité ne fait plus recette dans l'Algérie de 1984 »* et annonce *« la fin du prêt-à-penser »*.

Algérie Actualité a présenté comme un coup d'audace de sa part une interview du général Bigeard, publiée à l'occasion du trentième anniversaire du début de l'insurrection. L'ancien responsable de la bataille d'Alger était décrit aux lecteurs en termes hostiles, mais ses propos carrés, comme à l'habitude, ont été reproduits apparemment sans coupe. Il laissait entendre qu'un de ses prisonniers, Larbi Ben M'Hidi, avait été exécuté sommairement par les services spéciaux français. Mais il disait aussi, sans précautions de langage, pourquoi il condamnait la présence de M. Cheysson à Alger le 1er novembre. C'était la première fois qu'un journal algérien donnait la parole à un ancien adversaire français, et cela a suscité des protestations.

On a mesure les limites de la libéralisation le mois dernier, lors de la réhabilitation à titre posthume de vingt et un anciens chefs du FLN. La presse algérienne a publié leurs noms, mais sans se risquer à dire un mot des raisons et des circonstances de leur mort. C'est pourquoi la famille de Mohamed Khider, un des « neuf chefs historiques », assassiné à Madrid en 1967 et enterré au Maroc, nous fait savoir qu'elle s'est opposée jusqu'à présent au retour de sa dépouille mortelle en Algérie, comme le souhaitent les autorités. Les proches de l'ancien trésorier du FLN, sur l'intégrité duquel Ben Bella et Boumediène avaient répandu des soupçons, demandent la publication d'un communiqué *« rétablissant la vérité »* comme préalable à une inhumation symbolisant la réconciliation nationale dans la clarté.

JEAN DE LA GUÉRIVIÈRE.

EUROPE

URSS

Devant des visiteurs occidentaux, M. Tchernenko confirme la reprise du dialogue avec Washington

De notre correspondant

Moscou. — La direction soviétique serait maintenant prête à renouer quelques-uns des fils du dialogue avec Washington, mais elle entend ne pas perdre la face. Telle est l'explication possible des signaux quelque peu contradictoires émis ces derniers jours par le Kremlin à l'occasion de la session d'automne du Soviet suprême et de la visite à Moscou de deux personnalités occidentales relativement bien disposées à l'égard de l'URSS, MM. Kinnock et Sinowatz.

Le « message » adressé aux Occidentaux par M. Vassili Garbouzov, ministre des finances, qui a présenté, mardi 27 novembre, devant le Soviet suprême, le budget pour 1985, est apparemment celui de la fermeté. Pour la première fois depuis quatre ans, les crédits militaires sont en très nette augmentation par rapport à l'année précédente. Ils atteindront 19 milliards de roubles (environ 210 milliards de francs), ce qui représente un accroissement de 12 %. Ces chiffres sont purement fictifs, mais ils ont une signification politique. Il s'agit de montrer aux Occidentaux en général, et avant tout aux Américains, que l'URSS n'abaisse pas sa garde au moment même où elle manifeste le désir de reprendre le chemin des négociations sur le contrôle des armements.

Les chiffres du budget militaire soviétique sont, de toute façon, systématiquement minimisés. Selon M. Garbouzov, celui-ci ne s'élève qu'à 4,9 % du total des dépenses prévues pour 1985, mais les experts occidentaux estiment généralement que le pourcentage réel serait plutôt de l'ordre de 12 % à 15 %.

Négociation « parapluie »

Les visites de MM. Neil Kinnock, leader du Parti travailliste britannique, et Fred Sinowatz, chancelier autrichien, qui se sont toutes les deux achevées mardi, ont été l'occasion pour M. Tchernenko d'insister sur son désir de reprendre les négociations avec Washington sur le désarmement. Pour la première fois, M. Tchernenko a implicitement approuvé en public l'idée avancée le 24 septembre dernier par M. Reagan d'une *« négociation parapluie »*, regroupant les différents domaines du processus de contrôle des armements. Il est donc assez vraisemblable que tel était bien aussi le contenu du message envoyé le 17 novembre dernier par le dirigeant soviétique au président américain et qui n'a jamais été publié.

S'adressant lundi à M. Kinnock, dont les prises de position en faveur d'un désarmement nucléaire unilatéral de la Grande-Bretagne suscitent ici une sympathie attentive, le chef de l'Etat soviétique a déclaré que Moscou avait *« proposé au président Reagan d'ouvrir des négociations sur l'ensemble des questions interdépendantes relatives à la non-militarisation de l'espace, à la réduction des armes nucléaires stratégiques et à celle des armes nucléaires de portée moyenne »*. Le mot-clé est ici l'adjectif « interdépendant », qui indique la volonté du Kremlin de lier désormais entre elles les différentes négociations.

Le chef de l'Etat soviétique met, de manière significative, en première place la question de la militarisation de l'espace qui préoccupe le plus Moscou. Mais il ajoute dans un même souffle les *armes nucléaires stratégiques »*, c'est-à-dire les systèmes centraux (fusées intercontinentales, bombardiers, sous-marins) et les *« armes nucléaires de portée moyenne »* que sont les euromissiles.

Les Soviétiques acceptent qu'on reparle de ce dernier type d'armes en laissant de côté l'exigence préalable qu'ils posaient depuis plus d'un an — le retrait unilatéral des Pershing-2 et des missiles de croisière.

Le statut de M. Gorbatchev

M. Tchernenko a tenu mardi devant le chancelier autrichien, M. Sinowatz, dont c'était la première visite officielle en URSS depuis son arrivée au pouvoir, des propos strictement identiques sur l'« interdépendance » des négociations sur l'espace, les armes stratégiques et celles à portée intermédiaire (euromissiles).

La position occupée par le benjamin du bureau politique, M. Gorbatchev, à la réunion du Soviet suprême était scrutée avec attention par tous les observateurs, en raison de ses absences inexpliquées ces dernières semaines. Il était assis immédiatement à la droite de M. Gromyko, au rang occupé par MM. Tchernenko et Tikhonov, président du conseil des ministres. Une place était laissée ostensiblement libre à sa droite, celle du maréchal Oustinov, ministre de la défense, qui est malade.

Un autre militaire était l'objet de tous les regards des observateurs étrangers : le maréchal Nikolai Ogarkov, qui a perdu son poste de chef d'état-major général le 6 septembre dernier. Nul ne sait en quoi consistent exactement les « hautes fonctions » au sein du ministère de la défense dont on le crédite officieusement depuis son limogeage.

M. Baïbakov, président du Gosplan, a présenté le rapport traditionnel sur l'exécution du Plan en 1984. Il a estimé que le revenu national allait augmenter cette année de 3,1 % et la production industrielle de 4,4 % par rapport à 1983. Le revenu par habitant devait s'accroître de 3,3 %. En ce qui concerne 1985, le président du Gosplan a prévu une augmentation de 3,5 % du revenu national et de 3,9 % de la production industrielle.

DOMINIQUE DHOMBRES.

PRÈS DE TROIS CENTS JUIFS DÉSIREUX D'ÉMIGRER SAISISSENT LE SOVIET SUPRÊME

Moscou (*AFP*). — Quatre-vingt-douze juifs d'Union soviétique ont demandé à être déchus de leur citoyenneté et autorisés à émigrer en Israël, dans une lettre adressée le dimanche 25 novembre au présidium du Soviet suprême.

Les signataires demandaient que leur cas soit examiné lors de la session du Soviet suprême qui s'est ouverte mardi à Moscou. Ils indiquent que la Knesset (Parlement israélien) leur a récemment accordé la citoyenneté israélienne et insistent pour que, juridiquement, leur départ soit traité comme un « rapatriement ».

D'autre part, quelque deux cents juifs de plusieurs villes soviétiques ont adressé ces jours derniers au Soviet suprême des télégrammes protestant contre *« la répression exercée contre les juifs désireux de quitter l'URSS »*. Ils lui demandent d'inscrire à son ordre du jour le problème de l'émigration juive dans le cadre de la réunion des familles.

La RFA refuse de signer la convention du droit de la mer

Le gouvernement de Bonn a refusé, mardi 27 novembre, de signer la convention du droit de la mer, s'alignant ainsi sur la position des Etats-Unis et de la Grande-Bretagne. Le porte-parole du gouvernement a rappelé, à l'issue du conseil des ministres, que les dispositions prévues pour l'exploitation des ressources minières des fonds marins, jugées *« dirigistes et protectionnistes »*, rendaient ce traité inacceptable pour Bonn dans sa forme actuelle.

Pour éviter un conflit avec les autres pays de la Communauté, notamment la France et les Pays-Bas, Bonn ne s'opposera cependant pas à la signature de la convention par la Commission de Bruxelles, mais se réserve la possibilité d'en bloquer la ratification si des améliorations n'y sont pas apportées ultérieurement.

Cette solution, dont la valeur juridique est loin d'être claire, est le résultat d'un laborieux compromis entre les thèses défendues par le ministre des affaires étrangères, M. Hans-Dietrich Genscher, et celles du Parti chrétien-démocrate. M. Martin Bangemann, ministre de l'économie, qui doit succéder, en 1985, à M. Genscher à la tête du Parti libéral, s'était rallié, pour l'occasion, à la position de la CDU. Le chef de la diplomatie ouest-allemande estimait que, en ne signant pas la convention, la RFA se privait de tout moyen de peser avec la France et le Japon, entre autres pays signataires, en faveur des changements souhaités.

Seuls, en effet, les Etats qui ont signé la convention siègent dans la commission préparatoire, qui a pour tâche de mettre sur pied l'Autorité (l'organisme international qui gérera les ressources minérales des grands fonds marins, « patrimoine commun de l'humanité »). Et après le 10 décembre prochain, la période de signature de la convention sera close. Les Etats non signataires à cette date ne pourront plus qu'adhérer à la convention.

Toutefois, signer n'est pas ratifier. La ratification d'un accord international nécessite, dans la plupart des Etats, un vote du Parlement. Et la convention n'entrera en vigueur qu'un an après qu'elle aura été ratifiée par soixante pays. Si cela se produit, les Etats ayant ratifié la convention auront à se partager tous les frais — fort importants sans aucun doute — liés au fonctionnement de l'Autorité.

Le refus de signer de l'Allemagne fédérale pose un autre problème : Hambourg devait être le siège du tribunal international du droit de la mer...

H. de B. et Y. R.

Une déclaration commune des dissidents tchécoslovaques et est-allemands

Un document de portée historique

par PAVEL TIGRID (*)

La déclaration commune, signée le 22 novembre par vingt-neuf défenseurs de la paix et des droits de l'homme en Tchéco-slovaquie et en RDA pour protester contre le déploiement, depuis un an, des fusées soviétiques sur le territoire des deux pays, est un événement de portée considérable. Tout d'abord, il reflète le sentiment d'une menace grave : *« Nos deux pays servent de base de lancement de fusées (...), ce qui augmente considérablement les risques d'une riposte nucléaire à leur encontre »*, affirme la déclaration. Ces craintes sont largement partagées par la population des deux pays, au point que les médias officiels s'emploient à rassurer l'opinion publique.

Nous sommes, par ailleurs, en présence d'un mouvement international en train de se former à travers des frontières étroitement surveillées, apparemment en accord avec d'autres groupements analogues dans plusieurs pays du bloc soviétique. La déclaration est formulée en termes mesurés, mais l'URSS y est néanmoins nettement accusée de faire peser des menaces sur la paix mondiale. Des mouvements indépendants de pacifistes est-européens font ainsi leur entrée active dans les relations Est-Ouest, d'une manière que Moscou ne pourra guère faire semblant d'ignorer.

Enfin, il s'agit là du premier document commun des Tchèques et des Allemands depuis la fin de la seconde guerre mondiale, ce qui constitue un pas historique, comme le souligne d'ailleurs la déclaration : *« Des Tchèques, des Slovaques et des Allemands de la RDA ont signé la présente déclaration pour témoigner de la pérennité de leurs alliance et coopération. Cette solidarité ne saurait être menacée par aucun ressentiment historique... »*

Les rapports entre Tchèques et Allemands ont été tendus, voire hostiles, depuis des dizaines et des centaines d'années. La déclaration commune met donc, à sa manière, un point final à cette étape historique.

(*) Journaliste d'origine tchèque.

République d'Irlande

NOMMÉ PAR JEAN-PAUL II

Le nouvel archevêque de Dublin, Mgr Kevin McNamara représente l'aile conservatrice de l'Église irlandaise

De notre correspondant

Dublin. — Jean-Paul II a choisi un des membres de la hiérarchie le plus conservateur, Mgr Kevin McNamara, évêque de Kerry, pour succéder à Mgr Dermot Ryan comme archevêque de Dublin. Celui-ci a été nommé il y a neuf mois préfet de la congrégation romaine pour l'évangélisation des peuples.

Le choix controversé de Mgr McNamara a été influencé par Mgr Ryan, semble-t-il, avec l'approbation du pape. Mais, dans le diocèse même, le plus important du pays avec 1,3 million de fidèles, l'annonce de la nomination n'a pas été reçue avec un enthousiasme unanime. Le nom de Kevin McNamara n'a jamais figuré dans les sondages effectués parmi les prêtres du diocèse. Pour une partie du clergé au moins, le nouvel archevêque n'a pas les qualités nécessaires pour faire face aux problèmes de l'Église dans la capitale, et notamment au désenchantement des jeunes. Dans des paroisses populaires dublinoises, seulement 25 % des jeunes entre seize et vingt-cinq ans vont à la messe. Pour un pays dont la population (3,5 millions d'habitants), est catholique à 95 % pratiquante, et à 90 % ce chiffre est une sonnette d'alarme pour la hiérarchie irlandaise.

Mgr McNamara est évêque du diocèse rural de Kerry dans le sud-ouest du pays depuis huit ans. Avant, il avait occupé la chaire de théologie dogmatique au grand séminaire de Maynooth. Porte-parole de l'aile conservatrice de la hiérarchie, l'an dernier il a mené une campagne vigoureuse pour l'amendement de la Constitution par référendum, afin de reconnaître le droit du fœtus comme citoyen à part entière. Il est intéressant de noter que dans le diocèse de Dublin, pour 28 % l'électorat s'est prononcé contre cet amendement à la Constitution et près de la moitié de cet électorat n'a pas participé au référendum.

La nomination de Mgr McNamara au poste-clé du catholicisme irlandais représenterait pour le gouvernement de coalition centre-gauche de M. Garret FitzGerald un obstacle dans sa campagne de libéralisation des lois sociales. Déjà Mgr MacNamara s'est prononcé contre le projet de loi préparé par le ministre de la santé, M. Barry Desmond, travailliste, en vue de la libéralisation de la loi sur la vente et la distribution de contraceptifs. Actuellement, seule les couples mariés y ont droit et cela sur ordonnance médicale. La loi de M. Desmond les mettrait à la disposition des couples âgés de plus de dix-huit ans sans ordonnance. Pour le nouvel archevêque de Dublin, cette libéralisation de la loi mine *« le fondement moral de la société »*.

Le gouvernement doit aussi faire face au problème du divorce, actuellement proscrit par la Constitution. A côté d'une demande de plus en plus forte, particulièrement dans les centres urbains, pour un changement de la loi, il y a, selon les sondages récents, une légère majorité qui se prononce en faveur du *statu quo*. Il est certain que si le gouvernement risquait un référendum, le nouvel archevêque mènerait la campagne en faveur du non. Le nouvel archevêque de Dublin n'est pas non plus un défenseur fervent de l'œcuménisme, se limitant à des déclarations de respect pour la religion protestante.

JOE MULHOLLAND.

DIPLOMATIE

Un protocole d'accord a été conclu entre Londres et Madrid sur Gibraltar

L'Espagne rétablira le libre accès au Rocher

De notre correspondant

Londres. — La conclusion d'un protocole d'accord provisoire entre l'Espagne et la Grande-Bretagne à propos de Gibraltar, le mardi 27 novembre a été accueillie avec soulagement et satisfaction à Londres. Cet arrangement représente pour le Foreign Office un nouveau succès diplomatique après le délicat compromis trouvé avec Pékin en septembre au sujet de l'avenir d'une autre colonie britannique, Hongkong.

Mais du point de vue britannique, la comparaison s'arrête là. Si dans le cas de Hongkong, la souveraineté chinoise n'a jamais été contestée à terme par la Grande-Bretagne (le traité signé au siècle dernier entre le Royaume-Uni et l'Empire du Milieu arrivait inévitablement à échéance en 1997), il en va différemment pour Gibraltar. Les Britanniques se sont emparés du Rocher en 1704 et le traité d'Utrecht de 1713 reconnaissant à la Grande-Bretagne cette possession stratégique a été reconduit à plusieurs reprises par les Espagnols (notamment durant les guerres napoléoniennes). Il ne prévoyait pas de limite dans le temps. Mais l'Espagne, soulignant l'anachronisme de ces conventions, revendique la reconnaissance de sa souveraineté *« légitime »* sur Gibraltar.

Au temps de Franco, en 1969, les autorités espagnoles ont instauré une sorte de blocus de la colonie. La frontière entre Gibraltar et le territoire espagnol a été alors complètement fermée. Après le rétablissement de la démocratie en Espagne, les relations se sont quelque peu améliorées entre Londres et Madrid. En 1980 a été signé à Lisbonne un premier accord prévoyant la réouverture des portes entre La Linea (la ville frontière du côté espagnol) et Gibraltar. Mais il est resté lettre morte, notamment parce que, en 1982, les rapports entre l'Espagne et la Grande-Bretagne se sont de nouveau envenimés à propos du conflit des Malouines, Madrid prenant le parti de Buenos-Aires. L'avènement du gouvernement socialiste de M. Gonzales a détendu l'atmosphère, Madrid autorisant le passage — très limité — des seuls piétons entre Gibraltar et le territoire espagnol.

Cette fois, le gouvernement espagnol accepte de rétablir, à partir de février prochain, la liberté complète du passage. Londres, pour sa part, admet le principe de pourparlers sur l'*« avenir »* de la colonie. Cela signifie que les dirigeants britanniques reconnaissent plus ou moins que Madrid puisse être fondé à poser la question de la souveraineté, sous réserve de l'approbation des vingt-sept mille habitants de Gibraltar. Mais ceux-ci, en 1967, au cours d'un référendum, ont, à une quasi-unanimité, déclaré vouloir rester Britanniques, et rien n'indique pour l'instant qu'ils soient prêts à changer d'avis.

Cependant, une normalisation (qui n'engage pas pour l'instant un règlement sur le fond) est désormais possible, car l'Espagne a besoin du soutien britannique dans les ultimes négociations au sujet de son adhésion à la CEE. La Grande-Bretagne manifeste une certaine complaisance, car elle est moins concernée que ses autres partenaires, la France et l'Italie par exemple, par les débats sur la pêche et le vin.

FRANCIS CORNU.

ASIE

Cambodge

A LA FRONTIÈRE THAILANDAISE

Les forces coalisées de la résistance tiennent tête aux troupes vietnamiennes

Correspondance

Bangkok. – Des combats incertains ont continué lundi 26 et mardi 27 novembre autour du camp de Nong-Chan, tenu par des soldats du Front national de libération du peuple khmer (FNLPK) et contre lequel les forces vietnamiennes ont lancé l'assaut la semaine dernière.

« Les Vietnamiens sont habitués à des succès rapides, nous a déclaré le général Dien Del, vice président du FNLPK, *mais, à Nong-Chan comme à Ampil en avril dernier, nos troupes ont réussi à bloquer l'offensive. Le commandement vietnamien semble désorienté. »*

Selon le général Dien Del, le FNLPK aurait souffert une quinzaine de morts et près de quatre-vingts blessés. Ces chiffres sont en concordance avec ceux fournis par la Commission internationale de la Croix-Rouge.

Pour la première fois depuis la mise sur pied du gouvernement de coalition du Kampuchéa démocratique en juin 1982, on a constaté un début de coordination et de coopération entre les trois factions qui le composent.

Des soldats de l'armée nationale sihanoukiste sont présents à Nong-Chan et participent à la défense du camp, tandis que les troupes khmères-rouges ont effectué des opérations de sabotages le long des routes menant vers les premières lignes vietnamiennes.

Jusqu'au mois d'avril dernier, les Vietnamiens avaient connu des victoires aisées lorsqu'ils s'en prenaient aux camps de la coalition installés le long de la frontière thaïlandaise. Cette fois, comme à Ampil il y a quelques mois, ils ont sans doute réussi à repousser provisoirement la population civile hors de Nong-Chan, mais les bases militaires ne sont pas tombées. Les observateurs militaires attribuent ce demi-échec de Hanoï à la ténacité nouvelle des soldats nationalistes, mieux entraînés et mieux armés, et aussi au fait que, cette fois, les soldats vietnamiens ont dû subir des contre-attaques sur leurs flancs, ce qui aurait eu pour effet de sérieusement perturber l'intendance.

L'agence de presse vietnamienne s'est à ce jour contentée de reproduire une dépêche de l'agence officielle de Phnom-Penh du 18 novembre affirmant que le camp de Nong-Chan avait été *« rasé »* et que plus de *« cent ennemis »* avaient été *« soit mis hors de combat, soit capturés »*.

JACQUES BEKAERT.

UN MINISTRE DE PHNOM-PENH A PARIS

Le ministre des affaires étrangères du gouvernement de Phnom-Penh, M. Hun Sen, séjourne en France depuis le vendredi 23 novembre. Le ministre cambodgien effectuait un voyage dans d'autres pays d'Europe. Sa visite à Paris a lieu à l'invitation du vice-président de la commission des affaires étrangères de l'Assemblée nationale, M. Montdargent (PC).

Lundi, M. Hun Sen a été reçu au siège du PCF par M. Maxime Gremetz, secrétaire du comité central et responsable de la section de politique extérieure.

Le gouvernement français ne reconnaissant pas le régime de M. Heng Samrin installé par Hanoï au Cambodge, en janvier 1979, la visite en France de M. Hun Sen a un caractère privé. Elle devrait cependant être pour lui l'occasion de contacts avec diverses personnalités politiques de la majorité comme de l'opposition, notamment par l'intermédiaire de l'Association pour le développement des relations avec le Cambodge – qui avait déjà invité à Paris au mois d'octobre un autre membre du gouvernement de Phnom-Penh, M. Nouth Savoen, vice-ministre de la santé.

On note, en outre, que le séjour en France de M. Hun Sen coïncide avec celui du prince Sihanouk, chef de la coalition cambodgienne anti-vietnamienne. Le prince Sihanouk doit être reçu le 17 décembre par le président Mitterrand.

Corée

APRÈS L'INCIDENT DE PANMUNJOM

Pyongyang ajourne la reprise des pourparlers entre le Nord et le Sud

De notre correspondant

Tokyo. – La fusillade déclenchée vendredi dernier à Panmunjom, lors du franchissement de la ligne de démarcation Nord-Sud par un Soviétique en mal d'asile politique (*le Monde* du 24 novembre), n'a pas seulement fait quatre morts et ravivé la tension dans la péninsule. A la demande du Nord, elle a également provoqué, mardi 27 novembre, le report du dialogue intergouvernemental coréen renoué dans l'optimisme il y a seulement dix jours (*le Monde* du 17 novembre).

Les polémiques et la tension avaient sensiblement monté à la suite de l'incident, mais il n'avait pas été question, dans les déclarations faites à Séoul et à Pyongyang, d'une rupture ni même d'un ajournement des pourparlers. Les entretiens devaient reprendre le 5 décembre. Séoul s'y déclarait disposé malgré le drame ; Pyongyang a maintenant décidé de les reporter à l'« an prochain ».

La radio nord-coréenne avait littéralement présenté l'affaire comme un faux pas, parlant d'un touriste de nationalité non précisée qui, ayant malencontreusement posé le pied sur la ligne de démarcation, aurait été *« entraîné de force »* dans le camp adverse par un soldat américain. Washington et l'intéressé ont démenti. Le Nord a rejeté la responsabilité de l'affrontement sur les Etats-Unis.

L'incident aurait pu être traité comme une affaire purement militaire et laissé à la commission quadripartite d'armistice (Chine et Corée du Nord, Etats-Unis et Corée du Sud). Le Nord a choisi de le faire déborder sur les terrains économique et humanitaire sans que l'on sache vraiment pourquoi.

La façon dont sera renoué, l'« an prochain », le dialogue bilatéral sera révélatrice de la volonté réelle des deux parties d'imposer la détente et la coopération au-delà des déclarations d'intention et des incidents de parcours.

R.-P. PARINGAUX.

Inde

UNE ORGANISATION MUSULMANE REVENDIQUE L'ASSASSINAT DU CONSUL GÉNÉRAL DE GRANDE-BRETAGNE A BOMBAY

Le haut commissaire adjoint de Grande-Bretagne, – consul général – à Bombay, M. Percy Morris, a été tué le mardi 27 novembre par deux hommes qui ont tiré sur lui à bout portant, alors qu'il se rendait en voiture à son bureau. Des douilles de balles 9 mm ont été trouvées sur le lieu de l'attentat. Selon des témoins indiens, les assassins pourraient être étrangers.

Un groupe s'intitulant l'Organisation révolutionnaire des musulmans socialistes a revendiqué la responsabilité de l'attentat, dans des appels téléphoniques à des agences de presse à Londres et à Paris. Selon des sources britanniques, ce groupe chercherait à faire relâcher trois terroristes arabes détenus en Grande-Bretagne après avoir été accusés de participation à l'attentat contre l'ambassadeur d'Israël à Londres, en juin 1982.

Agé de cinquante-six ans, M. Morris avait pris son poste début novembre à Bombay et était en fin de carrière. Il avait été auparavant en poste à Dubaï, aux îles Salomon, à Kuala-Lumpur et à Philadelphie.

Le gouvernement indien s'est déclaré *« profondément affligé par ce tragique incident »*.

Chine

Les conditions posées par Pékin rendent improbable un retour du dalaï-lama

Pékin *(AFP)*. – Les autorités chinoises ont rendu publiques pour la première fois, le mardi 27 novembre, toutes les conditions d'un éventuel retour du dalaï-lama en Chine, précisant notamment que le chef spirituel tibétain ne pourrait y revenir définitivement que s'il s'établissait ailleurs qu'au Tibet.

M. Yang Jingren, chef du département du Front uni du comité central du Parti communiste chinois, a ajouté devant une délégation du dalaï-lama en visite à Pékin que le retour définitif du « Bouddha vivant » dépendait en outre de l'abandon par ses fidèles de toute idée d'indépendance du Tibet.

La délégation, composée de trois dirigeants tibétains en exil et représentant le dalaï-lama, la cinquième depuis 1979, était arrivée à Pékin le 21 octobre dernier pour préparer son retour éventuel en Chine l'an prochain.

M. Yang, cité par l'agence Chine nouvelle, a expliqué que la politique des autorités de Pékin au sujet du retour du dalaï-lama, édictée en 1981 par le secrétaire général du PCC, M. Hu Yaobang, lors de la visite en Chine du frère du chef religieux, M. Gyalo Thondup, restait strictement *« inchangée »*.

Le dalaï-lama s'est réfugié en Inde après avoir fui le Tibet en 1959 avec quatre-vingt mille de ses partisans, lors de l'écrasement sanglant d'un soulèvement tibétain antichinois.

Au cours de leurs visites en Chine, les délégations envoyées par le dalaï-lama « ne doivent s'attendre à aucun marchandage » ni *« se livrer à de nouvelles polémiques sur les événements de 1959 »*, ceux-ci devant être définitivement oubliés, a précisé M. Yang.

Avant son retour définitif, ou pour une simple visite, le « Bouddha vivant » doit également se déclarer décidé à travailler pour l'unification de la Chine et l'unité nationale, a ajouté M. Yang.

S'il remplit cette dernière condition, a-t-il affirmé, le dalaï-lama sera le bienvenu et pourra *« se rendre* [en visite] *où bon lui semble, et sa sécurité sera garantie »*.

De source diplomatique occidentale, on estimait mercredi que ces conditions rendent une visite en Chine du dalaï-lama possible, mais improbable, son retour définitif étant pratiquement exclu.

Afghanistan

Selon des sources occidentales

UNE CENTAINE DE SOLDATS SOVIÉTIQUES AURAIENT ÉTÉ CAPTURÉS PAR LA RÉSISTANCE

Islamabad *(AFP)*. – Plus de cent soldats soviétiques auraient été capturés par des résistants afghans, le 14 novembre, au nord-ouest de Kandahar, a-t-on appris mardi 27 novembre, au Pakistan, de sources diplomatiques occidentales. Aucune organisation de la résistance afghane n'avait cependant fait état de cette embuscade. Après la capture des soldats soviétiques, l'aviation et l'artillerie soviéto-afghanes ont bombardé pendant une semaine le secteur d'Arghandab, situé à une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Kandahar ; trois officiels afghans de haut rang avaient été tués la semaine dernière dans cette région.

Le Monde

politique

LA SITUATION EN

M. Valéry Giscard d'Estaing devait parler, mercredi après-midi 28 novembre, à l'Assemblée nationale, de la situation en Nouvelle-Calédonie, considérant qu'il s'agit d'un sujet d'intérêt national. Le premier ministre devait ensuite lui répondre, avant de participer, le soir, au quart d'heure télévisé mensuel que lui accorde TF 1. M. Jacques Chirac avait considéré, la veille, que le gouvernement doit rétablir l'ordre et *« y mettre les moyens indispensables »*.

A Nouméa, M. Charles Barbeau, l'émissaire du ministère de l'intérieur, chargé d'une *« mission d'information mutuelle »*, a d'abord rencontré le président du tribunal administratif, puis les responsables du RPCR, MM. Dick Ukeiwé, président du gouvernement, Jean Lèques, président de l'Assemblée territoriale, et Jacques Lafleur, député RPR.

Sur le terrain, autant la ville de Nouméa paraît calme et presque indifférente à la crise que traverse la Nouvelle-Calédonie, autant la situation en brousse devient chaque jour plus préoccupante.

Sur la côte ouest où la majorité de la population est européenne, les deux communautés sont face à face. Des affrontements ont eu lieu à Voh, à 300 kilomètres au nord de Nouméa. Mercredi, des milices européennes armées sont parties de Nouméa en direction de la brousse, *« non pas pour se battre avec les Canaques*, ont précisé ses responsables, *mais pour protéger les Caldoches, car il y a chaque nuit la mise à sac ou l'incendie volontaire de propriétés ou de magasins vides ou isolés »*.

Sur la côte ouest, le point le plus sensible est le barrage mis en place dans la tribu d'Oundjo.

Le second verrou se situe à 60 kilomètres au sud de la commune de Poya, où le barrage mis en place par le FLNKS empêche les tribus isolées de la chaîne centrale — qui sont indépendantistes — d'être approvisionnées normalement.

Sur la côte est, où les Mélanésiens sont largement majoritaires, de nombreux barrages subsistent, tandis que la cité minière de Thio est toujours encerclée par le FLNKS.

La gendarmerie de Pouébo est également occupée par les militants du FLNKS, tout comme d'ailleurs la subdivision administrative de Lifou, où le sous-préfet des îles Loyauté, M. Jean-Claude Demar, était toujours retenu.

Le dispositif militaire voulu par le gouvernement se met progressivement en place. Après les mille trois cents gendarmes mobiles arrivés depuis trois jours par avion spécial, un Boeing-747 était attendu avec à son bord cent 120 tonnes de matériel logistique, dont trois nouveaux hélicoptères Puma.

Cinq jours de tension et de polémique

VENDREDI 23 NOVEMBRE

Le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, M. Georges Lemoine, reçoit M. Roch Pidjot, député non inscrit de Nouvelle-Calédonie, représentant à Paris le Front de libération nationale kanake socialiste (FLNKS) et lui expose les grandes lignes du plan du gouvernement pour essayer de parvenir à une solution politique dans le territoire (*le Monde* daté 25-26 novembre). M. Pidjot en informe le premier ministre du « gouvernement provisoire » formé le jour même par le FLNKS, M. Jean-Marie Tjibaou.

Dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 novembre (samedi matin, heure de Nouméa), M. Lemoine lance un appel indiquant que *« le gouvernement entend assurer le maintien de l'ordre »* et a décidé de *« renforcer immédiatement le dispositif en place »*. Le secrétaire d'Etat annonce que M. Charles Barbeau, chargé de mission auprès du ministre de l'intérieur, doit se rendre en Nouvelle-Calédonie pour *« une mission exceptionnelle d'information »* et examiner avec les formations politiques locales *« les conditions dans lesquelles devra être accéléré le processus d'autodétermination qui doit permettre d'aboutir à un choix, y compris celui de l'indépendance, en assurant aux différentes communautés, donc au peuple canaque, leurs droits légitimes »*.

SAMEDI 24 NOVEMBRE

Le président du gouvernement indépendantiste provisoire, M. Tjibaou, accueille avec réserve le choix de M. Barbeau mais se déclare ouvert à la discussion à la condition qu'il s'agisse de discuter de l'*« autodétermination du peuple canaque »*. Sur le terrain la situation reste très tendue.

Les cinq anciens premiers ministres RPR, MM. Michel Debré, Maurice Couve de Murville, Jacques Chaban-Delmas, Pierre Messmer et Jacques Chirac, diffusent un texte commun demandant solennellement au président de la République *« que ne soit pas engagé un processus qui bafouerait la volonté de la majorité de Nouvelle-Calédonie »* et *« serait contraire aux intérêts de la France dans le monde et à sa vocation internationale »*. Les cinq signataires reprochent au gouvernement et au Parti socialiste d'avoir donné *« inconsidérément »* depuis 1981 des *« encouragements »* à *« la minorité pro-indépendandiste »* et de s'être, le 18 novembre, *« refusé à assurer la liberté du scrutin. Pour la première fois dans l'histoire de la République*, soulignent-ils, *le gouvernement, faute de l'avoir prévu ou d'avoir voulu le prévenir, a laissé des groupes armés s'opposer, par la violence et le terrorisme, à l'exercice du droit de vote »*. *« Il est scandaleux*, ajoutent-ils, *dans de telles conditions, que le secrétaire d'État responsable assimile à l'abstention volontaire l'impossibilité physique dans laquelle les électeurs se sont trouvés de s'exprimer »*.

DIMANCHE 25 NOVEMBRE

● Au Sénat, M. Lemoine riposte, en réponse à une intervention de M. Yvon Bourges, sénateur RPR d'Ille-et-Vilaine, ancien ministre de la défense, que si, en Nouvelle-Calédonie, les deux principales communautés sont au bord de l'affrontement, la responsabilité en incombe surtout à ceux qui disposaient de la majorité avant 1981 et qui ont toujours *« refusé le dialogue »*.

● Au nom des sénateurs communistes, Mme Rolande Perlican (Val-d'Oise), critique, elle aussi, le pouvoir : *« La reconnaissance de la légitimité du peuple canaque et de son droit à l'indépendance par la déclaration de Nainville-les-Roches* [table-ronde de juillet 1983] *avait soulevé une grande espérance, mais le gouvernement n'a pas tenu ses engagements. Malgré les vociférations des amis de M. Chirac, qui attisent le feu et jouent les va-t-en-guerre*, poursuit-elle, *nous estimons que la répression accrue ne peut rien résoudre. La seule voie pour que le territoire retrouve le calme et que se réalise l'entente entre les différentes ethnies, est de rouvrir la négociation avec les représentants authentiques du territoire. »*

● Au « Club de la presse d'Europe 1 », le ministre de l'intérieur, M. Pierre Joxe, souligne qu'en Nouvelle-Calédonie *« il y a une course de vitesse entre la justice et la violence »*, que *« tout le monde a raison (...) tout le monde a tort »* et qu'il s'agit surtout d'une question de justice.

LUNDI 26 NOVEMBRE

● M. Michel Poniatowski (UDF), membre de l'Assemblée européenne, estime que les membres du gouvernement *« risquent de se trouver passibles d'une haute cour »* s'ils refusent les résultats des élections du 18 novembre en Nouvelle-Calédonie.

● Le président du Front national, M. Jean-Marie Le Pen, demande à M. Mitterrand de *« prendre toutes les mesures, y compris la force armée, pour assurer l'intégrité du territoire en Nouvelle-Calédonie »*.

● Le premier secrétaire du PS, M. Lionel Jospin, déclare au micro d'Europe 1 : *« On n'imposera pas une solution, quelle qu'elle soit, par la répression. Il faut être clair là-dessus. »*

● Le président de l'Assemblée nationale, M. Louis Mermaz, invité de France-Inter, souligne : *« On ne va pas s'enfermer dans un légalisme étroit et rigide et engager une pseudo-guerre coloniale au nom de je ne sais quel légalisme. Je suis favorable à ce que s'accélère le processus d'autodétermination qui n'exclut pas l'indépendance si telle est la volonté de la population. »*

● M. Bertrand Delanoë, membre du secrétariat national du PS, estime qu'*« on respecte la légalité qui sort d'une élection »* et corrige certains propos tenus sur Antenne 2 par le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM en disant : *« La distinction entre pays légal et pays réel est dangereuse. »*

MARDI 27 NOVEMBRE

● Sur le terrain des milices de broussards européens affrontent la tribu de Temala dans le nord-ouest du territoire. Sur la côte est, la localité de Thio est tenue par les militants du FLNKS, tandis que les gendarmes locaux ont entouré leur casernement de fils de fer barbelés. A Lipou, le sous-préfet des îles Loyauté, M. Jean-Claude Demar, demeure, avec sa famille et son adjoint, l'otage des indépendantistes.

● M. Charles Barbeau, arrivé à Nouméa, commence ses consultations en recevant les dirigeants de l'Eglise protestante.

● Le Sénat décide, contre l'avis des socialistes et des communistes, de créer une commission de contrôle sur les événements dans le territoire.

● L'Australie, par la voix de son ministre des affaires étrangères, *« juge souhaitable que le gouvernement français entame d'urgence de nouveaux pourparlers avec les principaux mouvements politiques de l'ensemble du territoire afin de mettre au point une formule politique acceptable pour toutes les fractions de la communauté »*.

● A Papeete, le président du gouvernement de la Polynésie française, M. Gaston Flosse, ancien député RPR, estime que *« la passivité du pouvoir central serait interprétée comme un encouragement aux fauteurs de désordres et donc comme une prise de position en leur faveur »*.

L'ordre d'abord

Dans la *« course de vitesse entre la justice et la violence »*, dont parlait dimanche soir M. Pierre Joxe, la violence continue de distancer la justice. Le gouvernement fait donc du rétablissement de l'ordre en Nouvelle-Calédonie sa première priorité.

Il espère ainsi éviter que les broussards européens multiplient les actions de représailles analogues à la riposte que certains « Caldoches » de la région de Voh, au nord-ouest de la Grande Terre, spontanément formés en milices, ont opposée — lundi et mardi — aux militants indépendantistes de la tribu canaque de Témala. Mais les dirigeants du Front de libération nationale kanak et socialiste (FLNKS) risquent d'y voir un gage donné aux partisans de la répression ; la moindre « bavure » pourrait compromettre la reprise du dialogue entre les deux communautés, qui conditionne toute recherche d'une solution politique.

Leur attitude est d'autant plus réservée qu'ils s'interrogent sur les raisons pour lesquelles le gouvernement a dépêché en Nouvelle-Calédonie l'ancien directeur général de la gendarmerie nationale, alors que le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM leur avait annoncé la venue de son directeur des affaires politiques, M. Michel Levallois, bien connu à Nouméa où il avait occupé, de 1970 à 1974, les fonctions de secrétaire général du territoire.

Ce changement, et les circonstances dans lesquelles il est intervenu, dans la nuit du vendredi 23 au samedi 24 novembre, à Paris, ont contribué au demeurant, à conforter les dirigeants du FLNKS dans leur intransigeance alors que le chef du « gouvernement provisoire », M. Jean-Marie Tjibaou, avait exprimé, samedi matin, son intention d'appeler les militants indépendantistes à suspendre leurs actions dès que seraient confirmées les nouvelles orientations du gouvernement confiées, vendredi matin, par M. Georges Lemoine à M. Roch Pidjot, député non inscrit qui représente actuellement le FLNKS à Paris.

Conformément au plan conçu par le gouvernement à partir des propositions du secrétaire d'Etat (*le Monde* daté 25-26 novembre) M. Tjibaou attendait du pouvoir qu'il formulât publiquement son choix en faveur de l'accession du territoire à l'indépendance. Il a suspendu son appel à la trêve quand il a constaté que la déclaration faite samedi matin par le secrétaire d'Etat était en retrait, sur ce point, par rapport à ce qui lui avait été annoncé.

Avant d'être retouché, au retour d'Alsace de M. Mitterrand, vendredi soir, le texte original de cet appel, arrêté à l'hôtel Matignon, confirmait, en effet, que pour le pouvoir aucune issue pacifique n'est désormais concevable en dehors d'une accession du territoire à l'indépendance : *« Le gouvernement*, indiquait ce texte, *veut poursuivre le dialogue avec toutes les formations politiques représentatives afin de définir avec elles une politique d'avenir avec la France capable d'assurer aux différentes communautés, dont celle du peuple canaque, leurs droits légitimes dans le cadre d'une indépendance à définir. »*

Bien qu'on se plaise aujourd'hui à souligner, rue Oudinot, que le remplacement de M. Levallois par M. Barbeau a été finalement *« une bonne chose dans la mesure où un homme neuf pourra peut-être porter un regard plus objectif sur la situation »*, il est clair que M. Lemoine a essuyé un certain désaveu de la part de son ministre de tutelle, du moins en ce qui concerne la stratégie à suivre car, sur le fond, il n'existe aucune divergence, apparemment, entre M. Joxe et le secrétaire d'Etat aux DOM-TOM.

Sans doute cela explique-t-il que M. Lemoine ait mis tant de véhémence à affirmer, mardi après-midi, devant le groupe socialiste de l'Assemblée nationale, la nécessité de ne pas oublier que le rétablissement de l'ordre ne saurait constituer qu'un préalable à la reprise des contacts, afin de favoriser la recherche d'une solution politique négociée avec les deux principales communautés, et surtout pour que justice soit rendue à la communauté canaque. A tel point que lorsque le secrétaire d'Etat, très applaudi, a affirmé qu'il n'accepterait jamais de conduire une politique contraire à ses convictions socialistes, certains de ses auditeurs ont cru déceler dans son propos quelques doutes sur les intentions du pouvoir exécutif. M. Lemoine nous assurait, mercredi matin, qu'une telle interprétation serait erronée.

M. Mitterrand prophète

Il reste que c'est bien en termes d'équité que se pose d'abord la question calédonienne et, sur ce point, les socialistes sont fondées à rappeler les responsabilités historiques des pouvoirs précédents — mais pas seulement de la Ve République — à l'égard d'une communauté canaque colonisée, marginalisée et longtemps considérée par la France comme inapte à l'exercice de la démocratie puisque le droit de vote ne lui fut octroyé quà partir de 1952.

Que la gauche ait été portée à soutenir l'aspiration des Canaques à affirmer leur identité, quoi de plus conforme à sa philosophie politique ? L'opposition a raison : il est vrai que M. François Mitterrand a encouragé, d'une certaine façon, les revendications des séparatistes. En novembre 1979, le Parti socialiste et le Front indépendantiste du territoire condamnaient conjointement *« la politique colonialiste »* que la majorité de l'époque menait, à leurs yeux, en Nouvelle-Calédonie. Les socialistes exprimaient leur *« pleine solidarité »* avec leurs alliés locaux en réaffirmant leur *« volonté de soutenir et de garantir le droit du peuple canaque à décider librement de son avenir »*. Mais M. Mitterrand n'était pas, hélas, mauvais prophète quand il déclarait, le 23 novembre de la même année, l'Assemblée nationale : *« On en arrive à la situation de désespoir qui précédera, je peux vous le garantir, une situation d'affrontement. La population canaque, me direz-vous, est ethniquement, aujourd'hui, minoritaire en Nouvelle-Calédonie. C'est possible, mais un tel argument n'est pas suffisant quand on sait comment a été facilitée l'immigration importée à la fois de métropole et des pays voisins. »*

Sur l'urgence d'accélérer le processus de décolonisation du territoire, retardé par le pouvoir gaulliste à partir de 1958, et sur la nécessité de faire participer les Mélanésiens à la gestion de leur terre natale, M. Valéry Giscard d'Estaing partageait le sentiment du premier secrétaire du PS : *« L'image de la France ne doit plus être ternie nulle part par les séquelles d'une époque coloniale*, déclarait-il en juillet 1979, au cours d'un voyage dans le Pacifique. *C'est pourquoi la Calédonie doit être une terre de fraternité, de justice et de progrès. »*

Or, à ce moment là, ce furent surtout les partisans locaux du RPR, rassemblés à l'intérieur du Rassemblement pour la Calédonie dans la République, qui s'employèrent à entraver les orientations réformatrices, pourtant timides, du pouvoir giscardien. Le souvenir de ce proche passé devrait inciter aujourd'hui certains des censeurs du pouvoir socialiste à plus de retenue dans l'exercice de leur droit de critique.

ALAIN ROLLAT.

Jouer à l'Algérie

La seule apparition de M. Michel Debré à la télévision, où il a commenté l'appel des anciens premiers ministres gaullistes, a produit un choc. M. Debré, à propos de la Nouvelle-Calédonie, n'a pas, certes, évoqué l'Algérie. Mais comment, à le voir et à l'entendre, oublier le mot fameux : si l'histoire ne se répète pas, elle bégaie ? Comment ne pas penser que le sénateur Debré, fougueux partisan de l'Algérie française, reprenait du service pour la défense de la Nouvelle-Calédonie française ? En oubliant les affres par où passa le premier ministre Debré et le prix que durent payer les pieds-noirs pour avoir pris au mot le Debré première manière ?

Il est vrai que, de leur côté, les indépendantistes ont donné le ton. L'actuel président du « gouvernement provisoire », M. Jean-Marise Tjibaou, alors vice-président du conseil de gouvernement, est allé à Alger le 16 avril dernier, invité par le FNL, dont il a reçu le « soutien moral ». Et ce n'est pas un hasard si le Front indépendantiste a pris le nom de FLNSK...

En Algérie, l'armée française et certains parmi les hommes du FLN étaient hantés par le précédent indochinois. Il leur a fallu longtemps pour se défaire — et encore n'y sont-ils pas toujours parvenu — d'un schéma redoutable. Calquer sur l'affaire algérienne la situation en Nouvelle-Calédonie, où les populations, la situation géographique sont totalement différents, c'est entrer les yeux fermés dans un engrenage dont on sait où il a conduit : l'indépendance dans le sang et les larmes. Jouer à l'Algérie serait un jeu mortel.

JEAN PLANCHAIS.

AU SÉNAT

L'opposition décide de constituer une commission de contrôle

A l'envoi d'une délégation du Sénat, composée d'un représentant de chaque groupe, en Nouvelle-Calédonie, envisagée la semaine dernière, les responsables de la majorité sénatoriale (favorable à l'opposition nationale) ont préféré la constitution d'une commission de contrôle qui se rendra sur place. Si le groupe RPR, dont fait partie M. Dick Ukeïwé, président du gouvernement du Territoire, se montrait pressé de voir partir cette délégation, ses partenaires jugeaient que la dégradation de la situation pouvait ne pas lui permettre de mener à bien sa tâche d'information. En outre, certains membres de la majorité sénatoriale ne souhaitaient pas encourir le reproche d'empiéter sur la mission de M. Charles Barbeau et de la compromettre.

Mardi après-midi 27 novembre, les présidents des groupes ont préféré substituer à l'idée de cette délégation simple celle d'une commission de contrôle aux pouvoirs réels d'investigation. Restait à en faire approuver le principe. L'ordre du jour prioritaire ayant été épuisé, M. Etienne Dailly (Gauche dém., Seine-et-Marne) a usé d'un article du règlement du Sénat qui permet de demander la discussion immédiate d'une proposition dès lors qu'elle est signée par au moins trente sénateurs dont la présence est constatée par appel nominal. Cette condition étant remplie, pouvait alors être formulée la demande de discussion de la création d'une commission de contrôle « de l'ensemble des services publics qui ont eu ou qui ont à connaître des événements intervenus ou à intervenir en Nouvelle-Calédonie à l'occasion de la mise en œuvre de la loi du 6 septembre 1984 portant statut du Territoire de Nouvelle-Calédonie et dépendances », signée de soixante trois sénateurs, dont MM. Philippe de Bourgoing, Charles Pasqua, Jacques Pelletier, présidents respectifs du groupe RI, RPR et Gauche démocratique, et de M. Daniel Hoeffel (Un. cent.).

Après une heure de suspension de séance au cours de laquelle le gouvernement devait être prévenu (mais il ne s'est pas fait représenter) et la commission des lois se réunir, le Sénat décide d'adopter immédiatement cette proposition, socialistes et communistes votant contre ce « coup » et M. Hoeffel en profitant pour préciser que la prise de position de M. Bernard Stasi (UDF-CDS), plaidant pour la responsabilité collective de tous les gouvernements depuis vingt ans, n'engageait que lui-même. La séance est levée mercredi matin à 5 heures.

La commission, composée de vingt et un membres, devrait être constituée ce mercredi. En outre, les responsables de cette initiative ont l'intention de demander l'audition de MM. Laurent Fabius, Pierre Joxe, Charles Hernu et Georges Lemoine.

A. Ch.

Charles Barbeau : un homme d'ordre

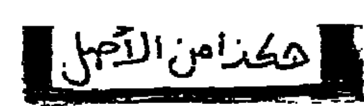
Un homme d'ordre. Calme. Un peu emprunté dans ses rapports avec autrui. De la timidité qui cache, en réalité, une certaine fermeté. Charles Barbeau, que le ministre de l'intérieur vient d'envoyer en Nouvelle-Calédonie pour une mission exceptionnelle d'information, est un homme peu expansif, plutôt raide, au sourire rare. Mais sa carrière lui a fait acquérir une large expérience administrative.

D'abord affecté en 1960 à la délégation générale en Algérie au moment des derniers soubresauts de la guerre, Charles Barbeau, ancien élève de l'ENA, entré au Conseil d'Etat, va devenir un spécialiste des questions du travail (au Bureau international du travail à Genève), puis de la population et des immigrés (au ministère du travail, aux côtés de Joseph Fontanet, puis à la direction de la population et des migrations), avant, en 1974, d'être choisi par le premier ministre, M. Jacques Chirac, comme préfet de la Corrèze.

C'est en 1979 que ce magistrat de l'ordre administratif devient, à l'âge de quarante-sept ans, le « patron », civil, de quatre-vingt-cinq mille gendarmes en France et dans les départements et territoires d'outre-mer. A ce poste où on ne l'attendait pas, il se révèle particulièrement soucieux d'expurger le corps de la gendarmerie de toutes les déviances dont il peut être le lieu, à commencer par certaines extravagances commises par un groupement d'intervention de la gendarmerie nationale (le fameux GIGN), qui joue les francs-tireurs indisciplinés.

Austère, voire un peu triste, Charles Barbeau a ce goût de beaucoup de hauts fonctionnaires pour la discrétion et le contrôle de soi, au risque de passer pour des responsables dépourvus de chaleur humaine par rigueur professionnelle.

J. L.



NOUVELLE-CALÉDONIE

M. CHIRAC : l'ordre puis les réformes

M. Chirac, prenant la parole mardi matin 27 novembre au «Forum de l'expansion», a déclaré : *Le gouvernement a fait preuve depuis trois ans à l'égard des DOM-TOM d'une politique irresponsable, faite d'incohérences et de zigzags. Il porte une lourde responsabilité dans la situation actuelle en Nouvelle-Calédonie qui a été «prodigieusement encouragée depuis 1981 par les dirigeants socialistes».*

«Aujourd'hui, il est évident que si l'on se réfère à notre conception de la démocratie, il existe en Nouvelle-Calédonie une majorité indiscutable d'hommes et de femmes qui souhaitent rester dans la République. Il appartient aux pouvoirs publics — et ce problème n'a rien à voir avec la décolonisation — de faire en sorte que l'ordre républicain règne en Nouvelle-Calédonie et d'y mettre les moyens indispensables».

Le président du RPR a ajouté : *«Je suis tout prêt à soutenir l'action du chef de l'Etat et du gouvernement en Nouvelle-Calédonie dans la mesure où elle respecte les principes démocratiques et républicains.*

Pour l'heure, il est indispensable de mettre de l'ordre dans ce territoire.

Après quoi, naturellement, s'il convient d'avoir à l'égard de la population canaque une politique de réformes, il y a une assemblée élue pour cela, avec un chef de gouvernement, d'ailleurs canaque. S'il s'agit d'aller négocier dans les coins avec ceux qui ont pris le fusil contre la République, d'envoyer je ne sais quel fonctionnaire aller derrière des paravents voir dans quelle mesure on peut négocier avec ceux qui tirent contre les Français. Il n'y a pas de politique partisane possible.»

CENT TRENTE ET UN ANS DE PRÉSENCE FRANÇAISE

Du rêve d'une «France australe» à la bipolarisation ethnique et politique

Un observateur pressé pourrait, schématisant à l'excès, voir dans Nouméa et ses alentours, où vivent soixante-quinze mille des cent quarante mille habitants du territoire, le refuge de la colonisation, véritable havre de confort et de qualité de vie, ville à la fois californienne (par son climat et son urbanisme) et proche des cités opulentes de la Côte d'Azur. A quelques encablures, l'usine de Donjambo qui transforme le minerai de nickel, principale ressource de l'île. Au-delà de la chaîne, sur la côte est et aux îles Loyauté, des tribus recluses, et exclues du développement malgré l'effort d'équipement, tardif mais réel, des communes concernées. Enfin, principalement sur la côte ouest, jouxtant quelques immenses domaines fonciers qui constituent autant de réserves de chasse pour un poignée de propriétaires, quelques îlots de colonat agricole, entourés de barbelés.

Les Nouméens — du moins ceux qui contrôlent la vie économique et politique — s'accrochent à leurs privilèges : ils refusent, au fond, de voir la Nouvelle-Calédonie changer et la colonie disparaître, tandis que les tribus canaques s'éveillent à la conscience nationale. Les «broussards», petits colons qui vivent en brousse, demandent que soient reconnus la réalité de leur labeur et leur droit à le poursuivre. Ceux-là, issus de bagnards libérés sur place, ou de fonctionnaires de l'administration pénitentiaire, ou bien encore de colons libres auxquels se sont ajoutés quelques rapatriés d'Afrique du Nord, ont gardé une mentalité de pionniers. Ils vivent dans la fascination de l'univers anglo-saxon qui les entoure. Mais leurs comportements sont volontiers malthusiens, leurs inclinations poujadistes. Surtout, leur mépris à l'égard des Mélanésiens s'est rarement démenti. Il n'est pas si loin le temps où l'alcool était considéré comme un bon moyen de résoudre le problème canaque. La situation de ces petits colons est aussi précaire que pouvait l'être celle des agriculteurs français avant la première guerre mondiale. Ils n'ont ni garantie de prix ni protection sociale.

Tous les âges de l'économie

En fait, tous les âges de l'économie coexistent dans le territoire. Les activités minières et métallurgiques (96 % des exportations du territoire, faisant vivre le tiers de la population) définissent un domaine capitaliste classique. Les décisions échappent totalement aux Calédoniens : elles appartiennent soit au groupe Imetal (*qui possède la SLN, Société* Le Nickel), soit au géant américano-canadien INCO (International Nickel Company), qui possède un important gisement à Goro, dans le sud du territoire, soit à l'Etat, associé à la firme américaine Amax, en vue de l'exploitation d'un gisement au nord de la Grande Terre. Les décisions qui influent directement sur la population dépendent également du marché mondial du nickel et des cours du dollar.

Le commerce d'importation et les PME, dont l'activité est liée au flux de richesses diffusé par le nickel, sont gérés et dirigés d'une manière qui évoque irrésistiblement le colonialisme d'il y a un siècle. L'élevage et l'agriculture, étouffés par le niveau général des salaires et des prix que commandent le nickel et le commerce d'importation, sont souvent aux mains de petits colons. Enfin, les «réserves» mélanésiennes assurent l'autoconsommation d'une population qui vit à l'écart du monde moderne, exilée sur sa propre terre.

Cette terre est, pour les Mélanésiens, à la fois une garantie de subsistance, un cadre politique et une force psychologique. Les deux tiers des Mélanésiens sont en effet fixés dans les tribus et y vivent d'une agriculture autarcique. Bien que mise en place par le colonisateur au début du siècle, l'organisation actuelle de la tribu a permis le maintien des structures de la société canaque traditionnelle, strictement hiérarchisée et spécialisée selon les clans. Chaque clan conserve en mémoire la localisation du tertre des grands chefs. Ce souvenir du cadastre ancestral, joint à une philosophie de la vie d'où la notion de temps est absente, a entretenu les Mélanésiens dans l'idée que, quels que soient les titres de propriétés acquis par les Européens, ils retrouveront un jour la «terre des ancêtres».

Aujourd'hui, la coupure ethnique (37,12 % d'Européens, 42,56 % de Mélanésiens et 20 % de Polynésiens, Indochinois et Indonésiens) correspond à une coupure politique. Les Mélanésiens, dont l'électorat est *concentré sur* la Grande Terre et aux îles Loyauté, sont majoritairement favorables à l'indépendance (leur député est M. Roch Pidjot, non inscrit). Les Européens et les autres ethnies sont hostiles à l'indépendance. Ils vivent essentiellement à Nouméa et au Mont-Dore, principale commune limitrophe du chef-lieu du territoire. Leur député est M. Jacques Lafleur, RPR. Le rappel de quelques dates qui jalonnent l'histoire de cette île, grande comme deux fois la Corse permettra de mieux comprendre cette évolution.

De la colonie pénitentiaire...

1853 : la «transportation» est la préoccupation essentielle du gouvernement de Napoléon III, lorsqu'il prend possession de l'île et établit une garnison à Fort-de-France (future Nouméa). L'île devient une colonie pénitentiaire où affluent bagnards de droit commun, déportés de la Commune de Paris et plus tard déportés des révoltes nord-africaines.

1895 : Le gouverneur Feillet s'engage dans une politique de colonisation libre. Son objectif est de faire de la Nouvelle-Calédonie une colonie de peuplement, «la France australe».

La France conduira, dans l'île dotée depuis 1885 d'un conseil général élu par la seule population européenne, une guerre coloniale sporadique qui ne s'achèvera véritablement qu'avec la dernière révolte canaque en 1917. Le soulèvement conduit par le grand chef Ataï en 1858 reste encore dans toutes les mémoires mélanésiennes.

1943 : Pendant la seconde guerre mondiale, l'île devient un véritable porte-avions américain sur lequel stationnent près de 300 000 GI. A la Libération, la Nouvelle-Calédonie évolue vers un statut de territoire d'outre-mer. Les Mélanésiens deviennent citoyens français et bénéficient du droit de vote grâce à la loi du 10 décembre 1952.

...à la loi Defferre

1956 : La Nouvelle-Calédonie bénéficie de la loi-cadre plus connue sous le nom de loi Defferre qui instaure un système d'autonomie interne, première étape avant l'autodétermination.

1963 : Après qu'en 1958 le territoire eut renoncé à l'indépendance, le gouvernement revient en arrière. Ce sont les lois Billotte de 1963 qui ont pour but de donner à l'Etat la totale maîtrise de la recherche minière et des investissements à une époque où l'on commençait à spéculer sur l'avenir du minerai de nickel. Ce sera pour les Mélanésiens un manquement à la parole de l'Etat et le début d'une prise de conscience. Ils sont alors regroupés dans un parti, l'Union calédonienne, dont la devise est : «*Deux couleurs, un seul peuple*», qui prône le retour à l'autonomie interne. Ce parti basculera en 1975 vers la revendication d'indépendance sous la pression de jeunes loyaltiens, animés notamment par le grand chef Nidoish Naisseline, aujourd'hui leader du mouvement LKS (Libération kanake socialiste, qui n'ayant pas boycotté les élections territoriales a obtenu six sièges). C'est à cette date, et malgré les efforts de M. Paul Dijoud, alors secrétaire d'Etat aux DOM-TOM, qui lance une redistribution des terres, malgré également l'adoption d'un nouveau statut en 1976, tentative timide d'un retour à l'autonomie, que la vie politique se polarise entre d'une part des indépendantistes de plus en plus radicaux et d'autre part un parti refuge, le RPCR, hostile à toute évolution de ce type.

Aujourd'hui, le sort du territoire dépend de deux hommes : M. Jean-Marie Tjibaou, principal animateur du FLNKS, qui après avoir prôné l'avènement d'une société multiraciale verse désormais dans un messianisme canaque qui paraît devoir exclure les Européens ; M. Jacques Lafleur, qui détient une part non négligeable des intérêts économiques de l'île et est solidement appuyé par l'appareil du RPR à Paris.

J.-M. C.

En Guadeloupe

Deux militants indépendantistes arrêtés

Deux militants indépendantistes, M. Luc Reinette, fondateur et secrétaire général du Mouvement pour une Guadeloupe indépendante (MPGI) et animateur supposé d'une organisation clandestine dissoute le 3 mai dernier, l'Alliance révolutionnaire caraïbe (ARC), et M. Henri Amédien, ont été arrêtés, mardi 27 novembre, au cours d'un contrôle routier de routine et incarcérés à la maison d'arrêt de Basse-Terre, en Guadeloupe.

M. Reinette, recherché par la police après une vague d'attentats commis en Guadeloupe dans la nuit du dimanche 13 au lundi 14 novembre 1983, avait disparu. Le plus grave de ces attentats — l'explosion d'une voiture piégée dans la cour de la préfecture de Basse-Terre — avait blessé vingt-trois personnes. L'ARC avait, peu après, revendiqué ces actions terroristes, décrites par cette organisation comme des actions de «*harcèlement des troupes d'occupation françaises*» et menacé d'affronter ultérieurement «*les bandits français en plein jour*».

Déjà arrêté en mars 1981 comme suspect d'avoir participé à des activités terroristes en tant que membre du Groupe de libération armée (GLA), M. Reinette avait été remis en liberté au mois de juillet 1981 par la Cour de sûreté de l'Etat, puis amnistié.

Quelques jours après les attentats de novembre 1983, le domicile de M. Reinette avait été mitraillé et ce dernier avait déposé plainte. Un peu plus tard, il avait «pris le maquis» après l'interpellation de plusieurs militants indépendantistes.

Interrogé avant ce passage à la clandestinité, M. Reinette s'était présenté comme pacifiste et avait *nié tout lien* avec les attentats, tout en tenant un discours peu éloigné de celui des poseurs de bombes dont il affirmait se distinguer. M. Amedien, qui a été arrêté en même temps que lui, était en revanche jusqu'alors inconnu des services de police.

POLITIQUE

LA SITUATION EN NOUVELLE-CALÉDONIE

Dans Thio encerclée

(Suite de la première page.)

Un confrère, qui nous accompagne, a dû se faire passer pour un photographe, afin d'obtenir le précieux document, parce que le titre qu'il représente est jugé « ennemi » par les indépendantistes. Le Front boycotte, en effet, la presse calédonienne ainsi que les journaux nationaux réputés d'opposition.

Depuis une semaine qu'ils isolent ainsi Thio du reste de l'île, les militants canaques ont eu le temps de s'organiser. Plusieurs équipes se relaient afin que la garde soit assurée vingt-quatre heures sur vingt-quatre. Des militants sont venus de Canala, fief indépendantiste voisin, pour renforcer les troupes.

Canala doit sans doute à la forte personnalité de son maire indépendantiste, M. Maxime Karembeu, d'avoir été épargnée. L'équipe de repos dort à même le sol dans la maison commune du village. Le chef coutumier a prêté un de ses bâtiments pour y installer une popote de fortune. Depuis une semaine, on fait ainsi les trois-huit sur les barrages. Apparemment, la détermination ne faiblit pas.

Après deux heures d'attente, la réponse du « comité » vient enfin : favorable. La petite caravane de journalistes arrive dans le village minier d'apparence paisible. Si deux magasins ont été pillés et quelques pavillons cambriolés dès les premiers jours, le Front a depuis réussi à reprendre la situation en main.

Sept barrages découpent ce petit village de deux mille habitants en autant de secteurs sans aucun contact entre eux. Pas question de traverser le pont qui sépare « Thio-village » de « Thio-mission ». « *Le Mélanésien aspire à contrôler sa région* », nous répond le chef de l'un des barrages, quand nous lui demandons de justifier cette partition. Il semble que dans les premiers jours de l'occupation, des Européens, groupés autour du maire, M. Roger Galliot (Front national), aient tenté de s'y opposer par la force. Vaine tentative. Les indépendantistes, depuis, armés de gourdins et de haches, patrouillent jours et nuits dans les rues du village, autant par mesure de protection contre les « fascistes » que pour éviter d'être débordés par leur propre troupe.

» *Est-ce possible de discuter avec des Européens*, demande-t-on au très jeune chef de l'un des barrages.

— Bien sûr, je vous accompagne. »

Il est armé d'une énorme massue où est planté un clou impressionnant.

» *Ho... Etes-vous sûr que vous n'allez pas les inquiéter ?*

— Mais non, ils me connaissent », répond-il en éclatant de rire.

Impossible de tirer une conclusion définitive d'une conversation de quelques minutes, surtout ainsi encadrés.

« *Cela ne servirait à rien de nous opposer à eux, et ne ferait qu'envenimer les choses* », estime un contremaître blanc qui tue le temps devant son pavillon, « *Et puis, nous ne sommes pas contre eux. C'est le gouvernement qui a menti à tout le monde. C'est maintenant à lui de nous tirer de là.* »

« *C'est vrai qu'il règne une certaine anxiété* », concède un autre Européen à qui nous faisons remarquer que *les Nouvelles*, le seul quotidien calédonien, présente chaque jour Thio comme un petit Beyrouth. Mais les réunions tenues au début de l'occupation par M. Machoro, l'un des leaders du FLNKS, pour persuader les villageois que cette action n'était pas dirigée contre eux, semblent avoir porté leurs fruits.

Tout à coup pourtant, un autre Européen nous prend à part, nous entraînant à quelques mètres de notre guide : « *Les gens ne vous parleront pas. Ils ont peur des représailles. Les pavillons sont en bois et un incendie est vite arrivé.* »

Thio, c'est sûr pourtant, ne vit pas dans la terreur, tout au plus une attente anxieuse qui s'épaissit chaque jour, et l'indéniable solidarité des « broussards » entre Blancs et Noirs, cimentée par le ressentiment à l'égard de Nouméa, si lointaine. « *Les gamins étaient convoqués pour le bac à 8 h à Nouméa ce matin*, s'indigne un indépendantiste. *Mais là-bas, ils n'ont pas pensé à nous ici...* »

Les trois gendarmes de la brigade restent calfeutrés dans leur gendarmerie, autour de laquelle on a installé des chevaux de frise depuis qu'elle a été occupée vingt-quatre heures la semaine dernière. Quatorze de leurs collègues de la gendarmerie mobile, tout autant reclus, veillent sur eux.

Les indépendantistes, après une hésitation de quelques jours, laissent passer le boulanger. Pour le reste, les autorités ravitaillent quotidiennement le village par hélicoptère. Pour le moment, on ne manque de rien, mais les nerfs sont à vif. « *Une tôle qui claque dans la nuit, ça passe tout de suite pour un coup de fusil* », fait remarquer un habitant. « *Nous tiendrons trois mois s'il le faut*, rétorque un indépendantiste. *Cette fois, c'est tout ou rien.* » Mais les nerfs de Thio tiendront-ils trois mois ?

DANIEL SCHNEIDERMANN.

Un porte-avions ancré en plein cœur du Pacifique

Jamais, du seul point de vue des intérêts français, l'expression : « *un porte-avions ancré en plein océan* », ne se sera appliquée avec autant de justesse au cas de la Nouvelle-Calédonie dans le sud du Pacifique. Comme elle s'applique, pour le nord de ce même océan, à l'île de Guam ou à l'archipel des Hawaï pour ce qui concerne les intérêts américains.

On en prendra pour preuve le fait que les Etats-Unis, par exemple, ont utilisé la Nouvelle-Calédonie, à partir de 1942, comme une plate-forme logistique essentielle à la reconquête du Pacifique après le désastre de Pearl-Harbor.

Pour autant, à l'heure des missiles nucléaires qui se moquent des distances intercontinentales pour frapper au cœur même de l'adversaire, la Nouvelle-Calédonie a-t-elle encore un intérêt géopolitique en 1984 ? Est-ce encore cette base d'appui dont la possession serait nécessaire à la protection des intérêts politiques, économiques, militaires, culturels, voire linguistiques, de la France dans le Pacifique ?

Les avis divergent, à vrai dire, sur cette double question, sauf à répondre, comme par boutade, que le fait de tenir garnison en Nouvelle-Calédonie décourage l'avidité de puissances riveraines ou plus lointaines. En s'ancrant à Nouméa, la France empêche d'autres Etats de s'y installer.

Avec ses 19 000 kilomètres carrés de terres fermes au milieu d'un océan de 180 millions de kilomètres carrés, la Nouvelle-Calédonie n'est pas un centre actif d'échanges commerciaux dans un marché du Pacifique stimulé, depuis peu, par le dynamisme asiatique. Cette île, qui reste la terre française le plus importante du Pacifique, vit repliée sur elle-même à 2 000 kilomètres de l'Australie et de la Nouvelle-Zélande, les deux puissances régionales par lesquelles s'introduit et se diffuse l'influence anglo-saxonne dans la zone.

3 000 hommes

« *Géographiquement limité*, constate un officier supérieur de l'état-major de l'armée de terre dans un récent dossier de la revue *Armées d'aujourd'hui* consacré au Pacifique, *ce territoire occupe une position privilégiée de contrôle des couloirs de circulation aérienne et maritime. Cela lui confère un intérêt stratégique évident. A portée du bloc austral, limitant à l'est la mer de Corail, offrant de remarquables possibilités aéroportuaires et portuaires, la Nouvelle-Calédonie est comme un porte-avions amarré en plein cœur du Pacifique.* »

Les forces de souveraineté nationale que la France y maintient en temps normal, soit de l'ordre de 3 000 hommes avec des moyens aériens et maritimes, sont à la hauteur d'une agression que lanceraient des pays riverains entreprenants.

Mais, flanquée d'un continent (l'Australie) et de deux très grandes îles (la Nouvelle-Zélande et la Papouasie-Nouvelle-Guinée), la Nouvelle-Calédonie est bien avantage encore qu'une île.

C'est aussi la partie émergée d'une zone économique exclusive de 2 105 000 kilomètres carrés, (soit quatre fois la superficie de la « métropole »), au sein d'un océan qui couvre le tiers de la surface du globe. Grâce à ses « confettis » d'outre-mer, la France est, en effet, la troisième puissance maritime du monde pour les ressources cachées des océans. C'est un espace plus virtuel que réel, dont il est difficile d'assurer la défense en permanence mais qui est inévitablement appelé à devenir stratégique dans une zone, tel le Pacifique, en plein développement commercial, économique et technologique.

« *A l'aube du XXIe siècle*, conclut l'étude de l'état-major de l'armée de terre, *la France joue son destin de puissance mondiale moyenne dans l'hémisphère du Pacifique.* »

Ce jugement n'est pas partagé par tous les observateurs. Deux précédents, l'un dans le Pacifique, l'autre en océan Indien, incitent, en effet, à des réflexions plus prudentes.

Ainsi, l'indépendance de Vanuatu, avec ses 127 000 habitants, n'a pas bouleversé la situation géostratégique dans le Pacifique. Aucune autre grande puissance, mondiale ou régionale, n'est venue s'y installer à ce jour. De même, en océan Indien, l'accès de Djibouti à l'indépendance n'a fait perdre à la France aucun des atouts stratégiques qu'elle y détenait, avec la signature d'un accord de défense mutuelle.

Dans le cas de la Nouvelle-Calédonie, ce que les spécialistes de la géostratégie redoutent le plus est, sans conteste, l'effet d'entraînement qu'aurait une indépendance, mal comprise, de ce territoire au regard des pays riverains

La théorie des « dominos »

Un tel phénomène influerait probablement à terme, même si les conditions ne sont pas identiques, sur le sort de la Polynésie française, où les intérêts immédiats de la France sont autrement plus déterminants et plus importants. Il y provoquerait une déstabilisation grave dans le Pacifique, s'agissant d'un territoire où le niveau de vie est l'un des plus élevés de la région, à égalité avec celui de la Nouvelle-Zélande.

C'est en ce sens qu'il faut entendre la réflexion, au ministère de la défense, selon laquelle les conséquences d'une perte de la Nouvelle-Calédonie ne se feraient pas sentir dans l'immédiat pour ce qui touche aux intérêts français.

En revanche, si elle venait à se désintéresser de ses engagements dans l'ensemble du Pacifique, là où, précisément, la Nouvelle-Calédonie, Wallis-et-Futuna et la Polynésie française forment comme un long continuum territorial, la France serait rapidement marginalisée, voire noyée dans un univers océanique appelé à jouer un rôle chaque jour plus important. D'autres appétits prendraient la relève. Il n'est pas certain, dès lors, que la France ait les moyens militaires de ses ambitions face à des « dominos » qui s'écrouleraient les uns après les autres.

JACQUES ISNARD.

LE GOUVERNEMENT AUSTRALIEN EXPRIME SA PRÉOCCUPATION

Le ministre australien des affaires étrangères, M. Bill Hayden, a publié, le mardi 27 novembre, un communiqué exprimant le souhait que « *le gouvernement français entame d'urgence de nouveaux pourparlers avec les principaux mouvements politiques de l'ensemble du territoire* (de Nouvelle-Calédonie) *afin de mettre au point une formule politique acceptable pour toutes les fractions de la communauté* ».

« *Il est clair*, estime M. Hayden, *qu'une partie de la communauté canaque a choisi de ne pas prendre part aux élections* (du 18 novembre). *En conséquence, les résultats de ces élections ne pourront pas apparaître comme représentatifs du point de vue de l'un des groupes politiques les plus significatifs du territoire. Le boycottage et les événements ultérieurs ont démontré que le FLNKS est une force politique significative qui devrait être incluse à l'avenir dans le dialogue politique en Nouvelle-Calédonie.* »

Le communiqué de M. Hayden témoigne de la préoccupation croissante du gouvernement de Canberra devant la dégradation de la situation en Nouvelle-Calédonie. Il marque également un sensible durcissement de la diplomatie australienne. Celle-ci avait en effet pris récemment ses distances à l'égard des indépendantistes kanaks, en particulier à la suite des contacts pris par ces derniers avec le colonel Kadhafi. M. Hayden, qui s'était déclaré « *pleinement conscient de la complexité* » du problème, avait récemment été jusqu'à justifier le maintien d'une présence française en Nouvelle-Calédonie, en soulignant qu'aucun Etat de la région n'était en mesure d'assurer à ce territoire une aide économique comparable à celle de la France.

LE 84e CONGRÈS DU PARTI RADICAL

L'opposition républicaine, pas la droite

Réunis les 23, 24 et 25 novembre à Nancy, pour leur quatre-vingt-quatrième congrès, les radicaux valoisiens ont consacré l'essentiel de leurs travaux à un débat d'idées et à l'élaboration de lois-cadres destinées à marquer, au sein de l'opposition, la « *spécificité* » du radicalisme. Concluant ce congrès, M. Rossinot, président du Parti radical, a demandé aux militants de faire preuve de « *courage et d'imagination* ». « *Il en faut*, a-t-il affirmé, *pour faire face à une crise qui multiplie les frustrations, ensuite la violence.* » « *Attention au vertige !* », prévenait-il. « *Nous voyons apparaître des arguments et des comportements qui ne sont pas admissibles. L'appel à la haine, à la violence, au racisme, n'est pas une attitude radicale* », soulignait-il en s'opposant à toute « *régression* » sur l'IVG et au rétablissement de la peine de mort.

M. Rossinot demandait à son parti de ne pas se « *laisser entraîner dans la dérive droitière* » que connaît l'opposition. « *Prenons garde de ne pas la justifier, la susciter ou la cautionner, et en aucun cas ne prêtons le flan à une telle attitude.* »

Craignant la violence de l'affrontement entre la droite et la gauche, il déclarait : « *Nous sommes déterminés à une victoire sans compromission, mais, si c'est cette seule image de la droite contre la gauche qui l'emportait, le capital de sympathie qui nous est acquis aujourd'hui diminuerait... Il faut que les Français sachent que, dans l'opposition, il y a aussi la générosité, la liberté, la solidarité, la créativité. Il y a la droite et l'opposition républicaine. Que l'on veuille réduire l'opposition à la droite, c'est un mensonge. Nous, radicaux, sommes là pour en témoigner. Nous avons choisi l'opposition républicaine, pas la droite.* »

M. Rossinot a plaidé pour « *une opposition unie sur des idées et des projets et non sur des arrière-pensées* ». Il s'est taillé un beau succès en déclarant : « *On me dit barriste, et si j'étais d'abord radical et fier de l'être. Le radicalisme est en soi un combat suffisant.* » Il a ajouté : « *Lorsque le débat sur les présidentielles s'ouvrira, il trouvera un parti radical fort et présent, déterminé à avoir l'attitude d'un véritable parti politique autonome, c'est-à-dire le soutien ou la candidature.* »

LES TRAVAUX DU SÉNAT

Recherche : insuffisances

Le Sénat a rejeté, mardi 27 novembre (le groupe socialiste et celui de la gauche démocratique votant pour, le PC s'abstenant), les crédits du ministère de la recherche et de la technologie (*le Monde* du 15 septembre et du 7 novembre). Les critiques dont a été l'objet le budget de M. Henri Curien, ministre de la recherche et de la technologie, sont de plusieurs ordres : d'une part, la majorité sénatoriale a estimé que désormais les objectifs de la loi d'orientation et de programmation de la recherche — sur laquelle elle avait été réservée — ne seront pas atteints, notamment en raison des annulations de crédits intervenues chaque année depuis 1982 ; d'autre part, elle reproche au gouvernement une débudgétisation des crédits qui conduit à faire financer par les usagers du téléphone certains grands programmes de recherche. Enfin, elle dénonce la « *dangereuse dérive financière et administrative* » — selon la formule de M. Jacques Valade (RPR, Gironde) — de la Cité des sciences, des techniques et de l'industrie de La Villette.

Aux orateurs qui avaient évoqué l'aide fiscale accordée aux entreprises investissant dans la recherche, le ministre a indiqué que les premiers résultats du « crédit d'impôt » sont « *satisfaisants* » : mille quatre cents entreprises dont les deux tiers comptent moins de cinq cents salariés sont déjà concernées, mais ajoute-t-il, cinq cents autres devraient bénéficier de cet avantage. Aussi annonce-t-il que le délai d'option sera prolongé d'un an.

Le Sénat a également repoussé le budget du redéploiement industriel (*le Monde* du 17 novembre) qui n'a été approuvé que par le groupe socialiste, après avoir supprimé les crédits destinés à l'Ecole nationale d'exportation. Pour les porte-parole de la majorité sénatoriale, les crédits sont essentiellement absorbés par des secteurs en déclin (charbon, construction navale et sidérurgie). De plus, les efforts consentis, estime-t-elle, risquent de se révéler insuffisants en l'absence d'une rigueur « *indispensable* », et de compromettre les industries d'avenir. Mme Edith Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, s'interroge : « *Comment admettre que l'Etat se désintéresse de pans entiers de notre industrie qui ont certes souffert d'une modernisation trop tardive, du manque d'investissements, mais aussi de graves erreurs commises ?* »

Aux critiques de la majorité sénatoriale se sont ajoutées celles du PC. Ainsi M. Jean-Luc Becart (PC, Pas-de-Calais) a fait observer que la gauche n'a pas été élue pour faire la politique de licenciement de la droite. Les licenciements ? M. Marcel Lucotte (RI, Saône-et-Loire) chiffre à 32 700 sur 56 000 le nombre des suppressions d'emplois dans le charbon d'ici à 1988. Il évoque également le « *coup de frein* » que vient de subir le programme nucléaire et qui implique, affirme-t-il, la suppression de quelque 45 000 emplois.

Le Sénat repousse également le budget du commerce extérieur.

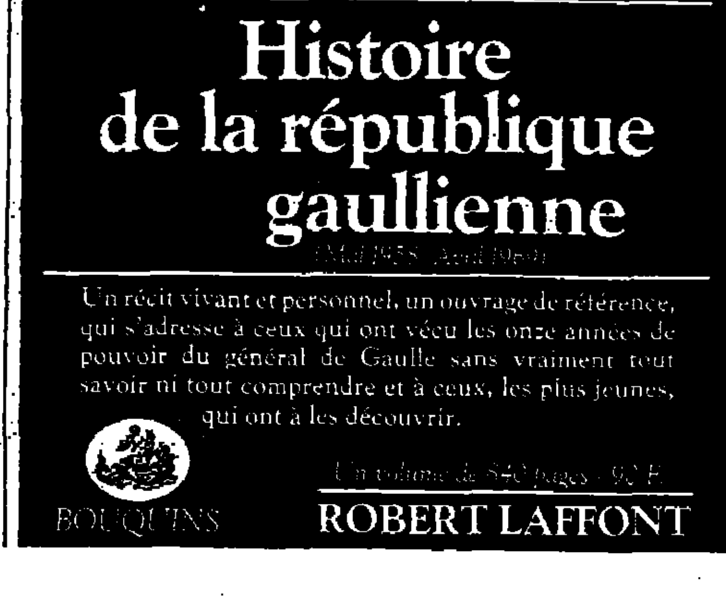
Commerce, artisanat, tourisme : adoptés

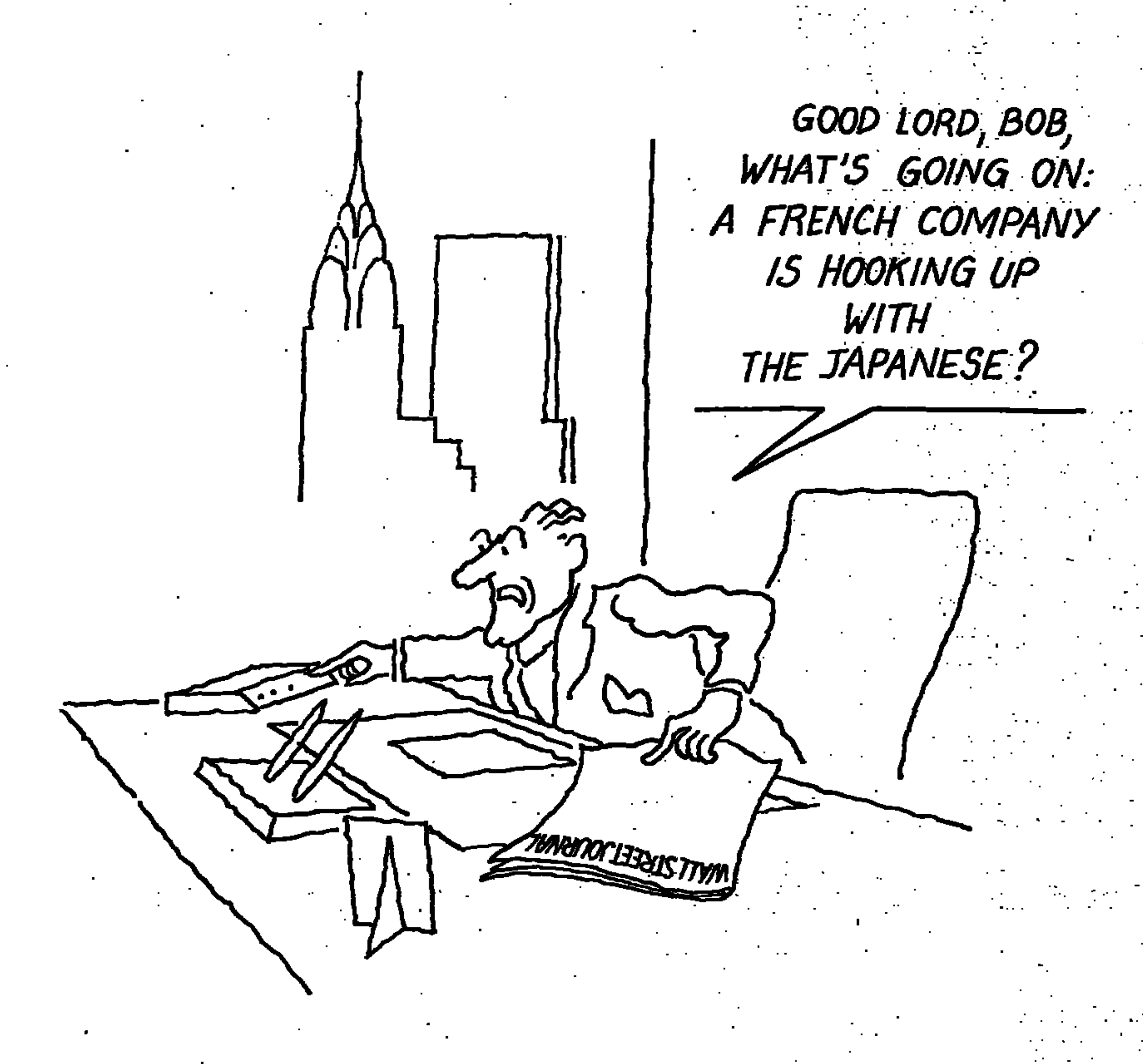
Toutefois, il avait adopté, lundi 26 novembre, les crédits du commerce, de l'artisanat et du tourisme (*le Monde* du 27 octobre), ainsi que ceux des Monnaies et médailles, de l'Imprimerie nationale, et les comptes spéciaux du Trésor. Avant d'examiner les crédits des services du ministère de l'économie, des finances et du budget qui comprennent à la fois ceux de la consommation et du commerce extérieur, les sénateurs ont débattu de ceux des charges communes du même ministère. M. Pierre Bérégovoy a annoncé que la décision avait été prise de porter de 200 à 500 millions de francs le seuil en deçà duquel les émissions d'obligations ne sont soumises à aucune autorisation.

Sur proposition de la commission des finances, les sommes destinées à l'établissement public du parc de La Villette et du Carrefour international de la communication ont été réduites, ainsi que celles prévues pour les opérations de construction à caractère interministériel. En outre, a été supprimé l'article nouveau voté par l'Assemblée nationale créant des redevances au profit de la Commission des opérations de Bourse, et refusée la pérennisation de la contribution de solidarité des agents publics en faveur des travailleurs privés d'emploi (à la demande de M. Guy Malé et de ses collègues de l'Union centriste, elle n'a été établie que jusqu'au 31 décembre 1986). Ont été également réduits, à la demande de M. Yves Goussebaire-Dupin (RI, Landes), les crédits affectés à la direction générale pour les relations avec le public.

Le Sénat s'était d'autre part opposé, samedi 24 novembre, à l'adoption des budgets de la jeunesse et des sports et de la communication audiovisuelle. Dimanche 25 novembre, le budget des départements et territoires d'outre-mer avait été repoussé. Celui des Postes et télécommunications a été modifié pour supprimer les effets de l'augmentation de la redevance téléphonique destinés notamment au financement de la filière électronique et du Centre national d'études spatiales.

A. Ch.





Bon sang, Bob, qu'est-ce qui se passe : une compagnie française s'associe aux Japonais ?

C'est vrai. Certains succès de Rhône-Poulenc étonnent certains de ses concurrents étrangers.

Il faut dire que Rhône-Poulenc a appris le Japon, appris à parler en japonais, à penser en japonais, à rédiger ses factures en Yen... Rhône-Poulenc Japan limited réalise aujourd'hui 10 % du total des ventes françaises au Japon.

Mais un succès commercial ne suffit pas. Pour réussir vraiment au Japon, il faut être industriel. Rhône-Poulenc l'est devenu en s'associant à des Japonais, à égalité, avec Showa Denko, Chugai, Dai Nippon Ink & Chemicals, Toyobo.

Rhône-Poulenc, au Japon, se développe dans l'industrie pharmaceutique, l'agrochimie, la chimie, les industries de la communication.

Associé à Toyobo, Rhône-Poulenc fabrique des films polyester minces pour les cassettes des magnétoscopes. Au Japon, sur le marché du n° 1 mondial de la vidéo, Rhône-Poulenc réussit.

Rhône-Poulenc nourrit, soigne, habille, construit, protège la vie et les cultures, permet aux hommes de communiquer.

Dans ses différents secteurs d'activité, Rhône-Poulenc gagne du terrain. Rhône-Poulenc investit pour l'avenir.



POLITIQUE

En résumé

MM. Jospin et Le Pen à Annecy

LE SUCCÈS DE LA « DROITE PRIMITIVE »

MM. Lionel Jospin et Jean-Marie Le Pen sont passés sans se voir, dimanche 25 novembre à Annecy ; le premier secrétaire du PS pour animer une Fête de la rose de son parti, le président du Front national pour participer aux assises annuelles du conseil national de son mouvement. Cinq cents personnes pour le premier, trois mille cinq cents pour le second.

M. Le Pen entend, a-t-il dit, *« se lancer à la conquête du pouvoir »*, les cantonales représentant un galop d'essai avant les législatives et l'élection présidentielle.

« Il y a deux droites en France, déclarait dans le même temps M. Lionel Jospin, *une droite primitive qui émet des propositions simplistes et brutales, qui s'appuie sur la crise pour se chercher un électorat, qui se base sur la peur de l'autre, le rejet de l'étranger, le goût de la violence. Cette droite-là aime la populace, mais pas le peuple : c'est celle de M. Le Pen et de ses militants. Elle peut rencontrer un certain écho pendant un certain temps. Mais la France est un pays trop vieux, trop sage, pour que ce phénomène dure longtemps. »*

« Et puis, a poursuivi le premier secrétaire du PS, *il y a une droite régressive, RPR et UDF, qui, face à la crise, préconise le retour en arrière, veut réduire à l'excès le rôle de l'Etat et écraser les plus faibles, comme au dix-neuvième siècle. »*

Comme en écho, M. Le Pen a ainsi conclu son discours : *« La France ne se résume pas à Dupont-Lajoie ou à Glandu. Ce sont des caricatures odieuses. Nous sommes les fils d'un peuple capable et dévoué. Un courage modeste, un héroïsme sans bruit : c'est cela la France. »*

LE DÉBAT SUR LE ROLE DE L'ÉTAT

Mme Simone Veil : *le libéralisme est actuellement un fourre-tout*

— L'opposition, ou du moins une partie de ceux qui voudraient en être les théoriciens, a paru ralliée au libéralisme, voire à l'ultralibéralisme. Est-ce une bonne chose ? Est-ce durable ? Ou bien considérez-vous que nous sommes dans le brouillard ?

— Il y a les idées à la mode. Leur apparition est le résultat d'un phénomène de balancier : on constate les dégâts causés depuis trois ans par le socialisme à la française ; alors on va chercher ce qui paraît lui être le plus opposé, sur le plan idéologique et théorique.

» Et puis il y a le fond des choses. Il faut savoir de quoi l'on parle : le libéralisme est actuellement un fourre-tout. Même chez les socialistes, ou certains d'entre eux, on retrouve ce thème du rejet de l'omniprésence ou de l'omnipotence de l'État ; je ne les crois pas pour autant convertis. Dans l'opposition, il existe des tendances plus jacobines et interventionnistes, d'autres plus décentralisatrices et libérales.

» Ce phénomène n'est pas propre à la France ; on le retrouve dans la plupart des pays industrialisés : nos sociétés sécrètent des contraintes et des réglementations tellement lourdes qu'elles sont ressenties très fortement comme autant de pertes de libertés. Cela, c'est un phénomène de fond. Ce n'est pas une mode.

» Mais cette demande est ambiguë : au fond, ce que veulent les gens, c'est à la fois plus de protection, de garanties, de sécurité et en même temps moins de réglementation et de contrainte. Vous sentez bien que c'est contradictoire : on ne peut pas faire une chose et son contraire.

Cela amène les responsables politiques à prendre des positions elles-mêmes ambiguës et à faire des promesses contradictoires : ils prônent le libéralisme et, en même temps, ils ne peuvent pas refuser les demandes de créations d'institutions ou de réglementations nouvelles de toutes sortes.

» En définitive, il me semble qu'il y a dans tout cela le meilleur et le pire et qu'il faut que ce mouvement se décante.

» *Le meilleur* : c'est la réflexion sur l'utilité de certaines interventions de l'État. Il faudrait faire une énorme toilette des réglementations accumulées depuis cinquante ans qui imposent normes et formalités, mais encore davantage résister à toutes les pressions pour en décider de nouvelles. Croyez-moi, ce n'est pas facile. Cela veut dire que l'on accepte réellement plus de responsabilité, et surtout de risques. Les Français comme, d'ailleurs, nos voisins y sont-ils prêts ? Je n'en suis malheureusement pas sûre.

» *Le pire* : c'est d'abord la confusion : laisser croire que l'on peut diminuer facilement et sans dommage bien des réglementations est illusoire et dangereux. Laisser croire que l'on peut diminuer de façon significative les impôts ou les charges sociales me paraît conduire à de grands déboires, sauf à renoncer à certaines missions de l'État, ce à quoi personne n'est prêt. »

Dogmatisme

— L'ultralibéralisme tel qu'il est préconisé par certains vous apparaît-il conduire, comme l'a écrit Jacques Julliard, à la « guerre civile » ?

— L'expression « guerre civile » est sans doute excessive, mais elle permet de mettre l'accent sur les bouleversements considérables qu'entraînerait l'ultralibéralisme.

» Bien des propositions faites par les « ultralibéralistes » sont purement doctrinales et il est même impossible d'imaginer qu'elles puissent être mises en œuvre. Les néo-libéraux m'apparaissent, dans leur genre, tout aussi dogmatiques que les marxistes. Ils réfléchissent en termes d'idéologie, globalisant tous les problèmes de société dans une vision économique.

» Nous vivons dans un monde qui comporte des risques beaucoup plus graves qu'autrefois. Personne n'imagine sérieusement qu'on renonce à ce qui a été fait pour assurer une meilleure sécurité, qu'il s'agisse de la protection de l'environnement, de la prévention des accidents du travail et de la route.

» Ce serait tout à fait contraire au discours sécuritaire à la mode.

» On ne peut davantage imaginer de renoncer à l'essentiel de la législation sociale, qui assure et traduit l'équilibre des forces sur lequel est bâti notre société, et de revenir aux excès des débuts de l'ère industrielle.

» La réglementation résulte souvent des revendications corporatistes ou syndicales qu'elle ne sort des cerveaux des technocrates : consommateurs, écologistes, professionnels qui veulent conserver leurs prérogatives, associations de toutes sortes défendant des intérêts légitimes.

» Contrairement à ce que pensent beaucoup, le législateur américain est loin d'ignorer ce genre de préoccupations : les consommateurs et les défenseurs de l'environnement, par exemple, y sont encore fort puissants ; la législation antitrust, même si M. Reagan en a atténué la portée, limite considérablement la liberté d'action des entreprises, précisément pour qu'elles ne deviennent pas trop puissantes.

» Quant à Margaret Thatcher, elle n'a pu revenir sur le système national de santé.

» Dernière observation : qu'un accident ou une catastrophe naturelle, ou simplement des perturbations dans le cycle de la vie quotidienne par un événement imprévu survienne, qu'elle est la réaction générale ?

» On cherche les responsables, on accuse le gouvernement ou l'administration. Bref, par un consensus général, on met en œuvre des mesures contraignantes et coûteuses pour prévenir, autant que possible, de tels risques.

— N'y a-t-il pas souvent une confusion entre les libéraux et les conservateurs ? Qu'est-ce qui les distingue ?

— Oui, absolument, du moins en France, l'explication en est simple : nous n'avons pas de parti conservateur, et s'il existe un parti libéral, il n'est guère connu et il ne prétend pas appartenir à la famille des partis libéraux regroupés en fédération.

» On est ici dans la sémantique, ou plutôt dans la science politique.

» Dans la plupart des démocraties parlementaires existent des partis libéraux regroupés pour la communauté dans la fédération européenne des partis libéraux et démocrates, et sur le plan international, au sein de l'Internationale libérale.

» Il ne viendrait à l'idée de personne aux Etats-Unis ou en Angleterre de qualifier le président Reagan ou Margaret Thatcher de libéraux, même s'ils font une politique économique libérale. Aux Etats-Unis, un libéral est quelqu'un de clairement marqué à gauche.

» J'insiste sur ce point parce que je crois qu'il n'est pas bon de confondre tous les courants politiques. A force de parler du *look*, de privilégier les formules ou la modernité par rapport à l'approfondissement et la cohérence dans les choix essentiels, on entretient confusion et ambiguïté, les principes et idées disparaissent, et le langage politique risque de ne plus rien vouloir dire.

» Traditionnellement, ces partis libéraux se sont toujours distingués des partis conservateurs par des options plus progressistes et plus ouvertes, plus pragmatiques aussi.

» Parmi les objectifs de l'Internationale libérale, il est fait expressément référence à la justice sociale, à côté de la liberté individuelle et la responsabilité personnelle.

» En Angleterre ou au Canada, où les partis socialistes sont de création relativement récente, les partis libéraux ont toujours été les partis réformistes par opposition aux partis conservateurs.

» Je pense que ce qui lie entre elles des formations souvent différentes, c'est leur attachement à la défense des droits de la personne et leur opposition à toutes les idéologies, à tous les dogmes : que ce soit le collectivisme, la raison d'Etat, les corporatismes, les religions d'Etat.

» C'est aussi un principe de tolérance, l'absence de dogmatisme et de sectarisme, l'idée que chacun doit disposer de son libre arbitre et doit pouvoir, sans aucune discrimination — sexe, race, religion, nationalité, — bénéficier de tous ses droits individuels. »

La charité n'est pas la réponse à la pauvreté

— Au fond, vous seriez fort proche des socialistes européens sur les questions dites de société, plus proche des conservateurs sur les questions économiques. Ou bien est-ce là un rapprochement contestable ?

— En l'absence d'un gouvernement européen, les groupes politiques du Parlement européen ne forment pas une majorité et une opposition. Les députés se rassemblent ou se divisent autour de majorités d'idées propres à chaque question traitée : en outre, leur nationalité n'est pas sans influence sur leurs prises de positions.

» Il est donc vrai que, sur de nombreux problèmes de société, peine de mort, condition de la femme, droits des travailleurs migrants, les positions du groupe libéral en tant que tel (ce qui d'ailleurs n'exclut pas des positions personnelles différentes) sont différentes de celles des groupes conservateur ou démocrate-chrétien ; elles sont plus proches de celles adoptées par les socialistes, du moins de ceux qui ne posent pas les problèmes en termes de lutte de classe.

» Mais sur les problèmes économiques, les libéraux, qui sont attachés à l'économie de marché et au jeu de la libre concurrence, se retrouvent effectivement proches des groupes modérés.

» On ne peut pas cependant généraliser : ainsi, dans le domaine social, les positions du groupe libéral sont généralement plus réformistes que celles des conservateurs : la majorité actuelle au sein du groupe parlementaire — nous avons eu de larges débats à ce sujet — estime que libéralisme ne veut pas dire « laisser faire » et que la défense des droits de la personne, qui est l'essence même du libéralisme, conduit à mettre des freins au jeu des forces économiques quand elles vont à l'encontre de ce principe.

» Oubliant les raisons d'être et les possibilités de la solidarité collective, il semble aujourd'hui admis par tous que la charité constitue la réponse adéquate à la pauvreté. La souplesse d'action et l'imagination dont font preuve les associations ou les personnes privées restent ainsi disponibles pour intervenir de façon plus qualitative et personnalisée. A droite, parce que l'on ne veut pas accroître les prélèvements collectifs. A gauche, parce que, par idéologie, on est attaché à des prestations généralisées et uniformes. Le coût en est considérable et l'efficacité faible.

» Ce système se concevait en 1945 alors que le niveau de vie des Français était beaucoup plus bas. Ce n'est plus justifié, et il faudrait avoir le courage de renoncer au saupoudrage et de faire jouer la solidarité avec plus de sélectivité.

— Dans ces conditions, jusqu'où faut-il aller dans la remise en cause — si remise en cause il doit y avoir — de l'Etat-providence ?

— Au-delà des abus qui, certes, existent, l'Etat-providence, c'est avant tout la réponse à ces situations. J'observe d'ailleurs que l'Etat-providence donne toujours trop au voisin et pas assez à celui qui le dénonce. Je pourrais en citer maints exemples très édifiants. Lorsque l'on prône, en France, le retour à l'assurance privée personnelle, on ne voit pas les effets pervers et les difficultés que cela entraînerait. Je n'en cite que deux. Le système actuel est particulièrement favorable aux familles. Si un seul des parents travaille, ils ne paient qu'une seule cotisation, alors que des assurances privées fixeraient les primes en fonction du nombre des personnes assurées, c'est-à-dire du nombre des enfants. L'accroissement considérable du coût de l'aide sociale serait à la charge de l'Etat et des collectivités locales, si l'on veut continuer à assurer aux plus démunis un minimum de protection sociale.

— Comment appréciez-vous l'attitude récente de l'opposition qui a brusquement « ressorti » la question de l'IVG, en la liant au déclin démographique de l'Europe en général, de la France en particulier ? Cette attitude vous paraît-elle « libérale » ?

— A mon sens, le débat sur l'avortement, comme d'ailleurs celui de la peine de mort, ne peut être abordé à coups de statistiques, celles sur la natalité dans un cas, de la délinquance dans l'autre.

» On sait depuis longtemps que les statistiques n'ont rien apporté de probant dans ce domaine, sinon que l'influence de la législation dans ces domaines est minime, si ce n'est nulle. Les législations les plus répressives en cette matière n'ont jamais fait remonter la démographie.

» Il s'agit en fait de questions sur lesquelles l'on se détermine au nom de principes, de valeurs, de conceptions morales, philosophiques ou religieuses.

» Ouvrir le dossier de l'avortement à propos de la natalité, c'est donc, à mon sens, fausser le débat et, en même temps, s'égarer sur une fausse route en ce qui concerne la démographie.

» Puisque vous me posez la question en termes de « libéralisme », je vous dirai qu'au plan des principes les partis libéraux ont depuis longtemps pris position contre les législations répressives, estimant qu'il s'agit d'un problème de responsabilité personnelle et de libre arbitre.

» J'ajouterai qu'en tant que libéraux respectueux de croyances et de principes différents des leurs, ils sont favorables à toutes les garanties, assurant la liberté de conscience de chacun en la matière. En revanche, il leur paraît difficilement admissible que le législateur puisse intervenir dans un domaine qui ressort de la vie privée au prétexte de relever le taux de natalité.

— Et la peine de mort ? Vous paraît-il sain que la dimension européenne du problème soit évacuée au profit de considérations de pure tactique intérieure ?

— C'est l'actualité, l'opinion publique qui conduisent l'opposition à débattre de l'opportunité de revenir sur l'abolition de la peine de mort.

» Adversaires et partisans du discours securitaire ne viennent-ils pas de s'affronter au sein du parti socialiste ?

» Il semble bien que, sur ce sujet, il y ait dans beaucoup de pays une grande distance entre l'opinion publique et les parlementaires. Ainsi, l'an dernier, en Angleterre, une proposition de loi tendant au rétablissement de la peine de mort, répondant sans doute à une opinion majoritaire dans le pays, a été repoussée à une très forte majorité à la Chambre des communes.

» Cette initiative en faveur du rétablissement de la peine de mort dans un des pays de la CEE était suivi avec inquiétude par beaucoup de parlementaires européens qui avaient adopté l'année précédente une résolution demandant à tous les gouvernements des pays de la CEE dans lesquels la peine de mort subsistait de prendre les initiatives nécessaires en vue de son abolition.

» Au sein de la CEE, la France était le seul pays dans lequel la peine de mort était encore appliquée.

» Ce serait certainement un choc si l'un ou l'autre des pays devait revenir sur le principe de l'abolition, qui, en l'état de notre civilisation, apparaît à beaucoup comme un principe humanitaire fondamental.

» Un tel revirement entraînerait d'ailleurs une remise en cause des conventions d'extradition existantes, certains pays s'opposant à toute extradition vers un pays dont la législation prévoit la peine de mort. »

Propos recueillis par
JEAN-MARIE COLOMBANI.

Le Conseil d'Etat valide les résultats des élections européennes

Le Conseil d'Etat a, le 23 novembre, sur le rapport de M. Morisot et après avoir entendu les conclusions de M. Labetoulle, ministère public, rejeté vingt-trois requêtes relatives aux élections européennes du 17 juin dernier.

Il a en premier lieu déclaré irrecevable le recours dirigé par M. Etienne Tête, candidat sur la liste « les Verts », parti écologiste, contre la décision de la Haute Autorité de la communication audiovisuelle fixant le calendrier des émissions radiotélévisées de la campagne électorale, au motif que cette décision n'était pas détachable des opérations électorales dont l'auteur du pourvoi ne contestait pas les résultats.

Il a en outre rejeté les autres requêtes, qui tendaient, elles, à l'annulation des résultats des élections. Parmi les nombreux arguments qu'ils développaient, les auteurs des requêtes mettaient notamment en cause l'aide financière apportée par les Communautés européennes aux formations politiques représentées par des groupes à l'Assemblée des Communautés européennes, ainsi que la reprise et le commentaire, dans la presse, au cours de la semaine précédant le scrutin, de sondages antérieurement publiés. Sur le premier point, les requérants estimaient que l'aide communautaire avait eu pour effet de rompre l'égalité entre les listes. Sur le second, ils soutenaient qu'avait été méconnue la loi du 19 juillet 1977 sur les sondages d'opinion qui interdit, *« par quelque moyen que ce soit, la publication, la diffusion et le commentaire de tout sondage d'opinion pendant la semaine précédant chaque tour de scrutin »*.

Le Conseil d'Etat, sans se prononcer sur la régularité de cette aide et de ces publications, a écarté ces deux arguments en considérant qu'eu égard au nombre de voix obtenues par chaque liste et aux écarts de voix entre listes, les faits incriminés n'avaient pu avoir d'incidence sur le résultat des élections.

LA LOI SUR LA MONTAGNE A L'ASSEMBLÉE NATIONALE

Les socialistes divisés sur le statut des travailleurs saisonniers

L'Assemblée nationale a commencé l'examen en deuxième lecture, mardi 27 novembre, du projet de loi relatif au développement et à la protection de la montagne (*le Monde* du 9 et daté 10-11 juin). Les députés et le secrétaire d'État à l'agriculture et à la forêt, M. René Souchon, ont souligné les larges convergences entre l'Assemblée nationale et le Sénat (*le Monde* des 26, 27 et daté 28-29 octobre).

Quelques points de désaccords subsistent néanmoins. Ainsi le notion d'« autodéveloppement » de la montagne a été réaffirmée par le gouvernement et sa majorité alors que les députés UDF lui préfèrent la notion de « développement local » proposée par la Haute Assemblée. L'Assemblée a aussi rétabli l'interdiction du ski héliporté, ainsi que la possibilité pour les SAFER d'exploiter des terres incultes ou sous-exploitées et a ramené le délai prévu pour apprécier l'inculture ou la sous-exploitation à deux ans.

La spécificité, le « droit à la différence » de la montagne dans un hémicycle exclusivement composé de montagnards ont également été affirmé dans le domaine des radios locales privées. Ainsi les députés ont repris une disposition adoptée en première lecture visant à permettre des dérogations à la loi du 29 juillet 1982. Malgré un avis défavorable du groupe socialiste, le 20 novembre dernier, les radios locales en montagne pourront disposer d'émetteurs dépassant la limite des 30 kilomètres. Le gouvernement l'a finalement accepté à condition que soit respecté le *« bon fonctionnement des services publics de radiodiffusion et de sécurité »*. La question des travailleurs saisonniers a opposé le gouvernement à certains députés socialistes comme M. Louis Besson (PS, Savoie), président de la commission spéciale qui a étudié ce texte. M. Souchon était en effet défavorable à une modification de la législation du travail, par accords collectifs, souhaitée par la commission, et visant à faire bénéficier les saisonniers, qui sont obligés d'avoir plusieurs activités dans l'année d'un contrat à durée indéterminée. Une partie des socialistes, les communistes et l'opposition soutiennent le gouvernement, l'amendement de M. Besson a été repoussé. En revanche, celui du gouvernement visant à assurer une continuité de la protection sociale des travailleurs dits « pluriactifs » a été adopté.

R. S.

DEUX ÉLECTIONS MUNICIPALES...

Le Front national entre au conseil de Cagnes-sur-Mer

ALPES-MARITIMES : Cagnes-sur-Mer (2e tour).

Inscr., 23 121 ; vot., 13 406 ; Suff. ex., 12 778. — Un. opp. (Mme Sauvaigo, RPR) 5 221 voix (40,85 %), 28 ÉLUS ; div. opp. (Mlle Thomas) 4 981 (38,98 %), 7 ÉLUS : FN-CNIP (M. Meny) 2 576 (20,15 %), 4 ÉLUS.

Nouveau conseil : 7 RPR ; 6 UDF ; 2 CNIP ; 3 FN ; 21 Div. d.

[Cette élection partielle était consécutive au décès, le 26 septembre dernier, du maire, M. Jean-Raimond Giacosa (UDF) et à la démission de dix-neuf conseillers municipaux.]

Les résultats du premier tour avaient été les suivants :

[Inscr., 23 121 ; vot., 13 380 ; suff. 13 090. — Un. opp. (Mme Sauvaigo, RPR), 4 976 (38,01 %) ; div. opp. (Mlle Thomas), 2 998 (22,90 %) ; FN-CNIP (M. Meny), 2 369 (18,09 %) ; PC (M. Le Scornet), 1 149 (8,77 %) ; PS-div. g. (M. Picard), 959 (7,32 %) ; Ecol. (M. Roux), 639 (4,88 %)].

SEINE-SAINT-DENIS : Coubron (1er tour).

Insc., 2 801 ; vot., 1 763 ; suff. ex., 1 716.

Opp. (M. Corlin, m.s., UDF) 786 (45,80 %) ; opp. (M. Congar, RPR) 372 (21,67 %) ; PS (M. Boulet) 354 (20,62 %) ; PC (M. Bertrand) 204 (11,88 %). *Il y a ballottage.*

[Cette élection municipale partielle est consécutive à la démission, en octobre dernier, du premier adjoint, M. Philippe Congar (RPR) et de treize conseillers municipaux qui entendaient ainsi protester contre *« les méthodes et les modes d'action »* du maire, M. Jean Corlin (UDF).

Le 6 mars 1983 les résultats avaient été les suivants :

Inscr., 2 690 ; vot., 2 112 ; suffr. ex., 2 022.

Opp. (M. Corlin, UDF) 1 322 voix (65,38 %) 23 ÉLUS ; un. g. (M. Soulet, PS) 700 (34,61 %) 4 ÉLUS.

... ET UNE CANTONALE

RÉUNION : canton de Saint-Pierre II (1er tour).

Inscr., 7 953 ; vot., 4 491 ; s. ex., 4 363. — MM. Pihouée (d[illegible] opp.), 1 688 ; Hoarau (PCR[illegible] 1 192 ; Cadet (div. opp.), 72[illegible] ; Gruchet (div. opp.), 411 ; Law Yee (PS), 186 ; Defaud (div. g.), 74 ; Pecqueur (FN), 57 ; Folio (s. étiq.), 32. IL Y A BALLOTAGE.

[Il s'agit de pourvoir au remplacement d'Alfred Isautier, UDF, décédé [illegible] 4 septembre dernier. Il avait été réé[illegible] conseiller général au second tour des élections cantonales de mars 1982 a[illegible] 3 079 voix contre 1 823 à M. Ber[illegible] (PS) pour 4 902 suffrages expri[illegible] 5 146 votants et 8 273 électeurs inscr[illegible]

Au premier tour des élections cantonales de mars 1982, les résultats avai[illegible] été les suivants : inscr., 8 235 ; v[illegible] 5 030 ; suff. ex., 4 869. — MM. Isautie[illegible] UDF, 1 530 ; Bertile, PS, 1 052 ; Mme Bello, PC, 933 ; M. Gérard, mod., 601 ; Mme Cadet, mod., 488 ; MM. Breton, MRG, 142 ; Arnaud, div. g., 123.]

● *M. Fiterman : l'union nécessaire.* — M. Charles Fiterman, membre du secrétariat du comité centr[illegible] du PCF, a déclaré, le samed[illegible] 24 novembre, à Bordeaux, deva[illegible] mille cinq cents militants de so[illegible] parti, que la *« réflexion »* engagée par les communistes sur leur politique passée d'alliance avec le PS *« ne [les] conduit pas à [se] replier sur [eux]-mêmes, à abandonner la lutte pour aller de l'avant, à abandonner l'union nécessaire »*. (*Corresp.*).

Le Monde

société

UN ENTRETIEN AVEC LE SECRÉTAIRE GÉNÉRAL DE LA CFDT

M. Edmond Maire craint qu'une nouvelle politique scolaire ne fasse « le lit de l'école privée »

M. Edmond Maire, secrétaire général de la CFDT, n'apprécie pas *« l'élitisme républicain »* prôné par le ministre de l'éducation nationale, M. Jean-Pierre Chevènement. Dans l'entretien qu'il nous a accordé, le dirigeant syndical craint que *« le repli de l'école sur elle-même »* ne fasse *« le lit »* de l'enseignement privé.

« Vous avez déclaré récemment que vous jugiez les discours du ministre de l'éducation nationale « simplistes et régressifs ».

— Le ministre de l'éducation nationale, maintenant en fonction depuis près de cinq mois, a défini, à plusieurs reprises, sa conception de l'école. Que ce soit en parlant des collèges ou de la lecture, ou dernièrement de l'éducation civique, pour prendre des exemples récents, à chaque fois l'accent est mis essentiellement sur la conception suivante : tout est dans le savoir et la transmission des connaissances. Les élèves semblent ne pas exister. Les processus d'acquisition des connaissances sont considérés comme parfaitement secondaires. Je ressens ce climat comme conduisant à la restauration des bons points et de la croix d'honneur, tels que je les ai connus dans ma jeunesse. Ainsi, à propos des collèges, quelle idée-force apparaît dans les déclarations du ministre ? La re-création des épreuves du BEPC. Des questions essentielles sont éludées et la rupture est nette par rapport aux acquis de trois ans de réflexion et de propositions sur les méthodes d'enseignement.

— Vous n'êtes pas partisan de « l'élitisme républicain » cher à M. Chevènement ?

— La formule brillante conduit à mon sens à la restauration d'une école à deux vitesses. A ignorer les mesures spécifiques susceptibles de donner leurs chances à tous les jeunes, on laisse intactes les inégalités sociales ou de milieux de vie, on prépare les enfants des familles favorisées à devenir effectivement les élites de demain et les enfants des familles populaires à en être les sous-qualifiés. Le rôle et l'honneur du service public sont de corriger ces inégalités. Sans une action vigoureuse contre l'échec scolaire, l'ambition légitime et nécessaire d'élever le niveau culturel par l'amélioration de la qualité du savoir restera vaine.

— N'est-ce pas ce que propose le ministre ?

— Le discours politique actuel apparaît largement influencé par les thèses de M. Jean-Claude Milner (1) et du courant d'idées que ce dernier anime. Or ces thèses nient la pédagogie. Qu'il ait pu y avoir des illusions pédagogistes d'un auto-apprentissage individuel minimisant la transmission du savoir, certes ; mais laisser aller le balancier à l'autre extrême, c'est aller à l'inverse d'un siècle de luttes du mouvement ouvrier pour l'émancipation de tous. Je ressens ces thèses comme méprisantes. Il y a bien longtemps, un professeur m'a dit : *« Quand un formateur refuse la pédagogie, il déverse son savoir sur les jeunes comme on remplit une poubelle. »* Avec une telle méthode, ceux que les conditions de vie ont favorisé émergeront tandis que les autres prendront ce qu'ils pourront. Il ne suffit pas de transmettre, encore faut-il prendre les moyens permettant au plus grand nombre d'acquérir, de s'approprier les connaissances.

— Avez-vous lu l'ouvrage de M. Milner ?

— Oui et je dois dire que j'ai eu le vertige en constatant où l'on peut en arriver dans un processus régressif d'essence irrationnelle, probablement alimenté par la peur du maître devant des élèves qu'il ne comprend pas, devant une classe qui n'accepte pas son autorité. Répondre à ce vrai problème en laissant croire qu'il suffit d'être savant pour enseigner, c'est fuir la difficulté. C'est oublier ce qui constitue la spécificité, l'intérêt et la valeur de la fonction enseignante. Le résultat de l'acte éducatif se mesure à ce qui est compris et assimilé et non à ce qui est exposé, fût-ce brillamment. Le discours qui consiste à dire « que les meilleurs gagnent » est l'illustration d'une attitude conservatrice. Comment peut-on aujourd'hui prôner la barbarie d'une sélection naturelle à des jeunes placés depuis leur naissance dans des situations complètement différentes dues à leur origine, à leur environnement, à leurs conditions de vie...

« L'échec scolaire est une réalité »

— Mais les parents et les enseignants n'attendent-ils pas d'être rassurés et confortés ?

— Dans une période troublée, le discours sur la loi et sur l'ordre, sur la punition et la récompense va dans le sens d'une certaine opinion. Mais notre tradition républicaine n'est-elle pas d'opposer la raison, l'éducation, la volonté démocratique aux pulsions primaires et dangereuses que la crise nourrit ?

Ceux qui ont la responsabilité des affaires publiques doivent être conscients qu'ils seront aussi comptables de ce que leur discours ou leurs décisions d'aujourd'hui produiront à moyen terme. Par exemple, si au BEPC restauré, le pourcentage d'échecs des jeunes confirme, comme il probable, les carences actuelles du système éducatif, le bénéfice de l'opération aura été bien fugace. Ce qui compte, ce n'est pas de rassurer à court terme par des propos ou des mesures qui risquent de faire la preuve de leur inefficacité. Non, ce qui importe aujourd'hui c'est le courage de ceux qui s'attaqueront aux racines du retard de notre système éducatif et impulseront une politique qui permettra aux jeunes de notre pays de conduire et de maîtriser les mutations technologiques et culturelles.

— Le monde des enseignants est peut-être fatigué d'entendre parler depuis trois ans de l'échec scolaire. Professeurs et maîtres refusent d'être considérés comme les seuls responsables...

— Mais l'échec scolaire est une réalité. Il faut penser au drame des ouvriers qui ne possèdent pas le niveau de formation minimum pour se reconvertir vers un autre métier. Il faut penser à l'inquiétude d'un grand nombre de salariés, jeunes et moins jeunes, qui sentent qu'ils devront faire face à la mobilité. Et les chômeurs, les adolescents sortis sans diplôme et sans qualification d'une école qui ne les a pas suffisamment aidés... Aujourd'hui le système éducatif doit permettre d'améliorer la formation générale et la qualification de l'ensemble des jeunes. La marche arrière toute, en matière de pédagogie, effectuée ces derniers temps, a pour effet de décourager des enseignants qui commençaient à changer leur pratiques de travail, à établir de nouveaux rapports avec les élèves et les parents. Le silence du ministre sur l'autonomie nécessaire des établissements, sur le travail en équipe, la nécessaire initiative, le temps de concertation pour que les maîtres puissent améliorer leurs pratiques individuelles et collectives, tous ces silences sont fort dommageables.

Le repli de l'école sur elle-même, le refus de prendre en compte les élèves et les parents, tout cela est contraire à la démocratie et au dialogue. Les tenants des thèses actuellement en vogue ne sont-ils pas en train de faire le lit de l'école privée ? Si l'on continue sur la voie actuellement tracée, le système privé pourra encore longtemps prétendre détenir le monopole de l'attention portée aux enfants.

Propos recueillis par
SERGE BOLLOCH.

(1) Universitaire, auteur de l'ouvrage *De l'école* (Editions du Seuil), dont nous avions rendu compte dans *le Monde* du 15 mai 1984.

A L'AIDE D'UN SIMPLE TERMINAL MINITEL

Un fichier informatique du CEA « piraté »

Un journaliste du *Canard enchaîné* », armé d'un modeste Minitel (terminal d'annuaire électronique), a réussi à lire des fichiers de la Compagnie internationale de services informatiques (CISI), société de services issue de l'ancien département informatique du Commissariat à l'énergie atomique (CEA) et dont cet organisme reste le plus gros client. Outre quelques informations volontairement imprécises sur la manière dont il a *« piraté »* la CISI, *le Canard enchaîné* donne des extraits du listing d'ordinateur qu'il a obtenu. On y apprend que *« le Département de sûreté nucléaire (DSN) met en place pour son installation Esmeralda (essais de feux de sodium) »* (suite censurée) et que *« rendez-vous pris pour le 29 octobre avec M. X pour le planning d'installation d'un pilote laser. Projet classé secret... »*

A première vue, il s'agit de messages d'information tels qu'en échangent les agents de nombreuses entreprises disposant d'un système de messagerie électronique, et dont le caractère secret n'est guère évident. *Le Canard enchaîné* précise cependant qu'il a obtenu d'autres renseignements et que l' *« ensemble du système est aussi accessible qu'un jardin public »*.

La procédure mise en œuvre par l'hebdomadaire a débuté par une accession très normale, au titre d'un client régulier. Une procédure elle aussi normale — mais on peut se demander pourquoi ? — permet ensuite de savoir quels sont les autres clients qui utilisent simultanément le système, et de connaître certains numéros de code qui leur sont affectés. A l'aide de ceux-ci et d'une procédure *« décrite en toutes lettres dans le guide d'instructions du système TSO édité par IBM »* sous le nom de *« Profile Command »*, on peut se substituer à l'un de ces clients et accéder ainsi, semble-t-il, aux fichiers de ce dernier. Une protection existe, mais de nombreux clients négligent de la mettre en œuvre.

A la CISI, on explique que les *« manœuvres simples »* de l'hebdomadaire sont moins simples qu'il ne le dit, et que la complicité de quelqu'un connaissant bien le système a été nécessaire. On remarque que les informations publiées sont *« relativement localisées »*, ce qui suggère aussi l'intervention d'un complice. Mais on reconnaît que *« l'affaire est importante, et doit attirer l'attention des clients sur la nécessité d'utiliser les moyens et les procédures de sécurité qui leurs sont offertes pour se protéger. En effet, bien souvent les clients ont pris l'habitude de ne pas s'en servir »*.

En négligeant de se servir de telles mesures de sécurité, les clients sont vulnérables. On donne l'exemple du mot de passe. Celui-ci peut être changé aussi souvent que le client le désire, mais certains de ces mots de passe restent très longtemps en usage et finissent par être accidentellement découverts par des personnes qui ne devraient pas avoir accès au système.

Pour le CEA, le piratage effectué n'a pas permis d'accéder à des informations de nature confidentielles. Il n'en reste pas moins vrai que le journaliste du *Canard enchaîné* a quand même consulté certains fichiers stockés dans les ordinateurs de la CISI, ce que le CEA, dans un communiqué publié mardi 27 novembre, commente en disant qu'il *« est connu qu'aucun fichier n'est totalement à l'abri des indiscrétions »*. C'est pourquoi, ajoute-t-il, *« les données de nature confidentielle font l'objet de mesures de protection tout à fait particulières »*. Quant à la méthode d'accès utilisée par le *Canard enchaîné*, le CEA précise que *« sa mise en œuvre n'est pas si aisée que l'article le laisse entendre »*. Mais, reconnaît-il, *« il est vrai que les codes doivent être protégés et qu'il s'agit là d'une responsabilité conjointe de l'utilisateur et de la société de services »*.

CLASSES MOINS CHARGÉES A L'ÉCOLE PUBLIQUE QUE DANS LE PRIVÉ

Les effectifs moyens d'élèves par classe sont moins élevés dans l'enseignement public que dans le privé à l'école élémentaire et au collège. La situation s'inverse dans les lycées d'enseignement général ou technique.

Selon les dernières statistiques publiées par le ministère de l'éducation nationale pour l'année scolaire 1983-1984, il y a en moyenne, dans l'enseignement public, 28,9 élèves par classe dans les maternelles (29,3 dans le privé), 22,1 élèves dans les écoles élémentaires (25,3 dans le privé) et 23,6 dans les collèges (24,6 dans le privé).

Dans les lycées d'enseignement général, en revanche, le public accueille 29,2 élèves par classe et le privé 23,7. Dans le public comme dans le privé, la baisse des effectifs moyens par classse est continue depuis 1979 dans l'enseignement préélémentaire et élémentaire, tandis que la tendance est inverse dans le second degré. Ces évolutions sont cependant moins nettes dans l'enseignement privé.

Mme GEORGINA DUFOIX LES CRÈCHES ET LES ENFANTS DE CHOMEURS

Le projet de règlement des crèches de la Ville de Paris qui devait être soumis, lundi 26 novembre, aux conseillers municipaux de la capitale continue de susciter une vive polémique. M. Georges Sarre, président des élus socialistes de Paris, affirme : *« L'exclusion des enfants de demandeurs d'emplois est discriminatoire, injustifiée et scandaleuse. »* Mme Georgina Dufoix, ministre des affaires sociales et de la solidarité nationale, qui inaugurait, vendredi 23 novembre, une crèche à Mérignac, près de Bordeaux, s'est étonnée que certaines villes envisagent d'interdire l'accès des crèches aux enfants de chômeurs. Car, selon elle, le texte de 1974 définit une règle minimale, mais rien n'empêche d'être plus libéral. *« Le chômage n'est pas l'oisiveté*, a ajouté le ministre. *Les chômeurs doivent se déplacer pour chercher du travail. Ils ont donc besoin des services collectifs. L'admission dans les crèches doit être guidée par le souci de préserver au mieux la stabilité de l'environnement des enfants. »*

MÉDECINE

AUX ÉTATS-UNIS

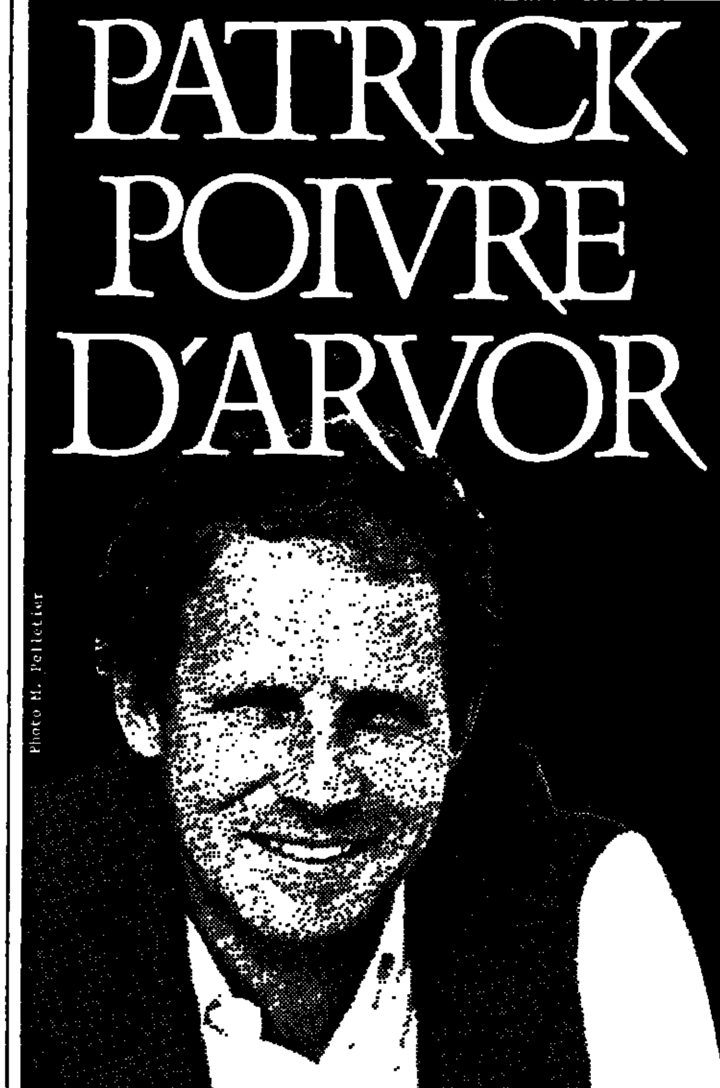
La seconde implantation d'un cœur artificiel a coûté 2 millions de francs

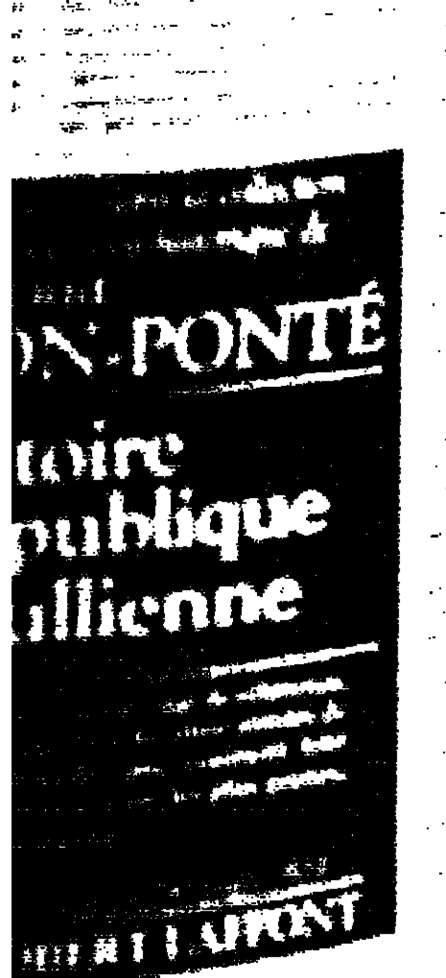
M. William Schroeder, qui a subi le 25 novembre à Louisville (Kentucky) l'implantation d'un cœur artificiel, était, ce mercredi matin 28 novembre, dans un état stationnaire *(le Monde* daté 25-26 novembre). Les suites opératoires ont été émaillées d'incidents qui ont exigé deux nouvelles interventions. L'une dès le 25 novembre, avait pour but de colmater une brèche hémorragique au niveau du raccordement de la prothèse cardiaque; l'autre visait à drainer un épanchement pulmonaire. Le malade a pu être déconnecté du respirateur artificiel auquel il était relié, et l'ensemble constituant le cœur artificiel fonctionne normalement.

Il s'agit, outre la prothèse implantée, d'un compresseur de 146 kilogrammes auquel l'opéré est relié par des tubes et dont il peut être éloigné. M. Schroeder était conscient de la qualité plus qu'aléatoire de la survie que pourrait lui offrir l'intervention. Il a, en effet, signé un document de sept pages dit *« de consentement éclairé »*, par lequel il reconnaît le caractère hautement expérimental de l'implantation, les risques encourus et les perspectives à long terme, décrites sous leur jour le plus sombre, y compris l'éventualité de défaillances rénales, de thromboses, de convulsions et d'hémorragies cérébrales.

Le coût de l'opération, évalué à près de 2 millions de francs, est assumé par la compagnie privée Humana Inc. qui possède quatre-vingt-onze hôpitaux aux Etats-Unis, en Grande-Bretagne, au Mexique et en Suisse et, notamment, l'hôpital de Louisville dans lequel le docteur Devries a opéré M. Schroeder.

Le porte-parole de cet hôpital a confirmé que Humana, dont le chiffre d'affaires s'élève à 2 milliards de dollars et qui réalise un bénéfice annuel de 200 millions de dollars, avait décidé de financer cent implantations de cœur artificiel. Il n'existait pas, pour éviter la mort de M. Schroeder, d'autre solution que la pose d'un cœur artificiel. Une transplantation est, en effet, impossible chez lui. Diabétique, il ne peut être soumis aux médications anti-rejet déprimant le système immunitaire, qui sont indispensables pour les greffes d'organes.





SOCIÉTÉ

LA CATASTROPHE ROUTIÈRE DE BEAUNE AU TRIBUNAL DE SENLIS

Le prix de l'irréparable

Senlis. — Tandis que continue, à Dijon, l'information pénale ouverte après l'accident survenu dans la nuit du 31 juillet au 1er août 1982 sur l'autoroute du Sud, à hauteur de Beaune, et qui causa la mort de cinquante-trois personnes, dont quarante-quatre enfants, de Crépy-en-Valois, qui partaient en colonie de vacances, le tribunal civil de Senlis avait à examiner, mardi 27 novembre, les demandes de réparation pécuniaire présentées par dix-sept familles de victimes. Celles-ci entendent obtenir dix millions de francs.

Elles ont assigné dans ce but non seulement la société Bouttaz, qui avait la charge du transport des enfants, et sa compagnie d'assurances, l'UAP, mais aussi la Caisse d'allocations familiales de l'Oise et l'association Centre de vacances La Saint-Cyrienne, organisatrice de la colonie.

De notre envoyé spécial

Procès délicat assurément que celui-là, plaidé devant une salle où se tenaient ces familles humbles, modestes, émouvantes dans leur détresse ravivée par un tel débat. Mais aussi procès difficile, dès lors qu'il s'agit précisément de chiffrer la réparation de ce que Mmes Monique Picard-Weyl, Roland Weyl et Hubert Tétard ont été les premiers à appeler *« l'irréparable »*. Comment évaluer, en effet, le préjudice moral de ceux qui ont perdu un, deux, parfois trois ou quatre enfants ? A la douleur affective s'en est ajouté d'autres. Des pères et des mères se sont déchirés, qui se reprochaient mutuellement d'avoir consenti à ce départ de leurs petits. Des rumeurs ont circulé à Crépy-en-Valois contre les uns et les autres dans les mois qui suivirent le drame. Des allocations ont été supprimées brutalement par une administration aveugle pour qui la routine d'un ordinateur faisait apparaître que les droits n'étaient plus les mêmes puisqu'il y avait eu décès. Il a fallu, parfois, abandonner un logement devenu trop grand ou qu'on ne pouvait plus payer, à cause précisément de ces allocations supprimées. Certains ont accepté des transactions parfois à bas prix. Pour les avocats des familles, voilà autant de raisons à réparation, et à réparation exemplaire, exceptionnelle.

En fait, des sommes ont déjà été versées par l'UAP qui n'a jamais contesté le droit des familles. En juillet dernier, lors de la « mise en état » de ce dossier, le juge de Senlis a fixé le montant des provisions à payer immédiatement. Elles l'ont été. L'UAP a ainsi déboursé 6 millions sur les bases suivantes : 50 000 à 70 000 francs par enfant, selon les cas et les âges, à chacun de leurs parents, 10 000 à 14 000 francs à chacun des frères ou sœurs, 7 000 francs à 9 800 francs à chacun des grands-parents.

Chiffres insuffisants, ont plaidé, en substance, les demandeurs pour qui 150 000 francs apparaissent nécessaires par enfant et pour chacun des parents, 75 000 francs pour les frères ou sœurs et 50 000 francs pour les grands-parents.

Jugement le 8 janvier

Ils ont cité en référence l'arrêt de la cour d'appel de Paris qui accorda, précisément, 150 000 francs en réparation de leur préjudice moral aux parents d'un jeune homme, Alain Farçat, mort des suites d'une ablation des amygdales dans une clinique privée de Neuilly. Ils en ont appelé au devoir des juges de « restaurer *le prix de la vie humaine* ». Ils ont dit, encore, ce que furent les conséquences du drame pour les foyers qui en furent atteints : les dépressions qui ont conduit à des pertes d'emploi, les tentatives de suicide. Ils ont dit que tout cela fut encore plus difficile à supporter par des hommes et des femmes de petite condition, et qui, pour cette raison, s'étaient trouvés tributaires des organisateurs de cette colonie de vacances sans pouvoir soupçonner un départ de nuit dans la plus forte circulation de l'année avec des véhicules défectueux et des chauffeurs surmenés.

Mais pour autant, la réalité de la tragédie et de ses effets pouvait-elle, en droit, abolir toute réplique ? Et, pour commencer, l'association Centre de vacances La Saint-Cyrienne de Saint-Jean-de-Maurienne, organisatrice de la colonie, défendue par Me Alain Marter, et la Caisse d'allocations familiales de l'Oise, pour qui plaidait Me Jean-François Péricaud, ne pouvaient-elles pas s'étonner d'avoir été mises en cause dans une affaire à laquelle juridiquement rien, selon elles, ne les liait ? Quel contrat avait passé avec les familles la première ? Aucun. Elle n'avait ni à contrôler ni à surveiller le transport, même si c'est elle qui avait pressenti l'entreprise Bouttaz pour le voyage des enfants ? Et moins encore la Caisse d'allocations familiales de l'Oise qui n'avait ni choisi le transporteur ni même l'organisateur de la colonie.

Du côté de l'UAP, on acceptait, en revanche, le procès. Mais pour Me Gilles de Bailliencourt, les 6 millions de francs que sa cliente a accepté de verser sans rechigner représentent déjà une somme exceptionnelle car le préjudice moral causé par la mort d'un enfant est généralement évalué, a-t-il souligné, par la cour d'Amiens — celle devant laquelle l'affaire viendrait en cas d'appel — entre 40 000 et 50 000 francs.

Le tribunal, que préside M. François Muselli, rendra son jugement le 8 janvier. Il lui faut, en effet, examiner cas par cas ce dossier douloureux, apprécier les rapports et les conclusions des innombrables experts, médecins ou psychiatres qui ont eu à dire à quels taux ils fixaient les incapacités diverses de ces parents traumatisés et désemparés.

Qui, dans cette affaire, pourra jamais dire vraiment la justice au sens le plus simple, au sens commun ?

JEAN-MARC THÉOLLEYRE.

Le conseil de Paris exclut les familles étrangères de certaines aides sociales

Au cours de sa séance du lundi 26 novembre, le conseil de Paris a adopté plusieurs mesures concernant les personnes âgées et les familles. La revalorisation de l'allocation municipale versée aux personnes du troisième âge (30 000 bénéficiaires) et l'amélioration des conditions de délivrance de titres de transport gratuit (120 000 cartes Emeraude) ont fait l'unanimité.

Mais deux autres mesures ont provoqué de très vifs débats au cours desquels la majorité municipale et l'opposition de gauche ont polémiqué comme si elles étaient déjà en campagne électorale.

L'une de ces dispositions porte de 1 700 F à 2 000 F la mensualité que la Ville verse aux mères de famille qui, à l'occasion d'une troisième naissance, décident de rester au foyer. Mais les familles étrangères n'auront plus droit, désormais, à cette allocation.

La gauche a énergiquement protesté et, bien entendu, n'a pas voté le texte proposé. *« On se croirait dans le régime d'apartheid de l'Afrique du Sud »*, a lancé M. Philippe Farine, conseiller socialiste. *« C'est la première fois*, a renchéri Mme Christiane Schwartzbard, conseillère communiste, *que je vois le conseil de Paris refuser une aide sociale aux étrangers en avançant des arguments racistes. »*

« En encourageant la démographie parisienne, nous œuvrons pour la survie de la nation française, s'est défendu M. Jean Chérioux (RPR), adjoint au maire chargé des affaires sociales. *Or les étrangers qui rentrent ensuite chez eux ne participent pas à cette survie. »*

Le nouveau règlement des crèches

Une autre empoignade a eu lieu lors de l'adoption du nouveau règlement des crèches. Consciente qu'elle avait commis une bévue en prévoyant expressément l'exclusion des enfants de chômeurs, la majorité municipale avait assoupli son projet initial. Le règlement, finalement voté par 141 voix sur 161, prévoit que les enfants de chômeurs pourront être admis dans les crèches. Quant aux enfants déjà en place et dont les parents perdent leur emploi, ils seront rendus à leur famille, mais avec un délai de grâce de trois mois, reconductible. Les maires d'arrondissement pourront accorder des dérogations. Enfin, les haltes-garderies seront ouvertes entre midi et 14 heures dès le 1er décembre, dans tout Paris.

Ce fut peine perdue. Non seulement les élus de gauche n'ont pas pris part au vote, mais ils ont cru pouvoir faire, par la bouche de M. Georges Sarre, président du groupe socialiste, le commentaire suivant : *« Monsieur Chirac, vous proposez la régression sociale pour le pays et vous la pratiquez déjà à Paris. »*

Ce qui lui a valu une verte réplique du maire : *« Je préfère mon bilan social de maire de Paris à celui du gouvernement socialiste qui a conduit notre pays vers la première régression économique et sociale que la France ait connue depuis 1945. »*

M. A.-R.

EN RÉSUMÉ

Le fichier d'EDF détourné :

Avertissement solennel de la CNIL à la fédération CGT de l'énergie

La Commission nationale informatique et libertés (CNIL) a adressé le lundi 26 novembre un avertissement public aux organismes responsables et destinataires du fichier EDF-GDF, et elle invite cette société nationale ainsi que la Caisse centrale d'activités sociales à adopter des mesures de sécurité et des précautions afin de préserver les informations nominatives qu'elles détiennent *(le Monde* daté 25-26 novembre).

La CNIL rappelle en outre *« fermement et solennellement »* à la fédération CGT de l'énergie et au directeur du mensuel communiste *Avancées* l'interdiction qui est faite d'utiliser des fichiers à des fins qui ne correspondent pas à celles qui ont été déclarées à la commission.

La CNIL avait été saisie de cette affaire au début de l'été à la demande d'une vingtaine de cadres d'EDF-GDF, surpris de recevoir à leur domicile personnel un numéro spécial d'*Avancées*, destiné aux ingénieurs, cadres et techniciens.

Ces cadres avaient constaté des similitudes entre la typographie de l'adresse portée sur leur bulletin de salaire et celle de l'étiquette accompagnant la revue.

La CNIL a décidé de s'en tenir à un simple avertissement, après des débats longs et difficiles, plusieurs de ses membres étant partisans de porter l'affaire davant la justice en déposant une plainte auprès du parquet de Paris.

Nouvelles commandes américaines pour Ariane

La société américaine Broadcast Satellite Corporation (DBSC) a signé, lundi 26 novembre, un contrat avec le consortium européen Arianespace, transformant en commande ferme l'option prise pour le lancement de deux satellites de télécommunication directe par la fusée Ariane. Ces satellites, qui serviront au relais des télécommunications sur l'ensemble des Etats-Unis, devraient être placés sur orbite géostationnaire, l'un en décembre 1987, l'autre en avril 1988. Ce contrat porte désormais à trente-deux le nombre de commandes de lancements fermes qu'Ariane doit effectuer, dont huit sont pour le compte de clients américains.

Incinération de la dioxyne de Seveso

Quelque 10 kilos de déchets contenant entre 2 et 5 grammes de dioxyne ont été incinérés, le 27 novembre, à Bâle dans le four de la société chimique suisse Ciba-Geigy. C'est la première expérience de destruction des déchets produits par l'accident de Seveso, près de Milan, en 1976. Les 41 fûts de déchets avaient transité par la France en 1982 pour être finalement rapportés à la maison mère, la société Hoffman-La Roche, en 1983, sont toujours stockés à Bâle dans les caves de l'usine Roche. Quelque 2 300 kilos, renfermant environ 200 grammes de dioxyne, attendent leur incinération, qui sera effectuée dans quelques semaines si la première expérience se révèle concluante.

APRÈS L'ATTENTAT DE LA SALLE PLEYEL

Le porte-parole du Mouvement national arménien accuse l'État turc

« Turquie assassin du peuple arménien » : cent cinquante militants du Mouvement national arménien (MNA) ont manifesté, mardi 27 novembre, pour protester contre l'attentat à l'explosif commis le dimanche 25 novembre devant la salle Pleyel, où six personnes ont été blessées. Cet acte criminel a été perpétré peu avant l'ouverture d'un gala consacré au soixante-quatrième anniversaire de la création en 1920 de la République soviétique socialiste d'Arménie, une des quinze républiques d'URSS. L'attentat, le quatrième depuis le début de l'année, n'avait toujours pas été revendiqué mercredi en fin de matinée.

La fête de la Renaissance nationale arménienne, à laquelle auraient dû assister près de deux mille personnes, a lieu chaque année en France depuis trente ans. Ce gala, organisé par seize mouvements et associations d'Arméniens, commémore la création, le 29 novembre 1920, de l'Arménie soviétique, où de nombreux Arméniens poursuivis par les Turcs purent trouver refuge. Le comité d'organisation du gala a estimé que cet acte *« s'inscrivait dans le cadre des violences toujours condamnées qui visent à instaurer un climat d'insécurité et de haine nuisant à l'amitié franco-arménienne et, par delà, entre les peuples et la paix »*.

Si les organisateurs du gala sont restés circonspects sur l'origine de l'attentat, il en allait autrement, mardi soir, des militants du MNA. *« Cet acte*, a déclaré leur porte-parole, M. Jean-Marc Toranian, *s'inscrit dans la logique de l'extermination totale de la communauté arménienne menée par les mêmes qu'hier, à savoir l'État turc. Notre cause est juste. A bas le fascisme turc ! »* Les manifestants, jeunes pour la plupart, agitaient des drapeaux rouges et portaient des torches. *« L'heure de la mobilisation*, estimait l'un d'eux, *a sonné. »* M. Alain Griotteray, maire (PR-UDF) de Charenton (Val-de-Marne), a tenu par sa présence à cette manifestation à exprimer sa solidarité avec les Arméniens.

EN 1983

La criminalité a régressé dans douze grandes villes

Etablies pour trente-cinq villes de plus de 100 000 habitants, les statistiques de la direction centrale de la police judiciaire révèlent, en 1983, une évolution différentielle de la criminalité constatée par les services de police ou de gendarmerie. Si elle augmente fortement dans certaines villes. — Saint-Etienne notamment, qui, avec 30,49 % de croissance par rapport à 1982, vient en tête, — elle régresse nettement dans d'autres (ainsi, à Marseille, on enregistre une chute de 15,04 % par rapport à 1982).

Ces contrastes correspondent à la tendance constatée dans tout le territoire pour 1983 : une augmentation nationale de 4,4 % de la criminalité par rapport à 1982, alors que la moyenne annuelle de croissance pour les dix années précédentes avait été de 10,25 %. C'est cette inflexion que traduit l'évolution différentielle dans les grandes villes.

Car, outre Marseille, ce sont des villes hier considérées comme plutôt « criminogènes » qui bénéficient, en 1983, d'une régression du nombre de crimes et délits constatés par rapport à 1982. Ainsi Toulon (– 10,07 %), Bordeaux (– 6,08 %), Grenoble (– 5,71 %), Nice (– 2,32 %) ou Toulouse (– 1,22 %). Ces régressions ne concernent cependant que douze des villes de plus de 100 000 habitants étudiées : dans les vingt-trois autres, le nombre des crimes et délits a augmenté. Ainsi, outre Saint-Etienne, à Nîmes (+ 25,90 %), Rouen (+ 25,69 %), Strasbourg (+ 20,06 %), Brest (+ 12,92 %), Montpellier (+ 11,12 %), Lille (+ 9,82 %), Amiens (+ 7,25 %), Metz (+ 4,52 %), Lyon (+ 2,63 %) ou Nancy (+ 1,60 %). A Paris, l'augmentation est inférieure à la moyenne nationale, puisque limitée à 2,81 %.

La croissance des crimes et délits constatés au premier semestre 1984 semble, dès aujourd'hui, confirmer l'évolution de 1983 : elle est de 3,59 % par rapport au premier semestre 1983.

L'écrivain Dan Frank libre sous contrôle judiciaire

L'écrivain Dan Frank, trente-deux ans, a été libéré, le 26 novembre, après plus d'un mois d'emprisonnement. L'auteur de *la Dame du soir* (Mercure de France) et des *Calendes grecques* (Calmann-Lévy), prix du Premier Roman en 1980, est inculpé d'association de malfaiteurs dans le cadre des instructions judiciaires visant le groupe extrémiste Action directe. Dan Frank, libéré une semaine après l'écrivain et animatrice à France-Inter, Paula Jacques, poursuivie pour les mêmes raisons, a été placé sous contrôle judiciaire.

La justice reproche à ces deux écrivains leur *« complicité passive »* et leur *« aide logistique »* auprès de certains membres présumés d'Action directe. Dan Frank a ainsi prêté un studio à Claude Halfen, accusé par la suite d'avoir participé à la fusillade de l'avenue Trudaine, à Paris, le 31 mai 1983, au cours de laquelle deux policiers furent tués. De même, Paula Jacques aurait aidé à diverses reprises Claude Halfen. Claude Halfen, écroué dans la région parisienne, est l'ami d'enfance de Dan Frank et le compagnon de Paula Jacques.

● *Tuerie en Seine-et-Marne.* — Quatre membres d'une même famille — la mère, Mme Godelier, et ses trois enfants — ont été tués par balles dans le pavillon qu'ils occupaient à Tournan-en-Brie (Seine-et-Marne). Les corps ont été découverts, lundi 27 novembre, dans les décombres du pavillon détruit par une explosion. Le propriétaire, M. Yannick Godelier, grièvement blessé, est le seul survivant.

EN BREF

DÉMISSION DE TREIZE JUGES A POITIERS

Les treize magistrats du tribunal de commerce de Poitiers ont démissionné, mardi 27 novembre, pour protester contre les coups de feu tirés, le 19, en pleine audience par un justiciable mécontent. Un avocat-syndic avait été grièvement blessé et un magistrat consulaire légèrement touché *(le Monde* du 21 novembre). M. Michel Léger, le président du tribunal de commerce, nous a déclaré vouloir ainsi protester contre les menaces dont ses collègues et lui sont *« constamment l'objet »*.

Les juges des tribunaux de commerce ne sont pas des magistrats professionnels, mais des commerçants, des cadres ou des membres des professions libérales élus par leurs pairs. Pour remplacer ceux de Poitiers, le ministère de la justice devra procéder à de nouvelles élections.

MORT SUSPECTE DANS UN CENTRE POUR TOXICOMANES

Le parquet de Dijon a ouvert une information pour déterminer les causes du décès de Jocelyne Dorfmann, trente-cinq ans, morte vingt-quatre heures après son admission dans un centre de réhabilitation de toxicomanes dirigé par la secte de la Scientologie à Grancey-sur-Ource (Côte-d'Or). La jeune femme était arrivée dans cet institut, Narconon, le 22 novembre. Les pompiers et les gendarmes étaient avertis le lendemain matin, mais elle était déjà décédée et le médecin chef de l'hôpital de Chatillon-sur-Seine (Côte-d'Or) où elle fut transportée, refusa le permis d'inhumation et la justice fut saisie.

Créé par l'Eglise de scientologie de M. Ron Hubbard, condamné par défaut pour escroquerie à quatre ans de prison et à 35 000 francs d'amende à Paris en 1978, le centre Narconon près de Dijon propose des cures de désintoxication de trois mois, au tarif de 2 500 francs par semaine, qui consistent essentiellement d'une ingestion à haute dose de vitamines et de séances de sauna. Narconon affirme obtenir 85 % de réussites, alors que les institutions reconnues ne dépassent pas 30 %. Malgré les réticences des autorités françaises, Narconon avait disposé d'un stand au Salon de l'enfance en 1982 et 1983 *(le Monde* du 22 décembre 1983).

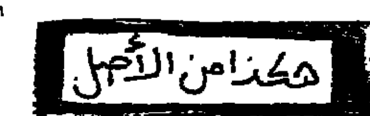
Le docteur Diallo reste en prison

Le docteur Bakari Diallo, inculpé d'assassinat après le décès le 30 octobre, au centre hospitalier de Poitiers, de Mme Nicole Berneron, n'a pas été remis en liberté. Ses défenseurs avaient demandé une seconde fois à M. Pierre Hovaere, juge d'instruction, que le médecin sorte de prison. Une reconstitution de l'intervention chirurgicale au terme de laquelle Mme Berneron est décédée, aura lieu le jeudi 29 novembre, à 14 heures, au centre hospitalier régional de Poitiers.

Un dentiste condamné à soigner des détenus

Un dentiste d'Alençon qui avait à répondre d'un « détournement de compteur » aux dépens d'EDF vient d'être condamné par le tribunal de cette ville à consacrer quatre-vingts heures de soins gratuits aux détenus de la maison d'arrêt. Ces quatre-vingts heures représenteront les dix mille francs du préjudice subi par EDF.

Cette sanction originale est une application de la loi du 10 juin 1983 qui a prévu en réparation des délits mineurs une *« peine de travail d'intérêt général »*. Celle-ci est de quarante heures au minimum et de deux cent quarante heures au maximum. Le travail *« d'utilité sociale »* doit être effectué *« au profit d'une collectivité publique, d'un établissement public ou d'une association habilitée »*. Parmi ces travaux, la loi suggère l'entretien et la rénovation du patrimoine, les nettoyages de plages ou d'espaces verts, des entretiens ou réparations de dégâts, des actions de solidarité en faveur de personnes défavorisées. Mais les tribunaux ont toute latitude pour adapter leur décision en fonction des cas d'espèces et bien sûr de la personnalité du délinquant. Celui d'Alençon vient de le montrer.



«GREMLINS» *Le point de vue d'une psychologue*

Préparez vos fantasmes

POUR l'instant, les gremlins, ce sont les « trucs » malfaisants et affreux, engendrés par Gizmo, poupée animée, petit animal-peluche, machin lui-même, d'origine inconnue, mogwaï, de par sa race, sans nom à l'origine, mais gentil et mignon.

L'enfantement se fait dans la douleur, dans l'horreur même ; le produit de l'accouchement, loin d'effacer le souvenir d'une gestation pénible, est monstrueux et destructeur. La lutte contre l'envahissement de cette progéniture de plus en plus prolixe est tumultueuse et violente. Elle aboutit finalement au retour du mogwaï auprès de son père adoptif, après un placement familial mouvementé dans une famille américaine.

Pas de père donc, pour le mogwaï sans nom, mais les candidats ne manquent pas pour exprimer leur désir de parentalité et par leur intermédiaire actif, le petit animal-poupée-truc va outrepasser leurs espérances, tout en n'y étant pour rien. Non coupable des désastres de sa prolifique descendance, il vient permettre simplement aux humains d'extérioriser les désirs et les angoisses profondes qui sont celles de tout un chacun.

Billy, jeune homme bien comme il faut, adapté et travailleur, bon fils, vit dans une petite ville de province. Riche en stéréotypes. Il est à peine amoureux et vit proche de sa mère. Elle est bonne ménagère, pilier du trio familial, compensant les fragilités de son mari inventeur d'inutile et absent. Celui-ci accède au désir deviné de son fils, le soir de Noël, au son des chants évoquant la nativité : désir d'enfant.

Cadeau du père, l'objet transitionnel animal devient l'enfant conçu et créé fantasmatiquement par le garçon. On lui donne un nom : Gizmo, il est unique, mais étrange, mystérieux, inconnu, asexué. Il est soumis à l'autorité de Billy, comme lui-même semble l'être encore à ses parents.

Par son cadeau, le père réactualise le mythe de la cigogne, oblitère la scène primitive et prévient le désir incestueux. Billy est ainsi tout proche d'accéder au fantasme le plus profond de tous les enfants, quel que soit leur sexe, d'obtenir le pouvoir d'avoir un enfant, de posséder le pouvoir du couple, en tout cas, celui de la mère. Il ne s'agit pas tant d'avoir un enfant réel que de *posséder le pouvoir d'en faire*, puis d'avoir un enfant du parent du sexe opposé.

Pour protéger Billy de la réalisation de ce fantasme, trois règles, trois interdits sont transmis par le père ; ces lois sont liées à des éléments vitaux : la lumière, l'eau, la nourriture. C'est par l'eau que Gizmo procrée ; c'est par la nourriture après minuit que la métamorphose monstrueuse de sa progéniture s'opère. C'est dans une semi-obscurité que lui et ses rejetons se maintiennent en vie : « Faire la lumière » les met en danger de mort. Il ne faut pas savoir : si l'on va voir ce que font papa et maman la nuit, on est puni, les enfants se font par la bouche en avalant la petite graine, dans le ventre de maman, le bébé est dans l'eau, etc.

C'est l'irresponsabilité de Billy, comme disent pudiquement certains jeunes spectateurs dont l'âge leur permet d'opérer un refoulement efficace, ou plutôt sa curiosité inavouée, inconsciente, qui l'entraîne à ne pas respecter les trois règles, comme si une force inéluctable servait de paravent à l'expression de son désir de vérifier l'intégralité de sa capacité de reproduction.

La mise en scène prend alors le pas ; les effets viennent donner toute leur ampleur aux fantasmes issus de la culpabilité. C'est la sanction : les désirs se réalisent, mais se retournent contre les auteurs. L'inconnu, l'impalpable, l'insaisissable engendrent une peur qui dure, le dégoût, la répulsion ; puis ce sont les agressions directes à l'égard des humains et de leur monde.

Les agresseurs, produits de la lente et horrible gestation, éclosent dans la terreur, sur fond sonore de vagissements de nouveau-nés et dans un terrible bouillonnement aquatique.

Les efforts du scientifique de service pour satisfaire la curiosité de Billy sont vains (quand je serai grand, je serai vétérinaire ou docteur). L'irrationnel, le fantastique et l'épouvante dominent alors.

Gizmo, le jouet

Gizmo est un animal vivant. La campagne publicitaire destinée à assurer la promotion du jouet en peluche ne laisse aucun doute à ce sujet. Les gizmos en fibre synthétique aimablement offerts aux journalistes leur ont même été livrés dans des boîtes à chaussures trouées pour laisser passer l'air...

Après les « patoufs », poupées à adopter, voici donc, dans la meilleure tradition américaine, les gizmos qui respirent. Fabriqués en Malaisie et distribués en France par Orli jouet, ils seront présentés dans les magasins dans un emballage transparent (non perforé) et vendu au prix de 120 à 140 francs. Conformément au film, une étiquette rappelle qu'il faut les tenir éloignés de la lumière, veiller à ce qu'ils ne soient jamais mouillés, et surtout « même s'ils pleurent ou réclament », ne jamais leur donner à manger après minuit.

Ph. Be.

Le scénario étouffe ensuite assez adroitement la force pulsionnelle de la référence aux fantasmes archaïques profonds, si violemment mis en scène. Le discours moralisateur y contribue beaucoup : Ces monstres, qui finalement nous ressemblent tant par leur anthropomorphisme croissant et leurs appétits divers, ne font presque plus peur tant ils deviennent familiers. Ils sont même drôles. C'est aussi la résistance bien convenable qu'offrent le héros Billy et sa petite amie Kate, si chastes tous deux, aux débordements de leur imaginaire. C'est le recours à l'humour, aux citations et enfin au personnage du sage, son amertume et ses mises en garde.

Et le mogwaï, Gizmo, parent unique des monstres ? D'un bout à l'autre du film, c'est aussi le double plus enfantin du personnage de Billy : bébé ou jeune enfant intelligent, doué, acquérant le langage, soumis lui aussi aux terreurs dont il est involontairement à l'origine, en danger lui aussi. Il est protégé et soigné en dépit des erreurs « éducatives », objet de vigilance et d'affection de Billy, puis de Kate, enfant imaginaire en définitive. Le vieux sage chinois, le père adoptif, une sorte de Giuseppe, reprend son Pinocchio au moment où Billy et son amie quittent l'enfance. S'agit-il d'une précaution pour leur laisser l'espace possible à l'émergence du désir d'enfant réel ?

Bien d'autres ressorts sont plus immédiatement appréhensibles et facilitent l'adhésion au film, même si certains préféreront prudemment lui rester « extérieurs », ne pas jouer le jeu. L'accumulation de références analytiques de toutes sortes à des degrés très divers, les nombreuses allusions aux travaux récents, tant dans le domaine de la psychiatrie de l'enfant que de la néo-natologie, donnent le sentiment d'un compilage systématique.

Pour les amateurs d'émotions affectives, rentrez vos mouchoirs, ici pas de larmes, pas de chagrin, pas de séparation ou de départ sans espoir. Les rires viennent juste soulager au bon moment...

Par contre, la peur (et ses corollaire : répulsion, angoisse, etc.) est très immédiate. Pour les enfants notamment, elle est d'autant plus forte qu'elle naît dans un décor très familier : une petite maison normale dans une ville normale. Les armes des agresseurs et de ceux qui s'en défendent ne sont pas des objets fantastiques et sophistiqués : ce sont les objets de tous les jours, de la maison, de la cuisine, par exemple. Ainsi, l'enfant peut s'appuyer sur des objets contraphobiques : le couteau de cuisine de la mère, le flash de l'appareil photo ou le mixer.

La scène du grand magasin utilise les mêmes schémas. Ces lieux familiers deviennent d'autant plus effrayants que l'enfant s'y projette aisément.

Un besoin très vif de pouvoir parler du film se heurte à la difficulté de traduire des émotions profondes, indicibles. Les enfants, quel que soit leur âge, risquent d'éprouver un réel malaise, voire un prolongement de l'angoisse s'ils ne trouvent pas la possibilité d'exprimer ces sentiments confus. Ne serait-ce que pour s'attarder sur tous les éléments spectaculaires divers qu'ils auront aimés, et se rassurer ainsi.

Faute de pouvoir tout leur expliquer ce que nous, les grands, avons oublié depuis longtemps, pourrons-nous tout au moins les écouter... selon les conseils du sage.

ANNE FRICHET.

★ *Psychologue au Centre de guidance infantile du quatorzième arrondissement de Paris.*

Rêves et mises au point de Joe Dante, le réalisateur

Discutant avec le journaliste américain David Chute, critique au *Los Angeles Herald Examiner*, un jour de juin 1982, alors qu'il achevait le montage de son sketch *It's a Good Life* du film en quatre épisodes *la Quatrième Dimension*, produit par Steven Spielberg, Joe Dante répondait à une question assez provocatrice de son interlocuteur : *« Une de mes citations favorites sur le cinéma vous est attribuée : J'aimerais tourner des films aussi bons qu'autrefois, avant qu'ils ne soient devenus aussi mauvais. »*

« C'EST toujours mon rêve (de tourner des films aussi bons qu'autrefois). Malheureusement, je crains que ce ne soit bien plus difficile que je l'imaginais. Car ce ne sont pas les films qui changent, c'est nous. J'admire beaucoup les anciens films, et je passe beaucoup de temps à me demander pourquoi le cinéma n'est plus ce qu'il était.

» D'abord la simplicité a disparu. Ça vient en partie de la façon de travailler : la pub télévisée incite à accélérer le rythme, à ne pas ennuyer les gens avec une scène de dialogues trop prolongés qui aurait paru le *nec plus ultra* en 1946.

» Aujourd'hui, c'est comme vouloir empêcher les voitures de rouler. L'âge du public entre aussi en ligne de compte. Les films sont réalisés, sans le moindre doute, par des gens infiniment plus sophistiqués qu'autrefois. Et en même temps ils visent un public bien moins sophistiqué.

» Il faut pas mal de temps, pour quiconque a été formé à une époque donnée, avant d'arriver à communiquer avec le grand public. Vous restez fixé avec les gens de votre âge, alors que les vrais consommateurs que vous êtes supposé atteindre sont les jeunes. Il peut en résulter de gros problèmes, car les jeunes sont assez insaisissables, ils évoluent très vite dans leur façon de penser et de sentir. Vous les toucherez peut-être, mais il faut beaucoup de temps pour faire un film. Et le *temps vous est compté pour* aller à la découverte des dernières modes. Après deux ou trois films, si vous n'y prêtez pas assez attention, vous pouvez très bien vous couper du plus grand nombre.

» Si on fait retour sur le passé, c'est vrai que les grands films, presque toujours, partaient de grands scénarios. Mais quelques-uns de mes films préférés sont nés de scénarios pas fameux. Le vrai problème, je crois, c'est qu'il y a moins de films. Le film typique des années 40 était probablement aussi creux que le film typique aujourd'hui. Mais on tournait sans prendre haleine, et tant de gens tournaient, qu'il y avait de fortes chances de mettre dans le mille. Le cinéma, c'est un jeu de dés... »

Les douze-quinze ans en parlent

(Suite de la page 21.)

Le mignon mogwaï est une bête dont le bien-être repose sur l'application scrupuleuse de trois prescriptions impérieuses. Trois interdits formels qui, transgressés par suite de l'inattention des hommes, causeront le drame. « *C'est comme le monde*, commente Emmanuel, *les hommes ont quelque chose de très beau et avec ça, ils fabriquent le mal.* » Précisément parce que l'horreur du film le renvoie à une réalité trop précise, Julien trouve le film « *choquant* ». « *On a tout ça autour de nous à chaque instant ou presque*, assure-t-il. *Cela ennuie de découvrir que notre monde est raté, mal équilibré.* »

Et voilà *Gremlins* transformé en parabole tiers-mondiste ou écologiste. Mais cette fable incite-t-elle à l'action contre l'injustice ? Axel (un garçon, cette fois) ne le pense pas, qui a justement aimé le film car, selon lui, il montre que « *c'est comme ça, on peut rien y faire maintenant* ». Indignation d'Emmanuel. « *Non*, proteste-t-il, *on peut changer quelque chose. Peut-être pas nous seuls, mais avec tout le monde.* » La preuve ? Gizmo est « *resté bon jusqu'au bout. Il a aidé à combattre les gremlins. Et pourtant, c'est lui-même qui les avait fait naître* ».

Julien, lui, oppose la sagesse personnifiée par le vieil antiquaire chinois, à qui a été dérobé Gizmo, à l'inconséquence incarnée par le père de Billy, inventeur de gadgets inutiles et inutilisables, qui offre à son fils un être vivant sans plus de précaution que s'il s'agissait d'une vulgaire peluche. Pureté originelle et respect de la vie d'un côté, irresponsabilité et ravages de la technologie tous azimuts de l'autre. « *Ils en veulent toujours plus*, constate Milane. *Tant et si bien qu'ils finissent par tout perdre.* » Le père de famille inconscient travaille pour perfectionner sa ridicule « salle de bains de poche » tandis que les monstres se multiplient et menacent. Au moment où sa femme les affronte, il est bien loin de la maison et c'est elle qui, quittant son masque de ménagère paisible, les massacre avec des ustensiles de cuisine, giclées de sang et de chair à l'appui.

Mais de cette scène violente, d'autant plus évocatrice qu'elle a lieu dans un décor familier, les enfants n'aiment pas trop parler directement. Certains semblent même ne pas l'avoir regardée. « *La lutte au couteau contre les monstres, c'est un peu comme lorsqu'on se défend contre des voyous* », remarque cependant Harry, et Eric évoque son « *angoisse quand ils sont tous dans la maison et qu'on ne sait pas d'où ils vont surgir* ». Une autre scène de terreur a lieu dans un magasin de jouets où le chef des gremlins s'est réfugié. Il utilise une minitronçonneuse pour mettre en fuite Billy et son amie. En voyant cette séquence, Elisabeth avoue avoir d'abord rêvé qu'elle était elle aussi lâchée dans un grand rayon de jouets où elle aurait pu « *tout avoir gratuit* ».

Les jeunes spectateurs de *gremlins* encaissent non sans plaisir les séquences de terreur violente, car elles sont entrecoupées ou accompagnées de passages comiques — « *Heureusement*, reconnaît Isabelle, *il y a des moments de repos* » — mais aussi parce qu'ils attendent à juste titre un happy end. Ainsi, pendant la projection, Emmanuel se rassurait-il en se disant que « *ça ne pouvait pas continuer comme ça* ». Axel tentait de se convaincre que tout cela n'était *qu'* « *une histoire de monstres sans plus* ».

Très rationnel, Harry avait analysé les trois interdits posés au début du film au sujet de Gizmo. Pas de lumière, pas d'eau, pas de nourriture après minuit. « *C'est comme pour Adam et Eve*, explique-t-il. *On sait qu'elle ne doit pas manger la pomme et qu'elle va le faire. Avec les trois lois, on sait qu'il va se passer quelque chose ; sinon, il n'y aurait pas de film.* » Emmanuel pousse davantage l'interprétation : l'eau et la lumière symbolisent la vie (« *le sperme* », dira même Julien) et l'heure-limite de minuit représente une « *heure louche* ». Peu importe que l'eau et la lumière qui provoquent la multiplication des monstres au début du film tuent leurs descendants à la fin. Les spectateurs ne sont nullement déconcertés, car « *les contes se terminent toujours bien* ».

Les conditions dans lesquelles les gremlins se reproduisent intriguent elles aussi les enfants sans les étonner outre mesure. Gizmo n'a besoin de personne pour engendrer des ribambelles de monstres. « *C'est super*, commentera, fanfaron, un garçon. *On n'a plus besoin de femmes pour faire des gosses.* » Emmanuelle, comme la plupart des filles, attribuerait plutôt à Gizmo un sexe féminin, puisqu'il « *donne la vie* » et que, comme dans la réalité, « *ça fait mal* ». Les enfants insistent en tout cas sur le fait que le gentil petit être fait maître des Gremlins involontairement. « *Il ne peut donc pas les aimer* », précise Ugo. « *C'est comme s'il s'était fait violer* », insiste Harry.

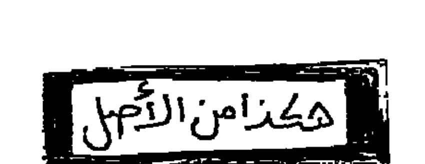
Critique sociale, violence, sexualité... *gremlins* intervient simultanément sur tant de fronts que les jeunes spectateurs en gardent, plusieurs jours après la projection, un souvenir intense. Sur le moment, ils ne racontent leurs impressions qu'avec difficulté, préférant s'accrocher à la morale — mode d'emploi qui leur est livrée à la fin du film. Mais les émotions se décantent peu à peu. Derrière la fable surgit l'angoisse, mais une angoisse dont la plupart des enfants se délectent, même si elle leur promet quelques nuits agitées. Les autres n'aiment pas qu'on joue à leur faire peur avec des marionnettes trop perfectionnées pour qu'ils en comprennent le fonctionnement. Anne-Claire pense ainsi qu'elle aurait beaucoup mieux supporté les Gremlins si elle en avait fabriqué quelques-uns elle-même avant de voir le film. Mais à présent, elle cherche à raconter à tout le monde ce qu'elle a vu « *pour que ma peur s'en aille* ». Emmanuelle utilise la même méthode, car sinon, dit-elle « *ça enfle dans la tête* ».

PHILIPPE BERNARD.

Ils écrivent

● EMMANUEL, 12 ANS. — « Dans *Gremlins* il y a tout : la *peur, l'action, la tendresse, la sagesse, l'amour et l'émoi,* et le rire aussi. J'ai pensé en voyant le vieux Chinois s'éloigner que les mogwaïs donnaient un peu l'histoire du monde : très beaux et très mignons, l'irresponsabilité les avait rendus injustes et méchants ».

● LIL, 13 ANS. — « Pendant le film, j'ai eu très peur. En sortant du cinéma, j'avais oublié jusqu'à la tête des monstres. Il y a donc quelque chose dans le film qui fait qu'on rit quand il faut rire, qu'on suit l'histoire, mais qu'on n'entre pas dans le plus profond d'elle, qu'on ne la vit pas. Par exemple, dans le film *Alice dans les villes*, on pleure, on vit l'histoire, on a plein d'émotions dans le cœur et la tête, et après avoir vu le film on y réfléchit encore pendant un mois. Dans *Gremlins*, on regarde l'histoire, on en connaît déjà la fin et on l'attend presque. Tout est bien qui finit bien. Il y manque ces émotions profondes et ces pleurs, il n'y a que l'action, le début et la fin. C'est bien dommage, car le film est tout de même bien fait et agréable à voir. »



EXPOSITIONS

Centre Pompidou

Entrée principale : rue Saint-Martin (277-12-33). Informations téléphoniques : 277-11-12.

Sauf mardi, de 12 h à 22 h ; sam. et dim., de 10 h à 22 h. Entrée libre le dimanche.

MNAM

Visites animations régulières, sauf mardi et dimanche, à 16 h et 19 h ; le samedi, à 11 h, entrée du musée (troisième étage) ; lundi et jeudi, 17 h, galeries contemporaines.

KANDINSKY. Jusqu'au 28 janvier.

MIRO. Les 3 bleus. Jusqu'au 28 janvier.

DONATION LOUISE ET MICHEL LEIRIS. Collection Kahnweiler-Leiris — HOMMAGE A DANIEL-HENRY KAHNWEILER, marchand, éditeur, écrivain. Jusqu'au 28 janvier.

ENRICHISSEMENTS DU CABINET D'ART GRAPHIQUE. De Matisse à nos jours. Jusqu'au 7 janvier.

PATRICK BAILLY-MAITRE-GRAND. Salon photo. Jusqu'au 16 décembre.

PHOTOGRAPHIES CONTEMPORAINES EN FRANCE. Jusqu'au 27 janvier.

NOSTOS II. Installation vidéo de T. Kuntzel. Salle de cinéma du musée. Jusqu'au 24 décembre.

CCI

DÉCHETS : l'art d'accommoder les restes. Jusqu'au 21 janvier.

SIX PHOTOGRAPHES CHEZ LE CORBUSIER. Jusqu'au 7 janvier.

BPI

IMAGES A LA PAGE. L'illustration de l'album en France 1954-1984. Jusqu'au 7 janvier.

FÉLIX LORIOUX. Entre Grandville et Walt Disney, un précurseur. Jusqu'au 7 janvier.

ACCROCHAGE : vingt contemporains vus par M. Franck. Jusqu'au 3 décembre.

IMAGES ET SONS. Bibliothèque des enfants, piazza. Jusqu'au 10 décembre.

**

OBJETS EN DÉRIVE. Atelier des enfants. Sauf dim., de 14 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 31 janvier.

Musées

LE DOUANIER ROUSSEAU. Grand Palais, avenue Winston-Churchill (261-54-10). Sauf mardi, de 10 h à 20 h ; mercredi jusqu'à 22 h. Entrée : 16 F ; samedi : 12 F (gratuite le 3 décembre). Jusqu'au 7 janvier.

WATTEAU, 1684-1721. Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Entrée : 20 F ; samedi : 15 F (gratuite le 13 décembre). Jusqu'au 28 janvier.

ZHONGSHAN : Tombes des rois oubliés. Grand Palais, entrée place Clemenceau (voir ci-dessus). Jusqu'au 4 février.

PEINTURE. L'autre nouvelle génération. Grand Palais, avenue du Général-Eisenhower (voir ci-dessus). Entrée : 12 F ; samedi : 8 F. Jusqu'au 7 janvier.

SYMBOLES ET RÉALITÉS. La peinture allemande 1848-1905. Petit Palais, avenue Winston-Churchill (265-12-73). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 13 janvier.

DESSINS FRANÇAIS DU XVIIe siècle. Musée du Louvre, pavillon de Flore, entrée porte Jaujard (260-39-26). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h. Entrée : 13 F (gratuit le dimanche). Jusqu'au 28 janvier.

AMÉNAGEMENT DU GRAND LOUVRE. Etat actuel du projet. Orangerie des Tuileries, entrée côté Seine (265-99-48). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

DIDEROT ET L'ART DE BOUCHER A DAVID : les Salons 1759-1781. Hôtel de la Monnaie, 11, quai de Conti (329-12-48). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Jusqu'au 7 janvier.

TAROT. Jeu et magie. Bibliothèque nationale, 58, rue de Richelieu (261-82-83). T.l.j., de 12 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 6 janvier.

HOMMAGE A JEAN GRENIER. Bibliothèque nationale (voir ci-dessus). Jusqu'au 2 décembre.

JEAN HÉLION. Rétrospective. Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 6 janvier.

LUCIEN CLERGUE. Rétrospective. Jusqu'au 7 janvier. — HELMUT NEWTON. Jusqu'au 27 janvier. MARTINE BARRAT. Jusqu'au 15 décembre. PARIS-MATCH, 60 photos qui racontent notre histoire. Du 24 novembre au 6 janvier. Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus).

COLLECTIONS DE PHOTOGRAPHIES : Accrochage no 1 (Boubat, Brassaï, Cartier-Bresson, Charbonnier, Doisneau, Kertesz). Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus).

JACQUELINE DAURIAC - ROBERT FILLIOU - MERET OPPENHEIM. ARC au Musée d'art moderne de la Ville de Paris (voir ci-dessus). Jusqu'au 9 décembre.

LA FÊTE DES MORTS AU MEXIQUE. Musée des enfants au Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 12, avenue de New-York (723-61-27). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30 ; mercredi jusqu'à 20 h 30. Jusqu'au 16 décembre.

DONATION REDON-TOULOUSE-LAUTREC : la baraque de la Goulue - L'art du vannier - ASPECTS DE L'ART EN TERRE D'ISLAM. Musée d'art et d'essai, palais de Tokyo, 13, avenue du Président-Wilson (723-36-53). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15.

LE CIRQUE ET LE JOUET. Musée des arts décoratifs, 107, rue de Rivoli (260-32-14). Sauf mardi, de 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 11 h à 18 h. Jusqu'au 28 janvier.

PERMANENCE DE L'ORFÈVRERIE FRANÇAISE : Collections du musée des arts décoratifs, 16e au 18e siècle — Le métier d'orfèvre et l'histoire des poinçons. Musée des arts décoratifs (voir ci-dessus). Jusqu'au 14 janvier.

30 ANS DE PHOTOGRAPHIE PUBLICITAIRE AU JAPON - MAGGI-KUB PUB. Cent ans de publicité. Musée de la Publicité, 18, rue de Paradis (246-13-09). Sauf mardi, de 12 h à 18 h. Jusqu'au 21 janvier.

HIPPOLYTE, AUGUSTE ET PAUL FLANDRIN. Musée du Luxembourg, 19, rue de Vaugirard (234-25-95). Sauf lundi, de 11 h à 18 h ; jeudi jusqu'à 22 h. Entrée : 12 F ; sam. : 8 F (gratuite le 25 janvier). Jusqu'au 10 février.

DESSINS INÉDITS DE DELACROIX, à propos d'un inventaire. Musée Delacroix, 6, rue de Furstenberg (354-04-87). Sauf mardi, de 9 h 45 à 17 h 15. Entrée : 6 F ; samedi : 3 F. Jusqu'au 25 février.

LA PHOTOGRAPHIE CRÉATIVE. Pavillon des Arts, 101, rue Rambuteau (233-82-50). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 30.

L'AFFICHE D'OPÉRA. Musée-galerie de la SEITA, 12, rue Surcouf (555-91-50). Sauf dim. (et jours fériés), de 11 h à 18 h. Jusqu'au 12 janvier.

HENRI CARTIER-BRESSON, Paris à vue d'œil. Musée Carnavalet, 23, rue de Sévigné (272-21-13). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Entrée : 9 F (gratuite le dimanche). Jusqu'au 6 janvier.

GENIAUX-ATGET-VERT. Petits métiers et types parisiens vers 1900. Musée Carnavalet (voir ci-dessus). Jusqu'au 13 janvier.

VOYAGE IMAGINAIRE. Itinéraire photographique de M. Delaborde. Musée Renan-Scheffer, 16, rue Chaptal (874-95-38). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 13 janvier.

LA RUE SAINT-DOMINIQUE : Hôtels et amateurs. Musée Rodin, 77, rue de Varenne (705-01-34). Sauf mardi, de 10 h à 11 h 30 et de 14 heures à 16 h 45. Jusqu'au 20 décembre.

JEAN HUGO : costumes pour l'homme qui rit. Maison de Victor-Hugo, 6, place des Vosges (272-16-65). Sauf lundi, de 10 h à 17 h 40. Jusqu'au 31 décembre.

APRÈS LA PLUIE, LE BEAU TEMPS... LA METEO. Musée national des arts et traditions populaires, 6, avenue du Mahatma Gandhi (bois de Boulogne) (747-69-80). Sauf mardi, de 10 h à 17 h 15. Entrée : 9 F ; samedi : 7 F (gratuite le 20 février). Jusqu'au 15 avril.

ACQUISITIONS RÉCENTES, 1982-1984. Musée instrumental du Conservatoire national supérieur de musique, 14, rue de Madrid (293-15-10). Du mercredi au samedi, de 14 h à 18 h. Jusqu'au 23 février.

L'ARCHITECTURE ET L'EAU. Musée des monuments français, palais de Chaillot, place du Trocadéro (727-35-74). Sauf mardi, de 9 h 45 à 12 h 30 et de 14 h à 17 h 15. Entrée : 9 F. Jusqu'au 30 décembre.

LA FRANCE ET LES FRANÇAIS DE LA LIBÉRATION (1944-1945). Vers une France nouvelle. Musée des deux guerres mondiales. Hôtel national des Invalides (551-93-02). Sauf lundi, de 10 h à 13 h et de 14 h à 18 h. Dim. de 14 h 30 à 18 h. Entrée 10 F. Jusqu'au 31 décembre.

ARCHIVES PHOTOGRAPHIQUES DE L'ARMÉE. Hôtel des Invalides (555-92-30). Sauf lundi, de 10 h à 19 h. Jusqu'au 15 janvier.

LES PTT DANS LA RÉSISTANCE. Musée de la Poste, 34, bd de Vaugirard (320-15-30), sauf dim., de 10 h à 17 h. Jusqu'au 8 décembre.

Centres culturels

DMITRIENKO. Centre national des arts plastiques, 11, rue Berryer (563-90-55). Sauf mardi, de 11 h à 18 h. Entrée : 9 F. Jusqu'au 13 janvier.

PARIS DES ILLUSIONS. Un siècle de décors éphémères à Paris, 1820-1920. Hôtel de Lamoignon, 24, rue Pavée (274-44-44). Sauf dim. Entrée libre. Jusqu'au 15 janvier 1985.

HOMMAGE A RENÉ MAGRITTE. Centre culturel Wallonie-Bruxelles, 127-129, rue Saint-Martin (271-26-16). Sauf lundi, de 11 h à 18 h. Entrée : 15 F. Jusqu'au 10 février 1985.

DEGAS. Le modelé et l'espace. Centre culturel du Marais, 28, rue des Francs-Bourgeois (272-73-52). T.l.j. de 10 h à 19 h. Entrée : 21 F. Jusqu'au 27 janvier.

ALEXANDRE VESNINE et le constructivisme russe. Institut français d'architecture, 6, rue de Tournon (633-90-36). Sauf dim. et lundi, de 12 h 30 à 19 h. Jusqu'au 29 décembre.

SINE. Honoré 84. Mecanorma Graphic Center, 49, rue des Mathurins (483-92-66). Sauf sam. et dim., de 13 h à 18 h. Jusqu'au 31 janvier.

LIMA. Photographies d'une commune rurale de Suède prises entre 1880 et 1938. — L'ÉDIFICE DU RIKSDAG. La rénovation des bâtiments du Parlement suédois. Centre culturel suédois, 11, rue Payenne (271-82-20). De 12 h à 18 h ; sam. et dim., de 14 h à 18 h. Jusqu'au 3 janvier.

TIRELIRES : OBJETS D'ART. De l'Antiquité au XIXe siècle. Le Louvre des antiquaires, 2, place du Palais-Royal (297-27-00). Sauf lundi, de 11 h à 19 h. Entrée : 15 F. Du 30 novembre au 7 avril.

LA RÉSISTANCE ALLEMANDE 1933-1945 — PROPOS D'EXIL 1931-1940. Centre culturel allemand, 17, avenue d'Iéna (723-61-21). T.l.j. de 10 h à 20 h. Jusqu'au 20 décembre.

PIER PAOLO PASOLINI. Corps et lieux. Maison des sciences de l'Homme, 54, boulevard Raspail (544-72-30). Sauf sam. et dim., de 11 h à 18 h. Entrée : 10 F. Jusqu'au 29 décembre.

EMERIC FEHER, 1904-1966. Les travaux et les jours - HOLGER TRULZSCH. De la gare au musée d'Orsay. Hôtel de Sully, 62, rue Saint-Antoine (274-22-22). T.l.j. de 10 h à 18 h. Entrée libre. Jusqu'au 15 janvier.

HISTOIRE DE LA PHOTOGRAPHIE HONGROISE, de 1900 à 1945. Bibliothèque Forney, 1, rue du Figuier (278-14-60). Sauf dim. et lundi, de 13 h 30 à 20 h. Entrée libre. Jusqu'au 22 décembre.

HOMMAGE A ADONIS. Maison de la poésie, 101, rue Rambuteau (236-27-53). Jusqu'au 18 décembre.

Galeries

DUBUFFET, FAUTRIER, WOLS. Peintures, aquarelles, dessins. Galerie N.-Seroussi, 34, rue de Seine (634-05-84). Jusqu'au 12 janvier.

MAITRES IMPRESSIONNISTES ET MODERNES. Galerie D.-Malingue, 26, avenue Matignon (266-60-33). Jusqu'au 15 décembre.

L'OUTIL AGRICOLE. Dessins du XIXe siècle. La Galerie, 17, rue des Beaux-Arts (326-95-89). Jusqu'au 30 décembre.

MILLE ANS D'ART JAPONAIS. Galerie J. Ostier, 26, place des Vosges (887-28-57). Jusqu'au 13 janvier.

RÉTROSPORT 1850-1940. Galerie 1900-2000, 8, rue Bonaparte (325-84-20). Jusqu'au 31 décembre.

OPERAS. Maquettes, décors et costumes. Galerie Proscenium, 35, rue de Seine (354-92-01). Jusqu'au 31 décembre.

BIANCHI, CECCOBELLI, DESSI, GALLO. Espace C. Breguet, 10, passage Turquetil (379-14-43). Jusqu'au 15 décembre.

YVES BAUME. — JEAN-MARIE LEDANNOIS. Galerie C. Corre, 14, rue Guénégaud (354-57-67). Jusqu'au 22 décembre.

LE GROUPE DES QUATRE. Tapisseries. Galerie de l'Hôtel Astra, 29, rue Caumartin (266-15-15). Jusqu'au 15 janvier.

AESCHBACHER, BLOCH, HESS, STEMPFEL. Porte de la Suisse, 11, rue Scribe (073-63-30). Du 3 au 8 décembre.

BROTO. Peinture. - CHIUIDA. Œuvres sur papier. Galerie Adrien Maeght, 46, rue du Bac (548-45-15).

MANFRED SCHLING - ILJA HEINING. Galerie Regards, 11, rue des Blancs-Manteaux (277-91-61). Jusqu'au 22 décembre.

ATTERSEE. Stilrobot. Galerie Bama, 40, rue Quincampoix (277-38-87). Jusqu'au 6 décembre.

BABOU. Galerie Krief-Raymond, 50, rue Mazarine (329-32-37). Jusqu'au 5 janvier.

MICHAEL BASTOW. Galerie Jean-Briance, 23-25, rue Guénégaud (326-85-51). Jusqu'au 18 décembre.

ALEXANDRE BAUMGARTNER. Bas-reliefs, sérigraphies, volumes. Galerie Suisse de Paris, 17, rue Saint-Sulpice (633-76-58). Jusqu'au 12 janvier.

BAZILEBUSTAMANTE. Galerie Crousel-Hussenot, 80, rue Quincampoix (887-60-81). Jusqu'au 6 décembre.

COLETTE BRUNSCHWIG. Galerie Bellint, 28, boulevard Sébastopol (278-01-91). Jusqu'au 20 janvier. (Fermé du 22 décembre au 3 janvier.)

ARISTIDE CAILLAUD. 26 œuvres récentes. Galerie Vallauzem, 134, rue du Faubourg-Saint-Honoré (359-72-18). Jusqu'au 8 décembre.

CARZOU. Cent petits formats. Galerie Taménaga, 18, avenue Matignon (266-61-94). Jusqu'au 19 janvier.

JEANNE CHAMPION. Pastels récents. La Pochade, 11, rue Guénégaud (354-89-03). Jusqu'au 22 décembre.

CHARCHOUNE. Peintures. Galerie N. Bresson, 56, rue de l'Université (222-58-09). Jusqu'au 20 décembre.

PAUL-EMILE COLIN, 1867-1949. Un oublié de Pont-Aven. Galerie Saphir, 84, boulevard Saint-Germain (326-54-22). Jusqu'au 31 décembre.

DADO. Gravures. Galerie Biren, 31 rue Jacob (260-25-30). Jusqu'au 5 décembre.

DILASSER. Peintures. Galerie Jacob, 28, rue Jacob (633-90-66). Jusqu'au 13 décembre.

JEAN DUBUFFET. Mires. Galerie J.-Bucher, 53, rue de Seine (326-22-32). Jusqu'à fin décembre.

BERNARD DUFOUR. Peintures, dessins. Galerie Beaubourg, 23, rue du Renard (271-20-50). Jusqu'au 6 décembre.

ESTEVE. Fusains et crayons de couleur. Galerie C. Bernard, 9, rue des Beaux-Arts (326-97-07). Jusqu'au 19 janvier.

JEAN-LOUIS FAURE. Galerie A. Blondel, 50, rue du Temple (271-85-86). Jusqu'au 5 janvier.

WOLFGAN GAFGEN. Galerie Baudoin Lebon, 36, rue des Archives (272-09-10). Jusqu'au 29 décembre.

GERARD GAROUSTE. Nature contre-nature. Galerie Durand-Dessert, 3, rue des Haudriettes (277-63-60). Jusqu'au 22 décembre.

RENÉ GUIFFREY : Rue des Petits-Carreaux. Chez J. Roch, 59, rue Quincampoix (272-26-32). Jusqu'au 15 décembre.

ISCAN. Ordre et désordres. Peintures. Galerie Jean Peyrole, 14, rue de Sévigné (277-74-59). Jusqu'au 15 décembre.

CHRISTIAN JACCARD. Pièces - blanches - brûlées. Galerie Brownstone et Cie, 17, rue Saint-Gilles. Jusqu'au 15 décembre.

JEAN-PIERRE JOUFFROY. Œnothèque, 20, rue Saint-Lazare (878-08-76). Jusqu'au 4 janvier.

JOEL KERMARREC. Galerie de France, 52, rue de la Verrerie (274-38-00). Jusqu'au 12 janvier.

HENRI LANDIER. 30 ans de gravure. Atelier d'art Lepic, 1, rue Tourlaque (606-90-74). Jusqu'au 15 décembre.

YAHNE LE TOUMELIN. Art Espaces, 77, rue Saint-Louis-en-l'Ile (326-38-84). Jusqu'au 15 décembre.

NINO LONGOBARDI. Galerie Montenay-Delsol, 31, rue Mazarine (354-85-30). Jusqu'au 15 janvier.

FÉLIX LORIOUX, 1872-1964. Galerie Lebrun-Jouve, 12, rue de Miromesnil (265-09-23). Jusqu'au 31 décembre.

ANNA MARK. Galerie P. Lescot, 153, rue Saint-Martin (887-81-71). Jusqu'au 22 décembre.

MIDDENDORF. Galerie Yvon Lambert, 5, rue du Grenier-Saint-Lazare (271-09-33). Jusqu'au 22 décembre.

ANTOINE REVAY. Peintures et dessins. Le Roi des Aulnes, 159 bis, boulevard du Montparnasse (326-86-92). Jusqu'au 26 décembre.

MAURICE ROCHER. Galerie Protée, 38, rue de Seine (325-21-95). Jusqu'au 15 décembre.

CORNELIUS ROGGE. Sculptures et six grilles issues de l'œuvre de Karen Hansen. Site-art présent, 10, rue Coquillière (508-58-96). Jusqu'au 14 décembre.

ROHNER. Peintures 1933-1984. Galerie Framond, 3, rue des Saints-Pères (260-74-77). Jusqu'au 15 janvier.

ANDREAS SENSER. Galerie M. Guiol, 22, rue de Poitou (271-60-06). Jusqu'au 31 janvier.

SUBIRA-PUIG. Bois, cuir, corde, fer. Galerie Ariel, 140, boulevard Haussmann (562-13-09). Jusqu'au 14 décembre.

MAURICE TABARD. Galerie M. Meyer, 15, rue Guénégaud (633-04-38). Jusqu'au 25 décembre.

TAPIES. Peintures récentes. Galerie Maeght Lelong, 13-14, rue de Téhéran (563-13-09). Jusqu'au 5 janvier.

GERARD THUPINIER. Peintures. Galerie Stadler, 51, rue de Seine (326-91-10). Jusqu'au 22 décembre.

TOMISLAV. Galerie d'art international, 12, rue Jean-Ferrandi (548-84-28). Jusqu'au 8 décembre.

JACK VANARSKY. Galerie L.-Durand, 19, rue Mazarine (326-25-35). Jusqu'au 22 décembre.

BERNAR VENET. Reliefs-sculptures. Galerie D. Templon, 30, rue Beaubourg (272-14-10). Du 1er décembre au 3 janvier.

JEAN VERAME. Galerie Christian Cheneau, 30, rue de Lisbonne (563-36-06). Jusqu'au 22 décembre.

LAWRENCE WEINER. Cinq sculptures. Galerie D. Templon, 1, impasse Beaubourg (272-14-10). Du 1er décembre au 3 janvier.

CLAUDE YVEL. Peintures 1980-1984. Galerie A. Blondel, 4, rue Aubry-le-Boucher (278-66-67). Jusqu'au 10 janvier.

OPY ZOUNI. Texture-illusion. Galerie Samy Kinge, 54, rue de Verneuil (261-19-07). Jusqu'au 15 décembre.

En région parisienne

BOBIGNY. Les arts et la civilisation industrielle, 1850-1914. Maison de la culture, boulevard Lénine (831-11-45). Sauf lundi. De 12 h à 20 h ; dim. de 15 h à 18 h. Jusqu'au 13 janvier.

CORBEIL-ESSONNES. Le livre dans tous ses états... C.A.C. Pablo Neruda, 22, rue Marcel-Cachin (089-00-72). Jusqu'au 19 décembre.

CRÉTEIL. Christian Zeimert. 50 ans d'arrière-garde. Peintures. Maison des arts, place Salvador-Allende (899-90-50). Jusqu'au 30 décembre.

EPINAY-SUR-SEINE. Images de l'industrie du rêve. Centre culturel, 18, rue du Général-Julien (821-41-07). Jusqu'au 2 janvier.

IVRY-SUR-SEINE. Jean-Pierre Pericaud. Lauréat de la bourse d'art monumental 1983. Galerie Fernand-Léger, 93, avenue G.-Gosnat (670-15-71). Sauf dim. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 15 décembre.

LA DÉFENSE. L'Albanie, un réalisme socialiste. Galerie de l'Esplanade (796-23-30). Tlj de 11 h à 19 h. Jusqu'au 8 janvier.

PONTOISE. Images de la mer : les bateaux de Paul-Emile Pajot. Musée Tavet-Delacour, 4, rue Lemercier (038-02-40). Sauf mardi, de 10 h à 12 h et de 14 h à 18 h. Jusqu'à fin février. — Camille Pissarro. Dessins, gravures. Musée Pissarro, 17, rue du Château (031-06-75). Sauf lundi et mardi, de 14 h à 18 h. Jusqu'à fin février.

VILLEPARISIS. Joël Kermarrec. Dessins-peintures. C.A.C. Jacques-Prévert, place de Pietrasanta (427-94-99). Mer., sam. et dim. de 14 h à 19 h. Jusqu'au 27 janvier.

En province

ANGOULÊME. Entre archéologie et modernité : Paul Abadie, architecte 1812-1884. Musée municipal, 1, rue Friedland (95-07-69). Jusqu'au 13 janvier.

BEAUVAIS. Francis Wilson. Travaux récents. Galerie nationale de la Tapisserie, rue Saint-Pierre (448-29-93). Jusqu'au 14 janvier.

BORDEAUX. Jean-Charles Blais. Peintures 1984. Jusqu'au 6 janvier. — Bernard Pages. Sculptures. Jusqu'au 13 janvier. Musée d'art contemporain, entrepôt Lainé, rue Foy (44-16-35).

CALAIS. Etienne-Martin, parler de sculpture et de passementeries. Musée des beaux-arts et de la dentelle, 25, rue de Richelieu (97-99-00). Jusqu'au 1er janvier.

CHAGNY. Mario Merz. Au fond de la cour à droite, 6, rue de Beaune (87-27-82).

CHARTRES. Robert Malaval, œuvre gravé et multiple. Musée des Beaux-Arts, 29, cloître Notre-Dame (36-41-39). Jusqu'à fin décembre.

CLERMONT-FERRAND. Greuze et Diderot : vie familiale et éducation dans la seconde moitié du dix-huitième siècle. Musée Bargoin, 45, rue de Ballainvilliers (9-37-31). Jusqu'au 6 janvier.

DIEPPE. Dorny : Itinéraires. Château-musée, rue des Chastes (84-19-76). Jusqu'au 31 décembre.

DIJON. Victor-Hugo et la photographie. Musée des beaux-arts, place de la Sainte-Chapelle (30-31-11). Jusqu'au 7 janvier. Dijon vu par Victor-Hugo. Musée Perrin de Puycousin, 17, rue Sainte-Anne (30-65-91). Jusqu'au 7 janvier.

DOLE. Philippe Lagrange : Savoir faire sans panique. Musée, 85, rue des Arènes (72-2-72). Jusqu'au 23 décembre.

GRENOBLE. Jean Achard (1807-1884). Expositions du centenaire : Peintures. Musée, place de Verdun (54-09-82). — Gravures. Maison Stendhal, 20, Grande-Rue. — Peintures, aquarelles, dessins. Hôtel de ville. Jusqu'au 7 janvier. — Les Chartreux de la Grande Chartreuse. Le désert et le monde. Musée Dauphinois, 30, rue Maurice-Gignoux (87-66-77). Jusqu'en novembre 1985. — Tadeusz Kantor. Dessins, Peintures. Objets. Maria Stangret. Peintures. Maison de la Culture. Jusqu'au 10 décembre.

LILLE. Le chevalier Wicar, peintre, dessinateur et collectionneur lillois. Musée des beaux-arts, place de la République (57-01-84). Jusqu'au 28 janvier. — 700 000 ans de préhistoire dans le nord de la France. Musée de l'hospice Comtesse, 32, rue de la Monnaie (5-02-62). Jusqu'à fin décembre.

MARSEILLE. Les peintures italiennes du musée. Musée des beaux-arts, palais Longchamp (62-21-17). Jusqu'en janvier. — Robert Combas. Peintures récentes. Arca, 61, cours Julien (42-18-01). Jusqu'au 31 décembre. — Exposition du Fonds régional d'art contemporain. Musée Cantini, 19, rue Grignan (54-77-75). Jusqu'au 20 janvier.

NANTES. Picasso. Œuvre gravé 1899-1972. Musée des beaux-arts, 10, rue G.-Clémenceau (20-94-39). Jusqu'au 31 décembre.

NICE. Déjà jadis : autour de Georges Ribemont-Dessaignes. Villa Arson, 20, avenue Stephen-Liégeard (51-30-00). Jusqu'en janvier.

NIMES. Dali et les livres. Musée des beaux-arts, rue Cité Foule (67-38-21). Jusqu'au 6 janvier.

QUIMPER. Architecture contemporaine en Bretagne. Photographies de G. Ehrmann. Musée des beaux-arts, 40, rue de la Mairie (95-45-20). Jusqu'au 31 décembre.

RENNES. Jean Deyrolle. Œuvres sur papier. — Robert Jacobsen. Parcours. Musée des beaux-arts, 20, quai Emile-Zola, (79-44-16). Jusqu'au 3 décembre.

SAINT-ETIENNE. Gillen, Kaminski, Lüpertz, Scanreigh, MC. Jardin des Plantes (25-35-18). Jusqu'au 6 janvier.

SAINT-OMER. La râpe à tabac. Musée Sandelin, 14, rue Carnot (38-00-94). Jusqu'au 30 décembre.

SAINT-PRIEST. Les images peintes de J.-M. Alberola. CC Théo Argence, place F.-Buisson (820-02-50). Jusqu'au 31 décembre.

STRASBOURG. La figure humaine et sa mise en scène. Musée d'art moderne, 1, rue du Vieux-Marché-aux-Poissons (32-46-07). Jusqu'au 4 janvier.

TOULON. Louis Pons. Repères lettrés - Serge Plagnol. Musée, boulevard Général-Leclerc (93-15-54). Jusqu'au 15 janvier.

TOURS. Quatre années d'enrichissement et restaurations récentes. Musée des beaux-arts, 18, place F.-Sicard (05-68-73). Jusqu'au 20 janvier.

VALENCIENNES. Autour de Watteau : Peintures, dessins, sculptures. Musée des Beaux-arts, boulevard Watteau (6-21-09). Jusqu'au 30 mars. — Antoine Watteau. Bibliothèque municipale, 6, rue Ferrand (46-19-28).

VENCE. Centenaire de la naissance de G. Ribemont-Dessaignes. Galerie A. Chave, 13, rue Isnard (58-03-45). Jusqu'au 7 décembre.

VILLENEUVE - D'ASCQ. Joe Colombo, designer, 1930-1971. Jusqu'au 30 décembre — Histoires de sculpture : Anselmo, Bécher, Boltanski, Buren, etc. Jusqu'au 13 janvier — Les coulisses du musée. Photographies de V. Lesertisseur et L. Neuville. Musée d'art moderne, autoroute Lille-Gand, sortie Château (05-42-46). Jusqu'au 30 décembre.

VILLEURBANNE. Jenny Holzer. Le Nouveau Musée, 11, rue du Docteur-Dolard (884-55-10). Jusqu'au 16 décembre.

VIZILLE. Une dynastie bourgeoise dans la Révolution : les Périer. Château (68-07-35). Jusqu'au 16 décembre.

VOREPPE. Jean Achard (1807-1884). Expositions du centenaire : Espace natal et environnement. Hôtel de ville. Jusqu'au 7 janvier.

ET DES SPECTACLES

LUCIEN CLERGUE, HELMUT NEWTON ET MARTINE BARRAT AU MUSÉE D'ART MODERNE

Du goût, que diable !

Il faut bien s'avouer un jour ou l'autre que le goût intime est un facteur d'appréciation puissant d'une photo, qu'il fait un tri immédiat, et qu'il serait pure faiblesse s'il ne rendait justice à ceux qui ont su le magnifier, et s'il ne fournissait en même temps une juste mesure dans *la contrée qui précisément* l'a ignoré. Ce goût est une espèce de point rouge lumineux qui clignote, comme dans un appareil pour indiquer que la lumière est favorable ou la distance appropriée, ici dans sa conscience, entre soi et la photo, pour signifier l'alarme de son attirance ou de son indifférence ou de son dégoût. Le photographe, auparavant, a eu raison cruciale de faire clignoter ce point rouge entre lui et son sujet.

Le sujet recouvre souvent un type physique, que le photographe inlassablement aime à aller chercher : les jeunes femmes aux longs cheveux chez Edouard Boubat, les jeunes gars bien musclés chez Duane Michals, pour prendre ces deux exemples de photographes amoureux. Mais les modèles de ces photographes, qui figurent une obnubilation érotique, sont pour la plupart des personnes de rencontre, qui se soumettent amusées à l'ébahissement qu'elles suscitent et qui se livrent de bonne grâce, gratuitement, contre un tirage, à cette forme polie et éprouvée de contact et de rapprochement qu'est la photographie. De telles photographies ne sont pas de simples et bornés objets de concupiscence, car elles sont aussi la représentation du rapport délicat ou violent que le photographe a avec son sujet. On peut apprécier intensément la photo d'une jeune fille aux cheveux longs prise par Edouard Boubat ou la photo d'un jeune homme torse nu prise par Duane Michals sans forcément partager leur obsession érotique, sans se rattacher à la catégorie de leur désir. Le véritable objet de la photo n'est pas le corps mais la photographie elle-même, l'amour du corps écrit par la lumière.

Avec Helmut Newton et Lucien Clergue, rassemblés actuellement au Musée d'art moderne comme locomotives du Mois de la photo, on se trouve devant un autre type de rapport à l'attraction des corps, à l'emprise sur eux de la photographie et au contrat qui les lie, corps et photo, pour se faire désirer. Le corps fait payer sa pose, et la photo devient son substitut : la lumière se retire de la photo ou se trafique, et il ne reste plus que le corps hypertrophié par le détail et la précision photographiques, le gros plan, l'insert pornographique, l'effroyable chair de poule ruisselante ou collée au sable rabâchée par Lucien Clergue. Une petite lubie érotique, peu communicable, et qui aurait bien pu rester secrète, « a-mateur », a pris en dépit du goût l'allure d'un thème photographique. Alors que ce n'est presque plus de la photographie : c'est comme un dessin comme la représentation hypercoloriée d'un fruit sur une étiquette de confiture.

Les photos d'Helmut Newton sont bourrées de fric et de chair : il la vend au kilo, grandeur nature, sous verre, prête à lécher. Les modèles sont des mannequins professionnels, des poseuses, qui crispent leur masque et leur dégaine dans des stéréotypes de postures, de lascivités, dans une spécialisation érotique ou une simagrée sociale.

Ses portraits ne sont pas plus fameux : là encore le troc les a truqués. Ce sont des commandes : ou de magazines pour des *célébrités*, ou de mondains désœuvrés qui veulent leur portrait, que Newton assez malhonnêtement fait payer deux fois : en nature et en récupérant ce qu'ils ont de plus dérisoire, et qui souvent n'a d'existence que dans la méchanceté du regard. L'argent a tout gelé, tout abîmé, tout faussé. Newton n'est pas le portraitiste d'un milieu (celui qu'il décrit n'existe pas, et vouloir en faire la critique n'a pas de sens), mais tout au mieux de la perversité particulière qui lie le voyeur et l'exhibitionniste.

Ce n'est donc pas un hasard si les photos de Martine Barrat exposées deux étages plus haut (qui ont par ailleurs une indéniable virulence érotique : il s'agit de l'entraînement de jeunes boxeurs noirs) semblent des merveilles d'humanité, de justesse et de cœur : en matière de photo rien ne remplace le temps et la patience; ce n'est plus l'argent ici qui règle les termes du contrat, mais le courage, la curiosité, la conversation, l'envie de connaissance, le sentiment.

HERVÉ GUIBERT.

★ Musée d'art moderne de la Ville de Paris, 11, avenue du Président-Wilson, Paris-16e.

« LE CHEVALIER A LA ROSE », au Théâtre de la Ville

Des hirondelles en bottes de plomb

Beaucoup de poèmes, contes proses diverses, du grand écrivain autrichien Hugo Von Hofmannsthal, mort en 1929 à l'âge de cinquante-cinq ans, sontparmi les très belles choses que tout un chacun puisse lire. C'est un auteur qui excite l'esprit, et qui émeut beaucoup. Un homme de la famille de Rilke et de Kafka. C'est un visionnaire, un médiumnique, un « sage » au sens asiatique. Il sait faire toucher les interférences des différents mystères de la nature et de l'esprit. il métamorphose les réflexions les plus graves en images sensibles. Il sait raconter des histoires aussi bien que Charles Perrault.

Si vous voulez être sûrs de faire le bonheur de quelqu'un, d'une maman, d'une fiancée, pour Noël qui vient, apportez-leur l'un des deux recueils de Hofmannsthal publiés par Gallimard, *Andras* ou *Lettre à lord Chandos*. il n'est pas possible de ne pas les aimer.

Hofmannsthal a écrit aussi des pièces de théâtre, dont l'une, *la Tour*, est magnifique. C'est une adaptation libre du chef-d'œuvre de Calderon *La vie est un songe*. Après sa rencontre avec Richard Strauss, il écrira pour lui des livrets d'opéra, comme *la Femme sans ombre* ou *le Chevalier à la rose*. Mais les pièces de théâtre de Hofmannsthal n'ont peut-être pas la richesse simple, la lumière de ses autres écrits.

Il y a, au dernier acte du *Chevalier à la rose*, une belle scène : une femme s'est attachée à un homme plus jeune qu'elle, et elle a prévu qu'elle serait quittée. Cette heure est arrivée, cette femme est assise, et, devant elle, son amant et la jeune fille dont il va partager les jours se disent des paroles de passion, de toute beauté, fragiles elles aussi. C'est admirablement écrit.

Le reste de la pièce est bien sûr de premier plan, puisque c'est de Hofmannsthal, mais c'est plus appuyé, appliqué et convenu, que ce qu'il fait d'habitude.

Jean-Louis Thamin, directeur du Théâtre de Nice, metteur en scène élégant et délicat, écrase un petit peu cette comédie tout de même légère de Hofmannsthal sous un spectacle envahissant, une trentaine de comédiens, un décor à machinerie, toute une profusion de jeux de scène. Un peu comme si un dressour d'animaux avait capturé des hirondelles, leur avait mis des bottes de plomb, des manteaux de plomb, et leur avait fait mimer, par terre, un vol de tombée du jour, qu'elles savent si bien danser, libres à l'air libre.

La grande actrice Francine Bergé apporte ici sa poésie, sa présence étrange et un peu androgyne. Gérard Caillaud en fait cinquante fois trop au premier acte, puis seulement vingt-cinq fois trop aux actes deux et trois. Monique Brun et Marc Ernotte, les deux jeunes amoureux, *figurent assez habilement* une maladresse étudiée. Mais dans l'ensemble, Jean-Louis Thamin, emporté par la somptuosité de ce spectacle qui a dû coûter les yeux de la tête, fait jouer les acteurs trop fort, c'est-à-dire extérieurement.

MICHEL COURNOT.

★ Théâtre de la Ville, 20 h 30.

Trois personnages à Yalta

Trois hommes réunis autour d'une table se partagent le monde. Tout en se gobergeant, ils disposent de la vie des peuples. Tandis qu'ils trinquent, les mers, les montagnes, les plaines et les rivières changent d'obédience. Démantèlement, déportation. La terre tourne entre leurs mains. Ces personnages inquiétants ne sont des mélagomanes de science-fiction. Ils se nomment Sir Winston Churchill, Franklin D. Roosevelt et Joseph Staline, réunis à Yalta entre le 4 et le 11 février 1945.

Yalta, où les trois mages de la paix sont venus avec, dans leurs poches, beaucoup d'abandons et de compromissions. Une conférence que nous rapporte ici Vladimir Volkoff, sans détour, sans haine apparente, sans violence particulière. Un travail d'historien, puisque, dit-il *« les dialogues sont presque uniquement composés de citations, et c'est quand ils peuvent paraître les plus invraisemblables qu'ils sont le mieux authentifiés »*.

Pourtant, l'énormité de certaines « citations » est telle qu'il est peut-être prudent de les mettre au compte de l'interprétation de l'auteur. La réalité historique prête à confusion, il suffit de peu de chose pour la métamorphoser.

Gérard Savoisien a mis en scène *Yalta* de la manière la plus stricte. Hormis le chœur composé de femmes vêtues de blanc qui incarnent la Russie, la Pologne, la France et la ville de Yalta, rien ne vient distraire le public de cette conférence présidée par Roosevelt (Pierre Nègre). On le voit, épuisé mais fasciné par Staline (Claude Brosset), traiter directement avec lui quant aux conditions de l'entrée en guerre de l'Union soviétique avec le Japon. Un vieil homme aux confins de sa vie, manipulé par « l'oncle Jo » en pleine possession de ses moyens, impassible, prêt à dévorer l'Europe. Churchill enfin (Philippe Brigaud) mâchonne son cigare, mange du caviar, boit de la vodka. Bonhomme, mais pas commode quand il s'agit de l'Empire britannique et de la France que l'on hésita à associer à l'occupation de l'Allemagne.

Mais Yalta, ce fut aussi le sort de la Pologne, la question du démantèlement de l'Allemagne, celle de l'Organisation des Nations unies, celle des réparations de guerre dont le montant fut estimé à 20 milliards de dollars, dont la moitié devait revenir à l'Union soviétique.

Yalta, quelques jours d'histoire. Et quelle que soit la distance entre la vérité et la pièce de Vladimir Volkoff, celle-ci n'en demeure pas *moins passionnante* : pour tous ceux qui se souviennent, pour leurs enfants afin qu'ils sachent. Passionnante aussi, car elle montre la puissance de trois nations dont deux d'entre elles étaient, pour Napoléon, *« des Hercule au berceau »*.

CAROLINE DE BARONCELLI.

★ Théâtre Firmin-Gémier, Antony (Hauts-de-Seine), 21 heures.

Menace de grève à la Scala

L'ouverture de la Scala de Milan, traditionnellement fixée au 7 décembre, risque d'être reportée à un date ultérieure. Outre l'événement sans précédent que constitue la menace qui pèse sur la soirée de la Saint-Ambroise, on notera que le mot d'ordre de grève n'émane pas des syndicats mais des membres de l'orchestre. Ceux-ci ont en effet élu des représentants qui donneront une conférence de presse le 30 novembre, afin de dénoncer publiquement le non-renouvellement depuis plusieurs années de la convention nationale et une grille des salaires qui, par rapport à d'autres catégories de personnel, ne correspond pas à leur degré de compétence et de responsabilité.

L'Affiche d'Opéra

On sait la vogue présente de l'opéra, écho inextinguible des enthousiasmes du passé. Un musée est donc fidèle à l'histoire et à l'actualité en donnant à voir au public un des éléments de la gloire de l'opéra. Fût-ce un élément secondaire comme en a fait le choix le Musée du Tabac avec « l'Affiche d'opéra ».

D'autant que, comme à l'ordinaire, l'exposition est combinée avec un numéro de *Feuilles* sur le même sujet, ce trimestriel que subventionne comme le musée, une SEITA, *généreuse et avisée* en ce domaine. Car, comme à l'ordinaire aussi, le numéro est bon et l'exposition de qualité.

Les affiches anciennes, qui l'emportent en nombre sur celles de notre époque, paraîtront à certains naïves ou même simplettes. Au moins n'ont-elles pas la froideur des affiches d'aujourd'hui, qui feraient croire que l'opéra, à présent, relève moins du plaisir et du divertissement que de la mission intellectuelle.

Au milieu des affiches, grandes ou petites, le plus souvent dans les tons pastels, annonçant *Lohengrin* ou *la Belle Hélène*, Charles Lecocq ou Verdi, on découvre une curiosité : une *Claudine*, opérette en trois actes tirée par Willy des romans de sa femme Colette. Elle se joua, apprend-on, au théâtre du Moulin-Rouge, sur une musique de Rodolphe Berger, dont la prospérité n'a conservé qu'un souvenir confus. Une autre affiche donne la note cocasse. Clin d'œil que se donne à elle-même l'exposition, plus pharmaceutique que lyrique, plus commerciale que musicale, sa légende tient en peu de mots : *« Elle ne tousse plus. Elle a pris des pastilles Géraudel »*. – Ph. B.

★ L'AFFICHE D'OPÉRA, Musée du Tabac, 12, rue Surcouf, Paris-VIIe, entrée gratuite, de 11 heures à 18 heures, sauf le dimanche et les jours de fête. Jusqu'au 12 janvier. On peut fumer...

★ FEUILLES, No 9, été 84, L'Opéra, 96 pages, 25 francs.

RADIO-TÉLÉVISION

Mercredi 28 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF1

20 h 30 Parlons France. Les partis politiques répondent à M. Fabius.



20 h 45 Série : Dallas.
J. R. continue son enquête sur le passé de Clayton. Donna et Ray découvrent Randolph inanimé, victime d'une absorption massive d'alcool. J.R. accusé !

21 h 45 Documentaire : le deuxième sexe.
De Simone de Beauvoir. Emission de F. Verny et J. Dayan.
La femme mythique, la star d'antan, est, de nos jours, désacralisée. L'émission d'aujourd'hui se penche sur une tout autre réalité : la femme battue, seule, divorcée, indépendante... Simone de Beauvoir et l'américaine Kate Millet aborderont également les problèmes de l'homosexualité féminine.

22 h 30 Branchés-musique
Frankies goes to Hollywood, David Bowie, Téléphone, Duran-Duran, William Sheller...

23 h 35 C'est à lire.

23 h 40 Tify s'il te plaît, raconte-moi une puce.

0 h 05 Clignotant.

DEUXIÈME CHAINE : A2

20 h 35 Téléfilm : Enquête inachevée.
De Karl Francis, avec G. Jackson, J. Finch...
Un film britannique à suspense qui, à travers les enquêtes que mènent deux journalistes d'une chaîne de télévision, dénonce une forme insidieuse de censure prévalant dans les médias.

22 h 20 Psy show.
De P. Breugnot, D. Chegaray et B. Bouthier, avec la participation du psychanalyste Serge Leclaire.
Mariés depuis sept ans, Francine et Christian, âgés de trente ans, ont deux petites filles et travaillent dans une entreprise de transports. Depuis leur rencontre, les problèmes s'accumulent : cercle infernal des dettes. Leurs rapports se détériorent, le quotidien devient insurmontable. Christian porte en lui le souvenir d'une enfance délinquante.

23 h 20 Journal.

23 h 35 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR3

20 h 35 Agora : la Guerre des sexes.
Emission de la communauté des télévisions francophones en triplex et en direct, présentée de Strasbourg par Georges Walter.
Trois heures avec trois pays francophones en triplex de Strasbourg, de Genève, de Montréal, soixante-cinq personnes sont réunies sur le plateau et apporteront leurs témoignages sur le travail des femmes. Problèmes d'équilibre dans la vie sociale, équilibre familial. Trois fictions seront diffusées autour de ce thème.

23 h 35 Journal.

23 h 55 Les cinq minutes d'écologie mentale de Muse Dalbray.

0 h Prélude à la nuit.
« Symphonie no 2 », de Charles-Henri Blainville, interprétée par l'Orchestre à cordes de la Garde républicaine sous la direction de Roger Boutry.

FR 3 PARIS ILE-DE-FRANCE

17 h 05, Drôle d'histoire ; 17 h 10, Le Chauve machine est de retour ; 17 h 25, Le club des puces ; 17 h 55, Les Molécules ; 18 h, Les monts d'Arrée ; 18 h 30, Vie régionale ; 18 h 55, Inspecteur Gadget ; 19 h, Feuilleton : Foncouverte ; 19 h 15, Informations ; 19 h 50, Atout PIC : M. Papon.

CANAL PLUS

20 h 30, Hill Street blues ; 21 h 25, Soap ; 22 h, Harry Tracy, film de W. Graham (aventure) ; 23 h 40, Tous en scène ; 0 h 25, La Bête, film de W. Borowczyck (érotique) ; 2 h, Sur la piste du bison blanc.

FRANCE-CULTURE

20 h 30 Antipodes : autour de Segou, l'Afrique d'hier à l'ordre du jour.

21 h 30 Musique : pulsations (le jardin musical).

22 h 30 Nuits magnétiques : quatre hôtels; impressions d'Egypte.

FRANCE-MUSIQUE

20 h 30 Concert (en direct du Grand Auditorium de Radio-France) : Musique de chambre : *Sonate no 16 en si bémol majeur*, de Mozart ; *Sonatine*, de Ravel ; *Scènes d'enfants, op. 15, Sonate no 2 en sol mineur*, de Schumann, par Deszo Ranki, piano.

23 h Les soirées de France-Musique : Club des archives, œuvres de Arne, Bull, Françaix...

1 h Poissons d'or.

Jeudi 29 novembre

PREMIÈRE CHAINE : TF 1

11 h 20 TF 1 Vision plus.

11 h 50 La Une chez vous.

12 h 00 Feuilleton : Paul et Virginie.

12 h 30 La bouteille à la mer.

13 h 00 Journal.

13 h 50 A pleine vie.
13 h 50, Série : Marion ; 14 h 45, Portes ouvertes ; *15 h 00*, Images d'histoire ; *15 h 25*, Quarté ; *15 h 55*, Santé sans nuages.

17 h 00 La chance aux chansons.

17 h 55 Mini-journal pour les jeunes.

18 h 10 Le village dans les nuages.

18 h 30 Série : Danse avec moi.

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 40 Cocoricocoboy.

20 h 00 Journal.

20 h 30 Droit de réplique.
Les partis politiques répondent à M. Fabius.

20 h 45 Série : la Dictée.
De Jean Cosmos. Réal. J.-P. Marchand. Avec V. Garrivier, C. Salviat, E. Dufay.
Louis, qui est sorti de l'Ecole normale, découvre la petite école de campagne où il a été nommé à sa demande. Chronique intimiste de la vie d'instituteur à la fin du dix-neuvième siècle dans les paysages du Cayrol. Une saga sur la passion d'enseigner.

21 h 30 Les jeudis de l'information : Infovision.
Emission d'A. Denvers, R. Pic, M. Albert, J. Decornoy.
La grande cuisine industrielle, un reportage de T. Nolin et J.-P. Guillemard. Autour des grandes chaînes de restaurants Findus, Chantegrill. D'autres reportages liés à l'actualité seront présentés.

23 h 05 Journal.

23 h 20 C'est à lire.

23 h 25 Le jazz et vous. Emission de J. Diéval.
Avec M. La Ferrière, A. Percha, M. Bowou et Ellos...

DEUXIÈME CHAINE : A 2

10 h 30 ANTIOPE.

12 h 00 Journal et météo.

12 h 10 Jeu : L'académie des neuf.

12 h 45 Journal.

13 h 30 Feuilleton : Les amours des années 50.

13 h 45 Aujourd'hui la vie. *Des auteurs et vous.*

14 h 50 Téléfilm : Le maître des clones.
Le docteur Simon Shane et son mentor le docteur Louthin tentent de mystérieuses expériences de manipulation génétique.

16 h 30 Magazine : Un temps pour tout.
De M. Cara et A. Valentini. *Les mannequins. Look et variétés.*

17 h 45 Récré A 2.

18 h 30 C'est la vie.

18 h 50 Jeu : Des chiffres et des lettres.

19 h 10 D'accord, pas d'accord (INC).

19 h 15 Emissions régionales.

19 h 35 Expression directe. CGC ; RPR (groupe du Sénat).

20 h 00 Journal.

20 h 35 Feuilleton : la Fureur des anges.
De R.-L. Joseph, d'après le livre de S. Sheldon, réal. B. Kulik.
Deuxième volet des aventures et mésaventures d'une journaliste accusée de meurtre. Manipulations politiques et problèmes de droit commun.

21 h 20 Basket-ball : France-Pologne.

23 h 00 Journal.

23 h 15 Bonsoir les clips.

TROISIÈME CHAINE : FR 3

17 h 00 Télévision régionale.
Programmes autonomes des douze régions.

19 h 55 Dessin animé : Lucky Luke.

20 h 05 Les jeux.

20 h 35 Ciné-passion. Emission de Marie-Christine Barrault.

20 h 40 Film : le Retour de Martin Guerre.
Film français de D. Vigne (1981), avec G. Depardieu, N. Baye, B. P. Donnadieu, R. Planchon, M. Jacquemont, M. Barrier.
Au XVIe siècle, dans un village au sud de Toulouse. Un paysan qui s'était montré piètre époux, disparait pendant huit ans, puis reparait et rend sa femme heureuse. Au bout d'un certain temps, des rumeurs d'imposture circulent. Reconstitution appliquée d'un fait divers historique aussi bizarre que réel. Force et subtilité des principaux interprètes.

22 h 40 Journal.

23 h 05 Les cinq minutes d'écologie mentale de Muse Dalbray.

23 h 40 Prélude à la nuit.

CANAL PLUS

7 h, 7/9 M. Denisot : 9 h, Que les gros salaires lèvent le doigt, film de D. Granier Deferre (comédie) ; 10 h 40, L'empire de la terreur, film de R. Corman (horreur) ; 12 h 5, Minipouss ; 12 h 30, Batman ; 13 h 5, Jeu ; 13 h 30, Isaura (et 18 h 40) ; 14 h 5, Clémentine tango, film de C. Roboh (comédie de mœurs) ; 15 h 45, Identification d'une femme, film de M. Antonioni (drame) ; 18 h, Surtout l'après-midi ; 19 h 15, Tous en scène et à 0 h 5 ; 20 h 5, Top 50 ; 20 h 30, Et la terreur commence, film de E. Matalon (suspense) ; 22 h, La ballade de Narayama, film de Sh. Imamura (drame) ; 0 h 55, Un jeu brutal, film de J.-C. Brisseau (drame) ; 2 h 20, Rock.

FRANCE-CULTURE

7 h 00, Le goût du jour ; 8 h 15, Les enjeux internationaux ; 8 h 30, Les chemins de la connaissance : pour vivre ici... cinq portraits domestiques (et à 10 h 50 : la tradition japonaise et la mort volontaire) ; 9 h 05, Les Matinées. Léon-Paul Fargue ; 10 h 30, Musique : miroirs (et à ?) ; 11 h 10, Répétez, dit le maître : l'informatique peut-elle être enseignée ? 11 h 30, Feuilleton : la San-Felice ; 12 h 00, Panorama ; 13 h 40, Peintres et ateliers : Maurice Breschand ; Léonide Posamentiroff ; 14 h 00, Un livre, des voix : « 118, rue Terminale », d'Alain Absire ; 14 h 30, Radio Canada présente : « L'écrivain et l'espace » ; 15 h 30, Musique : musicomania ; 17 h 00, Le pays d'ici, en direct de Pézenas ; 18 h 00, Subjectif ; 19 h 30, Les progrès de la biologie et de la médecine : la mycologie médicale. 20 h 00, Musique, mode d'emploi : Vincent d'Indy.

20 h 30 Le tiroir oublié de la commode Louis XV, facéties parisiennes ou les souvenirs d'un cocher de fiacre.

21 h 30 Musique : vocalyse (l'âme du bois).

22 h 30 Nuits magnétiques : quatre hôtels; impressions d'Egypte.

FRANCE-MUSIQUE

2 h 00, Les nuits de France-Musique : œuvres de Wagner, Liszt ; 7 h 10, Actualité du disque ; 9 h 08, L'oreille en colimaçon ; 9 h 20, Le matin des musiciens : Jan Pieterszoon Sweelinck ou la modalité allemande ; 12 h 05, Concert : œuvres de Berlioz, Walton Franck, par l'Orchestre national de Lille ; 13 h 32, Opérette-magazine ; 14 h 02, Repères contemporains ; 15 h 00, L'art de la démesure : David Oistrakh. 18 h 00, L'imprévu ; 19 h 15, Le temps du jazz : 20 h 00, Concours international de guitare.

20 h 30 Concert en direct du Théâtre des Champs-Elysées : « Pouf », de M. Monnet, « Nadira », de P. Capdenat, « Ouverture pour une tragédie grecque », de J. Martinon, « Lelio », de H. Berlioz, « Pièces pour piano », de C. Saint-Saëns, par les Chœurs de Radio-France et l'Orcherstre national de France, avec L. Peacocq, J. Dupouy, M. Vanaud, D. Mesguish.

23 h 00 Les soirées de France-Musique : la musique chez Balzac dans sa vie et dans son œuvre.

COMMUNICATION

La vente du numéro 1 de la bande dessinée en Belgique

Bruxelles. – Le tribunal de commerce de Bruxelles, statuant en référé, a confirmé mardi 27 novembre la mise sous séquestre des actions du groupe Dupuis qui imprime et édite des bandes dessinées aussi célèbres que celles des Schtroumpfs. Cette décision convient au groupe français Hachette, associé au groupe financier Bruxelles-Lambert, qui l'avait demandé pour s'opposer à la vente de l'entreprise Dupuis aux éditions Dupuis au groupe français des Editions mondiales, associé à AB Production (*le Monde* du 22 novembre).

(De notre correspondant)

La famille Dupuis peut désormais choisir entre deux solutions : faire appel du jugement du tribunal de commerce ou reprendre les négociations avec Hachette et le groupe Bruxelles-Lambert, qui avaient été abandonnées au profit d'un accord avec les Editions mondiales au début du mois de novembre. Ces dernières, pour leur part, ont aussitôt fait appel du jugement.

Reste à savoir, aussi, quelle sera l'influence du personnel des entreprises Dupuis. Celui-ci préférerait que l'affaire soit reprise par le groupe Hachette-Bruxelles-Lambert auquel pourraient se joindre les autorités de la région wallone. Une telle initiative est envisagée pour garantir de façon définitive que la maison d'édition restera dans des mains belges. Telle est également la préoccupation des dessinateurs des éditions Dupuis. Ceux-ci ont invité les milieux économiques et culturels à prendre conscience de *« la menace grave pesant sur une profession qui a porté loin le renom de la Belgique »*.

JEAN WETZ.

La bande à Dupuis

De notre envoyé spécial

Bruxelles. – Gaston Lagaffe a du vague à l'âme. Spirou écrase une larme. Les éditions Dupuis sont à vendre. Ce n'est pas une plaisanterie : le Gallimard de la bande dessinée, propriétaire d'un groupe de presse puissant, est à prendre. Les Dupuis l'ont décidé : ils ne veulent plus, ne peuvent plus écrire l'histoire édifiante de leur PME familiale et prospère. Une histoire écrite par trois générations entre Charleroi et Bruxelles. Une histoire qui s'achève dans les embrouilles et mésententes de trente-neuf cousins sans chef d'orchestre.

Quelque part au paradis de la BD, on imagine les frissons et les regrets de Jean Dupuis, fondateur des éditions qui portent son nom. A l'aube de ce vingtième siècle, Jean Dupuis était dans la dèche. Catholique pratiquant, travailleur obstiné, il s'activait autour de l'unique presse en sa possession, une Kobold, petite et noire. Il trimait pour imprimer, en attendant mieux, des ordonnances et des « papiers-poudre » pour médecins et pharmaciens, des étiquettes pour les brasseurs.

Jean Dupuis, ou le solo sidérant d'un *self-made man*. 1898-1918 : cet homme de terroir s'implante, prend du poids. Il construit patiemment un outil de production – son imprimerie – avec des projets plein la tête. Il réfléchit alors à la presse que l'on propose aux lecteurs de sa région et qui lui déplaît. En 1918, avec la bénédiction des autorités épiscopales de Tournai, il lance *l'Ami du foyer* et *le Roman*. Deux journaux... deux échecs. Ce seront les premiers et les derniers. Car dès 1922 l'imprimeur se lance dans un parcours sans faute. En moins de vingt ans, il créé un groupe de presse solide, varié et étonnement moderne.

Jean Dupuis rencontre son premier grand succès avec un magazine féminin bien pensant, *Bonnes soirées*, qui accorde une large place aux feuilletons et nouvelles. En 1924, il récidive en éditant *Moustique*, hebdomadaire qui propose aux lecteurs – déjà – les programmes des radios libres de l'époque et quelques bandes dessinées. Dix ans plus tard, il se tourne vers la Flandre. Coup sur coup, il conçoit et imprime *Humo-Radio* (la version néerlandaise de *Moustique*) et de *De Haardvriend*. Ce petit royaume sera couronné, en 1938, par le lancement de l'hebdomadaire *Spirou* (version francophone) et *Robbedoes* (version néerlandaise). *Spirou* innove en laissant une place royale à la BD belge d'expression française et snoba les « cartoons » *made in USA*.

A la veille de la seconde guerre mondiale, Jean Dupuis peut faire les comptes : il est non seulement un imprimeur, mais aussi un patron de presse puissant. Ses hebdomadaires se sont imposés sur le marché. Aujourd'hui encore, *Humo*, devenu un magazine de télévision et d'informations générales, est le « numéro un » sur son marché, avec une diffusion de 228000 exemplaires. *Idem* pour *Télé-Moustique*, avec 209000 exemplaires. Le magazine féminin *Bonne Soirée* (qui a perdu son pluriel) se vend à 300000 en France et à 72000 en Belgique.

Une affaire de famille

Mais ce n'est qu'un début. L'aventure des éditions Dupuis commence à peine. Elle va devenir familiale. Jean Dupuis, père de deux filles et de deux garçons, fait entrer Paul, l'aîné, et Charles, le cadet, dans l'entreprise. Le premier s'occupe du secteur commercial, le second dirige les rédactions. L'un des gendres de Jean Dupuis, René Matthews, d'origine hollandaise, est chargé des magazines en néerlandais. Dans les années 50, ces trois hommes sont promus gérants.

Le paysage a bien changé depuis les années 1900. *Spirou, « le journal de la bonne humeur »* lancé en 1938 (le journal *Tintin* est créé en 1946), voit progressivement s'accroître son succès. Les bandes dessinées par Rob-Vel, Jijé (Spirou), Franquin (Spirou, puis Gaston Lagaffe), Morris (Lucky Luke) sont dévorées par un nombre croissant de jeunes lecteurs. En 1944, soixante mille d'entre eux adhèrent aux clubs des amis de Spirou. L'« école de Charleroi » est née : un certain style de BD, au dessin clair, précis, refusant toute vulgarité.

C'est alors le grand virage, industriel et artistique. Parallèlement au groupe de presse Dupuis, les éditions Jean Dupuis vont imprimer des albums de bandes dessinées et des livres pour enfants. En 1949, l'imprimerie de Marcinelle se modernise. Les machines offset pour les albums et les rotatives « hélio » concrétisent cette double orientation et ce bond en avant.

Le marché qui s'ouvre est considérable. *Le Journal de Spirou* se vend à plusieurs centaines de milliers d'exemplaires. Et les personnages du magazine réapparaissent dans des albums que l'on s'arrache. Une nouvelle culture de masse est née, avec ses recettes de vente. Un phénomène durable. En 1980, les éditions Dupuis impriment et vendent huit millions d'albums. En tête du hit-parade les aventures de Gaston, de Boule et Bill, et les trente et un premiers titres de Lucky Luke (les suivants étant publiés par Dargaud). Le record est battu en 1983, avec treize millions d'albums et de livres pour enfants. A titre d'exemple, près de vingt-cinq millions d'albums de Lucky Luke ont été vendus par Dupuis de 1949 à 1980.

Alors, qu'importe si ce fantastique « boom » sur la BD en albums s'accompagne d'une chute des lecteurs du *Journal de Spirou* ! Qu'importe si diverses tentatives de nouveaux magazines – comme *TV-Guide* aux États-Unis, animé par René Goscinny, dans les années 50, comme *Risque-tout* en 1955-1956, *TVS* en 1981 – se terminent en eau de boudin ! Les éditions vivent, et vivent bien.

De Spirou aux Schtroumpfs

Paul Dupuis, Charles Dupuis et leur beau-frère René Matthews forment une troïka équilibrée. A l'imprimerie de Marcinelle, le climat social est excellent. Le partemalisme et la concertation font bon ménage. Qui bouderait l'expansion ? Bientôt, l'entreprise optera pour une politique de contrats internationaux, et pour les nouveaux médias. Les Schtroumpfs vont arriver et feront entrer la BD dans l'ère de l'audiovisuel.

Bref, les éditions Dupuis n'ont jamais été aussi jeunes. Vers 1968, Marcel Dupuis – un homonyme, – qui a épousé la deuxième fille de Jean Dupuis, entre dans la place et vient compléter la troïka. Les éditions sont désormais gérées par les « quatre familles ». Le partage des tâches est tacite. La branche de Paul gère le secteur commercial et publicitaire, celle de Charles les rédactions francophones, celle de René Matthews les publications néerlandaires et celle de Marcel Dupuis l'imprimerie. Les enfants des uns et des autres, à leur tour, hériteront de ces fonctions. L'arbre généalogique se ramifie.

Ce pourrait être la catastrophe, la dilution des responsabilités. Elle est évitée, provisoirement. La deuxième génération des Dupuis reste – encore – sage et entreprenante. Le phénomène « Schtroumpfs », ces petits lutins bleus créés par Peyo (Pierre Culliford), n'aurait probablement pas existé sans elle.

A l'origine, ces farfadets font leur apparition sur la pointe des pieds, en 1957, dans *Spirou*. Ce sont des personnages secondaires et merveilleux des aventures de Johan et Pirlouit. Peyo en fera progressivement des héros à part entière. Le premier saut date de 1965. Les éditions Dupuis produisent alors des petits dessins animés en noir et blanc pour la télévision belge. En 1975, la notoriété des Schtroumpfs grandit encore. Peyo sort un album – *la Flûte à six schtroumpfs* – en même temps qu'un long métrage, puis un disque.

Ce n'est pas encore le « *délire* », comme le raconte bien le dessinateur, mais un bon et honnête succès. Le « *délire* » viendra après, avec le lancement des Schtroumpfs sur le marché américain – là-bas, on les appelle des « *Smurfs* » – sous forme de peluches, de poupées en caoutchouc, de figurines, de dessins animés diffusés par la télévision à l'heure du petit déjeuner. Le phénomène est né, renvoyé sur l'Europe. Les Schtroumpfs sont traduits en une vingtaine de langues. Jusqu'en Corée...

Diversification

Pour gérer ce marché mondial, les éditions Dupuis créent une filiale – la SEEP – qui prend en charge les questions de licences, de « merchandising », etc. Dans la foulée, les éditions prennent des options pour créer une télévision à péage en collaboration avec la télévision belge (RTBF). Elles songent à sortir un nouveau magazine, *Ciné-Vidéo-Moustique*, consacré à l'image. L'imagination est toujours au pouvoir.

Las ! Ces beaux projets sont aujourd'hui enterrés. Après des années de réflexion, les quatre famille Dupuis raccrochent les gants. Deux raisons sont avancées. *Primo*, les éditions qui se sont toujours auto financées ne le peuvent plus. Les investissements nécessaires à un groupe multi média, dépassent leurs capacités. *Secundo*, la troisième génération des Dupuis (trente-neuf cousins) n'a pas pu garder le même lien – étroit, profond – avec les éditions. Un représentant ou deux seulement par famille sont au poste (Michel et Jean-Luc Dupuis, Pierre Matthews), les autres devenant de lointains actionnaires.

Le « *pouvoir d'indécision chronique* » des Dupuis était devenu un état de fait. Les quatre familles, devenues des clans, s'opposaient les unes aux autres. Marcel Dupuis, qui avait dû payer de lourds droits de succession lors du décès de sa femme, s'estimait spolié. Après des procès, la justice a nommé, il y a deux ans, un président pour arbitrer les conseils d'administration réunissant les quatre familles.

Vendre, donc. « *Pour le bien de l'entreprise* », nous confie Charles Dupuis, soixante-six ans. Mais à quelle sauce seront mangés Gaston, Boule et Bill, Spirou et Fantasio, Buck Danny, Natacha l'hôtesse de l'air, Tif et Tondu, et tous les autres compagnons de notre imaginaire ?

LAURENT GREILSAMER.

● *Nouvelle radio locale à Lille.* – Le journal *la Voix du Nord* vient de lancer au cœur de la métropole lilloise sa propre radio locale : RVN 92,7 émettra vingt-quatre heures sur vingt-quatre en modulation de fréquence et stéréo. Le journal occupait en fait la fréquence depuis le mois de janvier par la diffusion d'un programme musical. Depuis lundi, elle a ouvert son antenne à la radio, à la publicité et à l'information : elle diffuse toutes les heures, sauf la nuit, un bulletin d'information que pourront compléter en cours de programme des interventions ponctuelles en fonction de l'actualité. Pour le lancement de RVN 92,7, le journal avait invité, lundi 26 novembre, de nombreuses vedettes et ses grands annonceurs publicitaires nationaux et régionaux, affrêtant même un train spécial à partir de Paris. – *(Corresp.)*

● *Symposium sur la communication gouvernementale.* – Le symposium international sur la communication gouvernementale, prévu pour les 6 et 7 décembre, a été repoussé aux 30 et 31 mai 1985, annonce l'Institut de la communication sociale (ICOS), organisateur de la manifestation. Ce report a été décidé afin d'élargir l'audience de cette première rencontre.

★ ICOS, 26, bd Raspail, 75007 Paris, tél. 548-81-73.

● *Lancement de « Caméra international ».* – Une revue photographique est née : *Camera international*. Claude Nori, des éditions Contrejour, et Gabriel Bauret, ancien de *Zoom*, ont joué la qualité en créant ce magazine trimestriel noir et blanc luxueux : 108 pages, gravure superbe (hélio), texte bilingue français et anglais, maquette très élégante. Le grand standing (prix : 80 F). Au sommaire du premier numéro (tirage 10 000 exemplaire), une présentation remarquable du travail du japonais Shoji Ueda, et un entretien avec Ralph Gibson. Les rubriques portent sur l'actualité internationale, l'édition et les galeries.

★ *Caméra international*, 32, rue Saint-Marc, 75002 Paris, tél. : 296-32-02.

CANAL PLUS ATTAQUE
LE QUOTIDIEN DE PARIS

Image volée

« Le piratage de Canal Plus n'est pas un jeu. Il constitue purement et simplement un acte illicite, assimilable à un vol. » Telle est la réponse de M. André Rousselet, PDG de Canal Plus et président du groupe Havas, au *Quotidien de Paris*, qui a publié dans son édition du 24 novembre, les plans d'un décodeur « pirate », plans dont la publication par la revue *Radio-Plans* avait déjà été interdite par le tribunal de grande instance de Paris. Les responsables de Canal Plus se réservent le droit d'attaquer *le Quotidien de Paris* en justice, en invoquant le préjudice commercial subi par la chaîne payante.

La tension entre le journal de M. Philippe Tesson et la chaîne de M. Rousselet n'est pas nouvelle. Il y a plus d'une semaine, un article critique très virulent du *Quotidien de Paris* (« Les tricheries de Canal Plus ») avait provoqué, à l'antenne, une longue réaction de M. Pierre Lescure, directeur de la chaîne. Mais, au-delà de la polémique, certains se demandent aujourd'hui quel est l'avenir de la télévision payante si son système de codage est aussi facilement piratable.

Les milieux professionnels et industriels font remarquer que la publication des plans d'un décodeur, même avec des explications techniques, ne met pas pour autant la chaîne payante à la portée du premier venu. La réalisation d'un tel appareil reste délicate et surtout coûteuse. La fabrication en série qui, seule, pourrait permettre d'obtenir un prix compétitif, suppose des investissements très importants. Ces tentatives de piratage restent donc marginales, comme celles qui consistent à rediffuser les émissions de la chaîne à partir d'un magnétoscope sur une antenne collective.

Les responsable de Canal Plus avaient pris en compte l'hypothèse d'un piratage marginal dès le départ. Le choix d'un décodeur « bas de gamme », susceptible d'être percé à jour par quelques ingénieux bricoleurs, était selon eux largement compensé par l'économie sur le coût de l'appareil et la rapidité de son développement industriel. De plus, il semble que Canal Plus, pour son premier mois d'émission, n'ait pas encore utilisé pleinement les ressources du codage. De nombreux décodeurs peuvent lire l'image sans avoir besoin du code personnel à chaque abonné. Le brouillage devrait fonctionner à plein régime dès le mois de décembre et rendre plus difficile la tâche des pirates.

Plus qu'un détournement réel, l'équipe de Canal Plus redoute aujourd'hui l'effet d'une campagne de presse sur l'image de la chaîne. Le public, sollicité par toutes ces incitations au piratage, ne va-t-il pas différer son abonnement en spéculant sur un échec possible de la quatrième chaîne ? C'est ce danger qui conduit M. Rousselet à durcir le ton et à saisir la justice.

JEAN-FRANÇOIS LACAN.

LETTRES

Le prix Interallié à Michèle Perrein pour « les Cotonniers de Bassalane »

Le prix Interallié a été décerné le 27 novembre à Michèle Perrein pour son livre *Les Cotonniers de Bassalane* (Grasset), au premier tour, par sept voix contre trois à Daniel Bona pour *Argentina* (Mercure de France) et une à Alain Gerber pour *Une rumeur d'éléphant* (Laffont)

Une écriture de la sensation

Michèle Perrein fait partie de ces écrivains dont on connaît mieux l'œuvre que la personne. Depuis plus de vingt ans, elle publie avec discrétion, régularité, avec force aussi, des romans qui ont conquis un large public, depuis *la Chineuse*, Grand Prix des Lectrices de *Elle*, en 1971, et *le Buveur de Garonne*, prix des Libraires 1976.

Les Cotonniers de Bassalane, que couronne aujourd'hui l'Interallié, est un hommage de plus au Sud-Ouest, où Michèle Perrein est née (c'était à la Réole, en 1930). On y retrouve, à travers le personnage de Marthe, cette tendresse lucide qui porte la romancière à raconter les lieux, les choses et les gens dont on ne parle pas, par indifférence, négligence, mépris.

Ce combat l'a toujours guidée : *« J'ai besoin*, dit-elle, *de défendre des choses, d'exprimer les gens. »* Elle fit d'abord du journalisme (chronique judiciaire), collabora à *Arts* et à *la Parisienne*. Elle voulait être comédienne, avocate, journaliste : toujours dire les détails vrais qui permettent l'éclosion de la vérité.

Les Cotonniers de Bassalane sont à la fois reportage et plaidoyer, mise en scène aussi.

Reportage : Michèle Perrein a vécu des mois durant, non loin d'Arcachon, dans l'île de Bassalane, dans ce delta sauvage de l'Eyre, abrité des touristes, avec ses étangs poissonneux, les chênes et les sapinettes, l'odeur de marée basse, d'huîtres et d'anguilles. Elle a baigné ses pages de lumière hollandaise, « imprenable ». En vrai peintre impressionniste.

Plaidoyer pour ces femmes âpres, tendres aussi et tenaces, fortes : Catherine, Emeline et, bien sûr, Marthe. Pour les femmes, pas contre les hommes, comme on l'a parfois sottement écrit : Michèle Perrein est bien trop subtile et sensible ; elle écrit plutôt la fragilité masculine, et ses retombées douloureuses.

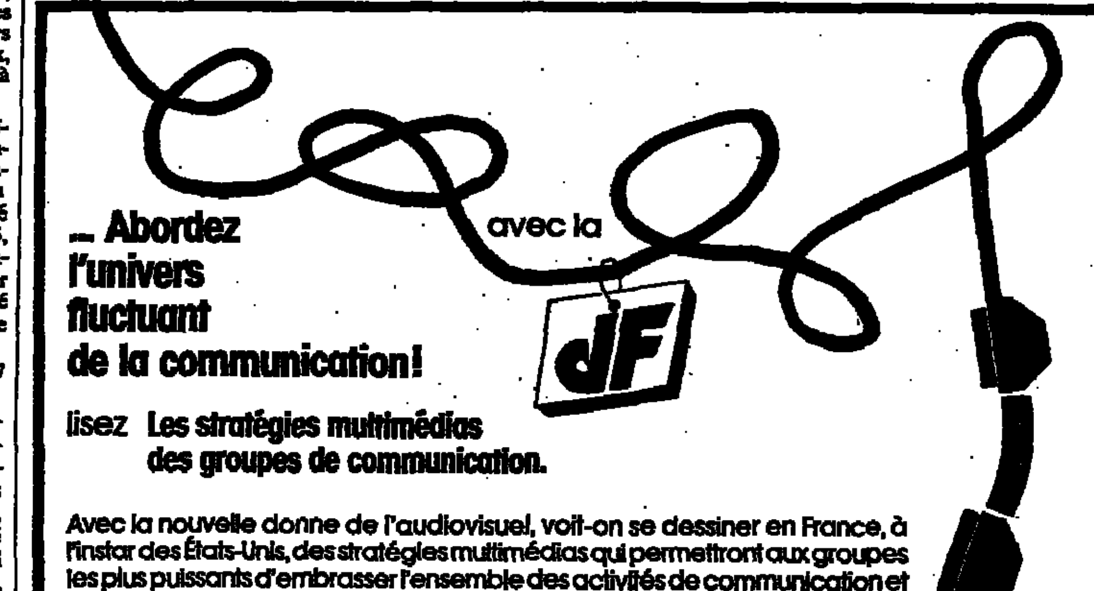
Le prix Interallié récompense une œuvre savoureuse, qui cherche, du côté des gens et des paysages, du portrait et du récit, du réalisme et du fantastique, à affaiblir le camp des imbéciles, sans avoir peur de rien ni de personne.

GENEVIÈVE BRISAC.

LE PRIX CHATEAUBRIAND A PAUL GUTH

Le prix Chateaubriand a été attribué à Paul Guth pour *Une enfance pour la vie* (Plon) au premier jour, par sept voix contre quatre à Jean Raspail pour *les Yeux d'Irène* (Albin Michel).

Né en 1910 à Ossun (Basses-Pyrénées), Paul Guth a été professeur de lycée avant de se consacrer au journalisme comme chroniqueur et critique littéraire. Célèbre pour sa série de livres sur *le Naïf*, il est aussi l'auteur de nombreux ouvrages (romans, essais, livres historiques, une histoire de la littérature française). Il a déjà obtenu plusieurs prix littéraires, en particulier le Grand Prix littéraire de la Ville de Paris (1965) et le Grand Prix de littérature de l'Académie française (1978).





LE CARNET DU Monde

Naissances

– Madeleine GAUTHIER
et Yves HÉNAFF
sont heureux d'annoncer la naissance de leur fille,

Lucile,
le 8 octobre 1984.

15, rue de la Forêt,
78750 Mareil-Marly.

Mariages

– Philippe IRRMANN
et Laure MAGROU,

sont heureux d'annoncer leur mariage qui a été célébré le 23 novembre 1984 dans la plus stricte intimité.
11, rue Verneuil,
75007 Paris.

– On nous prie d'annoncer le mariage de

Marie-France SCHMITT,
avec Giovanni COLBERTALDO,

célébré dans la plus stricte intimité, le dimanche 4 novembre 1984, à Rome.
De la part de
M. et Mme Georges Schmitt.
Espace 2000,
11, rue de Javel,
75015 Paris.

Décès

– Mme Jean Aubert,
née Hélène de Vergès,
M. et Mme Gilles Brac de La Perrière,
M. et Mme Géraud Brac de La Perrière
et leurs enfants,
M. Thibaut Brac de La Perrière,
M. et Mme Guy Polonceau
et leurs enfants,
M. et Mme Miguel Larivière
et leurs enfants,
M. et Mme Alain Chevalier
et leurs enfants,
M. et Mme Hubert Faure
et leurs enfants,
Les familles Aubert, Michon, Hoppenot, Corbin, de Vergès, Polonceau,

ont la tristesse de faire part de la mort, survenue le 25 novembre 1984, à l'âge de quatre-vingt-dix ans, de

M. Jean AUBERT,
inspecteur général
des Ponts et Chaussées,
professeur honoraire
à l'Ecole nationale
des Ponts et Chaussées,
commandeur
de la Légion d'honneur.

La cérémonie religieuse sera célébrée le jeudi 29 novembre, à 8 h 30, en l'église Saint-Augustin, à Paris-8e.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Nos abonnés, bénéficiant d'une réduction sur les insertions du « Carnet du Monde *», sont priés de joindre à leur envoi de texte une des dernières bandes pour justifier de cette qualité.*

– Le président
Et le conseil d'administration,
Les membres du comité exécutif,
Ses collègues et amis,
Le personnel du groupe Carnaud,

ont la tristesse de faire part du décès, à l'âge de cinquante-sept ans, de

M. Olivier d'AUTHEVILLE,
directeur général
et ancien membre du directoire
de Carnaud SA,

survenu à Paris le 23 novembre 1984.

Un service religieux a été célébré le mercredi 28 novembre, à 10 h 30.

Cet avis tient lieu de faire-part.

Carnaud SA,
65, avenue Edouard-Vaillant,
92103 Boulogne-sur-Seine.

– MM. Didier et Daniel Baranton,
ses fils,
Ainsi que sa famille et ses amis,
font part du décès de

Mme veuve BARANTON,
née Suzanne Brichet,
survenu le 18 novembre 1984 dans sa quatre-vingt-treizième année.
La cérémonie religieuse, célébrée dans l'intimité en l'église de Cesson (Seine-et-Marne), le jeudi 22 novembre, a été suivie de l'inhumation au cimetière de Saint-Mandé (Val-de-Marne).

Ils rappellent à votre souvenir,

M. Raymond-Henri Baranton,

son époux, décédé le 6 mars 1976.
9, rue de Champeaux,
(nouveau village),
77240 Cesson.

– Mme Pierre Bonnel,
Ses enfants, petits-enfants et arrière petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Pierre BONNEL,

pieusement décédé à soixante-dix-sept ans, le 24 novembre 1984, à Pen-Bé-en-Assérac (44410).

– La famille d'Antone Culioli annonce avec tristesse que

Albertine CULIOLI,
née Luciani
(« Madame Eucalyptus » pour ses petits élèves de l'école communale),

s'est effacée paisiblement, à l'âge de quatre-vingt-six ans.
Elle a été inhumée, entourée de la chaleur des siens, dans sa Corse natale.

6, rue du Val-de-Grâce,
75005 Paris.

– Le président,
Le conseil d'administration,
La direction et le personnel de la société Les Réassurances COREFI,

ont la tristesse de faire part du décès, survenu le 21 novembre 1984, de leur collaborateur et ami,

M. Claude DEVEAU,
sous-directeur
de la société Les Réassurances COREFI.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 27 novembre 1984, à 14 h 15, en l'église de Coye-la-Forêt (60580).

– Binic.

André Duval,
son époux,
Maurice et Emile Duval,
ses beaux-frères,
Ses nièces et ses neveux,
Ses cousines et ses amis,
font part du décès survenu le 22 novembre 1984, à l'âge de quatre-vingt-un ans, de

Mme André DUVAL,
née Jane Gautier,
ancien professeur
aux écoles normales d'institutrices
de Saint-Brieuc,
de Saint-Germain-en-Laye
et des Batignolles à Paris.

Ses obsèques ont eu lieu le samedi 24 novembre, à Binic.

– Mme Jean-Claude Favre,
son épouse,
Sa famille et ses amis,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Jean-Claude FAVRE,
contrôleur général honoraire
de la police nationale,
officier de la Légion d'honneur,
croix de guerre 1939-1945,
deux palmes, une étoile,
médaille de la Résistance française,
officier de l'ordre national du Mérite,
croix du combattant volontaire
de la Résistance
médaille FFL,
lieutenant à la treizième demi-brigade
de la Légion étrangère à Bir-Hakeim,

survenu le 23 novembre 1984, à Paris.

Les obsèques ont eu lieu le mercredi 28 novembre 1984 au cimetière parisien de Thiais.

89, boulevard Diderot,
75012 Paris.

– On nous prie d'annoncer le décès de

Mme Roger GAY-LUSSAC,
née Marie-Thérèse Lafon,

survenu à Paris le 24 novembre 1984, dans sa quatre-vingt-quinzième année.

De la part de
M. Bruno Gay-Lussac
et ses enfants,
Mme John Wilson,
ses enfants et son petit-fils.

La cérémonie religieuse a été célébrée le mardi 27 novembre 1984 dans l'intimité.

– Nous apprenons le décès de

Henri GUILLERMIN,
ancien député du Rhône.

[Né le 3 août 1920 à Prissé (Saône-et-Loire), gérant de la Société française industrielle et commerciale (SOFICOM), M. Guillermin avait activement participé à la Résistance. Il a été élu député UNR de la deuxième circonscription du Rhône en 1962 et constamment réélu jusqu'en 1978, où il ne s'était pas représenté.]

Andrée KANTOR,
née Cathelin,
que ses amis appellent Catherine,

s'est endormie, le 25 novembre 1984.
Elle reposera auprès de sa famille à Montéléger (Drôme), le mercredi 28 novembre.
Une messe sera dite pour elle, le 8 décembre 1984, à 10 h 30, en l'église Saint-Médard à Paris-5e.
De la part de Stéphane Kantor,
son mari,
Véronique Colucci,
sa fille,
Michel, Romain, Marius Colucci,
Régine et Bernard Cathelin,
Michèle, Jean-Pierre, Guillaume et Alexandre Pacta,
Marguerite Vuillet,
Jean-Claude et Raymonde Saladin,
Claude Terrail,
Anne Vassas,
Et de tous ses amis.

Plutôt que des fleurs, la famille appréciera un envoi de dons pour la lutte contre le cancer.

– Le 14 novembre 1984,
à quatre-vingt-sept ans, s'est achevée, en ce monde, la vie discrète et généreuse de

Germaine
LE RICHE de CHEVEIGNÉ,
née Philomène Spindler.

Ses enfants lui rendent hommage et rappellent la mémoire de leur père,

Robert
LE RICHE de CHEVEIGNÉ,

décédé le 26 juin 1963.

Bury (Oise).

Michel.
Aymonette.
Geneviève.
Marie.

– M. André Elkabbach et Mme,
née Lieber,
leurs enfants et petits-enfants,
Mme Liliane Klein-Lieber,
ses enfants et petits-enfants,
ont la douleur de faire part du décès de

Mme Germaine LIEBER,
née Wormser,

survenu le 24 novembre 1984, dans sa quatre-vingt-neuvième année.
Ses obsèques ont eu lieu le 26 novembre 1984.
Cet avis tient lieu de faire-part.

225, rue du Faubourg-Saint-Honoré,
75008 Paris.
8, square Moncey, 75009 Paris.

– Meaux.
Villeneuve-sous-Dammartin.

M. et Mme Edouard Luszczynski,
ses enfants,
M. et Mme Yann Bouguet,
Mlle Véronique Luszczynski,
Mlle Sabine Luszczynski,
M. et Mme Hervé Luszczynski,
ses petits-enfants,
Adrian,
son arrière-petit-fils,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part de

Mme veuve Boleslas
LUSZCZYNSKI,
née Stanislawa Swica,

survenu le 25 novembre 1984 à Meaux dans sa soixante-quinzième année.

Les obsèques auront lieu ce jour, mercredi 28 novembre 1984, à 15 heures, en l'église de Villeneuve-sous-Dammartin (Seine-et-Marne), sa paroisse.

Cet avis tient lieu de faire-part.

– Mme Félix Pissarro,
Ses enfants et toute sa famille,
ont la tristesse de faire part du décès de

Félix PISSARRO,
fils de Georges Pissarro
dit « Manzana »,
petit-fils de Camille Pissarro,

survenu à son domicile le 17 novembre 1984.
Résidence l'Impérial,
9, avenue de la Madone,
06500 Menton.

– Mme Samar,
son épouse,
Ses enfants et petits-enfants,

ont la douleur de faire part du décès de

M. SAMAR Djafer,
ancien caïd
des services civils,
retraité
du ministère de l'intérieur,

survenu le 23 novembre 1984.

– Mme Jean Schoenlaub
et son fils Julien,
ont la tristesse de faire part du décès subit de

M. Pierre SCHOENLAUB,

leur beau-frère et oncle.

Une messe sera dite à son intention le mercredi 28 novembre, à 8 heures, en l'église Saint-Thomas-d'Aquin, chapelle du Saint-Sacrement.

– Le bureau de l'association française de psychologie économique et le laboratoire de psychologie économique de l'université René-Descartes (IUT de Paris),
ont la douleur de faire part du décès du

professeur Pierre SCHOENLAUB,

survenu à Thonon, le 26 octobre 1984.

– Le directeur de l'Institut universitaire de technologie de Paris (université René-Descartes Paris-V),
Ses collègues et amis enseignants,
L'ensemble du personnel de l'établissement,
ont la tristesse de faire part du décès du

professeur Pierre SCHOENLAUB,

survenu, à Thonon, le 26 octobre 1984.

– Anne et Jean-Jacques Languepin,
Yves, Marie et Jeanne Languepin,
Magali et Rémy Stermann,
Catherine, Michel et Gilles Stermann,
ont la grande douleur de faire part du décès de

Lotte SCHWARZ,
pédagogue et écrivain,

survenu le 26 novembre 1984, dans sa quatre-vingt-deuxième année.

L'incinération aura lieu au cimetière du Père-Lachaise, le lundi 3 décembre 1984, à 14 h 45. Entrée : avenue du Père-Lachaise, métro Gambetta.

5, rue Rollin, 75005 Paris.
8, rue Paul-Léautaud,
92260 Fontenay-aux-roses.

– Nous avons appris le décès de

Roger SPEICH,
compagnon de la Libération.

[Roger Speich avait été fait compagnon de la Libération le 21 juin 1941 au titre de sous-lieutenant du groupe de bombardement aérien « Lorraine » de la France libre.]

– Mme Marcel Trompier,
son épouse,
M. Eric-Georges Trompier,
son fils,
M. et Mme Numa Courtois,
ses beau-frère et belle-sœur,
Et toute la famille,
ont la douleur de faire part du décès de

M. Marcel TROMPIER,
Croix de guerre, cinq citations
médaille militaire,
médaille des évadés,
officier de la Légion d'honneur
à titre militaire,
commandeur
dans l'ordre national du Mérite,
commandeur du Mérite agricole,
médaille de vermeil de la Ville de Paris,

survenu le 26 novembre 1984.
La cérémonie religieuse sera célébrée le vendredi 30 novembre, à 10 h 30, en l'église Saint-Philippe-du-Roule, 154, rue du Faubourg-Saint-Honoré, Paris-8e, où l'on se réunira.
L'inhumation aura lieu au cimetière de Belleville-sur-Saône (Rhône), dans le caveau de famille.

47, rue de Monceau,
75008 Paris.
1, rue Daru,
75008 Paris.

Remerciements

– Mme Pierre Dalle Nogare,
M. Tristan Lunven
Et la famille Delafargue,
profondément touchés des marques de sympathie qui leur ont été témoignées lors du décès de

M. Pierre DALLE NOGARE,
écrivain et poète,
attaché artistique à la Ville de Paris,

adressent leurs sincères remerciements aux personnes qui se sont associées à leur peine.

– Dans l'impossibilité de répondre à toutes les personnes qui, par leur présence, envois de messages et de fleurs ont accompagné

Jean KOLPA,

sa famille et ses amis,
profondément touchés, remercient vivement ceux qui se sont associés à leur peine.

Anniversaires

– Pour le deuxième anniversaire du décès de

Jacques BOUISSOU,
journaliste,

une pensée est demandée à ceux qui l'ont connu et estimé.

– Il y a un an nous quittait

Marcel DESTOMBES,
historien des sciences.

Il est demandé à tous ceux qui l'ont connu, aimé et estimé de s'unir dans son souvenir en ce premier anniversaire de sa disparition.

– **Isabelle GALINIÉ,**
née Edelmann,

nous a quittés il y a huit ans.
Ne l'oubliez pas.

– Il y a un an, le 27 novembre 1983,

Stéphane GEILLE,

disparaissait dans un accident d'avion.

Que ceux qui l'ont aimé se souviennent.

– Il y a vingt ans, le 26 novembre 1964, disparaissait

Marie JAFFRY.

De la part d'Olivier et de Maxence Revault d'Allonnes.

– Pour le deuxième anniversaire du décès de

Michel RUBIN

une pensée est demandée à tous ceux qui l'ont connu et aimé.

– En ce cinquième anniversaire du décès de

Aron TOUZOUL,
ingénieur IEG.

Que tous ceux qui l'ont connu et aimé aient pour lui une pensée.

Avis de messes

– L'université Paris-Sorbonne,
Son UER de géographie,
L'Association de géographes français,
Le Comité national de géographie,
Le laboratoire associé 141 (CNRS),

vous prient d'assister à la messe célébrée à la mémoire du

professeur Pierre BIROT,

le samedi 1er décembre, à 11 heures, en l'église Saint-Jacques-du-Haut-Pas.

– Une messe sera célébrée le vendredi 30 novembre 1984, à 18 h 30, en la chapelle des Missions étrangères de Paris, 128, rue du Bac, à Paris-7e, pour

Mme Léon de SAINT-PULGENT,
née Marie-Louise Lemaigre Dubreuil,

décédée le 22 juillet 1984.

Sera associé le souvenir de

M. Léon de SAINT-PULGENT,
son époux,
décédé en 1981,

de l'aspirant
Noël de SAINT-PULGENT,
son fils, mort pour la France, à Espéria (Italie), en 1944, et de

Mme Guy de SAINT-PULGENT,
née Jacqueline Bazy,
sa belle-fille, décédée en 1978.

– Une messe sera célébrée le vendredi 30 novembre 1984, à 18 h 30, en la chapelle des Missions étrangères de Paris, 128, rue du Bac, Paris-7e, pour

Mme Léon de SAINT PULGENT,
née Marie-Louise Lemaigre Dubreuil,
décédée le 22 juillet 1984.

Sera associé le souvenir de
M. Léon de SAINT PULGENT,
son époux,
décédé en 1981,

de l'aspirant
Noël de SAINT PULGENT,
son fils,
mort pour la France à Espéria (Italie), en 1944,

et de
Mme Guy de SAINT PULGENT,
née Jacqueline Bazy,
sa belle-fille,
décédée en 1978.

« Société des employés du *Monde* »

Les associés de la Société civile à capital variable « Les employés du Monde » sont convoqués au siège social de la Société, 5, rue des Italiens, Paris (9e), dans la salle de la cantine,

le MARDI 4 DÉCEMBRE 1984 à 16 h 30

pour y tenir une assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement.

Ordre du jour
– Après étude du plan de relance, vote sur la proposition du gérant : « Vente des immeubles sis 5/7, rue des Italiens, et au 14, rue du Helder » ;
– Questions diverses.

CARNET DU Monde

Messes anniversaires

— Mme la Maréchale Leclerc de Hauteclocque
Et les anciens de la 2e DB

font part de la messe qui sera célébrée le dimanche 2 décembre 1984, à 9 h 30, en l'église Saint-Louis des Invalides, à la mémoire du

général LECLERC de HAUTECLOCQUE,
maréchal de France,

et de ses onze compagnons,

capitaine de vaisseau FRICHEMENT,
colonel FOUCHET,
colonel du GARREAU,
colonel FIESCHI,
colonel CLEMENTIN,
commandant MEYRAND,
sous-lieutenant MIRON de l'ESPINAY,
lieutenant DELLUC,
lieutenant PILLEBOUE,
adjudant GUILLOU,
sergent-chef LAMOTTE.

Erratum

— Dans l'avis de décès du

docteur Pierre LECHAUX,
paru le 23 novembre 1984,

il fallait lire
Mme Lucienne Pinson.

Les obsèques ont été célébrées dans l'intimité familiale.

Communications diverses

— La vente de charité des anciens de la 2e DB se déroulera au Parc des expositions, porte de Versailles, palais Sud, niveau II, entrée porte A, les vendredi 30 novembre, de 10 heures à 20 h 30; samedi 1er décembre, de 10 heures à 20 h 30; dimanche 2 décembre, de 11 heures à 20 heures.

— Le Centre audio-visuel de Loire-Atlantique organise les 29, 30 novembre et 1er décembre le deuxième Forum régional des produits audiovisuels d'intervention sociale à Rezé-lès-Nantes.

Renseignements : « La Classerie », 116, rue de la Classerie, 44400 Rezé-lès-Nantes. Tél. : 40 (75-69-94).

Soutenances de thèses

DOCTORATS D'ÉTAT

— Université Paris Val-de-Marne (Créteil), jeudi 29 novembre, à 9 h 30, salle des Thèses, M. Mouhamadou Laminé Thiam : « Recherches sur quelques écosystèmes sénégalais et sur l'activité microbiologique des sols correspondants. »

— Faculté des lettres et sciences humaines de Clermont-Ferrand, vendredi 30 novembre, à 14 h 30, M. René Germain : « Les campagnes bourbonnaises à la fin du Moyen Age. »

— Université Paris-IV, vendredi 30 novembre 1984, à 14 heures, salle Louis-Liard. M. Georges Barthel : « Dom Deschamps. Métaphysique. Politique. »

Mort du restaurateur Marcel Trompier

Le restaurateur Marcel Trompier, propriétaire du restaurant parisien la Marée, est mort le 26 novembre d'un cancer au poumon. Né le 10 août 1907 à Villié-Morgon, dans le Rhône, il était fils d'un hôtelier et s'était installé dans la capitale en 1947.

18 sur 20

Souviens-toi, Marcel, nous nous étions connus au comptoir de ton petit bistrot de la rue Saint-Marc, à l'enseigne d'Anne de Beaujeu. Anne de Beaujeu parce que né natif du Beaujolais goulayant tu t'en affirmais le fils... Jusqu'en la cuisine, aimable, que l'on dégustait entre amis initiés au premier étage de ta maison. C'est là, c'est chez toi qu'avec Marcel Grancher, Clos-Jouve et quelques autres nous fondâmes l'Association des chroniqueurs gastronomiques. Il y a des lustres, mais tu t'en souvins lorsque le succès t'incita à t'installer, toujours fidèle compagnon du Beaujolais, avenue Franklin-Roosevelt au Vieux Cheval pie, qui devint la nouvelle Anne de Beaujeu.

Succès toujours. Te voilà avenue Matignon, animant aussi l'Amirauté, un restaurant de poisson, dont Sacha Guitry fut le familier. C'est ainsi que grâce à lui et à Clément Duhour tu quittas ton veston gris de restaurateur pour le dolman du maréchal Bessières dans *Napoléon*, film de Sacha. Enfin tu t'installas à la Marée, vieille maison de la rue Daru pour en faire le grand restaurant que l'on sait : deux étoiles au *Michelin* et au *Bottin gourmand*, 18 sur 20 au *Gault-Millau*... en quelques années à peine, il faut le faire ! C'est, — et tous les restaurateurs le diront, — que derrière le bon compagnon se cachait un homme de métier rigoureux et inflexible, sachant soutenir son personnel, mais exigeant de tous, comme de lui-même, le meilleur.

Adieu Marcel. Et en attendant de se retrouver pour un gorgeon céleste, nous retournerons à la Marée où ta femme et ton fils entendent continuer ton œuvre.

LA REYNIÈRE.

SPORTS

D'un sport à l'autre

ATHLÉTISME : *Michèle Chardonnet aurait dû monter sur le podium.* — Le conseil de la Fédération internationale d'athlétisme (IAAF) a estimé à Canberra (Australie) que la Française Michèle Chardonnet aurait dû monter sur la troisième marche du podium du 100 mètres haie au côté de l'Américaine Kim Turner, pour la médaille de bronze olympique, qui lui sera finalement remise lors des Jeux mondiaux, les 18 et 19 janvier, au palais des sports de Bercy.

FOOTBALL : *Paris-Saint-Germain sixième du championnat.* — Paris-Saint-Germain a battu Strasbourg 2 à 0, mardi 29 novembre au Parc des Princes, (il s'agissait d'un match en retard du championnat de France). Après cette victoire, les Parisiens accèdent à la sixième place du classement.

PLANCHE A VOILE : *Arnaud de Rosnay a disparu.* — Le véliplanchiste français Arnaud de Rosnay qui avait quitté, samedi 24 novembre, la région du Fujian, en République populaire de Chine, pour tenter la traversée du détroit de Taïwan, large de 93 miles (150 km), n'était toujours pas arrivé à destination mardi 27 novembre. Il pensait faire cette traversée en cinq ou six heures. Entré en Chine avec un visa de tourisme, Arnaud de Rosnay n'avait pas reçu l'aval des autorités pour cette traversée.

TENNIS : *championnats d'Australie.* — Le Français Guy Forget a passé le premier tour des championnats internationaux d'Australie en battant l'Américain Jeff Turpin (6-2, 7-6, 7-5). Dans le tournoi féminin Catherine Tanvier a été éliminée par l'Allemande de l'Ouest Myriam Schropp (6-4, 7-5). En revanche Pascale Paradis, Corine Vanier et Sophie Amiach se sont qualifiées pour le deuxième tour en battant respectivement l'Américaine Beth Hurr (6-2, 6-3), la Britannique Sarah Gomez (6-3, 6-1), et la Suissesse Lilian Drescher (4-6, 7-5, 8-6).

VOILE : *Sète choisi comme base pour la Coupe de l'América.* — Marc Pajot a choisi Sète comme base d'entraînement pour le défi français dans la Coupe de l'América qu'il dirige.



INFORMATIONS «SERVICES»

MOTS CROISÉS

PROBLÈME N° 3849

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III			■						
IV									■
V				■	■				
VI							■		
VII		■							
VIII			■						
IX		■						■	
X						■			
XI	■								

HORIZONTALEMENT

I. Veille à la bonne tenue des pensionnaires. — II. Fâcheuse habitude de faire des boulettes. — III. Note. Se fait prier par ses admirateurs. — IV. Fait rire tout le monde. — V. Personnel. Jugea digne d'attention. — VI. Opposé aux expériences de laboratoire. Manière d'être. — VII. Montrent donc un certain relâchement. — VIII. Carré visible dans un « cercle ». N'a donc pas perdu contenance ou a certainement perdu de l'aplomb. — IX. Joua au petit malin. — X. S'exprime donc par signes. Métamorphose de dauphin. — XI. Entre le chalutier et le chaland.

VERTICALEMENT

1. Femme de chambre ou femme du monde. — 2. A prendre ou à laisser. Abréviation. — 3. Dans un échafaudage ou sur une échelle. Ne manque pas de bras. Diminutif pour un grand peintre. — 4. Abréviation de radio. Une sortie qui peut être enrichissante ou navrante. — 5. Premier en nom, second en titre chez les musulmans. Révolution architecturale. — 6. Pour eux, c'est l'eau qui rend les pierres précieuses. — 7. Nouveau à l'ancienne. Souvent pris dans les « embouteillages ». — 8. Nom que l'on peut mettre sur une « tête ». Conjonction. — 9. Est donc peut-être aux abois. Partir d'un bon pied.

Solution du problème n° 3848

Horizontalement

I. Insomnie. Castre. — II. Neige. Spirituel. — III. Accent. Onagre. — IV. Le. Raimu. Cuisse (cf. « Jupiter »). — V. Iso. Grave. — VI. Esche. Rapiats. — VII. Nice. Péniche. Eu. — VIII. Atlas. Etat. Acte. — IX. Beurre. Essais. — X. SS. Gê. Orée. Et. — XI. Editions. En. Tri. — XII. OO. Ter. Ana. — XIII. Enneigement. Bon. — XIV. Un. Méat. Pi. Ali. — XV. Sel. Niées. Huées.

Verticalement

1. Inaliénable. Eus. — 2. Nécessité. Donne. — 3. Sic. Occlusion. — 4. Oger. Hearst. EM. — 5. Ménage. SR. Ilien. — 6. Tir. Ego. Gai. — 7. Is. Marée. Entêté. — 8. Epouvante. Sem. — 9. In. Epia. Reps. — 10. Crac. Ictère. Ni. — 11. Aigu. Ah !. Sénat. — 12. Strip-tease. Au. — 13. Tues. Ca. Table. — 14. Ré. Su. Etier. Oie. — 15. Elle. Question.

GUY BROUTY.

EN BREF

IMPOTS EN BAISSE. — Payer moins d'impôts tout en respectant strictement la loi, c'est possible, en combinant les avantages fiscaux auxquels donnent droit certaines dépenses et certains placements. Pour vous aider, le Crédit mutuel publie un guide gratuit de 36 pages, intitulé *Dix Mesures pour payer moins d'impôts.*

★ Disponible dans toutes les caisses de Crédit mutuel et à la Confédération nationale de Crédit mutuel, 88, 90 rue Cardinet. 75487 Paris cedex 17. Tél. (1) 766-01-51.

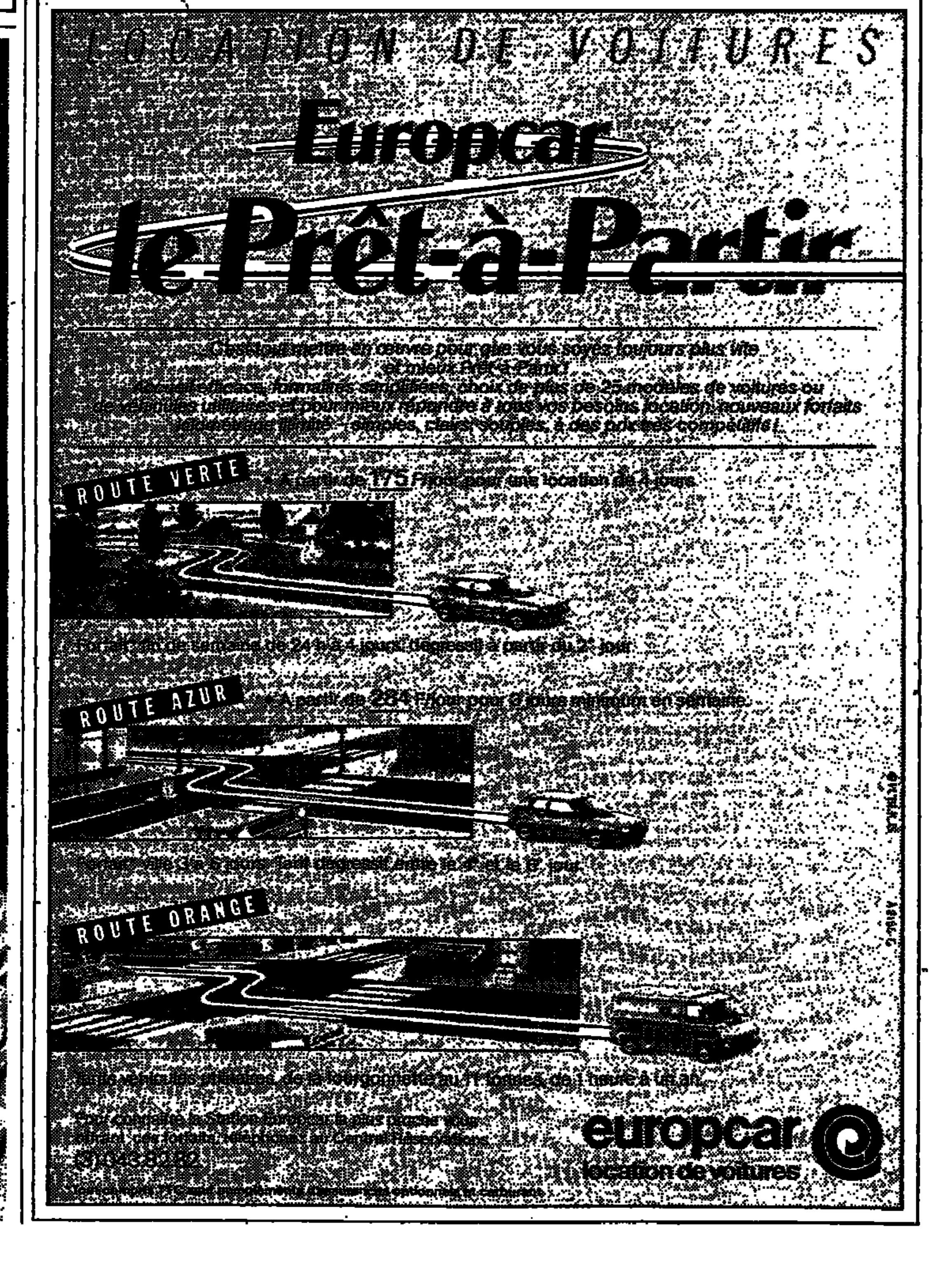
PRIX COURAGE QUOTIDIEN 1985. — L'Association Courage quotidien, fondée par Mme Line Loève, et dont le président d'honneur est le professeur Paul Milliez, décerne chaque année des prix à des personnes qui — ayant surmonté de graves épreuves — apportent une aide à leurs semblables.

Les prix 1985, parrainés par l'abbé Pierre, récompenseront particulièrement les actions bénévoles — individuelles ou collectives — ayant un caractère civique de solidarité

★ Dossiers à envoyer à Courage quotidien, BP 200, 75226 Paris cedex 05. Tél. : 354-45-89.







OFFICIERS MINISTÉRIELS VENTES PAR ADJUDICATION

Rubrique O.S.P. - 64, rue La Boétie, 563.12.66

Vte Pal. Évry (91) 11 déc. 14 h. lieudit « Le Village »
PAVILLON à CORBREUSE (91410)
Mise à px 100.000 F. S'ad. SCP ELLUL-GRIMAL-NOUVELLON-ROUZIES
Avocats à Évry (91) 3, rue du Village. - Tél. 077-96-10

Vente sur saisie Palais Justice Pontoise (95) 6 déc. 1984 à 14 heures
BIENS ET DROITS DÉPENDANT d'un ensemble IMMOBILIER
à TAVERNY consistant en un **APPARTEMENT type F2 avec cave et parking**
Chemin-Vert de Boissy, nº 3 - MISE A PRIX 80.000 F. - Consign. pr enchérir 25.000 F (ch. cert. bque) - Renseign. à PONTOISE (95)
Mᵉ BUISSON, avocat, tél. 032-31-62 29, rue Pierre-Butin

Vente sur folle enchère Pal. Just. de PONTOISE (95), 6 déc. 1984, à 14 h.
2 MAISONS D'HABITATION à VAURÉAL (95) - Cce 3.970 m²
71, rue de Puiseux avec garage, atelier de menuiserie, 3 parcelles de bois
Mise à px 250.000 F Consign. 25.000 F (ch. cert. bque) Renseignements à PONTOISE (95) 29, rue Pierre-Butin
Mᵉ BUISSON, avocat, T. 032-31-62

Vte sur saisie Palais Justice Pontoise (95) 13 décembre 1984 à 14 heures
BIENS ET DROITS IMMOBILIERS dépendant d'un ensemble immobilier consistant en un
APPARTEMENT Type F 4 et un cellier
à SARCELLES Route de Garges nº 35 **M. à px 80.000 F**
Consign. 25.000 F (ch. cert. banc.). Renseignem. à Pontoise (95)
Mᵉ BUISSON, avocat 29, rue Pierre-Butin Tél. 032-31-62

Vente sur saisie Pal. Just. PONTOISE (95) 6 déc. 1984 à 14 heures
PAVILLON à OSNY (95) - M. à px 150.000 F
58, chemin de Marines - Élevé sur sous-sol avec garage - Rez-de-ch. une chambre, salle bains, séjour, cuis. et hall - Au 1er combles à aménager
Mise à prix 150.000 F Consign. 25.000 F (chèque cert. bque) Renseignements 29, rue Pierre-Butin à PONTOISE (95)
Mᵉ BUISSON, avocat Tél. 032-31-62

VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice de BOBIGNY le MARDI 11 DÉCEMBRE 1984, à 13 h 30 - en un lot
UN APPARTEMENT à VILLEPINTE (93)
2, rue Eugénie-Cotton
au rez-de-chaussée de 5 pces princ., cuis., salle de bains, salle d'eau, w.-c., lavabo, rangement, dégagement, loggias
M. à px : 150.000 F - S'adr. Mᵉ Maurice AYOUN
avocat, 124, boul. Malesherbes, 75017 PARIS - Tél. 622-47-02 ou tous autres avocats pr. Trib. PARIS, BOBIGNY, NANTERRE, CRÉTEIL.

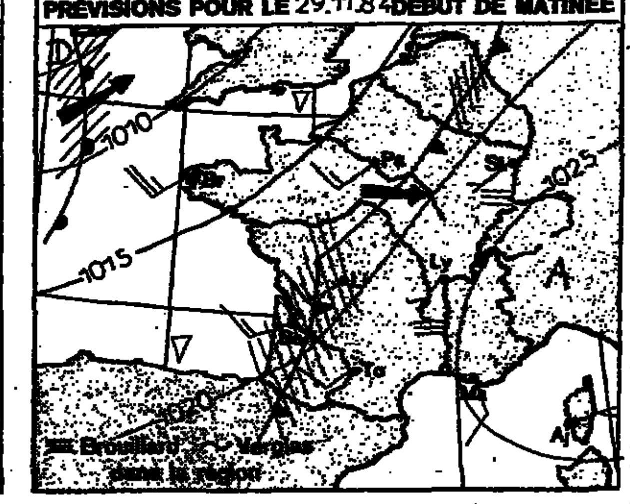
VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice à NANTERRE
LE MERCREDI 5 DÉCEMBRE 1984, à 14 heures - EN UN LOT
UN PAVILLON D'HABITATION à COLOMBES (92)
61, rue d'Épinay
avec droit à la jouissance exclusive. Terrain à usage de jardin.
Le tout dépendant d'un ensemble immob. comprenant onze pavillons en bande.
MISE A PRIX : 150.000 F - S'adr. Mᵉ LÉOPOLD-COUTURIER
avocat, 14, rue d'Anjou, PARIS (8ᵉ), 265-92-75. Tous avocats pr. Trib. Gde Inst. PARIS, BOBIGNY, NANTERRE, CRÉTEIL. Sur lieux pour visiter.

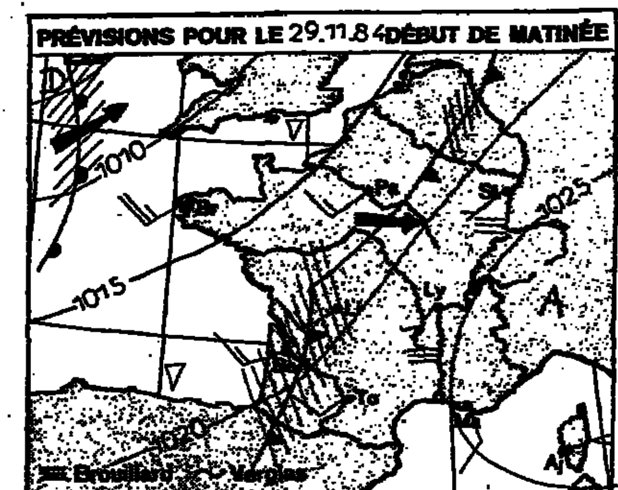
VENTE sur saisie immobilière, au Palais de Justice à PARIS
LE JEUDI 13 DÉCEMBRE 1984, à 14 heures - EN UN LOT
UN IMMEUBLE à usage d'HABITATION
de deux étages et un sous-sol
30, RUE ÉMILE-MENIER - PARIS (16ᵉ)
MISE A PRIX : 900.000 F
S'adr. SCP GASTINEAU, MALANGEAU, BOITTELLE-COUSSEAU, avocats associés à PARIS (1er), 29, rue des Pyramides. Tél. 260-46-79.
Tous avocats pr. Trib. Gde Inst. de PARIS, BOBIGNY, NANTERRE, CRÉTEIL.
Sur les lieux pour visiter.

VENTE SUR LICITATION au Pal. de Just. de PARIS, le LUNDI 10 DÉC. 1984, à 14 h. - EN 5 LOTS :
1° UNE PROPRIÉTÉ à LA CELLE-SAINT-CLOUD
106, avenue Jean-Moulin
compr. : Maison d'habit. rez-de-ch. et 2 étages. - Pavillon d'un rez-de-ch. et 1 étage
Autre pavillon d'un rez-de-ch. et 1 ét. CONT. 61 a 82 ca
2° PARCELLE DE TERRE A SUÈVRES (Loir-et-Cher)
Lieu-dit « Les Cochardières ». Cont. 17 a 50 ca
3° TERRAIN A BATIR 23 a 63 ca à FRÉJUS (Var)
Quartier Saint-Jean-de-l'Estérel
4° DEUX TERRAINS A BATIR à FRÉJUS (Var)
Quartier Saint-Jean-de-l'Estérel - Cont. 54 a 01 ca et 52 a 65 ca
5° UNE PROPRIÉTÉ RURALE à SAINT-ROMAIN-D'AY (Ardèche)
Lieux-dits Murol et Grand-Gandin - CONT. TOT. 16 ha 50 a
Les 3ᵉ, 4ᵉ et 5ᵉ lots sont LIBRES DE LOCAT. et d'OCCUP.
MISES A PRIX 1° 1.100.000 F - 2° 40.000 F - 3° 100.000 F - 4° 220.000 F - 5° 180.000 F
TOTAL DES MISES A PRIX : 1.640.000 F
S'adr. SCP GASTINEAU, MALANGEAU, BOITELLE-COUSSAU
avocats associés, 29, rue des Pyramides, PARIS (1er), 260-46-79
Mᵉ LÉOPOLD-COUTURIER, avocat, 14, rue d'Anjou, PARIS (8ᵉ) - Mᵉ DELIBES, avocat, 39, rue d'Amsterdam, PARIS (8ᵉ) - Mᵉ de SARIAC, avocat, 70, av. Marceau, PARIS (16ᵉ) - Mᵉ COIGNARD, avocat, 3, rue Monsieur, PARIS (7ᵉ). Tous avocats pr. Trib. Gde Inst. PARIS, BOBIGNY, NANTERRE et CRÉTEIL. Sur les lieux pour visiter.

INFORMATIONS « SERVICES »

MÉTÉOROLOGIE





Evolution probable du temps prévu en France entre mercredi 0 heure et jeudi 24 heures.

Les conditions anticycloniques prédomineront. La perturbation qui a pénétré mardi soir sur la France n'aura qu'une activité faible et limitée aux régions du sud de la Loire.

SENS D'ÉVOLUTION POUR LA FIN DE SEMAINE

Un courant de sud-est doux pour la saison et souvent humide prédominera sur le nord-ouest de la France. En revanche, jusqu'à samedi, les régions de l'Est resteront protégées des perturbations par des hautes pressions relatives.

TEMPS PRÉVU POUR LA FIN DE SEMAINE

Jeudi : des Pyrénées atlantiques au sud des Alpes et à la Méditerranée, la matinée sera fraîche avec des gelées dans l'intérieur, mais, grâce à l'ensoleillement, les températures diurnes s'élèveront notablement pour atteindre 16 à 19 degrés au meilleur moment de l'après-midi. De la Bretagne et de la Gironde au Nord, les nuages, abondants, donneront quelques pluies près de la Manche ; les vents de sud-ouest souffleront fort, en particulier le matin. Les températures maximales s'échelonneront entre 12 et 16 degrés. Sur les autres régions, nuages et éclaircies se partageront le ciel avec des températures maximales comprises entre 13 et 17 degrés l'après-midi.

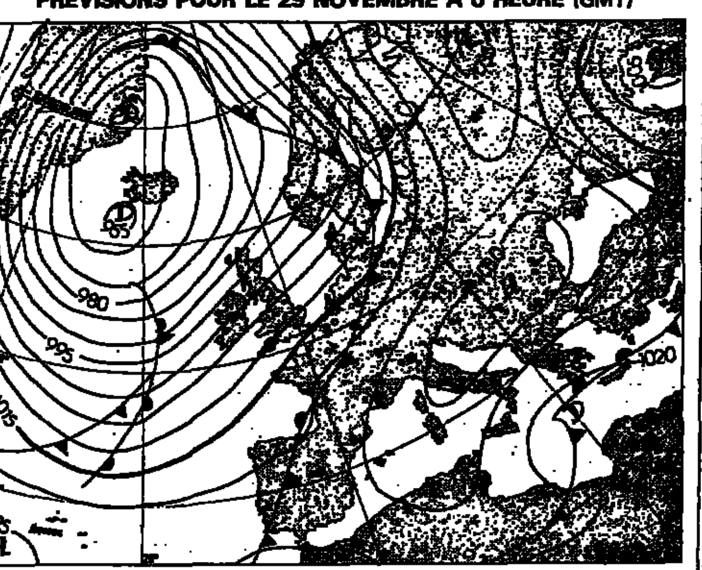
Vendredi : des Pyrénées aux Alpes et à la Côte d'Azur, un temps ensoleillé se maintiendra avec des températures toujours agréables l'après-midi, mais une rentrée maritime se produira près du golfe du Lion. Sur la Bretagne et la Vendée, de nouvelles pluies débuteront en cours de matinée. Elles s'étendront en soirée jusqu'au Bordelais, au Bassin parisien et aux Ardennes. Elles seront accompagnées de vents du sud forts sur les côtes.

Ailleurs, après une matinée parfois nuageuse ou brumeuse, des éclaircies pourront se développer et il continuera à faire doux pour la saison l'après-midi.

Samedi : des Alpes à la Côte d'Azur, un temps agréable prédominera encore, mais le ciel se voilera progressivement. Sur les autres régions, un temps humide et souvent très nuageux se généralisera en cours de journée et des pluies passagères se produiront. Les vents, de sud-ouest, souffleront assez fort près de la Manche et de l'Atlantique. Les températures maximales s'abaisseront de 1 à 3 degrés.

La pression atmosphérique réduite au niveau de la mer était, à Paris, le 28 novembre, à 7 heures, de 1019,8 millibars, soit 764,9 millimètres de mercure.

Températures (le premier chiffre indique le maximum enregistré au cours de la journée du 27 novembre; le second, le minimum de la nuit du 27 novembre au 28 novembre) : Ajaccio, 17 et 6 degrés; Biarritz, 14 et 6; Bordeaux, 9 et 0; Bourges, 5 et – 1; Brest, 12 et 11; Caen, 10 et 7; Cherbourg, 9 et 9; Clermont-Ferrand, 6 et 0; Dijon, 6 et 0; Grenoble-St-M.-H., 10 et – 1; Grenoble-St-Geoirs, 7 et – 1; Lille, 7 et 4; Lyon, 4 et – 1; Marseille-Marignane, 13 et 5; Nancy, 2 et 0; Nantes, 11 et 5; Nice-Côte d'Azur, 18 et 9; Paris-Montsouris, n.c. et 3; Paris-Orly, 8 et 2; Pau, 15 et 1; Perpignan, 16 et 2; Rennes, 10 et 7; Strasbourg, 8 et – 1; Tours, 8 et 0; Toulouse, 11 et 3; Pointe-à-Pitre, 31 et 22.



Températures relevées à l'étranger : Alger, 19 et 5; Amsterdam, 8 et 5; Athènes, 20 et 10; Berlin, 8 et 2; Bonn, 7 et 2; Bruxelles, 8 et 4; Le Caire, 23 et 12; îles Canaries, 23 et 18; Copenhague, 5 et 5; Dakar, 29 et 23; Djerba, 20 et 14; Genève, 8 et – 2; Istanbul, 16 et 10; Jérusalem, 12 et 9; Lisbonne, 18 et 10; Londres, 11 et 10; Luxembourg, 1 et 0; Madrid, 14 et – 3; Montréal, 6 et 0; Moscou, – 4 et – 19; Nairobi, 24 et 14; New-York, 16 et 3; Palma-de-Majorque, 10 et 1; Rio-de-Janeiro, 25 et n.c.; Rome, 13 et 9; Stockholm, 2 et 1; Tozeur, 21 et 11; Tunis, 19 et 14.

(Document établi avec le support technique spécial de la Météorologie nationale.)

PARIS EN VISITES

JEUDI 29 NOVEMBRE

« Au Marais », 11 heures, façade Bibliothèque nationale, Mme Allaz.

« Les synagogues », 14 h 45, métro Saint-Paul, Mlle Oswald.

« Hôtel d'Augny », 15 heures, 6, rue Drouot (Caisse nationale des monuments historiques).

« Montmartre », 14 h 30, métro Abbesses (les Flâneries).

« Saint-Germain-des-Prés », 14 h 30, métro Saint-Germain-des-Prés (Présence du passé).

« La Conciergerie », 14 h 45, quai de l'Horloge (Tourisme culturel).

JOURNAL OFFICIEL

Sont publiés au *Journal officiel* du mercredi 28 novembre :

UN DÉCRET

● Modifiant l'article R.341-11 du code du travail relatif à l'Office national d'immigration.

UN ARRÊTÉ

● Fixant pour 1983 les taux et les modalités du règlement des remises de gestion prévues à l'article 75 du décret du 19 mars 1968 modifié.

ÉCHECS

Le championnat du monde

KARPOV A UN POINT DE LA VICTOIRE

Il n'y a pas eu de miracle le samedi 24 novembre à Moscou. En dix-neuf coups, Anatoli Karpov a réduit à néant les minuscules chances qu'avait Garry Kasparov d'annuler la vingt-septième partie ajournée le vendredi 23. Le champion du monde a donc marqué son cinquième point sur les six nécessaires pour conserver son titre et son challenger est resté à zéro.

Comble de cruauté, c'est Karpov qui a demandé le report de la vingt-huitième partie au mercredi 28 novembre, alors qu'elle devait être jouée lundi (1).

Qui parierait « un pion » sur Kasparov à ce stade de la compétition ? Mais qui aurait parié, avant le match, sur un tel score ? Le seul but de Kasparov doit être d'éviter l'humiliation suprême du 6 à 0. Choisira-t-il de recommencer une longue série de parties nulles avec l'espoir que, ne risquant presque plus rien, Karpov « s'endorme » un peu et lui laisse enfin une victoire ? Ou bien, perdu pour perdu, rejouera-t-il comme au début du match : avec l'imagination et le panache qui avaient fait sa gloire ?

(1) Le règlement accorde un *time-out* à chaque joueur pour les vingt-quatre premières parties et, au-delà, un *time-out* pour chaque tranche de huit parties.

Blancs : KARPOV
Noirs : KASPAROV
Vingt-septième partie

Position à l'ajournement : Blancs : Rç3, Tg5, Fb3, Pa3, ç4, g2 et h2; Noirs : Rd6, Té7, Fb1, Pa7, é5 et h4.

41. Tg4	h3	51. ç7	Tç8
42. g3	Té8	52. Rb6	Rf3
43. Tg7	Tf8	53. Fç6	h2
44. Txa7	Tf2	54. g4	Th8
45. Rb4	Txh2	55. Td1	Fa2
46. ç5+	Rç6	56. Té1+	Rf4
47. Fa4+	Rd5	57. Té4+	Rg3
48. Td7+	Ré4	58. Txé5	Rxg4
49. ç6	Th2	59. Té2	Aband.
50. Ra5	Th8		

Le Monde

économie

EN RÉSUMÉ

● **REGROUPEMENT DE BANQUES**

Après la prise de contrôle par la compagnie financière de Suez de la Banque parisienne de crédit et de la banque Vernes et commerciale de Paris, un second accord a été entériné, en fin de semaine dernière, entre le Crédit commercial de France (CCF), l'Union de banques à Paris (UBP) et l'Européenne de banque (EB), l'ex-Banque Rothschild. Un holding, la Compagnie financière du CCF, coiffera l'ensemble en détenant 51 % du capital de chacune des trois banques. Il sera présidé par M. Claude Jouven, président du Crédit commercial de France. D'autres partenaires pourraient, à l'avenir, se joindre à ce premier regroupement.

La société holding — détenue à 90 % par l'Etat — fera une avance de 100 millions de francs, ainsi que l'Etat lui-même, pour améliorer les fonds propres de l'Européenne de banque. Ce crédit d'équipement des PME fournira un prêt participatif de 100 millions de francs. L'ex banque Rothschild devrait ainsi retrouver en 1985 une situation d'équilibre financier.

● **CONDAMNATION DU RESPONSABLE DES JEUNES AGRICULTEURS DU FINISTÈRE**

M. Jean Riou, responsable des jeunes agriculteurs du Finistère, a été condamné, le 26 novembre, par la cour d'appel de Rennes, à huit mois de prison dont quatre avec sursis, après quatre manifestations violentes intervenues dans le Finistère entre 1982 et 1984. C'est la mise à sac de la sous-préfecture de Brest, en janvier 1984, qui a valu cette condamnation à M. Riou, qui devra, en outre, verser 920 000 francs à titre de réparation des dommages causés.

● **RÉÉLECTIONS A LA COMMISSION EXÉCUTIVE FO**

Au terme du congrès qui s'est achevé le 24 novembre, le comité confédéral national de FO a réélu les vingt-sept membres sortants de la commission exécutive et désigné huit nouveaux candidats : quatre responsables d'union départementale — MM. Rémy Caillat (Ain), Marcel Fabre (Rhône), Bernard Sohet (Nord) et Albert Waltze (Bas-Rhin) — quatre responsables de fédérations — MM. Hubert Bouchet (union des cadres et ingénieurs UCI-FO), Jean-Pierre Cambot (éducation et culture), Gabriel Gaudy (énergie électrique et gaz) et Guy Tourneau (administration générale).

● **ESSILOR REMPORTE LA COUPE DE L'ENTREPRISE DÉCERNÉE PAR *L'EXPANSION***

Essilor (2,4 milliards de francs de chiffre d'affaires, 8230 salariés), l'un des leaders mondiaux des verres de lunettes, a remporté la coupe de France décernée pour 1983 par le magazine *l'Expansion*. Ce classement démontrait que, sur les cent premières entreprises françaises, cinquante-deux ont perdu de l'argent en 1983. Quatorze autres, qui ont fait des bénéfices, ont subi un ralentissement de leur activité. Les dix entreprises françaises les plus performantes sont, outre Essilor (6,17 % de marge bénéficiaire moyenne sur les trois derniers exercices), L'Air Liquide (5,54 %), les Presses de la Cité (4,40 %), Bic (4,26 %), Perrier (4,25 %), les fromages Bongrain (4,25 %), les sièges et matelas Epeda-Bertrand Faure (4,10 %), les chaussures André (3,26 %), et les fromageries Bel (3,04 %).

● **CINQ SOCIÉTÉS CHIMIQUES EUROPÉENNES CONDAMNÉES POUR ENTENTE ILLÉGALE**

La Commission de Bruxelles a infligé une amende de 9 millions d'ECU, soit près de 62 millions de francs, aux groupes belge Solvay, allemand Degussa, français L'Air Liquide et Atochem et britannique Laporte, pour avoir enfreint les règles de la concurrence dans le Marché commun.

Solvay et Degussa sont les entreprises les plus pénalisées. Elles devront payer chacune 3 millions d'ECU (20,6 millions de francs). Laporte est condamné à payer 2 millions d'ECU (13,8 millions de francs). L'Air liquide et Atochem verseront l'une et l'autre 0,5 million d'ECU (3,5 millions de francs). La commission reproche à ces divers groupes de s'être purement et simplement partagé les marchés du peroxyde d'hydrogène et de ses dérivés (perborate de soude, persulfates) en établissant des quotas et des barèmes de prix.

● **LA SOCIÉTÉ SUISSE DAMILOW RACHÈTE PRIMISTÈRE**

Le groupe de magasins à succursales Primistère (enseignes Félix Potin et La Parisienne) passe sous le contrôle de la société Damilow, dont le siège est à Genève. C'est pour le compte de cette société que la Banque arabe et internationale d'investissement (BAII) avait organisé les négociations avec le holding financier Félix Potin (*le Monde* du 8 septembre), propriétaire de Primistère et devenu depuis Exor (*le Monde* daté du 11-12 novembre).

La société Damilow va ainsi contrôler 55,27 % du capital de Primistère. Et, du 26 novembre au 14 décembre, la BAII, agissant pour le compte de Damilow, s'engage à acheter sur le marché, au prix de 285 francs l'action, tous les titres Primistère qui seront présentés à la vente à la Bourse de Paris.

SOCIAL

DANS UN RAPPORT SUR LA POLITIQUE ÉCONOMIQUE

La CFDT réclame un infléchissement de l'action gouvernementale

Sans renier la politique économique du gouvernement, la CFDT vient de prendre ses distances et manifeste ses réserves dans un document de quarante-cinq pages intitulé « La politique économique en question », discuté au bureau national d'octobre dernier et adopté par celui de novembre.

A l'heure du bilan de l'action de M. Jacques Delors, qu'elle juge d'ailleurs positive sur plusieurs points, la CFDT se refuse à imaginer « *une autre politique* ». Elle préfère affirmer, au vu des limites du plan gouvernemental, qu'« *une mécanique a été cassée, mais pas remplacée par une autre* ». En d'autres termes, M. Pierre Héritier, secrétaire national de la CFDT, dira au cours d'un déjeuner de presse : « *Le vieux moteur a été réparé, mais il faudrait le changer.* »

Sur ce chemin, étroit, la CFDT ne peut guère avancer de nouvelles propositions, réclamant seulement des « *espaces de choix* », des « *inflexions possibles* » et des « réorientations » pour permettre d'articuler, dit-elle, l'approche micro-économique décentralisée et l'approche macro-économique. Tout au plus peut-elle, et c'est sans doute ce qui apparaîtra comme le plus novateur dans ce rapport, souhaiter que la Communauté européenne, qui « *a fait les mêmes choix* » que la France, soit au centre du dispositif de relance face aux Etats-Unis, qui pratiquent « *une politique keynésienne à l'envers* », et au Japon. Quatre voies seraient possibles pour l'Europe, estime la CFDT, avec le développement de stratégies industrielles communes, une croissance économique européenne propre, l'affranchissement du poids du dollar compensé par la promotion de l'ECU et, enfin, l'intégration économique et sociale accrue grâce à des instruments communs à adopter.

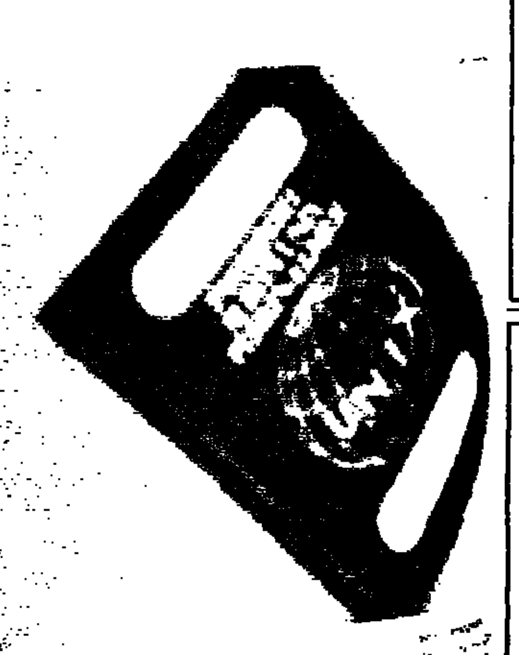
En l'état, la politique de rigueur est devenue politique d'austérité, puisque l'emploi « *n'est plus depuis deux ans un objectif en soi* » et se limite à la recherche d'une stabilisation du chômage. Il faudrait donc revenir à une politique de rigueur, affirme la CFDT, pour qui les résultats obtenus sont d'ores et déjà des « *réussites* » dans trois domaines : « *La désinflation est une réalité* », c'est un « *acquis remarquable pour la société française* », reconnaît-elle, en soulignant toutefois la permanence d'un différentiel d'inflation avec les autres pays ; « *Le rétablissement des marges des entreprises est spectaculaire* », mais, tout en s'en félicitant, le rapport relève que les gains de productivité ont été obtenus souvent par des licenciements, que la compression des salaires y a été pour beaucoup et, enfin, que les employeurs n'en ont pas profité pour opérer un retour à l'investissement. A propos du dernier succès, « *la légère amélioration tendancielle du commerce extérieur* », le document se montre plus réservé. La CFDT souligne que ce résultat « *controversé* » est imputable à un taux de croissance plus faible en France et observe que « *l'avantage de compétitivité est devenu nul ou presque* », du fait de la conjoncture monétaire.

Aujourd'hui, il est donc important d'aller plus loin et d'entreprendre « *une transformation en profondeur* » qui passe par la nécessité de « *desserrer la contrainte extérieure* ». « *C'est un préalable incontournable* », écrit la CFDT en réclamant l'organisation d'un redressement productif pour aller au-delà du redressement financier qui se résume en deux objectifs : améliorer la situation économique vis-à-vis de l'extérieur ; transformer techniquement, socialement et culturellement les structures productives et l'économie française. « *La politique industrielle ne se limite pas à la politique de l'entreprise* », répète la CFDT, qui se garde du « *tout Etat* » comme du « *tout à l'individu* », et veut une planification qui permettrait une spécialisation internationale, préférable à une politique de créneaux.

Pour autant, ces choix nécessitent aussi un « *réexamen de la politique des revenus* », même si la CFDT se déclare favorable à une « *évolution médiane* » des salaires. Observant que ce sont les salariés qui ont supporté le fardeau de la rigueur, le rapport précise « *qu'il ne servirait à rien, désormais, de comprimer les revenus salariaux pour augmenter les profits qui ne s'investiraient pas* ». Les contreparties aux efforts demandés « *doivent être plus tangibles* » et les revenus d'autres catégories doivent être touchés, alors que tout doit être fait pour que l'investissement productif reprenne.

A. Le.

● **Accord de principe aux AFO de Brest.** — Un accord de principe pour le reclassement des salariés dont l'emploi serait supprimé est intervenu, samedi 24 novembre, entre la direction des Ateliers français de l'Ouest (AFO) et les syndicats CGT et CGC. Il permettrait, sous réserve de négociations sur la réduction des horaires et d'un accord des pouvoirs publics, le reclassement des 132 ouvriers auxquels seraient proposés des congés de conversion. Au départ, la direction avait prévu 233 suppressions d'emplois dont 208 licenciements. La CGT avait retenu plusieurs bateaux dans le port de commerce dont le *Navifor Norse*, navire de forage d'ELF-Aquitaine, qui a dû être abandonné samedi soir devant la marée montante, et dont le tribunal des référés avait ordonné vendredi l'évacuation.



SOCIAL

LE 42e CONGRÈS CONFÉDÉRAL DE LA CFTC

La centrale chrétienne s'interroge sur des possibilités de dénationalisations partielles

De notre envoyé spécial

Marseille. — Vingt ans après avoir maintenu une minorité de militants d'alors dans la mouvance chrétienne, la CFTC réunit, du 28 novembre au 1er décembre, mille quatre cents délégués à Marseille pour son quarante-deuxième congrès confédéral. Elle entend offrir à cette occasion un visage résolument moderniste en faisant précéder l'ouverture du congrès proprement dit par un colloque, ce 28 novembre, sur les mutations technologiques avec la participation de MM. Bernard Boisson, Paul de Buyer, Michel Cicurel, Jacques Lesourne et — ce qui est plus inattendu dans une manifestation syndicale — M. Yvon Chotard (1).

Pour son deuxième congrès depuis l'arrivée de la gauche au pouvoir (en novembre 1981 à Lyon, elle avait accueilli M. Jean Auroux alors que M. Delebarre, ministre du travail, ne se rendra finalement pas à Marseille), la CFTC affiche un nouveau dynamisme qui résulte d'une amélioration de son influence. Elle a en effet bien tiré son épingle du jeu dans les consultations sociales nationales, avec 8,46 % aux élections prud'homales du 8 décembre 1982 et aux élections du 19 octobre 1983 à la Sécurité sociale, 12,31 % à la maladie et 12,46 % à la famille.

Malgré ces succès, son influence reste faible dans les entreprises, et même les élections en 1984 pour les conseils d'administration des entreprises nationalisées ne lui ont conféré que 6,6 %. Avec 275 000 adhérents revendiqués (dont 20 000 retraités), elle affiche une relative stabilité de ses effectifs (+ 1 % de 1981 à 1982), ce qui montre, comme le constate le rapport d'activité, que *« les progrès électoraux n'ont pas encore produit les conséquences espérées »*. Avec 2 193 sections syndicales, la centrale chrétienne a ses zones « de forces », d'abord dans l'enseignement (le Syndicat national de l'enseignement chrétien, SNEC, étant sa première organisation), les mines, la santé, la métallurgie et les banques, dans la région parisienne, le Nord-Pas-de-Calais, l'Alsace, la Lorraine et les Pays de Loire.

Particulièrement active dans les manifestations des défenseurs de l'enseignement privé, fondamentalement hostile à la lutte des classes, la CFTC a indéniablement bénéficié de la bienveillance, malgré sa neutralité politique déclarée, des partis d'opposition et notamment du RPR. Mais elle a veillé à se prémunir de tout *« entrisme »*.

Psychodrame dans le bâtiment

Elle n'a pu cependant empêcher un conflit, qui prend aujourd'hui une tournure passionnelle, dans le bâtiment. A la suite d'un litige pour *« non-respect des statuts »* lors de l'élection de son conseil fédéral (*le Monde* du 1er mars 1983), la Fédération française des syndicats chrétiens des industries du bâtiment, des travaux publics et assimilés se voyait radiée provisoirement de la CFTC le 17 juin 1983, ses dirigeants, Mme Marie-Noëlle Juniot et M. Joël Pattier étant ensuite exclus de leur syndicat parisien. Tandis qu'une nouvelle fédération, BATI-MAT-TP, était créée dans la foulée, le conflit avait des suites judiciaires, un jugement de la cour d'appel de Paris du 6 novembre 1984 estimant qu'il y a eu *« violation des droits de la défense justifiant l'annulation des délibérations à la suite desquelles la sanction de la radiation provisoire a été prise »*.

Dès le début de ses travaux, le 29 novembre, le congrès était donc amené à statuer sur une radiation définitive de cette fédération du bâtiment et sur l'affiliation de BATI-MAT-TP. Mais, alors que la confédération entend limiter le litige à un problème de non-respect des statuts, un « groupe de militants » ayant la caution des « radiés » du bâtiment a fait circuler un texte de six pages donnant au différend une tournure quelque peu politique : *« Peut-il y avoir coexistence de plusieurs sensibilités à l'intérieur du syndicalisme chrétien ? Sommes-nous prêts à accepter que les travailleurs qui adhèrent à la morale sociale chrétienne mais qui ne se reconnaissent pas dans la CFTC ou en sont rejetés constituent des syndicats chrétiens en dehors de la CFTC ? Un congrès de la CFTC se passera-t-il comme un congrès du parti communiste ? La radiation de la fédération du bâtiment ressemblera-t-elle à l'exclusion de Garaudy ? »*

Au-delà de ce conflit interne qui tourne parfois au psychodrame, la CFTC va être amenée à mieux se positionner par rapport au gouvernement, alors que la passion de la querelle scolaire tend à s'apaiser. Devenu président il y a trois ans, après le changement politique de mai 1981, M. Jean Bornard s'est montré souvent critique tout en gardant le sens de la mesure. Durant l'« état de grâce », il se plaignait que le gouvernement ait endormi *« le comptable »*, puis, la rigueur venant, qu'il l'ait réveillé un peu trop brutalement. Depuis il s'inquiète du dépérissement de la politique contractuelle — tout en lui accordant une vitalité minimale au niveau interprofessionnel, — des risques de tensions et de *« régression sociale »* et d'un certain dérapage vers l'*« étatisation »*.

Pour l'essentiel les débats lors du quarante-deuxième congrès risquent cependant de s'orienter autour d'un des chapitre de la résolution intitulé *« Reconsidérer les nationalisations »*. Sujet éminemment politique — et brûlant — à dix-huit mois des prochaines législatives. Le texte juge l'ampleur des dernières nationalisations *« excessive »* et *« dictée par des considérations plus idéologiques qu'économiques »*. *« La CFTC demande que soient étudiées les moyens et un calendrier qui permettraient de réduire la part de capital détenue par l'Etat, afin d'affecter les moyens supplémentaires à des investissements nouveaux. »* Elle préconise une étude sur *« les possibilités de transferts de propriété d'entreprises du secteur public vers le secteur privé »* et sur *« les moyens de rendre une autonomie effective aux banques régionales »*.

En mettant un tel débat à l'ordre du jour, la CFTC sait qu'elle va encourir le reproche de prêter main forte aux thèses de l'opposition. Malgré son image modérée, elle prend un sérieux risque, ce qui amènera M. Bornard à prendre le maximum de précautions dans sa présentation. Mais, quoi qu'il en résulte, le président de la CFTC devrait être réélu sans problème, de même que son secrétaire général, M. Guy Drilleaud. Un nouveau rajeunissement devrait se manifester dans les instances dirigeantes. Le nombre de secrétaires généraux adjoints devrait ainsi être augmenté : M. Jean Gruat (le négociateur numéro un de la centrale) s'en va. Il devrait être remplacé au secteur social par M. Alain Deleu (enseignement), tandis que MM. René Chantron (Provence-Côte d'Azur), Armel Gourmelon (collectivités locales) et Guy Cosyns (employés) devraient accéder à de nouvelles responsabilités. La relève de la génération militante d'après 1964 s'ébauche.

MICHEL NOBLECOURT.

(1) La CFTC a édité à cette occasion un Libre blanc sur *les Mutations technologiques : menaces et espoirs*, avec, notamment, des contributions de MM. Bérégovoy, Beullac, Ceyrac, Davignon, Giraud, Gomez, Guillaume, Malinvaud, Soubie, etc.

SOCIÉTÉ DES RÉDACTEURS DU « MONDE »

La société civile à capital variable « les Rédacteurs du Monde » est convoquée à une Assemblée générale ordinaire réunie extraordinairement le lundi 3 décembre 1984 à 15 heures, salle des Assurances générales de France, 87, rue de Richelieu, 75009 Paris.

Ordre du jour

— Vote sur la résolution proposée par le gérant à l'Assemblée générale ordinaire de la SARL *le Monde*, du 7 décembre 1984.

— Questions diverses.

A la commission exécutive de FO

TOUS LES SORTANTS RÉÉLUS

Le comité confédéral national de FO a procédé, le 24 novembre, à l'élection du bureau confédéral (*le Monde* daté 25-26 novembre) et de la commission exécutive composée de trente-cinq membres. C'est la volonté de stabilité qui, dans la logique unanime du quinzième congrès, l'a emporté.

Les vingt-sept membres sortants de la commission exécutive ont ainsi été tous réélus. Sur les vingt-neuf nouveaux candidats, seuls huit ont été élus. Il s'agit de quatre responsables d'unions départementales — MM. Rémy Caillat (Ain), Marcel Fabre (Rhône), Bernard Sohet (Nord) et Albert Waltze (Bas-Rhin) — et de quatre responsables de fédérations — MM. Hubert Bouchet (union des cadres et ingénieurs — UCI-FO), Jean-Pierre Cambot (éducation et culture), Gabriel Gaudy (énergie électrique et gaz) et Guy Tourneau (administration générale).

Une des surprises est l'élection de M. Hubert Bouchet, secrétaire général de l'UCI-FO, élu en dépit de l'opposition de certaines unions départementales et fédérations à l'existence même d'une organisation regroupant les cadres au sein de la confédération.

M. André Bergeron avait pesé de toute son autorité en faveur de l'élection de M. Bouchet en se prononçant très nettement pour le développement de la syndicalisation des cadres par FO.

Un certain rééquilibrage s'est opéré au sein de la commission exécutive au profit des unions départementales qui passent de quatorze à seize représentants, en ayant fait élire la moitié de leurs candidats et au détriment des fédérations qui passent de vingt et une à dix-neuf.

TRANSPORTS

LA MODERNISATION DE LA MARINE MARCHANDE

Les plaintes du grand large

« Encourageant, mais peut mieux faire. » Tel est, imagé, le jugement que le Comité central des armateurs de France (CCAF) porte sur les orientations arrêtées par le gouvernement le 22 novembre en faveur de la marine marchande.

M. Guy Lengagne, devant le conseil supérieur de la marine marchande, avait annoncé des mesures de *« modernisation »* de la flotte de commerce et avait appelé au *« pragmatisme »*. M. Patrick Gautrat, délégué général du CCAF, préfère, lui, parler d'*« adaptation »*, un terme peut-être *« moins glorieux »* que *« développement »* mais certainement *« plus réaliste »*.

Les armateurs, qui, ces derniers mois, avaient déploré (en le faisant savoir en haut lieu) le trop long silence des pouvoirs publics alors que le nombre des cargos fondait de mois en mois, ont trouvé les propos de M. Lengagne *« courageux »*, car il n'a pas laissé dans l'ombre les sujets délicats, notamment sociaux, et *« lucides »*, car il s'est référé à la crise mondiale que traverse la marine marchande devant la dégradation des taux de fret, l'organisation de services de conteneurs autour du monde (par l'armement américain, US Lines, et taïwanais, Evergreen), la surcapacité considérable des cargos pour le transport du pétrole brut, des céréales ou des minerais.

Les armateurs sont indulgents pour le ministre car ils savent *« les difficultés qu'il a rencontrées pour faire passer leur message »* à Matignon et Rue de Rivoli. Et il est vrai que les gouvernements — pas davantage après 1981 qu'avant — obnubilés par la crise aiguë des chantiers navals — n'ont jamais mesuré comme il fallait l'importance pour l'économie du pays d'une flotte de commerce moderne, dynamique, internationalisée et débarrassée des réflexes corporatistes primaires.

Mais les mesures annoncées le 22 novembre, si elles vont dans le bon sens et comblent le vide, ne sont pas suffisantes pour déclencher *« une reprise de l'investissement »*. De toute façon, la conjoncture n'est pas favorable, et il serait dangereux qu'à partir d'*« analyses erronées ont nourrisse des espérances fallacieuses »*, a souligné M. Gautrat. Tout au plus les armateurs sont-ils prêts à acquérir quelques navires d'occasion, pour profiter des opportunités qui se présentent sur le marché. Un bon navire d'occasion âgé de cinq ans, qui répond aux normes les plus récentes de sécurité, coûte jusqu'à dix fois moins cher qu'un bateau neuf.

Un régime de primes est prévu (5 % à 10 % de l'investissement), et M. Lengagne peut se flatter d'avoir forcé la main au ministère des finances. Mais le budget de 1985, maigre en crédits de paiements, permettra-t-il d'honorer concrètement les bonnes paroles du gouvernement. De même, il est prévu que les armateurs pourront — s'ils préfèrent cette formule — avoir recours (pour 70 % de l'investissement) à des prêts à 9,75 % sur les comptes CODEVI. Très bien, le « hic », c'est qu'aujourd'hui ces comptes sont à sec...

Bref, le gouvernement a cherché à « clarifier » les règles du jeu, mais l'ensemble du dispositif reste « aléatoire », selon le CCAF. Surtout, rien n'est annoncé pour le secteur du transport des marchandises en vrac — charbon, céréales, engrais, minerais, — qui s'effondre et dont on prévoit en 1985 qu'il sera amputé de sept à huit navires (comme en 1984).

« Quand j'entends la somme des doléances et parfois de gémissements... », lançait M. Mitterrand la semaine dernière, en Alsace, à l'adresse d'un certain patronat. En écoutant les armateurs français, le 27 novembre, énumérer tous leurs malheurs, on se demandait si le président de la République dans son propos de Mulhouse n'avait pas une petite pensée pour eux...

FRANÇOIS GROSRICHARD.

CONJONCTURE

La Banque de France a diminué de 1/4 % son taux d'intervention

Pour la première fois depuis l'automne, la Banque de France a abaissé son taux d'intervention sur le marché financier, le ramenant, mardi 27 novembre, de 11 % à 10 3/4 %. Les milieux financiers attendaient cette mesure depuis un certain temps, se livrant même à une certaine spéculation à ce sujet, au point qu'une remontée brutale et générale des taux s'était produite au début de novembre, notamment sur le marché des obligations.

Certes, l'Institut d'émission se préoccupe de faire baisser le loyer de l'argent en France, puisqu'il a déjà réduit quatre fois son taux d'intervention depuis le printemps : de 12 % à 11 3/4 % le 9 mai, de 11 3/4 % à 11 1/2 % le 21 juin, de 11 1/2 % à 11 1/4 % le 4 juillet, et de 11 1/4 % à 11 % le 7 septembre.

Ces derniers temps, néanmoins, il avait observé une certaine prudence, refusant de céder aux sollicitations du marché et aussi des pouvoirs publics, notamment de M. Bérégovoy, ministre de l'économie et des finances, qui se montre anxieux de réduire le coût du crédit.

Certes, la baisse des taux est générale dans le monde, à commencer par les Etats-Unis, où la Banque centrale a ramené, la semaine dernière, son taux d'escompte de 9 % à 8,5 %, tandis que les banques commerciales poursuivent le processus de réduction de leurs taux de base (prime rate), abaissé de 13 % en septembre dernier à 11 1/2 % au début de cette semaine et, même, à 11 1/4 % pour la Chase Manhattan, troisième établissement du pays. Mais la Banque fédérale d'Allemagne, dont l'attitude commande celle de la Banque de France dans ce domaine, n'a pas modifié son taux d'escompte, du moins pour l'instant. A Paris, les autorités monétaires, que ce soit le nouveau gouverneur ou l'ancien, ont voulu, et veulent toujours, que *la désescalade du loyer de l'argent* s'effectue *« en douceur »*.

Elles relèvent que la tension sur ce loyer reste encore assez vive, puisque, jeudi 28 novembre, le taux au jour le jour du marché monétaire s'est inscrit à 11 % malgré l'abaissement à 10 3/4 % du taux d'intervention de la Banque.

F. R.

M. CHIRAC AU « FORUM DE *L'EXPANSION* »

Oui, j'ai eu tort...

« Si quelqu'un dans cette salle n'a jamais dit de bêtise, qu'il se lève. J'avais dit une ânerie quand j'ai parlé d'un travaillisme à la française. » Tel est le nouveau Jacques Chirac ou plutôt le nouveau style Chirac. Mardi 27 novembre au « Forum de *l'Expansion* », devant de nombreux chefs d'entreprise, l'ancien premier ministre est apparu à la fois ouvert à la critique *(« oui, j'ai eu tort »,* a-t-il admis par deux fois), très critique à l'égard des socialistes *(« qui trichent et nous trompent »* en matière de déficits et de statistiques (budget, Sécurité sociale, chômage), mais toujours aussi imaginatif — voire prolixe — en matière de réformes.

Réforme fiscale : le maire de Paris a répété qu'il fallait que les prélèvements obligatoires baissent d'un point par an. *« C'est une priorité absolue, et M. François Mitterrand ne se rend pas compte que son gouvernement ne le fait pas. »* Pour y arriver il faudrait abaisser les dépenses et parallèlement limiter l'impôt sur le revenu dont le taux maximum du barème ne devrait pas dépasser 50 % au lieu de 65 % actuellement. De plus, aucun contribuable ne devrait supporter une charge fiscale totale (État et collectivités locales) dépassant la moitié de son revenu. Quant à la taxe professionnelle *(« nous nous étions « plantés » en l'instituant »)*, elle devrait disparaître. L'impôt sur les grandes fortunes subirait le même sort à cause de son aspect inquisitorial, inacceptable *« pour la personne humaine »*. Ce qui n'empêche pas M. Chirac d'admettre le principe d'une imposition du patrimoine.

Sur la durée du travail, l'ancien premier ministre estime que la cinquième semaine de congés payés est un acquis irréversible auquel *« il était d'ailleurs favorable »*.

En revanche, l'idée de la réduction du temps de travail lui semble une idée fausse, comme d'ailleurs l'idée du traitement social du chômage. *« Quand il y a des difficultés, on ne peut s'en sortir qu'en faisant des efforts supplémentaires et non le contraire. Nous serons contraints, un jour ou l'autre, de revenir sur cette erreur. »* Sauf redressement imprévisible de notre démographie, nous serons obligés, dans vingt ans, de travailler plus longtemps (allusion à la retraite à soixante ans), et cela quelle que soit l'évolution de la productivité et de la technologie.

Le seul moyen de lutter contre le chômage est, enfin, de donner plus de liberté aux entreprises.

Sur les dénationalisations, M. Chirac s'est montré très prudent; mais il s'est déclaré résolument favorable à une grande indépendance du gouverneur de la Banque de France vis-à-vis du pouvoir. *« Faute de pouvoir réformer son statut, on l'a vidé »*, a-t-il dit en parlant du départ de M. de La Genière.

Al. V.

● **Publication de l'« Atlas mondial ».** — Préfacé par M. Alfred Sauvy, l'*Atlas mondial*, vient d'être publié au prix de 588 francs par les éditions Quillet. Cet ouvrage de 254 pages comprend deux parties : un atlas thématique qui présente, avec illustrations, une quarantaine de sujets, de la genèse du système solaire à la géostratégie et un atlas de géographie qui comporte plus de 250 cartes.

ÉTRANGER

Aux Etats-Unis

LE PROJET DE RÉFORME FISCALE PRÉVOIT UN ACCROISSEMENT DES TAXES SUR LES ENTREPRISES

Le Trésor américain a présenté, le 27 novembre, un projet de réforme fiscale qui entraînerait une réduction du taux des impôts et l'élimination de certaines déductions. 78 % des Américains paieraient ainsi des taxes plus faibles ou inchangées. Ce projet se traduirait notamment par une diminution d'environ 8,5 % des contributions individuelles et par une augmentation des taxes sur les sociétés.

D'après M. Donald Regan, secrétaire au Trésor, il s'agit de simplifier le système fiscal américain et de le rendre *« plus équitable »*. Le plan ne provoquera pas, selon lui, une augmentation déguisée des impôts, la réforme étant censée être *« neutre »* sur le plan des recettes. Cette réforme doit en tout cas être étudiée par M. Ronald Reagan avant son message de janvier sur l'état de l'Union, d'autant qu'elle risque de susciter l'hostilité de nombreux groupes de pression.

Le projet propose de ramener à trois les quinze tranches d'imposition actuelles, les taux qui varient de 11 % à 50 % revenant à 15 %, 25 % et 35 %. En outre, un taux uniforme de 33 % serait applicable aux entreprises, au lieu d'un maximum de 46 %, mais les possibilités d'amortissements accélérés seraient en partie abolies et le crédit d'impôt à l'investissement supprimé.

Selon les experts du Trésor, le projet de réforme devrait profiter en priorité aux détenteurs des revenus les plus faibles. Globalement, le seuil d'exonération pour une famille de quatre personnes serait relevé à 11 000 dollars de revenu annuel, au lieu de 8 937 dollars actuellement. En revanche, les entreprises qui opèrent dans le secteur financier ou qui utilisent beaucoup de machines perdraient un certain nombre d'avantages.

(Publicité)

RÉPUBLIQUE DU BURUNDI
MINISTÈRE DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE
BP 492 BUJUMBURA

AVIS D'APPEL D'OFFRES INTERNATIONAL

Le ministère du commerce et de l'industrie désire lancer un appel d'offres international aux entreprises de construction et/ou aux fabricants de matériel et équipements pour un contrat de livraison « clés en main » des travaux d'irrigation, de drainage et des routes, y compris les études et plans d'exécution, les approvisionnements en équipement et matériaux pour ces travaux et la fourniture du matériel pour le secteur agronomique et garage, la construction et le montage, les essais, la mise en route et les garanties, et les invite à se faire enregistrer au cas où ils souhaitent participer à l'appel d'offres qui sera prochainement lancé.

Il s'agit des travaux et de la fourniture, divisés en onze (11) lots :

LOT 1 — Défrichement/aménagement des terrains
LOT 2 — Ouvrages de génie civil
LOT 3 — Canaux d'irrigation
LOT 4 — Canaux de drainage
LOT 5 — Routes et pistes
LOT 6 — Matériel d'irrigation et de drainage
LOT 7 — Matériel topographique
LOT 8 — Matériel agro-météorologique
LOT 9 — Matériel de laboratoire agronomique
LOT 10 — Matériel de garage et motorisation
LOT 11 — Matériels divers.

Les soumissionnaires auront le droit de soumettre une offre combinée pour les lots 1 à 6 inclus, ou une offre combinée pour les lots 7 à 11 inclus, ou pour tous les lots à la fois/mais ils ne seront pas autorisés à soumettre une offre pour des combinaisons différentes ou pour des lots simples.

FINANCEMENT

La présent projet et la livraison des équipements et matériels sont financés par la Banque Africaine de Développement (BAD). L'appel d'offres est ouvert à tous les pays membres de la BAD et du Fonds Africain de Développement.

PARTICIPATION A LA PRÉSÉLECTION

Les entreprises intéressées devront faire acte de candidature auprès du directeur général de la Société sucrière du Moso (SUSOMO). Boîte postale BP 835 Bujumbura, Burundi, téléphone : 6576, télex 35 BDI avant le 22 décembre 1984.

Les renseignements au complet peuvent être donnés par télex avec confirmation par lettre recommandée.

DOSSIER DES CANDIDATS

Les dossiers des candidats comprendront toutes indications utiles, notamment :

- Une déclaration indiquant l'intention de soumissionner et faisant connaître les noms, prénoms et qualité, domicile et nationalité du soumissionnaire.
- Une attestation de nationalité selon la réglementation en vigueur dans le pays du soumissionnaire.
- Les références techniques sous la forme d'une note indiquant les lieux, dates, la nature et l'importance des travaux et les livraisons déjà réalisées/exécutées ou à la réalisation et l'exécution desquelles le soumissionnaire a apporté son concours, avec la mention précise de ladite contribution et l'indication des clients.
- Les références financières sous la forme d'une attestation bancaire sur la solvabilité du soumissionnaire.
- Les noms et adresses des représentants au Burundi s'il y en a.
- Les détails concernant les travaux, les équipements et autres fournitures du constructeur/fabricant déjà réalisées/vendues au Burundi et quand/depuis combien de temps.
- Les facilités offertes pour le service technique après vente, notamment la disponibilité des pièces de rechange.

PROCÉDURE D'INVITATION A PARTICIPER

Il sera adressé aux candidats retenus, une invitation à participer à l'appel d'offres restreint prévu.

L'invitation confirmera la recevabilité de la candidature et indiquera les conditions d'attribution du dossier d'appel d'offres.

INSCRIPTION DÉFINITIVE

Les candidats invités devront, s'ils maintiennent leur intention de participer, confirmer leur candidature par pli recommandé, adressé au directeur général de la SOSUMO à l'ordre indiqué plus haut, dans les conditions prescrites dans la lettre d'invitation.

Seuls les candidats invités, ayant confirmé leur intention de participation, seront définitivement inscrits pour participer à l'appel d'offres restreint.

Les entreprises ayant participé aux appel d'offres antérieurs pour le présent projet, devront introduire un nouveau dossier.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

CIT Alcatel

LETTRE DU PRÉSIDENT GEORGES PEBEREAU AUX ACTIONNAIRES

Madame, Monsieur, cher actionnaire,

Par mes lettres récentes et lors de nos assemblées générales, je vous ai informés de la situation de la Compagnie, de la mise en œuvre des accords CGE-THOMSON et des axes stratégiques choisis pour le développement du futur groupe ALCATEL THOMSON. Les perspectives dont je vous ai fait part à ces occasions se concrétisent selon le calendrier prévu.

Les problèmes posés par les filiales qui pesaient ces dernières années sur les résultats du groupe sont en voie de solution. Notre participation dans INTELAUTOMATISME a été ramenée de 49 % à 19 %. L'évolution de CGA Alcatel, qui vient d'emporter le très important contrat d'équipement du métro de Séoul et qui met en place actuellement des solutions appropriées à la situation de sa filiale américaine ALTA ALCATEL, est conforme au plan de redressement engagé fin 1983. FRIDEN ALCATEL enregistre dès le premier semestre 1984 un résultat positif qui n'était attendu que sur l'ensemble de l'exercice. Quant à RONEO ALCATEL, l'exploitation avant frais de restructuration sera très proche de l'équilibre dès 1984 ; l'équilibre global devrait intervenir comme prévu en 1985.

Les autres filiales confirment leur dynamisme. En communication d'entreprise, TELIC ALCATEL renforce ses positions plus rapidement que prévu. Le système d'intercommunication ALCATEL T 16 est désormais commercialisé dans quarante pays, dont le Japon, où ce matériel vient d'être agréé par NTT, et les Etats-Unis, où une participation de 20 % a été acquise dans le capital de la société SONITROL qui le distribue. Les terminaux vidéotex remportent tant en France qu'à l'étranger un vif succès : après l'Italie et les Etats-Unis, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Malaisie, le Danemark, la Suisse et la Norvège en sont aujourd'hui acheteurs. Au total, 700 000 exemplaires auront été livrés à la fin de l'année.

L'activité des sociétés de service et d'ingénierie informatiques se développe rapidement. GSI ALCATEL, depuis l'acquisition en début d'année de la société allemande AID, est devenue leader européen sur le marché des services aux concessionnaires automobiles. Elle a pris des positions significatives dans le domaine de l'intelligence artificielle et des systèmes experts, notamment en concluant un accord avec CARNEGIE GROUP Inc. Le système DPS 25 de SESA continue une brillante carrière à l'étranger : il s'est implanté en particulier aux Etats-Unis, en Australie, en Nouvelle-Zélande, au Luxembourg et au Brésil.

Les sociétés françaises du secteur traitement de courrier — SMH ALCATEL et SATAS — élargissent leurs succès antérieurs et acquièrent leur indépendance technologique grâce à une nouvelle gamme de produits électroniques entièrement développés au sein du groupe.

Au total, à fin septembre, le chiffre d'affaires consolidé du groupe ALCATEL s'élève à 9 972 millions de francs, en augmentation de 11,4 % par rapport à la période correspondante de l'exercice précédent ; les facturations de CIT ALCATEL elle-même enregistrent un accroissement un peu supérieur et atteignent 4 419 millions de francs.

A la même date, les commandes, en légère progression pour l'ensemble du Groupe, sont en régression dans le domaine des télécommunications publiques, ce qui traduit la stagnation du marché national — temporairement aggravée par certains décalages de notifications — que l'accroissement des ventes à l'étranger ne permet pas de compenser.

***

Pour ce qui concerne la mise en œuvre des accords CGE-THOMSON, les structures juridiques et financières de THOMSON TELECOMMUNICATIONS et l'organisation du commandement et de la gestion du futur ensemble ALCATEL THOMSON sont en place. Dans le domaine de la recherche, ALCATEL THOMSON Développement regroupe désormais les moyens de CIT ALCATEL et de THOMSON CSF TELEPHONE consacrés à la future génération de matériels de communication publique. Enfin, au plan commercial, ALCATEL THOMSON International est opérationnel et fournit aux deux groupes les moyens d'une action cohérente et renforcée sur les marchés étrangers.

Il faut maintenant adapter l'appareil de production. Dans une industrie qui bénéficie d'un marché en expansion, les plus grands constructeurs mondiaux — ATT, ITT, SIEMENS notamment — ont entrepris une profonde mutation de leurs structures industrielles pour tirer parti des accroissements considérables de productivité qu'engendre une évolution technologique exceptionnellement rapide. ALCATEL THOMSON ne pourra demeurer présent dans la compétition s'il ne maintient pas un niveau de compétitivité comparable à celui qui a permis à CIT ALCATEL d'assurer son expansion et celle de ses filiales.

Les incidences sur l'emploi de cette nécessaire mutation ne peuvent être évitées. Conformément, cependant, aux indications qui ont été données lors de la présentation du plan de rapprochement des activités de communication civile des groupes CGE et THOMSON, les réductions d'effectifs seront sensiblement moins importantes que celles qu'auraient dû consentir les deux constructeurs s'ils n'avaient pas conjugué leurs efforts. Dans le but de les rendre plus supportables pour les hommes et les femmes concernés, un plan social a été mis en place dans CIT ALCATEL et dans les sociétés de télécommunications publiques de THOMSON TÉLÉCOMMUNICATIONS. Parallèlement, un effort vigoureux est engagé en vue de la création d'emplois par le lancement d'activités nouvelles et le développement d'activités existantes, tant au sein du Groupe qu'à travers le soutien apporté à des entreprises extérieures dans les régions touchées par nos réductions d'effectifs.

***

Confronté à la réduction de son marché intérieur et à la diminution des moyens financiers de ses clients traditionnels à l'extérieur, ALCATEL THOMSON, ayant désormais rassemblé ses forces, est amené à redéployer géographiquement son action en direction des pays nouvellement industrialisés et des grands pays industriels.

Aux premiers, comme il le fait notamment dans le sud-est asiatique, il propose, au-delà de la fourniture d'équipements, une coopération pour la mise en place de réseaux complets et le transfert de sa technologie en vue de la création d'industries locales. L'ensemble des contrats passés avec l'Inde depuis deux ans en fournit l'illustration.

En Europe, les récentes décisions des autorités britanniques et les problèmes rencontrés par le projet franco-allemand de radiotéléphone constituent certes des déceptions : ils traduisent les difficultés des pays européens à fournir une réponse industrielle vigoureuse à l'offensive des constructeurs américains et japonais. Mais ALCATEL THOMSON continue d'apporter son concours actif aux initiatives favorables à un espace européen des télécommunications et explore systématiquement toute occasion d'ouverture et de coopération : c'est dans ce sens que vient d'être conclu un accord de collaboration technique avec la société italienne ITALTEL.

Aux Etats-Unis, ALCATEL THOMSON a engagé un effort massif pour saisir l'opportunité qu'offre la déréglementation. En commutation publique, grâce à la haute qualité de service qu'il fournit en exploitation, le système E 10 Five, lancé sur le marché en 1983, voit ses ventes se développer à un rythme soutenu : les équipements en service ou en commande intéressent déjà plus de trente sites pour le compte de cinq compagnies différentes. Pour les systèmes de transmission terrestre de haut de gamme, les trois plus grands exploitants américains font confiance à la technologie de pointe de CIT ALCATEL. Dans le domaine des transmissions sous-marines, la Compagnie a été appelée à participer à la construction de la première liaison transatlantique sur fibres optiques TAT 8. Par l'intermédiaire de LYNCH COMMUNICATION SYSTEMS, dont le cours de l'action a doublé depuis un an, CIT ALCATEL est présente sur le marché en fort développement de la distribution d'abonnés aux Etats-Unis. Enfin, à travers la participation dans la société COMMUNICATIONS CORPORATION OF AMERICA (CCA), TELIC ALCATEL et THOMSON CSF TELEPHONE ont désormais accès à un important réseau d'installations et de maintenance pour leurs centraux téléphoniques privés.

***

Face au défi de la compétition internationale, les promesses du marché justifient que le groupe ALCATEL poursuive et amplifie ses efforts. Ceux qu'il a consentis au cours des dernières années portent leurs fruits et devraient se traduire dès 1984 au niveau des résultats consolidés.

Mais cet acquis serait fragile et peu durable s'il n'était pas le point de départ d'une nouvelle progression dont les objectifs ne peuvent être que très ambitieux puisqu'il est assuré que, dans peu d'années, seuls quelques grands constructeurs seront encore présents à l'échelle mondiale dans l'industrie des télécommunications. La tâche est considérable et difficile ; mais la mener à bien est une condition impérative du maintien de la rentabilité et de la défense durable de l'emploi. La maturité acquise aujourd'hui par la Compagnie lui en donne les moyens.

ÉNERGIE

La Grande-Bretagne au centre du jeu pétrolier

(Suite de la première page.)

Outre le fait que, quelques jours avant la décision britannique, plusieurs grandes compagnies ont fait preuve sur le marché au jour le jour d'une activité exceptionnelle – ce qui semble indiquer que la surprise n'a pas été totale pour tout le monde, – la rapidité de la réaction britannique, vingt-quatre heures à peine après l'annonce norvégienne, prouve, s'il en était besoin, que Londres était prêt à sauter sur l'occasion. « *C'était peut-être un accident, mais un accident bien venu...* », assure M. Joseph Stanislaw, économiste de la société Cambridge Energy Research Associates.

Accident ? Coup de folie ? Ou de déprime – « *october blues* » – selon la boutade du ministre koweïtien du pétrole ? Le fait est que les Britanniques, en choisissant pour réduire leurs tarifs la veille de l'hiver, saison traditionnellement favorable à un raffermissement du marché, ont pris de court la quasi-totalité des milieux pétroliers, au premier rang desquels l'OPEP. Tablant sur la bonne volonté manifestée par le Royaume-Uni depuis plus d'un an, notamment pendant la crise de l'été dernier, l'organisation abordait l'automne avec confiance, au point d'avoir envisagé un relèvement prochain du plafond et des quotas de production qu'elle s'était imposés depuis mars 1983.

Au lieu de cela, les treize pays membres, s'avouant douloureusement surpris d'une décision « *non justifiée par l'état du marché* », pour reprendre l'expression du ministre koweïtien, ont dû, au terme d'une conférence extraordinairement houleuse, le 31 octobre à Genève, accepter de réduire leur production afin de défendre leur prix de référence (29 dollars par baril), désormais supérieur aux tarifs britannique, norvégien, nigérian et américain. Avec l'espoir que le redressement attendu du marché serait assez fort pour pousser les pays fauteurs de troubles à relever leurs prix d'ici à la fin de l'année.

Ayant réussi à réadapter ses tarifs officiels à la réalité du marché, sans provoquer jusqu'ici la chute en spirale des prix redoutée par tous ses experts depuis deux ans, le gouvernement britannique a clairement renvoyé la balle dans le camp de l'OPEP : l'organisation est seule chargée désormais de préserver la stabilité des prix mondiaux en jouant une fois encore le rôle de producteur d'équilibre. En reprenant ainsi brutalement l'initiative, Londres a clairement rompu avec la politique d'alliance tacite menée depuis deux ans, et rendu à l'OPEP la monnaie de sa pièce.

Car c'est bien malgré lui que le gouvernement britannique avait été placé dans le rôle ingrat de gardien des prix mondiaux, rôle que ni sa politique ni son système, libéraux et non-interventionnistes *(voir encadré)*, ne lui permettaient de tenir durablement, compte tenu des pressions exercées par le marché.

« *Depuis janvier 1983, nous avons été mis sous les feux de la rampe par l'OPEP, qui trouve commode de détourner sur nous l'attention* », gémissait en septembre l'un des directeurs de la compagnie nationale BNOC.

C'est un fait. Depuis le fiasco de la conférence de l'OPEP, le 24 janvier 1983, la pression ne s'était quasiment pas relâchée sur les autorités britanniques. Le puissant ministre saoudien du pétrole, Cheikh Yamani, avait alors placé la Grande-Bretagne devant ses responsabilités, en décrivant un scénario-catastrophe qui, exactement réalisé, devait aboutir, quelques semaines plus tard, suivant une baisse des prix britanniques, à une réduction générale de 14,7 % des prix mondiaux. Les mêmes causes risquant de produire les mêmes effets, les prix officiels du pétrole de la mer du Nord étaient devenus la clé de toute la grille de prix de l'OPEP.

Cet enchaînement fatal pour les Britanniques n'était pas seulement le fruit d'une volonté délibérée et malfaisante de l'OPEP. Il reflète fondamentalement la situation concurrentielle des bruts de la mer du Nord placés au point d'équilibre du marché occidental par le hasard de la géographie et le désir des compagnies d'opposer au pétrole du Moyen-Orient une production qu'ils maîtrisent totalement. La Grande-Bretagne est, avec la Norvège et le Nigéria, de par la qualité de ses bruts et sa position géographique, l'un des principaux fournisseurs d'appoint du marché américain. Mais elle fournit aussi en priorité – et pour les mêmes raisons – l'Europe occidentale, où elle concurrence les pétroles extraits d'Afrique du Nord et du Moyen-Orient, ces derniers étant les fournisseurs d'appoint du Vieux Continent. Les cours des bruts britanniques sont donc influencés, d'une part par le niveau de la demande et des prix intérieurs américains, et d'autre part par les prix et le niveau de l'offre des producteurs du Moyen-Orient.

Déséquilibre

Que la demande et les importations américaines viennent à diminuer, et les exportations britanniques se reporteront sur l'Europe, diminuant d'autant la demande de bruts du Golfe. Les compagnies, qui seules ont la maîtrise du niveau de la production en mer du Nord *(voir encadré)*, ne veulent en effet à aucun prix réduire celle-ci pour équilibrer le marché, préférant laisser à l'OPEP ce soin. Tant que les producteurs arabes, au premier rang desquels l'Arabie saoudite, sont disposés à absorber cette baisse en réduisant leur niveau d'extraction, l'influence sur les cours reste limitée. Mais si les pays du Golfe estiment que les limites de leur résistance sont atteintes et ne réduisent pas assez vite leur production, les prix en Europe chutent, en priorité sur le marché britannique.

C'est exactement ce qui s'est passé depuis deux ans, où, à plusieurs reprises – en janvier puis en décembre 1983, et en juillet 1984, – l'Arabie saoudite a cessé de jouer son rôle de producteur d'équilibre, précipitant une chute des cours sur les marchés libres, sans cesser de souligner les responsabilités de la Grande-Bretagne. Ne pouvant agir sur son propre niveau de production pour rétablir l'équilibre, le Royaume-Uni se trouvait en quelque sorte otage de la guerre déclarée entre l'OPEP et les compagnies. Il était contraint de maintenir coûte que coûte des prix officiels artificiellement élevés, de peur d'apparaître une seconde fois comme « celui par qui le scandale arrive », et de déclencher une nouvelle baisse massive des prix mondiaux, dont il risquait de faire le premier les frais.

La menace agitée en permanence par l'OPEP était claire : laissons chuter les prix, nous verrons bien qui sort gagnant au bout du compte, disaient en substance les pays producteurs qui, comme l'Arabie saoudite, savaient pouvoir compter sur des coûts de production extrêmement faibles, alors que les coûts de la mer du Nord sont parmi les plus élevés du monde.

La situation britannique était d'autant plus inconfortable que les prix des bruts légers, comme ceux de la mer du Nord, étaient depuis mars 1983 nettement surcotés par rapport à ceux des pétroles plus lourds, dont l'industrie du raffinage peut désormais tirer une meilleure valorisation. La compagnie nationale britannique éprouvait donc, comme son homologue norvégienne, des difficultés croissantes pour écouler ses bruts aux prix officiels auprès des compagnies clientes, avec lesquelles elle avait été contrainte de conclure des arrangements plus ou moins acrobatiques.

Le coup de poker joué en octobre par le gouvernement de Mme Thatcher montre qu'il n'était pas prêt à se laisser durablement enfermer dans ce rôle d'otage pétrolier, pris en étau entre l'OPEP, seule capable *in fine* d'équilibrer le marché, et les « majors » dont il dépend pour son niveau de production et la fixation de ses prix. Ce d'autant qu'un troisième partenaire, aussi gênant que les précédents, s'était depuis peu introduit dans le jeu en la personne des spéculateurs...

VÉRONIQUE MAURUS.

Prochain article :

L'INÉVITABLE BAISSE DES PRIX

Un système neutre

Fondé sur la non-intervention de l'Etat dans les affaires pétrolières, le système britannique se veut totalement neutre. Neutre vis-à-vis de la production, puisque, depuis la privatisation en 1982 des activités « *exploration, production* » de la BNOC, la totalité du brut extrait en mer du Nord est entre les mains des compagnies privées, ou plus exactement des « majors » (les compagnies internationales détiennent 70 % des permis d'exploration et les groupes américains à eux seuls 50 %). De surcroît, le gouvernement britannique a, par deux fois, en 1974 et en 1982, garanti aux producteurs qu'il ne pèserait en aucune manière sur les niveaux de production, au moins jusqu'à la fin 1984.

Il n'a donc, à court terme, aucun moyen de peser directement sur les volumes produits, car les compagnies, souveraines en la matière, n'ont ni désir ni intérêt à diminuer leur rythme d'extraction. Le pétrole britannique constitue en effet non seulement leur principal moyen de pression vis-à-vis de l'OPEP, mais aussi une production fort rentable. De surcroît, le système fiscal les pousse, en cas de problème, à réduire plutôt le prix que les volumes produits. Le taux d'imposition à la production fort élevé (88 % à la marge) fait que toute baisse de prix de 1 dollar coûte au Trésor 88 cents et aux compagnies 12 cents, alors qu'elles gagnent, selon les champs, de 3 à 5 dollars par baril extrait et vendu.

Neutre, le système l'est aussi vis-à-vis des prix. La BNOC est certes chargée, pour garantir l'approvisionnement britannique en cas de crise, de recueillir et d'écouler *grosso modo* 57 % de tout le brut extrait, correspondant d'une part aux redevances (12,5 %) versées en nature à l'Etat par les compagnies et, d'autre part, aux quantités définies par les accords de participation signés avec chaque producteur (soit 51 % de ce qui reste après paiement des redevances). Mais, cantonnée par Mme Thatcher dans le rôle d'intermédiaire courtier, sans production propre, sans capacité de stockage, ni pouvoir d'intervention réel sur le marché – et « *sans talent* », disent les mauvaises langues britanniques, – elle se contente de confronter tous les trimestres les *desiderata* des producteurs et de ses clients pour fixer un prix officiel aussi proche que possible de la valeur réelle du marché, sans prélever aucun bénéfice.

Les autorités peuvent certes exercer des pressions sur les compagnies à l'occasion des attributions de licences d'exploration – laissées à l'arbitraire, – ou des négociations fiscales et de partage de la production. Mais l'Etat risque, à trop manier le bâton, de voir les compagnies délaisser les champs de la mer du Nord. Le gouvernement n'a-t-il pas dû, pour relancer l'intérêt des « majors » après un huitième round d'attribution de licences décevant, abaisser massivement l'an passé sa fiscalité ? « *Nous avons des armes que nous ne pouvons pas utiliser, car notre problème est de maintenir à terme un bon rythme de développement des champs de la mer du Nord* », reconnaît-on au département de l'énergie.

AVIS FINANCIERS DES SOCIÉTÉS

UNION DE BRASSERIES

Aux porteurs d'obligations 10,25 % 1976 de 350 F convertibles en actions

Le conseil d'administration d'Union de Brasseries, dans sa séance du 27 septembre 1984, a décidé de convoquer, le jeudi 13 décembre 1984 à 11 heures, au siège social, 33, avenue de Wagram, 75017 Paris, une assemblée générale extraordinaire des porteurs d'obligations 10,25 % 1976 de 350 F nominal convertibles en actions.

L'objet de cette assemblée est de statuer sur la renonciation par les obligataires à leur faculté de convertir leurs obligations en actions.

Au cours de cette assemblée, le conseil indiquera les motifs qui l'ont conduit à cette proposition et les raisons qui lui font se prononcer en faveur de la renonciation à effet de la date de l'assemblée, sous réserve de l'homologation judiciaire de la décision prévue par l'article 316 de la loi du 24 juillet 1966 et de l'observation des prescriptions de l'article 230 du décret du 23 mars 1967.

Il est précisé que les Brasseries et Glacières internationales achèteront les obligations convertibles qui pourraient être présentées à la vente jusqu'à la date de l'assemblée, ainsi que les obligations qui pourraient également être présentées à la vente pendant les six mois qui suivront cette assemblée au prix moyen du marché observé depuis le 1er janvier 1984, soit 370 F coupon attaché.

L'avis de convocation indique que les obligataires qui ne pourraient assister à l'assemblée sont invités à retourner le pouvoir de représentation joint à l'avis de convocation.

CAISSE NATIONALE DE L'ÉNERGIE

Obligations novembre 1983, Société anonyme de gestion et de contrôle de participations (SAPAR) à taux révisable

Taux retenu pour 1984 : 14,10 %.

Les intérêts courus du 12 décembre 1983 au 11 décembre 1984 sur les obligations SAPAR, à taux révisable novembre 1983, seront payables, à partir du 12 décembre 1984, à raison de 634,50 F par titre de 5.000 F nominal, après une retenue à la source donnant droit à un avoir fiscal de 70,50 F (montant global : 705 F).

En cas d'option pour le régime du prélèvement d'impôt forfaitaire, le complément de prélèvement libératoire sera de 105,70 F, auquel s'ajoutera la retenue de 1 % calculée sur l'intérêt brut, conformément à la loi de finances pour 1984, soit 7,05 F, faisant ressortir un net de 521,75 F. Cette retenue ne concerne pas les personnes visées au III de l'article 125 A du code général des impôts.

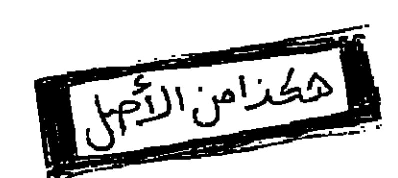
Il est rappelé qu'en application de l'article 94-2 de la loi nº 81-1160 du 30 décembre 1981 et du décret nº 83-359 du 2 mai 1983 relatif au régime des valeurs mobilières, l'emprunt ci-dessus mentionné n'est pas matérialisé par la création de titres ; en conséquence, le montant des intérêts sera porté au crédit du compte du bénéficiaire chez l'intermédiaire habilité choisi par lui.

SIMCO

Inscription obligatoire des actions au nominatif

Messieurs les actionnaires sont informés que, par suite de la décision de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 1984 et du conseil d'administration du 23 octobre 1984, les actions de la Société doivent être obligatoirement inscrites au nominatif à compter du 23 novembre prochain pour pouvoir faire l'objet de négociations en Bourse, recevoir les dividendes et participer aux diverses opérations sur titres.

En conséquence, les propriétaires d'actions au porteur sont tenus de demander à leur intermédiaire financier habituel (banque, agent de change, etc.) l'inscription de leurs titres, soit en compte de « nominatif administré », soit de « nominatif pur » tenu par la Banque Indosuez, mandataire de la Société.



AFFAIRES

LE CONTENTIEUX AMÉRICANO-EUROPÉEN SUR LES TUBES D'ACIER

Marche arrière de Washington

Les Etats-Unis ont décidé, le / novembre, de rejeter la proposi- ›n des dix pays de la Communauté e *Monde* du 24 novembre) visant limiter, l'an prochain, leurs expor- tions de tubes d'acier à hauteur de 5 % du marché américain. Ils ont rallèlement bloqué toutes les portations de ces tubes européens ci à la fin de l'année. Un blocus i risque d'envenimer sérieusement relations entre l'Europe et les ats-Unis.

L'objet du litige est la part de elque 15 % prise depuis le début 1984 par les « tubistes euro- ens » sur le marché américain, qui contraire à l'« *arrangement* » né en 1982 et qui portait sur une t de marché de 5,9 %. M. Davi- on, commissaire européen aux aires industrielles, semblait, le novembre, être parvenu à un nou- arrangement de principe avec les orités américaines autour d'un ota de 7,6 %. De retour en ope, il obtenait des ministres des un mandat pour signer, en fai- t valoir que les Etats-Unis menaçaient, en cas de refus communautaire de bloquer leurs frontières purement et simplement.

Mais, de leur côté, les maîtres de forges américains jugeaient ce nouveau quota de 7,6 % trop élevé et faisaient savoir à l'administration Reagan qu'elle s'était engagée trop vite. Celle-ci, donc, a fait machine arrière de façon surprenante.

M. Davignon a réagi en considérant l'arrangement de 1982 comme caduc et exprimant sa « *déception devant la décision sans précédent des Etats-Unis* ». La CEE pourrait porter l'affaire devant le GATT et imposer des mesures de compensation, comme elle l'a fait déjà pour les aciers spéciaux. Les Européens font remarquer que si leur part du marché a augmenté sensiblement, les volumes exportés en 1984 (en moyenne, 107 000 tonnes par mois) sont supérieurs à ceux de 1983 (35 000 tonnes par mois), mais identiques à ceux de 1982 (107 000 tonnes), date du premier arrangement.

HAUSSE DES PRIX DES PNEUMATIQUES DE 2,5 % LE 1er DÉCEMBRE

es prix des pneumatiques vont tôt augmenter. La direction de oncurrence et de la consomma- a autorisé les fabricants à majo- eurs tarifs de 2,5 % en moyenne mpter du 1er décembre prochain, qui porte la hausse pour 1984 % (contre 7 % l'an dernier).

n mai dernier, dans le cadre de gagement de modération, les striels avaient été autorisés à ver leurs tarifs de 3,5 %. Tous ndant ne modifieront pas leurs mes en même temps. Goodyear Uniroyal (groupe allemand tinental Gummi) ont déjà fait ir qu'ils maintiendraient leurs jusqu'au 16 décembre. En nche, la firme Michelin, dont la tion reste délicate, pourrait être née à profiter tout de suite de la ité offerte.

● **Le papier Albal sous contrôle américain.** – Le groupe Pechiney a signé un accord de principe avec le chimiste américain Union Carbide, premier fabricant mondial de piles, en vue de lui céder le fonds de commerce et toute l'activité « bobinage d'aluminium ménager » exercée par sa filiale CEBAL sur le site de Rugles (Eure). Attachée à cette activité, la marque Albal sera également vendue à la firme américaine. La réalisation de ce projet sera soumise à l'approbation des organes de décision des groupes industriels concernés ainsi qu'à l'autorisation définitive des pouvoirs publics.

● **Net recul des constructeurs étrangers sur le marché ouest-allemand de l'automobile.** – La part du marché ouest-allemand de l'automobile détenue par les marques étrangères est tombée à 26,6 % en octobre contre 29,7 % en septembre, 33,5 % en août et 28 % en avril avant la grève dans la métallurgie. La part des constructeurs français est tombée, en un mois, de 8 à 6,8 %. Peugeot SA, en revanche, augmente ses ventes, occupant 4,1 % du marché contre 3,5 % le mois précédent. – *(AFP.)*

MARCHÉ INTERBANCAIRE DES DEVISES

	COURS DU JOUR		UN MOIS		DEUX MOIS		SIX MOIS	
	+ bas	+ haut	Rep. + ou	dép. –	Rep. + ou	dép. –	Rep. + ou	dép. –
......	9,3960	9,3990	+ 130	+ 140	+ 230	+ 255	+ 330	+ 430
......	7,0967	7,1043	– 46	– 28	– 51	+ 17	– 157	– 67
00) ...	3,8292	3,8319	+ 133	+ 142	+ 259	+ 277	+ 718	+ 768
......	3,0616	3,0636	+ 132	+ 138	+ 251	+ 263	+ 685	+ 727
......	2,7144	2,7165	+ 111	+ 117	+ 217	+ 228	+ 574	+ 612
00) ...	15,2039	15,2124	– 11	+ 30	+ 3	+ 92	– 179	+ 80
......	3,7212	3,7239	+ 174	+ 187	+ 339	+ 359	+ 958	+ 1015
00) ...	4,9453	4,9494	– 178	– 160	– 357	– 325	– 1093	– 1006
......	11,2968	11,3070	+ 62	+ 103	+ 164	+ 231	+ 255	+ 423

AFFAIRES

AUX ETATS-UNIS

Tenneco reprend la division agricole d'International Harvester

Le conglomérat américain Tenneco a décidé de racheter la division de machinisme agricole d'International Harvester, le géant malade de Chicago. Le groupe Tenneco versera 260 millions de dollars au comptant, ainsi que 170 millions de dollars en actions privilégiées, qui ne donneront pas droit à dividende tant qu'il y aura des pertes suscitées par l'activité machinisme d'IH. Celle-ci représente le tiers du chiffre d'affaires de la firme, exactement 1,3 milliard de dollars sur 3,6 milliards.

L'accord prévoit la reprise des usines américaines et britanniques. Mais la situation des unités françaises (Croix dans le Nord, Saint-Dizier en Haute-Marne, Angers dans le Maine-et-Loire, qui emploient ensemble 3 200 personnes), allemandes et danoises, n'est pas encore définie.

Le sens de cette opération paraît de prime abord difficile à comprendre. International Harvester se débarrasse de son boulet. Le marché du machinisme agricole est effectivement défaillant depuis plusieurs années maintenant et l'on ne voit pas de perspectives de reprise, ni sur les marchés nord-américains, ni en Europe, ni dans le tiers-monde. Plusieurs raisons conjugées à cela : des récoltes records avec des prix bas dans le monde occidental, des taux d'intérêts élevés, une amélioration constante de la productivité qui n'incite pas au remplacement, une crise des moyens de paiement enfin.

Par contre, International Harvester conserve ses divisions rentables, les poids lourds et les moteurs Diesel. Pour IH, l'opération paraît intéressante alors qu'il se débat depuis quatre ans dans des plans successifs de refinancement.

Tenneco est une énorme firme aux intérêts diversifiés avec un chiffre d'affaires de 14,4 milliards de dollars en 1983. Elle est présente dans la chimie (elle contrôle notamment la firme britannique Allbright and Wilson), les pièces automobiles, la construction navale, l'assurance-vie, la distribution d'énergie (pipeline), l'industrie de l'emballage alimentaire et le machinisme agricole.

En effet Tenneco contrôle Case, une société au chiffre d'affaires de 1,7 milliard de dollars, se divisant en 60 % pour le matériel de travaux publics et 40 % pour les matériels agricoles. En 1983, cette filiale Case a réalisé une perte de 68 millions de dollars. De 1979 à 1983, les ventes de matériel agricole de Case ont diminué en volume de 48 %.

Dès lors, il devient vraisemblable que Case et International Harvester joueront le jeu de la restructuration, pour attendre des jours meilleurs et devenir un solide challenger face au numéro un du secteur, John Deere, face aussi à Massey-Ferguson, qui connaît des difficultés comparables à celles d'IH.

La direction de Tenneco étudie le cas des usines françaises. IH France a essayé de jouer la carte des restructurations industrielles en négociant tour à tour avec Massey-Ferguson, puis avec Renault. Avec l'Allemand Zahnradfabrik-Passau, IH devait créer une société commune pour construire des engrenages et des transmissions. Avec Renault, IH a mis dix-huit mois pour conclure un accord qui prévoit la création de deux sociétés, l'une d'études et de services, l'autre d'investissements pour la fabrication en commun d'éléments, notamment des transmissions encore et des cabines.

Si ces tentatives d'allongement des séries paraissent rationnelles, il semble que les firmes de machinisme agricole se heurtent à des logiques d'entreprises, des logiques commerciales surtout, différentes. D'où la difficulté à conclure des accords.

Sur le plan financier, IH France était pourtant parvenu à un accord de restructuration avec ses banques créancières, avec le Crédit national, qui apportait 120 millions de francs d'argent frais, et avec la maison-mère, qui avait prévu de transformer en capital 300 millions de francs de comptes courants et de fournir également 150 autres millions. Mais depuis ce compromis, il y a eut l'achat par Tenneco, qui doit désormais mener *« cetaines études »*.

JACQUES GRALL.

Un engagement financier pluriannuel de l'Etat envers Bull

Mme Cresson, ministre du redéploiement industriel et du commerce extérieur, commentant à l'issue du conseil des ministres le 21 novembre les résultats de la filière électronique, avait indiqué que *« l'Etat apporte un soutien pluriannuel à l'industrie informatique nationale »*. Cette indication n'est pas anodine, dans la mesure où les ministres de l'industrie successifs, depuis le lancement en juillet 1982 du programme d'action pour la filière électronique, n'étaient jamais parvenus à obtenir des ministres des finances un tel engagement sur plusieurs années.

Le sujet était devenu un point de discorde fondamental : comment peut-on demander aux groupes publics de s'engager en effet dans un « contrat de plan » détaillé de trois ou cinq ans, sans que l'actionnaire, c'est-à-dire l'Etat, indique de son côté le montant de sa contribution ? Bref, comment *« voir loin »* quand les crédits sont votés année par année ?

La déclaration de Mme Cresson lève le voile : un accord a été signé discrètement en juillet dernier avec Bull, aux termes duquel l'État s'est engagé à apporter 4,5 milliards de francs entre 1983 et 1986 au capital du groupe, à participer à ses frais d'étude et à lui accorder un prêt participatif.

Grâce à ces aides, Bull pourra, entre 1983 et 1986 (période qui couvre son contrat de plan), consacrer 10 % de son chiffre d'affaires à la recherche et au développement, soit 6 milliards de francs (contre 2,8 milliards entre 1979 et 1982). Il investira 3,8 milliards de francs, dont 1 milliard l'an prochain (contre 1,4 milliard entre 1979 et 1982).

Ces dépenses font apparaître un besoin de financement du groupe de 13 milliards à 14 milliards de francs sur la même période. Il sera couvert en partie par l'Etat, qui a versé au capital du groupe 1,5 milliard en 1983, puis 1 milliard en 1984, et qui devra donc lui accorder 1 milliard l'an prochain et 1 milliard en 1986 (4,5 milliards au total).

S'y ajouteront pour 1,5 milliard environ des aides et un prêt participatif et le solde, soit 8 milliards, devra être autofinancé.

Cela ne sera pas simple. IBM a engagé une guerre des prix dans toute l'informatique et les marges bénéficiaires des entreprises sont extrêmement réduites. L'arrivée des micro-ordinateurs vendus en grand nombre mais avec des prix très serrés — phénomène qui constitue une modification radicale dans cette industrie qui, précédemment, livrait quelques grands ordinateurs avec des marges élevées, — corse la difficulté. La réduction des coûts de fabrication devient donc le souci premier de Bull et explique la compression actuelle du personnel (930 suppressions d'emplois). Le groupe espère pourtant dégager une marge brute d'autofinancement de 75 % en 1986 contre 50 % actuellement, ce qui lui permettra d'atteindre l'équilibre financier à cette date avec un chiffre d'affaires de 17 ou 18 milliards de francs contre 8 milliards en 1982.

Pari difficile mais clair. Il reste à espérer une même clarté des engagements de l'Etat pour les autres groupes nationalisés.

E. L. B.





MARCHÉS FINANCIERS

PARIS

27 novembre

Baisse

Les séances se suivent, mais ne se ressemblent pas nécessairement. Le nouveau mois boursier avait bien commencé, trop bien peut-être. Mardi, la Bourse de Paris, qui avait monté de 2,3 % en l'espace de quarante-huit heures, est redescendue. Elle n'a toutefois reperdu qu'une partie des gains acquis, l'indicateur instantané accusant, à la clôture, une baisse de 0,8 %.

Autour de la corbeille nul n'a été surpris. Dès que New-York est secoué par un frisson, Paris éternue. Lundi, Wall Street avait perdu sa belle mine des jours précédents. Là-bas, beaucoup commencent à redouter un retour de la récession. La nouvelle détente monétaire leur paraît suspecte et, en tout cas, pas suffisante pour favoriser un redémarrage économique.

De ce côté de l'eau, le marché s'interroge. Plus qu'à un revirement, la baisse s'apparente à de l'attentisme. Les belles valeurs n'ont guère varié. Seules se sont alourdies les actions d'entreprises de second rang. En règle générale, les différences de cours n'ont pas revêtu beaucoup d'importance. La situation en Nouvelle-Calédonie incite aussi à la prudence.

Pas de grande modification dans le cours de la devise-titre, qui s'est traitée entre 10,17 F et 10,22 F, contre 10,13 F-10,23 F.

En revanche, l'or a reculé de façon assez prononcée dans la City de Londres : 333,35 dollars l'once (– 3,55 dollars).

A Paris, le lingot a perdu 1 200 F à 100 500 F, après 100 600 F.

Pour la première fois depuis juillet 1982, le napoléon a valu moins de 600 F : 598 F, contre 601 F.

Le volume des transactions s'est accru pour passer de 9,88 à 13,29 millions de francs.

NEW-YORK

Reprise

La détente prolongée des taux d'intérêt a, semble-t-il, fini par avoir raison du scepticisme ambiant à New-York. La décision de la Chase Manhattan, troisième banque des Etats-Unis, d'abaisser à 11 1/4 % son « prime rate » a, mardi, revigoré Wall Street. Les cours se sont remis à monter et, à la clôture, l'indice des industrielles enregistrait une avance de 7,84 points à 1 220,19. Le bilan de la journée était à l'image de ce résultat. Sur 2023 valeurs traitées, 912 ont progressé, 644 ont baissé et 467 n'ont pas varié. L'intérêt s'est principalement concentré sur le compartiment automobile et IBM, une des favorites de la cote, s'est mise en vedette (+ 1,5 %).

Autre facteur monétaire dont le marché a tenu compte : l'abaissement du loyer de l'argent prêté aux « brokers » par l'US Trust Co. (9 3/4 %, contre 10 %).

D'une façon générale, les opérateurs avaient le sourire. Le projet de réforme fiscale présenté par le département du Trésor n'a pas, malgré son aspect rebutant, provoqué beaucoup d'effet. La plupart jugent qu'il ne pourra jamais être adopté en l'état.

L'activité s'est accélérée et 95,5 millions de titres ont changé de mains, contre 76,5 millions la veille.

VALEURS	Cours du 26 nov.	Cours du 27 nov.
Alcoa	36 7/8	37 1/8
A.T.T.	18 1/2	18 5/8
Boeing	58 1/8	57
Chase Manhattan Bank	43 1/2	44
Du Pont de Nemours	47 1/4	47 1/4
Eastman Kodak	74 1/2	72 7/8
Exxon	43 1/8	43 3/8
Ford	46 1/8	47
General Electric	56 3/4	57 1/8
General Foods	55	54 5/8
General Motors	77 1/4	78
Goodyear	25 3/8	25 3/4
I.B.M.	122 7/8	124 3/4
I.T.T.	26 5/8	27 1/8
Mobil Oil	28 7/8	29 3/8
Pfizer	40 1/2	40 1/8
Schlumberger	38	38 1/2
Texaco	33 1/4	33 1/2
U.A.L. Inc.	41 7/8	43 1/4
Union Carbide	50 1/8	50 3/8
U.S. Steel	25 3/8	25 1/2
Westinghouse	28 3/8	28
Xerox Corp.	37 1/2	38 5/8

LA VIE DES SOCIÉTÉS

BAYER. – Le groupe chimique allemand s'attend, pour 1984, à des bénéfices record. M. Hermann Josef Strenger, président du directoire, a indiqué que, pour la première fois, les résultats de Bayer, aux Etats-Unis, seraient supérieurs à ceux réalisés en RFA. Selon lui, les ventes du groupe en Amérique du Nord dépasseront probablement 3 milliards de dollars (9 milliards de deutschemarks) pour l'exercice entier et permettraient de dégager 600 millions de deutschemarks de profits.

En règle générale, la situation financière de Bayer s'est considérablement améliorée tant au niveau des ventes que des bénéfices et des liquidités. L'endettement à court terme a été réduit et, pour la première fois depuis la seconde guerre, des gains de trésorerie seront dégagés.

Pour les neuf premiers mois, le bénéfice avant impôt du groupe atteint déjà un niveau record à 2,19 milliards de deutschemarks (+ 62 %). Le chiffre d'affaires, qui s'est accru de 17,1 % à 32,42 milliards de deutschemarks, devrait s'élever à 42 milliards au 31 décembre prochain.

M. Strenger a promis une majoration du dividende (7 DM pour 1983), mais s'est refusé à en chiffrer le montant.

DE BEERS. – M. Harry Oppenheimer, président du groupe, abandonnera ses fonctions à la fin de l'année pour prendre sa retraite. Il aura occupé ce poste durant vingt-sept ans. M. Julian Ogilvie, actuellement vice-président, a été désigné pour le remplacer. M. Nicky Oppenheimer, le fils de M. H. Oppenheimer, sera nommé vice-président. Beaucoup pensent que, ultérieurement, il sera, à son tour, comme ses parents, appelé à prendre la direction du groupe De Beers.

PARIDOC. – Pour les neuf premiers mois, le chiffre d'affaires, toutes taxes comprises, atteint 28,7 milliards de francs (+ 8,7 %) à structures comparables.

INDICES QUOTIDIENS
(INSEE, base 100 : 29 déc. 1983)

	26 nov.	27 nov.
Valeurs françaises	119,5	119,1
Valeurs étrangères	90,4	89,7

Cie DES AGENTS DE CHANGE
(Base 100 : 31 déc. 1981)

	26 nov.	27 nov.
Indice général	181,7	181,2

TAUX DU MARCHÉ MONÉTAIRE

Effets privés du 28 novembre .... 11 %

COURS DU DOLLAR A TOKYO

	27 nov.	28 nov.
1 dollar (en yens)	245,45	245,55

BOURSE DE PARIS — Comptant — 27 NOVEMBRE

SECOND MARCHÉ

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
A.G.P.-R.D.	1905	1925
Calberson	332	340
C.D.M.E.	580	587
C. Equip. Elect.	258	282
Dafsa	347 50	344
Dauphin O.T.A.	1900	1900
Guy Degrenne	744	744
Marlin Immobilier	1570	1560
Métallurg. Minière	175	175
M.M.B.	300	305
Om. Gest. Fin.	302	302
Petit Bateau	388	380
Petrofigaz	559	559
Pochet	740	935 d
Poron	390	391
S.C.G.P.M.	278	278
Sofibus	211	209
Sovac	624	640

Hors-cote

VALEURS	Cours préc.	Dernier cours
Alser	220	220
Borie	285	....
Cellulose du Pin	48	50
C.G.M.	10	....
Cochery	12	....
C. Sabl. Seine	120 50	....
Coparex	565	554
Dunlop	....	....
F.B.M. (Li)	70	3 50 o
La Mure	80	....
Mic	205	....
Profils Tubes Est	1 52	....
Pronuptia	144	148
Ripolin	38	....
Rorento N.V.	124 40	124 60
Sabl. Morillon Corv.	70	....
S.K.F. (Applic. méc.)	60	....
S.P.R.	142	142
Total C.F.N.	44 20	....
Ufimex	310	....

SICAV 27/11

Actions au comptant

Étrangères

◆ : Prix précédent.

Règlement mensuel

Dans la quatrième colonne, figurent les variations en pourcentages, des cours de la séance du jour par rapport à ceux de la veille.

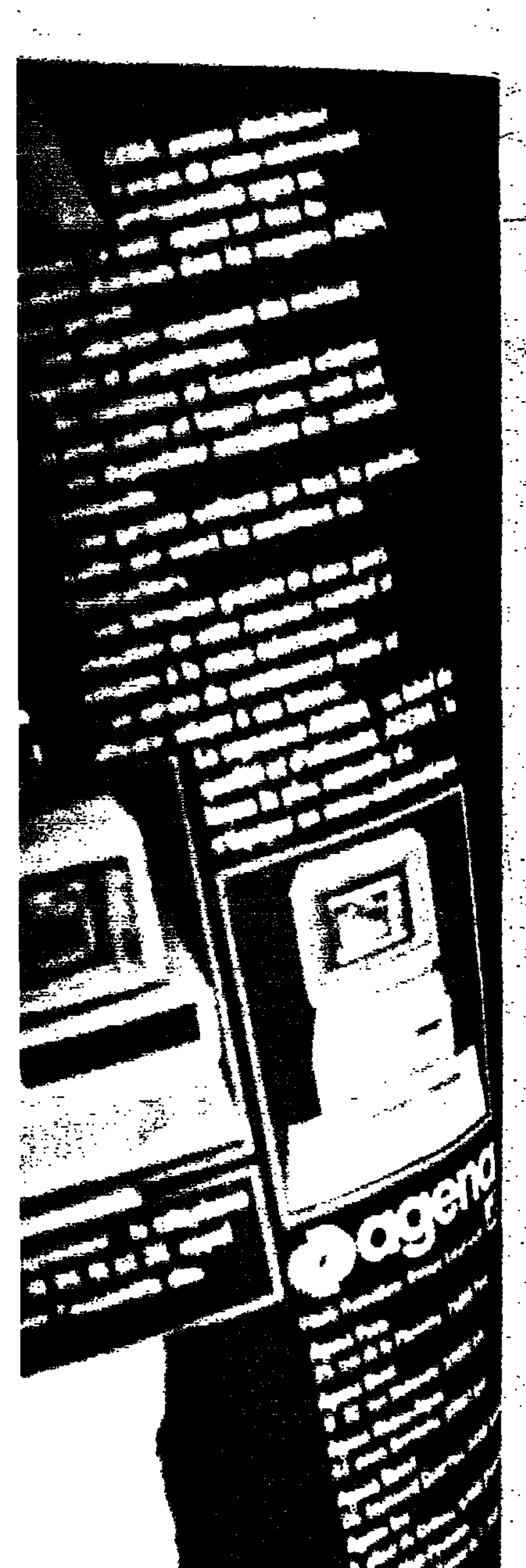
c : coupon détaché ; * : droit détaché ; o : offert ; d : demandé.

COTE DES CHANGES

MARCHÉ OFFICIEL	COURS préc.	COURS 27/11	Cours des billets aux guichets – Achat	Cours des billets aux guichets – Vente
Etats-Unis ($ 1)	9 372	9 385	9 060	9 560
ECU	6 838	6 832	....	....
Allemagne (100 DM)	306 440	306 380	292	312
Belgique (100 F)	15 221	15 210	14 600	15 700
Pays Bas (100 fl.)	271 650	271 570	260	280
Danemark (100 krd)	85 080	85 140	68	83
Norvège (100 k)	105 580	105 720	101	108
Grande-Bretagne (£ 1)	11 280	11 303	10 860	11 650
Grèce (100 drachmes)	7 490	7 465	6	7 600
Italie (1 000 lires)	4 945	4 948	4 700	5 200
Suisse (100 fr.)	372 050	371 420	356	377
Suède (100 krs)	107 370	107 320	103	110
Autriche (100 sch)	43 610	43 575	42 900	44 900
Espagne (100 pes.)	5 470	5 465	5 150	5 750
Portugal (100 esc.)	5 675	5 695	4 900	6 100
Canada ($ can 1)	7 100	7 095	6 870	7 220
Japon (100 yens)	3 815	3 818	3 680	3 820

MARCHÉ LIBRE DE L'OR

MONNAIES ET DEVISES	COURS préc.	COURS 27/11
Or fin (kilo en barre)	102000	100500
Or fin (en lingot)	101700	100500
Pièce française (20 fr)	601	598
Pièce française (10 fr)	410	.....
Pièce suisse (20 fr)	590	592
Pièce latine (20 fr)	580	578
Souverain	739	728
Pièce de 20 dollars	4600	4450
Pièce de 10 dollars	2070	2022 50
Pièce de 5 dollars	1181 25	.....
Pièce de 50 pesos	3825	3805
Pièce de 10 florins	609	602



Le Monde

UN JOUR DANS LE MONDE

89 FM
à Paris
Allô « le Monde »
232-14-14
Mercredi 28, 19 h 30 :
(appels possibles dès 19 h)

Échec et mat
le championnat du monde
BRUNO DE CAMAS
et LASZLO NEMETY
répondent aux questions
des auditeurs et des lecteurs

A nos lecteurs

Les deux pages culturelles « Rhône-Alpes », insérées habituellement chaque mercredi dans les numéros diffusés dans cette région, sont reportées

L'hebdomadaire *Emplois Cadres*, dans lequel sont regroupés les offres d'emploi de la semaine, sera mis en vente normalement cette semaine, mais avec une parution retardée de vingt-quatre heures. Il sera mis en vente à partir de jeudi à Paris et vendredi en province.

A B C D F G H

Au Sénégal

LE PARTI SOCIALISTE OBTIENT PLUS DE 96 % DES SUFFRAGES LORS DES ÉLECTIONS MUNICIPALES

Le Parti socialiste sénégalais a remporté, dimanche 25 novembre, les élections municipales et rurales. Sur 825 599 inscrits, soit 42,75 % du corps électoral, le PS a obtenu (sur 514 201 votants) 493 873 voix, soit 96,35 % des suffrages exprimés. Les principaux partis d'opposition, notamment le PDS (Parti démocratique sénégalais) de Me Wade, avaient boycotté le scrutin. Ceux qui présentaient des candidats ont respectivement obtenu : Ligue démocratique-Mouvement pour le parti du travail (LD-MPT), 7 068 voix (1,38 %) ; Parti pour la libération du peuple (PRP), 11 354 voix (2,22 %) ; Parti de l'indépendance et du travail (PIT), 278 voix (0,54 %).

Sur la commune de Dakar, la formation gouvernementale l'emporte avec 93,80 % des suffrages exprimés. Le PS l'a emporté dans trente-trois des trente-sept communes dont les résultats sont déjà enregistrés par le ministère de l'intérieur. Lors des élections municipales de 1978, le PS n'avait été devancé que dans une seule commune, Oussouye (Casamance), par le PDS. Celui-ci était arrivé en tête dans huit communautés rurales sur trois cent dix-sept.

Selon le ministre de l'intérieur, les opérations de vote se sont déroulées normalement, sauf dans quelques localités où, selon lui, les partis d'opposition ont voulu empêcher le vote. L'opposition, pour sa part, a affirmé que des irrégularités se sont produites dans le déroulement du scrutin. – *(AP, AFP.)*

LE NICARAGUA RENONCE AUX ENSEIGNANTS CUBAINS

Managua *(AFP)*. – Le Nicaragua *« n'aura plus besoin des enseignants cubains »* à partir de la prochaine année scolaire, et fera face à ses besoins en matière d'éducation *« avec ses propres forces »*, a annoncé mardi 27 novembre à Managua, le ministre de l'éducation, le père Fernando Cardenal. Le ministre a expliqué que la présence d'enseignants cubains était toujours nécessaire, *« mais pas indispensable »*.

Depuis la victoire de la révolution sandiniste en juillet 1979, quelque 5 000 maîtres cubains ont collaboré à la campagne d'alphabétisation et enseigné dans le cadre du premier cycle, deux secteurs où le manque de personnel était le plus criant.

Début novembre 1984, 1 500 enseignants cubains étaient encore au Nicaragua. Ils devaient commencer à regagner leur pays en milieu de ce mois. La présence de ces coopérants, selon des estimations officielles, a coûté à Managua quelque 20 millions de dollars. 1 500 jeunes nicaraguayens ont été formés au cours de la dernière année dans des écoles normales cubaines, et devraient être à même de remplacer les enseignants étrangers.

MM. Barnier et Séguin entrent au secrétariat national du RPR

M. Jacques Toubon, secrétaire général du RPR, a nommé, mercredi 28 novembre, les vingt membres du secrétariat national du RPR qui auprès de lui et de M. Jacques Chirac, président du mouvement, constitueront la commission exécutive de ce parti. Cette commission se réunit tous les mardis *matins* sous la présidence de M. Jacques Chirac.

Neuf personnes appartenaient déjà à l'équipe que dirigeait, jusqu'aux assises de Grenoble, M. Bernard Pons.

Les secrétaires nationaux sont les suivants :

– Redressement économique : M. Alain Juppé (né en 1945, député européen, adjoint au maire de Paris ;

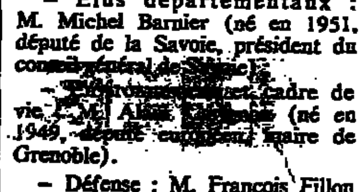
– Communications : M. Elie Crespy (né en 1922, PDG de Synergie-Publicité) ;

– Élections : M. Jacques Chartron (né en 1922, conserve ses fonctions, ancien préfet de région) ;

– Enseignement : Mme Michèle Alliot (née en 1946, maître de conférences à l'université Paris-1) ;

– Jeunesse et sports : M. Christian Bergelin (né en 1945, député de la Haute-Saône, conseiller général, vice-président du conseil régional de Franche-Comté) ;

– Élus départementaux : M. Michel Barnier (né en 1951, député de la Savoie, président du conseil général de Savoie) ;



– [illegible] cadre de vie : M. Alain [illegible] (né en 1949, député [illegible] maire de Grenoble).

– Défense : M. François Fillon (né en 1954, maire du Mans, député de la Sarthe).

– Sécurité : M. Jacques Godfrain (né en 1943, député de l'Aveyron).

– Culture : M. Jean-Claude Groshens (né en 1926, agrégé des facultés de droit, ancien recteur, ancien président du Centre Georges-Pompidou).

– Relations extérieures : M. Jacques Kosciusko-Morizet (né en 1913, ambassadeur de France).

– Industrie : M. Michel Noir (né en 1944, député du Rhône).

– Agriculture : M. Jean-Claude Pasty (né en 1937, député européen, ancien député de la Creuse).

– Elus locaux : M. Dominique Perben (né en 1945, maire de Chalons-sur-Saône).

– Problèmes de société : M. Christian Poncelet (né en 1928, ancien ministre, sénateur des Vosges, maire de Remiremont, président du conseil général des Vosges).

– Relations avec les mouvements associés et les partis de l'opposition : M. Roger Romani (né en 1934, sénateur de Paris, adjoint au maire et questeur de la ville de Paris).

– Commerce, artisanat, professions libérales et travailleurs indépendants : M. Jocelyn de Rohan (né en 1938, sénateur du Morbihan).

– Décentralisation : M. Philippe Séguin (né en 1943, député des Vosges, vice-président de l'Assemblée nationale, maire d'Epinal).

– Trésorier national : M. Robert Galley (né en 1921, ancien ministre, maire de Troyes, député de l'Aube).

Appartenaient à l'équipe ancienne : MM. Chartron, Bergelin, Godfrain, Groshens, Marleix, Noir, Pasty, Galley et Kosciusko-Morizet.

M. Toubon a également nommé plusieurs délégués nationaux qui ne siègeront pas à la commission exécutive mais qui sont rattachés pour des secteurs plus précis aux secrétariats nationaux.

● *Le renflouage du* Mont-Louis *reporté au printemps prochain.* – Les autorités belges ont renoncé à faire renflouer en 1984 l'épave du cargo français *Mont-Louis*, échouée au large d'Ostende depuis le 25 août. Ce report est motivé par les conditions climatiques en mer du Nord et, aussi, par le refus de la France de participer au financement du renflouage, pour la raison que l'épave se trouve dans les eaux internationales.

MENACE AMÉRICAINE SUR LE GATT

Les Etats-Unis menacent d'arrêter leurs paiements au GATT (accord général sur les tarifs douaniers et le commerce). A l'ouverture de la session annuelle de cette organisation, le 26 novembre à Genève, le représentant américain, M. Mike Smith, a fait part de cette intention, si certains problèmes qui affectent le commerce international, comme les échanges de services (banques, assurances) ou les contrefaçons, ne sont pas abordées.

La contribution des Etats-Unis représente 14,2 % (2,8 millions de dollars) du budget du GATT qui représente 19,8 millions de dollars en 1983 pour quatre-vingt-dix pays membres. – *(Reuter.)*

GRANDE FERMETÉ DU DOLLAR : 9,42 F

La remontée du dollar sur les marchés des changes, amorcée à la fin de la semaine dernière, se poursuit et s'accélère. Mercredi 28 novembre 1984, le cours de la monnaie américaine s'est élevé, à Paris, au-dessus de 9,40 F, atteignant un peu plus de 9,42 F contre 9,36 F mardi et 9,25 F à la veille du week-end. A Francfort, il a dépassé 3,07 DM contre 3,01 DM le 23 novembre.

Cette hausse se développe en dépit d'une baisse lente des taux d'intérêt aux Etats-Unis, où les banques viennent de réduire leur taux de base, le ramenant de 11 3/4 % à 11 1/2 % et même 11 1/4 %. Les opérateurs font état d'une très forte demande de dollars, émanant de toutes les parties du monde.

L'or a vivement fléchi, le cours de l'once revenant en dessous de 330 dollars, au plus bas depuis deux ans.

Le numéro du « Monde » daté 25-26 novembre 1984 a été tiré à 415 709 exemplaires

La grève au « Monde »

Les numéros du *Monde* des 27 et 28 novembre n'ont pas été distribués en raison d'une grève de certaines catégories du personnel de l'entreprise. Il est extrêmement rare que ce journal ne soit pas présent au rendez-vous qu'il a, depuis bientôt quarante ans, avec l'ensemble de ses lecteurs. Et c'est la première fois qu'il le manque pour des raisons qui ne tiennent qu'à lui.

Nos lecteurs, nos amis, ont le droit de les connaître, en même temps que nous leur présentons nos excuses.

Le Monde éprouve des difficultés, déjà exposées dans ses colonnes. Il s'emploie à les surmonter et à retrouver les conditions d'une gestion saine et d'une relance de son activité dans divers domaines. A cette fin, la direction de l'entreprise propose aux porteurs de parts de la SARL le Monde et aux personnels de la société (ce sont parfois les mêmes, car le journal appartient pour partie à ceux qui le font) un plan de redressement et de relance qui vise à :

– moderniser le processus d'impression et de distribution ;

– rationaliser la gestion des personnels ;

– réduire, durablement, les charges ;

– reconstituer l'assise financière.

Les éléments de ce plan font l'objet de négociations avec les intéressés, et, lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre des mesures qui impliquent des réductions de personnels, des diminutions de salaires, des définitions de postes de travail, ces négociations sont difficiles. La participation, réelle dans cette entreprise, l'esprit social qui s'est toujours concrètement manifesté, n'empêchent pas la confrontation. Elle a lieu, et elle a pris un tour aigu avec la présentation d'un projet de nouvelles grilles de salaires et les réductions des rémunérations qu'elles impliquent.

Les syndicats CGT, CFDT, FO et SNJ ont rejeté cette réforme telle qu'elle leur a été présentée. D'où les arrêts de travail de certaines catégories de personnels qui ont empêché la parution normale du journal.

A l'issue d'une nouvelle rencontre qui a eu lieu mardi après-midi entre la direction et les représents syndicaux, l'ordre de grève a été suspendu. Les négociations devaient continuer, dès mercredi, sur la base d'une proposition de blocage des salaires en 1985, avancée par les syndicats, mais jugée insuffisante par la direction au regard des économies recherchées. La direction maintient aussi la nécessité de réviser la grille des salaires en faisant valoir que ses propositions à ce sujet sont, comme le calendrier de la discussion, négociables.

Les difficultés internes du *Monde*, telles qu'elles sont parfois rapportées, peuvent donner une image négative de ce qui se passe réellement dans l'entreprise. A nos lecteurs, à nos amis, nous voudrions en offrir une autre : celle d'hommes et de femmes profondément attachés à leur journal, et qui, quelles que soient leurs fonctions, leur affiliation syndicale, leur diversité, veulent le faire vivre et le développer. Le faire vivre c'est, d'abord, le sortir chaque jour et rappeler ainsi que nous sommes, ensemble, capables de fabriquer *le Monde*.

A. L.